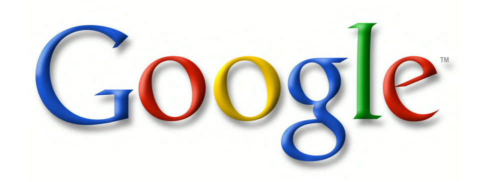
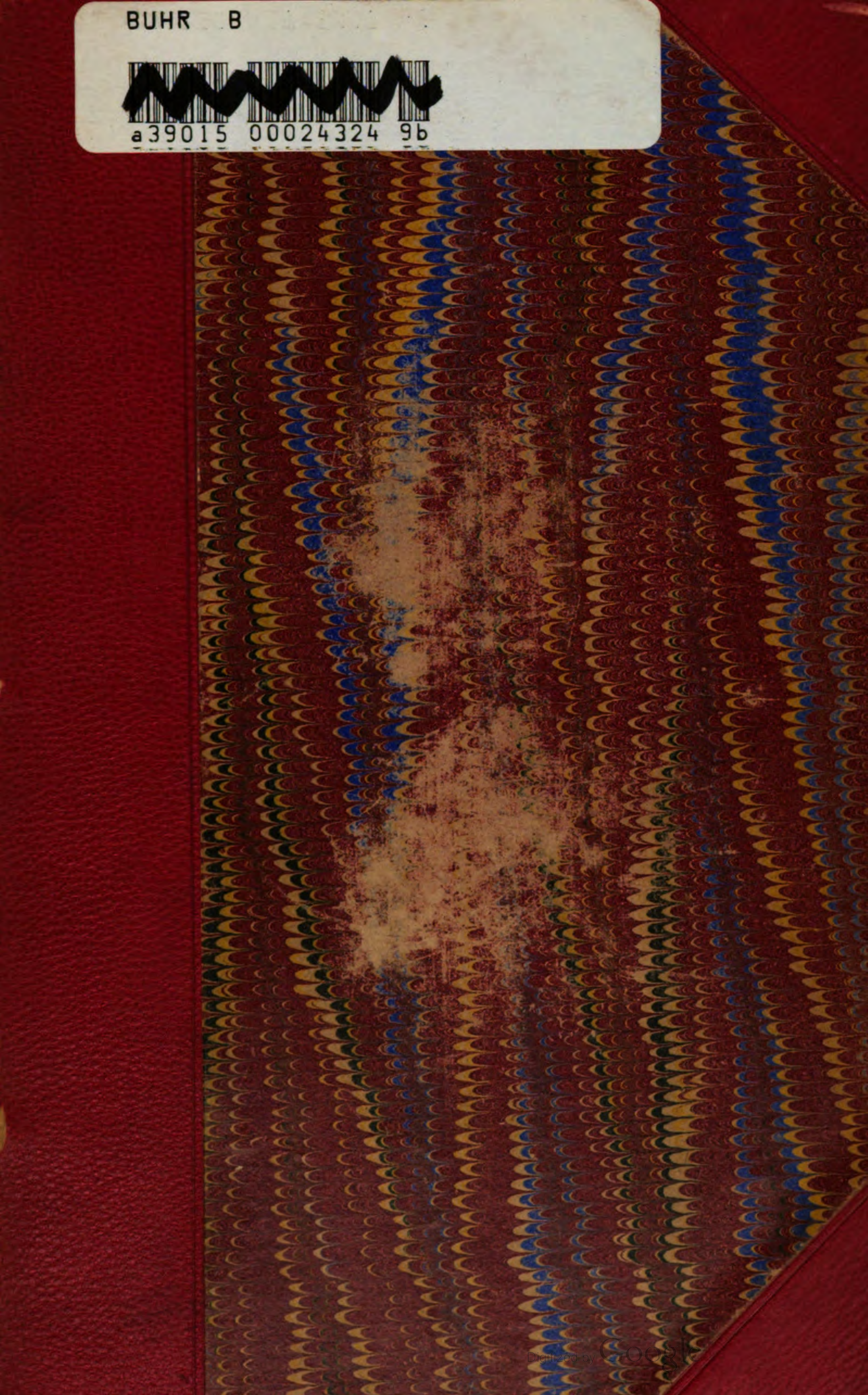
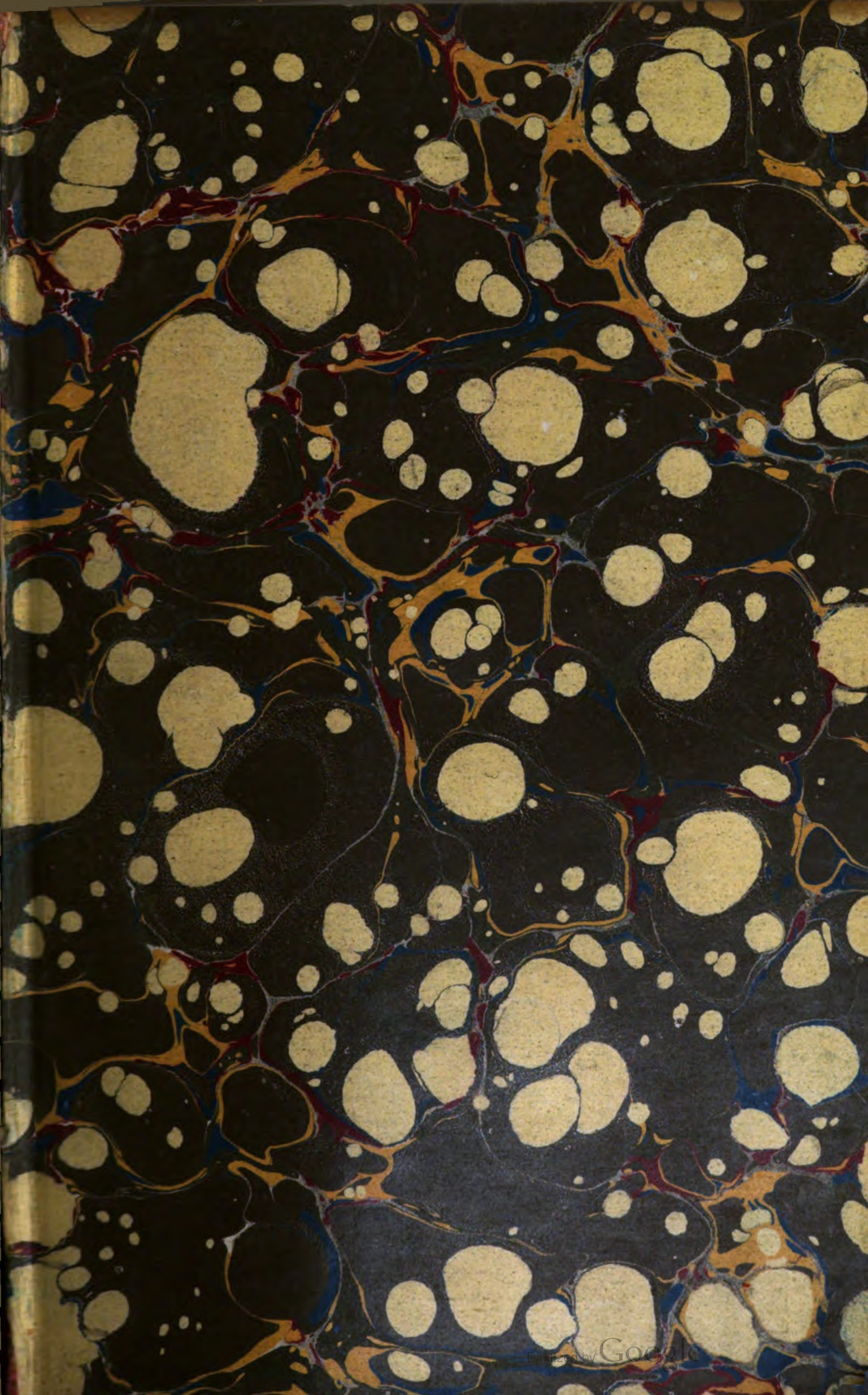



BUHR B
a39015 00024324 9b
Digitized by Google



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

DE MAZARIN

II

MOTTEROZ, Adm.-Direct. Imp. réunies. A

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

DE MAZARIN

(1651-1661)

PAR

Pierre A. Adolphe CHÉRUEL

Recteur honoraire, et inspecteur général honoraire de l'Université,
Membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

TOME DEUXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1882

LIVRE III

PUISSANCE DE MAZARIN APRÈS SON RETOUR EN 1653.
FIN DE LA FRONDE PROVINCIALE.
PREMIÈRES CAMPAGNES DE LOUIS XIV (1653). — SACRE DU ROI (1654).
SIÈGE ET DÉLIVRANCE D'ARRAS (1655).

(Mars 1653 — Août 1655)

CHAPITRE PREMIER

PUISSANCE DE MAZARIN APRÈS SON RETOUR EN 1653. — SES RELATIONS AVEC LA BOURGEOISIE, LE PARLEMENT, LE CLERGÉ ET LA NOBLESSE.

Clémence de Mazarin envers les frondeurs. — Principaux auxiliaires du cardinal. — Fête que lui donne l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 29 mars 1653. — Anniversaire de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville (4 juillet 1653). — Mazarin cherche à se concilier la bourgeoisie : payement des rentes; retour aux principes d'ordre; encouragements aux gens de lettres. — Relations du cardinal avec le parlement : Pomponne de Bellièvre nommé premier président; procès de Fouquet-Croissy (mars-mai 1653); il vend sa charge de conseiller et s'exile. — Clergé : récompenses accordées aux membres du clergé, qui avaient servi avec zèle la cause de la royauté; agitation religieuse causée par l'arrestation de Retz et par le Jansénisme. — Noblesse : Mazarin s'allie, par le mariage de ses nièces, avec les Bourbons-Condé, et avec les maisons de Vendôme, de Savoie-Carignan, de la Meilleraie, de Bouillon; il dispose de la plupart des gouverneurs de provinces et de places fortes. — Promotion, en 1653, de maréchaux de France et de ducs.

Mazarin revenait tout-puissant. Le frondeur Gui Patin n'hésite pas à le reconnaître : « L'Eminentissime, dit-il[1], est vraiment tel et aussi puissant que Dieu le Père au commencement du monde; *Omnia quæcumque voluit fecit* (Il a fait tout ce qu'il a voulu). » Les ennemis du cardinal pouvaient

[1] Tome I, p. 224, des *Lettres choisies de Gui Patin* (La Haye, 1715).

craindre ses vengeances; mais il se montra plus clément que son prédécesseur : l'exil de quelques frondeurs, l'éloignement du valet de chambre, La Porte[1], furent les seuls châtiments d'un parti, qui, pendant cinq ans, s'était acharné contre Mazarin, l'avait poursuivi de sa haine et de ses sarcasmes, avait mis sa tête à prix et épuisé tout ce que la fureur avait pu inventer pour le perdre. On est étonné de voir, dès l'année 1653, Scarron, qui avait composé la satire violente et grossière, d'où les mazarinades ont tiré leur nom[2], tendre la main au roi et solliciter une pension[3].

[1] Voy. les *Mémoires de La Porte*, p. 53, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Il serait impossible de citer les vers orduriers de cette mazarinade. Il suffira de rappeler la fin :

On te reverra dans Paris,
Et là comme au trébuchet pris,
Et de ta rapine publique,
Et de ta fausse politique,
Et de ton sot gouvernement,
Au redoutable parlement,
Dont tu fais si peu de compte,
Ultramontain, tu rendras compte;
Puis, après ton compte rendu,
Cher Jules, tu seras pendu
Au bout d'une vieille potence,
Sans remords et sans repentance.

[3] Voy. la dédicace de *Don Japhet d'Arménie*, comédie de Scarron représentée en 1653. Scarron y dit à Louis XIV : « Quelque bel esprit, qui auroit aussi bien que moi un livre à dédier à Votre Majesté, diroit ici en beaux termes que vous êtes le plus grand roi du monde; qu'à l'âge de quatorze ou quinze ans, vous êtes plus savant en l'art de régner qu'un roi barbon.... Je tâcherai seulement de persuader à Votre Majesté qu'elle ne se feroit pas grand tort, si elle me faisoit un peu de bien, etc. »

Si Mazarin n'avait eu à pardonner qu'à des poètes burlesques, comme Scarron, sa clémence aurait pu n'être que du dédain pour des hommes aussi méprisables. Mais il oublia avec la même facilité les attaques des courtisans qui entouraient la reine[1]. Le maréchal de Villeroi, dont il connaissait les menées hostiles[2], continua de siéger dans le conseil d'en-haut. Les amis de Chavigny, Henri de Béringhen et le commandeur de Souvré[3], conservèrent leurs charges et leurs honneurs. Loménie de Brienne resta secrétaire d'État.

Toutefois ce ne fut pas dans cette aristocratie, que le cardinal avait appris à connaître, qu'il chercha l'appui de la royauté. La bourgeoisie, qui avait ramené Louis XIV à Paris et assuré sa victoire sur la Fronde, lui fournit ses conseillers les plus intimes. Comme Richelieu, Mazarin comprit le parti que la royauté pouvait tirer de la classe moyenne. A en croire Saint-Simon[4], son but était de confondre tous

[1] Mme de Motteville, qui, nous l'avons déjà fait remarquer, est peu favorable à Mazarin, reconnaît que la clémence du cardinal venait de sa bonté naturelle. « Le cardinal Mazarin, dit-elle (*Mémoires*, t. IV, p. 44, édit. Charpentier), fit connoître que la douceur, qu'il avoit jusques alors exercée à l'égard de ses ennemis, pouvoit avoir souvent sa source dans sa bonté naturelle, puisqu'il étoit dans une si entière puissance qu'il étoit impossible de le soupçonner que ce sentiment pût être en lui par aucune foiblesse ni par aucune crainte. »

[2] Voy. le volume précédent, p. 71.

[3] Leurs lettres à Chavigny ont été citées dans le volume précédent, p. 109-110.

[4] Voy. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 54, édit. 1856-

les rangs et d'avilir la noblesse. La préférence de Mazarin pour la classe moyenne s'explique beaucoup plus naturellement par les habitudes d'ordre, de travail régulier, d'application sérieuse aux affaires, qu'il demandait à ses collaborateurs et qu'il trouva plutôt dans la bourgeoisie que dans la noblesse. Il laissa l'aristocratie où elle excellait, dans les armées. Lorsqu'il se trouva, dans ses rangs, un grand capitaine, comme Turenne, qui mit son génie au service de la France et du roi, Mazarin n'hésita pas à le combler, ainsi que sa maison, d'honneurs et de richesses. Les duchés d'Albret et de Château-Thierry furent donnés à la maison de Bouillon; on y joignit le titre de prince étranger; les comtés d'Auvergne, d'Évreux et de Gisors furent accumulés dans cette

1858, et t. XVII, p. 135, édit. 1873-1874. Saint-Simon accuse Mazarin d'avoir cherché à ruiner la noblesse, « qu'il haïssoit et méprisoit, ainsi que toute la nation françoise, et dont il vouloit abattre tout ce qui étoit grand par soi-même ». Ce grief est reproduit plusieurs fois dans les *Mémoires de Saint-Simon*. Ailleurs Saint-Simon s'exprime sur Mazarin avec une violence, qui suffit pour lui enlever toute autorité : « C'est à Mazarin que les dignités et la noblesse du royaume doit les prostitutions, le mélange, la confusion, sous lesquelles elle gémit, le règne des gens de rien, les pillages et l'insolence des financiers, l'avilissement de tout ordre et la crainte de tout mérite, le mépris public que font de la nation ces vils champignons dominants dans les premières places, dont l'intérêt à tout décomposer, à la fin a tout détruit; tel fut l'ouvrage du détestable Mazarin. » (*Mémoires*, t. XIX, p. 379, de l'édit. de 1856-1858, et t. XIX, p. 36 de l'édit. de 1873-1874.) J'ai indiqué les causes de la haine de Saint-Simon contre Mazarin dans l'ouvrage intitulé : *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, p. 5, 185 et 187.

même famille. Turenne siégea, dans les conseils du roi, comme antérieurement son frère, le duc de Bouillon[1]. Enfin, en 1660, Mazarin fit rétablir, pour ce grand capitaine, la charge de maréchal général des armées du roi, qui l'élevait presque au rang des anciens connétables. Cet exemple suffit pour prouver que le cardinal ne cherchait pas à « abattre tout ce qui était grand par soi-même[2] ».

Le maréchal d'Estrées et le marquis de Senneterre étaient aussi membres du conseil du roi; mais ils n'y eurent qu'un rôle secondaire. Les collaborateurs principaux du cardinal furent Michel Le Tellier, Abel Servien, Hugues de Lionne, les Fouquet (Nicolas et Basile), et Jean-Baptiste Colbert. Michel Le Tellier était spécialement chargé des affaires militaires. Sa correspondance avec Mazarin

[1] On a vu, dans le tome précédent, p. 246-247, que le duc de Bouillon était mort au mois d'août 1652.

[2] Turenne reconnaît lui-même dans ses *Mémoires* (p. 475 de l'édit. Michaud et Poujoulat) la confiance que lui témoignait Mazarin. « M. le cardinal, dit-il, avoit toujours une grande considération pour M. de Turenne, lequel sçavoit autant que personne les intérêts de la cour les plus cachés, et assurément dans une affaire difficile, il eût eu la principale confiance. M. le cardinal, n'étant nullement contraint, ni par le roi ni par la reine, et ayant une parfaite connoissance de tous les esprits de la cour, vivoit selon les sentiments dans lesquels il sçavoit qu'un chacun étoit, ayant une manière toute particulière de mener les esprits à son point. » A en croire certains mémoires, il y eut rupture, en 1658, entre Turenne et Mazarin, qui voulut s'attribuer la victoire des Dunes. J'ai examiné cette question, dans le chapitre IV du livre V, et prouvé, par les lettres du cardinal, qu'il repoussait, au contraire, les éloges de quelques flatteurs, qui lui faisaient honneur de la défaite des Espagnols.

est un modèle d'ordre et de prudente habileté[1]. Servien, rival de Le Tellier, était, depuis peu de temps, surintendant des finances. Aussi laborieux que Le Tellier, il n'avait pas la souplesse de caractère, qui avait concilié à ce dernier la sympathie de la reine et des courtisans. Servien était rude et d'humeur peu traitable; il réussit médiocrement avec les financiers; mais Mazarin, qui avait éprouvé son mérite supérieur comme diplomate, continua de s'en servir dans les négociations les plus délicates, surtout avec l'Angleterre et l'Allemagne[2].

Le neveu de Servien, Hugues de Lionne, avait été formé à son école et le seconda dans les relations avec les puissances étrangères[3]. Lionne aimait le jeu et les plaisirs. Mazarin ne l'ignorait pas, et le lui reproche dans plusieurs lettres[4]; mais il appréciait la finesse de ce diplomate, les ressources de son esprit, la rapidité et la netteté de son travail. Après lui avoir fait expier ses indiscrétions par une longue disgrâce, il le rappela près de lui et lui confia des missions importantes. Les deux Fouquet, le pro-

[1] Cette correspondance se trouve en partie aux Affaires étrangères, en partie à la Bibliothèque nationale et à la Mazarine.

[2] La correspondance de Servien avec Mazarin n'est pas moins précieuse que celle de Michel Le Tellier. Elle est disséminée dans les archives des Affaires étrangères.

[3] J'ai déjà cité plusieurs fois, et j'aurai souvent occasion de rappeler les importants travaux de M. Mignet et de M. Valfrey sur Hugues de Lionne et ses ambassades.

[4] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 375.

cureur général, associé à Servien comme surintendant des finances, et l'abbé, étaient loin de valoir, pour les qualités morales, Michel Le Tellier et Servien. Avides de richesses, de plaisirs et de puissance, ils cherchaient à s'élever et à pousser leur intrigante famille dans les plus hauts emplois. Deux de leurs frères, François et Louis, arrivèrent à l'épiscopat. Un autre était écuyer de la reine, et ils tentèrent de faire du plus jeune, Yves Fouquet, un rival de Lionne dans la diplomatie. Mazarin eut, pour les Fouquet, une faiblesse fatale ; il connaissait leurs intrigues et leurs dilapidations, mais il ne pouvait oublier les services qu'ils lui avaient rendus pendant la Fronde et qu'ils continuèrent de lui rendre, jusqu'en 1659[1], le procureur général dans le parlement, et l'abbé Fouquet à la tête de la police.

Jean-Baptiste Colbert occupait, à cette époque, une position moins élevée que Le Tellier, Servien et les Fouquet. Il n'était qu'intendant de la maison du cardinal ; mais son zèle pour augmenter la fortune de Mazarin ne tarda pas à lui donner, auprès du cardinal, un crédit supérieur à celui de la plupart des ministres. En prenant la direction des affaires domestiques de Mazarin, Colbert lui avait demandé une confiance absolue, et s'en était expliqué avec fran-

[1] Nous verrons, à cette époque, le surintendant Fouquet, menacé par l'influence de Colbert, se préparer à une lutte contre Mazarin. Ce fut en 1659 qu'il rédigea le projet trouvé à Saint-Mandé; Fouquet y indiquait les mesures à prendre pour rallumer la guerre civile en France.

chise dans une lettre du 18 novembre 1652[1]: « Si j'ai toutes les qualités nécessaires pour la servir (Votre Éminence), comme le choix que Votre Éminence a fait de moi doit le faire croire, la créance et la confiance qu'elle doit avoir en moi ne doit être ni partagée, ni disputée, ni contestée par aucune personne. Je n'envie à personne son emploi et ne me pique que de me bien acquitter du mien. Ces grands esprits, qui embrassent toutes choses, sont rares. Pour moi, je m'avoue des médiocres, qui ne s'estiment capables que d'une nature d'affaires, mais qui, dans l'application tout entière et la passion pour s'en bien acquitter, ne peuvent souffrir de traverses qui touchent à l'honneur et qui sont fort délicates sur cette matière. »

Mazarin comprit l'avantage qu'il y aurait pour lui à laisser à Colbert la direction absolue de sa fortune. Il le lui déclarait, en 1653, dans le billet suivant[2]: « J'ai cinquante ans. J'ai eu plus de nécessités que je n'en ai à cette heure, et il n'a jamais été en mon pouvoir de faire aucun effort pour mettre mes affaires en bon état. Il faut que vous suppléiez où je manque, et que vous ne prétendiez pas exiger de moi certains soins qu'il ne m'est pas possible de donner à mes intérêts particuliers, que je suis en posses-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 144, pièce 5. Je n'ai pas retrouvé cette lettre dans le précieux recueil de M. P. Clément (*Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*).

[2] Ce billet, daté du 16 octobre 1653, est conservé à la Bibl. nat. dans les papiers de Baluze, Arm. VI.

sion, il y a longtemps, et par mon naturel et par mon habitude, d'oublier pour les affaires publiques. » Sous la direction vigilante et habile de Colbert, la fortune du cardinal s'accrut rapidement. Colbert fit rentrer les revenus de l'évêché de Metz, ceux des nombreux et riches bénéfices que possédait Mazarin, et plus tard des gouvernements de Brouage, d'Alsace et d'autres provinces, que Mazarin obtint successivement. Les services que Colbert rendait et qui étaient justement appréciés, lui permettaient de blâmer les engagements que le cardinal avait imprudemment contractés. Il lui écrivait, le 7 juin 1654[1] : « La campagne dernière, Votre Éminence a fait deux promesses de vingt-deux mille livres chacune (je la conjure, s'il se peut, de n'en point faire celle-ci), l'une à M. le maréchal d'Estrées pour M. de Manicamp, l'autre à M. de Bordeaux. Pour celle-ci j'espère que Votre Éminence la retirera. »

Pour s'attacher des collaborateurs, dont il avait éprouvé l'habileté, Mazarin ne leur refusa ni titres ni distinctions honorifiques. Michel Le Tellier obtint la charge de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, vacante depuis la mort de Chavigny. Hugues de Lionne acheta, en mars 1653[2], la dignité de prévôt du même ordre. A ces titres étaient attachés des émoluments,

[1] Bibl. nat. mss. f. Baluze, Armoire VI, n° 1. Je n'ai pas trouvé ce billet dans le recueil de M. Pierre Clément.

[2] *Muze historique* de Loret, lettre du 1er mars 1653.

comme on le voit par une lettre de Servien, qui avait suppléé l'abbé de la Rivière dans les fonctions de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit[1]. Servien devint titulaire de cette dignité, en 1654, et la garda deux ans. Mazarin la fit ensuite donner à l'abbé Fouquet, qui put se parer du cordon bleu, et figurer, comme la noblesse la plus élevée, dans les cérémonies de l'Ordre[2].

Avec l'aide de ces ministres et de ces conseillers, Mazarin affermit sa puissance, se concilia de plus en plus la bourgeoisie, parvint à contenir les parlements et le clergé, à gagner la noblesse et à unir sa famille, par des mariages, aux plus grandes maisons de la France. Il faut embrasser, dans un seul tableau, les relations du cardinal avec les trois ordres du

[1] Servien se plaignait du marquis de Senneterre, qui voulait le priver du traitement de la charge de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit : « Il n'a pas tenu à M. de Senneterre, écrivait-il à Mazarin en janvier 1653 (Aff. étr. FRANCE, t. 892, f° 26), que je n'aie reçu de nouveaux déplaisirs sur le même sujet, et ce qui me perce le cœur d'une douleur mortelle est qu'il s'est persuadé d'avoir disposé l'esprit de la Reine en faveur de M. de la Rivière, et, sur cette assurance, [il] a voulu engager les officiers de l'Ordre d'aller recevoir les ordres de Sa Majesté pour ne me payer pas les appointements de ma charge de l'année passée, quoique j'en sois en possession, que j'aie les sceaux entre mes mains, que j'en aie fait la fonction dans tous les voyages près la personne de Leurs Majestés, au temps que M. de la Rivière faisoit bonne chère dans Montargis aux chefs de l'armée ennemie, ou qu'il a été à se divertir dans une ville qui étoit déclarée contre le roi. »

[2] Les dignitaires de l'Ordre, qui vendaient ces charges de chancelier, trésorier, prévôt, continuaient d'en porter les insignes. C'était ce qu'on appelait le *Rapé de l'Ordre*.

royaume, avant d'entrer dans le détail des guerres et des négociations qui remplissent la dernière période de son ministère.

La bourgeoisie parisienne, qui avait si vigoureusement contribué au triomphe de la royauté, s'empressa de célébrer par des fêtes le retour de Mazarin. Le prévôt des marchands et les échevins le prièrent d'accepter un banquet à l'Hôtel-de-Ville, le 29 mars 1653. Le cardinal s'y rendit sans gardes, pour témoigner sa confiance aux habitants de Paris. On put admirer, en cette circonstance, la mobilité des passions populaires. La place de Grève était remplie par la foule, comme au 4 juillet de l'année précédente[2]; mais, au lieu des cris de fureur, qui retentissaient en 1652, on n'entendait que des acclamations en l'honneur de Mazarin. Il se montra plusieurs fois aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et jeta de l'argent au peuple[2]. Le récit de Gualdo Priorato, qui recevait des communications des partisans de Mazarin, peut paraître suspect; mais l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*[3] est loin d'être favorable au cardinal. Son témoignage sur ce festin n'en est que plus précieux. Après avoir rappelé que cette fête fut donnée « afin de témoigner à Son Éminence combien tous les habitants lui étaient obligés du

[1] Voy. le tome précédent, p. 219 et suiv.

[2] Galeazzo Gualdo Priorato, *Histoire du ministère de Mazarin*, t. II, p. 46 et 47, de la traduct. française.

[3] Bibl. nat. f. fr. mscr. 10275, p. 347. Ce *Journal* comprend plusieurs volumes; j'indique celui où se trouve le passage cité.

rétablissement de leurs rentes, » l'auteur continue ainsi : « Quelles flatteries et quelles bassesses ne furent point mises en usage par les plus insignes frondeurs pour effacer le souvenir des choses passées, et se rendre plus propice cette divinité, qu'ils avaient naguères tant outragée! La profusion et la superfluité s'y firent remarquer, comme s'il eût été question de régaler le roi au retour de la conquête d'une grande province, et l'ordre n'y fut pas moins bien observé que les viandes exquises et recherchées de longue main dans toutes nos côtes.... Son Éminence fut accompagnée de M. le duc de Guise, de MM. d'Estrées, de la Mothe, du Plessis, de L'Hôpital, de Villeroi, d'Aumont, d'Hocquincourt et de Grancey, maréchaux de France; de Servien et Fouquet, surintendants; de Senneterre, d'Arpajon, Le Tellier et Bautru, comte de Nogent. »

L'auteur décrit le festin, qui fut magnifique, et n'oublie pas les santés que l'on porta au roi, à la reine, au duc d'Anjou et à Son Éminence. Puis l'on but à tous les Mazarins, « et ce fut lors, dit l'auteur en terminant, que chacun se précipitant à témoigner publiquement combien cette qualité lui était glorieuse et agréable, fit raison, à l'envi l'un de l'autre, à M. de Senneterre, qui l'avait commencée. En suite de quoi, Son Éminence se mit à la fenêtre et jeta quantité de pièces d'argent au menu peuple qui était dans la Grève ». Gualdo Priorato ajoute que,

pendant le dîner, on laissa les dames de la bourgeoisie entrer dans la salle du festin. Il y en eut un si grand nombre, « que les chambres de la salle de ce palais étaient toutes remplies, tant elles passionnaient de voir une personne qu'elles appelaient un miracle de la nature[1] ».

Lorsque revint l'anniversaire des sanglantes journées de juillet 1652, l'Hôtel-de-Ville voulut en effacer le souvenir par une fête qu'il donna au roi, le 4 juillet 1653. Louis XIV et la cour assistèrent à un brillant feu d'artifice tiré sur la place de Grève. L'auteur du *Journal*, que nous venons de citer, ne manque pas de signaler le contraste : « Au lieu, dit-il[2], de voir les portes de l'Hôtel-de-Ville tout embrasées, la Grève toute couverte de pillards et d'assassins, nos tyrans sans oreilles et sans pitié, et cette capitale dans une extrême désolation et sur le point d'un bouleversement général, ce n'était aujourd'hui qu'un beau feu d'artifice au dehors, que comédie et collation au dedans, et que cris d'allégresse et de joie partout; et enfin qu'une agréable pluie d'argent que Sa Majesté versait à

[1] Comparez, dans la *Muze historique* de Loret, la lettre du 29 mars 1653. Loret ne manque pas, à cette occasion, d'apostropher les survivants de la Fronde :

O gens mutins! ô gens de Fronde,
S'il en est encor par le monde,
....
Que dites vous de cette affaire?

[2] Bibl. nat. mscr. f. 10275, p. 387. Voy. aussi, dans la *Muze historique* de Loret, la lettre du 5 juillet 1653.

pleines mains sur le même peuple pour lui faire remarquer sensiblement la différence de sa fortune passée à celle d'à-présent..... Il n'est pas possible de représenter combien les frondeurs, qui restaient dans Paris, pestèrent secrètement contre cette action. Aussi leur reprochait-elle si publiquement leurs crimes qu'ils ne pouvaient s'en taire; mais ils eurent encore ce mortel déplaisir de voir préparer, à leur honte éternelle, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, la statue du roi en marbre blanc, avec cette inscription au-devant du piédestal : « A Louis XIV, roi très chrétien, vainqueur des rebelles, pacificateur de la ville par sa présence, son autorité, sa clémence, à l'exemple de son père et de son aïeul, rois invincibles, ce monument éternel d'honneur et de fidélité a été consacré[1]. »

Le contraste des misères passées et de la situation nouvelle de la France s'accrut encore, lorsqu'on apprit que la ville de Bourg en Guienne, que le parti des princes avait livrée aux Espagnols[2], venait de leur être enlevée[3] presque en même temps que le roi recevait de nouvelles preuves de l'affection du peuple parisien.

Avec une bourgeoisie si empressée de se rallier

[1] « Ludovico XIV, regi Christianissimo, perduellium debellatori, urbis pacatori presentia, auctoritate, clementia, exemplo patris avique, regum invictissimorum, æternum honoris et fidei monumentum devoverunt. » (*Ibidem.*)

[2] Voy. le tome précédent, p. 32.

[3] Ce fut le 5 juillet 1653, que la ville de Bourg fut reprise. Voy. le chap. suivant.

à la royauté et à effacer jusqu'au souvenir de ses anciennes erreurs, le gouvernement était facile. Mazarin lui-même en avait indiqué les principales règles dans ses lettres à l'abbé Fouquet[1]. Payer exactement les rentes de l'Hôtel-de-Ville[2], diriger l'opinion publique par des écrits en faveur du roi et du ministère, rétablir et maintenir l'ordre dans la rue comme dans les esprits, tels étaient les conseils du cardinal. Ils ne purent être qu'imparfaitement suivis au milieu du désordre des finances et des habitudes de licence, qui survécurent pendant plusieurs années aux troubles de la Fronde. Il y avait alors, dans Paris, deux centres principaux, qui présentaient un contraste complet : la place Royale et le Pont-Neuf[3]. D'un côté l'aristocratie, de l'autre la foule populaire. La place Royale, avec ses hôtels, était le rendez-vous de la haute société. Le Pont-Neuf était, à cette époque, couvert de boutiques, qui y entretenaient une foire perpétuelle ; on y représentait des farces grossières égayées par les bouffonneries de Gauthier Garguille et de Gros-Guillaume. Vagabonds, charlatans, laquais, traîneurs d'épées, toute la multitude désordonnée et dangereuse qui est le fléau des grandes villes, s'agitait sur le Pont-Neuf et s'y livrait

[1] Voy. tome précédent, p. 119.

[2] On a vu plus haut, p. 14, qu'au festin de l'Hôtel-de-Ville on remerciait hautement Mazarin d'avoir rétabli le paiement régulier des rentes.

[3] Je ne parle pas des jardins de Rambouillet et de Regnard, ni du Cours-la-Reine. C'étaient des promenades hors Paris.

souvent à des scènes tumultueuses. C'était là qu'avaient commencé les barricades de 1648; que le chancelier Séguier avait failli être tué; que Joly, La Boulaye et leurs complices avaient tenté d'exciter une émeute en décembre 1649[1]; qu'en 1651 et 1652, les frondeurs avaient soulevé la populace et insulté ceux qui refusaient de payer pour échapper à leurs outrages[2]. Il n'était pas facile de déraciner ces habitudes de désordre et de violence dans une ville telle que Paris.

Les vagabonds continuaient, en 1653, de se réunir en armes sur le Pont-Neuf. Les lieutenants civil et criminel, qui, à cette époque, étaient chargés de la police de Paris, voulurent les disperser par la force. Il en résulta une lutte, dans laquelle plusieurs personnes furent tuées ou blessées[3]. Force resta à la loi; mais, comme le faisait sagement remarquer l'évêque de Coutances, il eût été plus prudent, au lieu d'attaquer le désordre dans son foyer et de provoquer ainsi des scènes sanglantes, de charger les commissaires d'arrêter les vagabonds dans les différents quartiers de Paris. Cependant l'agitation, excitée, en 1653, par des mesures imprudentes, n'eut pas de suites.

[1] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 319 et suiv.

[2] Voy. l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. I, p. 156-157.

[3] Lettre du 18 sept. 1653, adressée à Mazarin par l'évêque de Coutances. Aff. étr. FRANCE, t. 892, f[os] 347 et 348.

Plus tard, on reconnut le danger de laisser les laquais et vagabonds porter l'épée dans les rues de Paris. Un jeune gentilhomme, du nom de Tilladet, neveu du secrétaire d'État, Michel Le Tellier, fut tué par les laquais du duc d'Épernon. Le carrosse de ce duc et celui du jeune Tilladet s'étaient rencontrés, dans une des rues étroites de Paris ; il en était résulté une querelle : les laquais du duc d'Épernon mirent l'épée à la main et attaquèrent le cocher de Tilladet. Ce dernier sortit de son carrosse, et voulut prendre la défense de ses gens ; il fut tué dans la mêlée. Ce meurtre provoqua une ordonnance royale, qui défendit, sous peine de mort, aux laquais de porter des épées et armes à feu[1] ; elle leur prescrivait d'être vêtus de la livrée de leurs maîtres, afin qu'on pût les reconnaître plus facilement. Le parlement enregistra immédiatement cette ordonnance royale ; mais tous les efforts pour rétablir l'ordre dans les rues de Paris ne réussirent pas à maintenir complètement la sûreté et la tranquillité. On est frappé, en lisant la *Muze historique* de Loret, d'y voir sans cesse répétées des nouvelles de vols, d'attaques nocturnes et d'assassinats. Lorsqu'en 1657 deux jeunes Hollandais vinrent visiter Paris, ils furent obligés de se faire escorter, pendant les nuits du carnaval, par leurs laquais armés de mousquetons et

[1] Voy. Lettres de Gui Patin, en date du 26 janvier 1655, dans le Recueil des *Lettres choisies de Gui Patin*, t. I, p. 253 (édit. de la Haye, 1715). L'ordonnance du roi est du 18 janvier 1655.

de pistolets, pour parcourir les rues en sûreté.

Cependant, d'après le témoignage de ces mêmes étrangers qui observaient avec soin et parlaient avec liberté, le gouvernement avait travaillé à l'épuration de la ville de Paris. Ils rapportent [1] qu'en 1657, époque de leur séjour à Paris, l'amélioration était sensible, et que l'on s'occupait de chasser de cette ville tous les vagabonds et filous. « Si l'on en vient à bout, ajoutent-ils, comme l'on a fait des gueux et des pauvres, dont on ne voit pas un seul par les rues, ce sera l'une des cinq merveilles de ce règne, qui sont : la défense des duels, de telle sorte que personne n'ose plus se battre ; le désarmement des laquais, dont il n'y a pas un qui ose porter l'épée ; le renfermement des pauvres, dont il n'y a pas un qui mendie ; la poursuite des p....., qu'on envoie pour peupler les Canadas, et à présent la recherche des vagabonds et filous. »

L'ordre moral n'avait pas été moins profondément troublé par les pamphlets de la Fronde, que la tranquillité des rues par les émeutes populaires. L'abbé Fouquet fut chargé par Mazarin de poursuivre les auteurs et colporteurs de libelles. Le cardinal le remerciait de son active et efficace surveillance dans une lettre du 25 mai 1655 [2]. Le meilleur moyen d'im-

[1] C'est à M. P. Faugère qu'est due la publication du *Journal du voyage fait à Paris*, en 1656 et 1657, par deux jeunes Hollandais, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de la Haye.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 38.

poser silence à ces pamphlétaires était d'encourager les ouvrages favorables à l'autorité royale. Mazarin insistait sur ce point, dans la même lettre, et signalait à l'abbé Fouquet plusieurs écrits utiles à publier. Le cardinal, instruit par l'expérience, comprenait parfaitement la puissance de la presse, et voulait s'en servir. Il protégeait les historiens italiens Gualdo Priorato et Vittorio Siri[1]. Il recommandait de fournir à ce dernier les documents nécessaires pour retracer les négociations de cette époque[2]. Grâce à Colbert, les indemnités accordées aux gens de lettres furent exactement payées. Cet intendant de Mazarin lui rappelait, en 1653, qu'il avait donné antérieurement une pension de six cents livres au sieur Colletet[3]. Il lui signalait Boyer et la demoiselle de Nerveze comme auteurs de pièces imprimées en son honneur. Colletet et Boyer étaient membres de l'Académie française, et il est probable que le cardinal fit droit aux demandes de Colbert. Silhon, membre de la même Académie, servait aussi Mazarin de sa plume et en obtenait des gratifications[4].

[1] Voy. sur Gualdo Priorato, une lettre des Aff. étr., FRANCE, t. 892, f° 324. Le 15 janvier 1654, Mazarin écrivait à Colbert de faire payer les pensions de Vittorio Siri. Bibl. nat. Papiers Baluze, arm. VI.

[2] Lettre de Mazarin à l'évêque de Lodève (Vautorte), en date de déc. 1655. Aff. étr., FRANCE, t. 896, f° 401.

[3] Lettre du 22 juin 1653 publiée par M. P. Clément (t. I, p. 205 du recueil des *Lettres, Instructions et Mémoires* de Colbert).

[4] Jean Silhon a publié, entre autres ouvrages, l'*Éclaircissement de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal*

Une autre note de Colbert à Mazarin [1] appelait son attention sur plusieurs érudits qui lui paraissaient mériter des pensions : « Monseigneur, disait Colbert, ayant gratifié jusqu'à cette heure les gens de lettres qui ont du mérite, il y en a qui seraient bien dignes des libéralités de Son Éminence, qui sont près de donner leurs ouvrages au public. Le premier est M. de Valois l'aîné [2], homme de grande réputation parmi les gens de lettres; il travaille, par ordre du clergé, à la version de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe [3]; il la donnera ce carême avec ses notes. L'autre est le père le Cointe [4], qui s'occupe depuis assez longtemps à composer l'histoire ecclésiastique de France, qui doit être une des plus belles et des plus curieuses pièces de l'histoire ecclésiastique, que personne n'a

Mazarin (Paris, 1650). Il était un des secrétaires du cardinal, et l'on trouve, dans les papiers de Mazarin, plusieurs minutes de sa main. Il termine une longue lettre adressée à Son Éminence par ces mots : « Je la conjure de se souvenir de moi. » (Aff. étr., FRANCE, t. 892, f° 375.) Une phrase des surintendants, Servien et Fouquet, dans une dépêche du 19 septembre 1653, prouve que Mazarin n'avait pas oublié cette prière : « Le sieur Silhon, écrivaient-ils au cardinal, a esté expédié et satisfait. »

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 907, f° 10; note autographe, qui n'a pas été publiée, à ma connaissance, dans le recueil de M. P. Clément.

[2] Henri de Valois, né en 1603, mort en 1676. On trouve des détails sur cet érudit dans tous les dictionnaires biographiques.

[3] Le premier volume de l'histoire d'Eusèbe parut en 1659. Ces ouvrages étaient imprimés, au Louvre, par l'imprimerie royale alors établie dans ce palais.

[4] Charles le Cointe, prêtre de l'Oratoire, né en 1611, mort en 1671.

encore entreprise. Le premier pourrait être gratifié de la pension du feu sieur Salmonnet, et le second de celle qui était donnée ci-devant au R. P. le Boux[1]. Il y a apparence que ni l'un ni l'autre ne ferait déshonneur au choix de Son Éminence, et le sieur de Valois serait excité par ce secours à s'appliquer à la version des autres historiens ecclésiastiques et de donner au public Socrate, Sozomène et Théodoret en meilleur état et plus correct qu'ils ne sont. » Mazarin accorda les pensions demandées par Colbert, et, par son testament, il légua les fonds nécessaires pour qu'elles fussent payées après sa mort.

Le développement du commerce paraissait à Colbert le meilleur moyen de s'attacher la bourgeoisie. Dès 1652, il conseillait au cardinal d'établir des compagnies de marchands qui auraient entretenu des relations avec l'Asie et l'Afrique[2]. Il montrait, par des calculs précis, les avantages que Mazarin pourrait retirer de ces établissements[3]. Malheureusement le ministre était, à cette époque (octobre 1652), hors du royaume. De la ville de Bouillon où il s'était

[1] Guillaume Le Boux, prêtre de l'Oratoire et prédicateur célèbre, fut nommé évêque d'Acqs en 1658.

[2] Les lettres de Scarron prouvent que des compagnies commerciales s'établirent, à cette époque. Il écrivait à Sarrasin : « Je me suis mis pour mille écus dans la nouvelle compagnie des Indes. » Lettre citée par M. de Cosnac (*Souvenirs du règne de Louis XIV* t. V, p. 329. »)

[3] Voy. une lettre du 13 octobre 1652 dans le t. I, p. 195 du recueil des *Lettres, Instructions et Mémoires* de Colbert, publiés par M. P. Clément.

retiré, il s'efforçait de rassembler une petite armée pour venir rejoindre Turenne et combattre Condé[1]. Ce n'était pas le moment de créer des compagnies de commerce, et nous n'avons cité la lettre de Colbert que comme preuve des tendances de cet esprit éminemment pratique. C'était à lui qu'il était réservé de développer le commerce, après la mort du cardinal, et de rétablir l'ordre dans les finances.

Le voyageur Thévenot fit également de vains efforts pour engager Mazarin à s'occuper du commerce maritime de la France[2]. « Ce serait une bien grande affaire, écrivait-il au cardinal, si Votre Éminence faisait en sorte que les marchands entreprissent quelque navigation considérable. Il semble qu'il ne manque que cela à la France pour être le plus florissant royaume de l'Europe. Les richesses, que la navigation a apportées aux Hollandais, Anglais, Portugais et à tous ceux qui en font profession, nous devraient[3] bien pousser à en vouloir prendre notre part, puisque nous en avons une si belle commodité : Marseille peut trafiquer au Levant et en Barbarie (côte septentrionale d'Afrique), et la Bretagne au Brésil en compagnie des Portugais, moyennant certains droits que les vaisseaux payeront au roi de Portugal. Les Génois ont ce dessein, et

[1] Voy. le tome précédent, p. 393-394.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 894, f[os] 10 v° et 11. Cette lettre de Thevenot est du 12 janvier 1654.

[3] Le manuscrit autographe porte *devroit ;* c'est un *lapsus* évident.

nous y pouvons mieux réussir qu'eux. Pour cela, il faudrait que les marchands allassent ensemble de conserve, et qu'ils eussent des vaisseaux de guerre pour leur défense. Ils fourniraient sans difficulté tout ce qui serait nécessaire pour l'équipage des vaisseaux de guerre, pourvu qu'ils eussent assurance qu'on ne les leur ôterait point pour mettre avec l'armée navale. L'exécution de ce dessein ferait venir une infinité d'argent en France, ferait que le roi aurait quantité de gens qui entendraient bien la mer, et dont il se pourrait servir, en nécessité, dans ses armées navales, et ferait encore que la France dominerait sur la mer comme elle domine sur la terre. » La nécessité de terminer les guerres de la Fronde et de combattre l'Espagne fit ajourner les entreprises commerciales jusqu'à la paix, et, lorsqu'elle fut conclue, en 1659, Mazarin épuisé et sentant sa fin approcher, ne put songer qu'à transmettre à Louis XIV le pouvoir que sa politique avait eu surtout pour but de rétablir et de consolider.

Gagner le parlement de Paris était plus difficile pour Mazarin que se concilier la bourgeoisie. Cette compagnie avait été longtemps l'adversaire le plus acharné du cardinal, et la majorité semblait toujours hostile. Mazarin s'efforça peu à peu de la ramener. Il commença par récompenser les membres du parlement qui s'étaient montrés zélés pour la cause royale. Les conseillers, qui avaient siégé à Pontoise, obtinrent des pensions de six mille livres, que tou-

chaient encore leurs héritiers, à l'époque de la régence du duc d'Orléans [1]. L'un d'eux, Ménardeau-Champré, dont nous avons signalé le zèle pour la cause royale pendant les troubles de la Fronde [2], fut nommé intendant des finances. Quant aux conseillers exilés, ils obtinrent, pour la plupart, l'autorisation de revenir à Paris et de reprendre leurs sièges au parlement. Le président de Thou, qui s'était associé à la révolte des princes et avait tenu le scrutin de septembre 1652, pour l'élection de Broussel à la dignité de prévôt des marchands [3], fut nommé, en 1657, ambassadeur en Hollande, à une époque où les relations avec cette république avaient pour la France une haute importance.

Il importait surtout de placer à la tête du parlement un magistrat de grande autorité, qui conservât la confiance de la compagnie, tout en ménageant la cour. Tel avait été longtemps le rôle de Mathieu Molé; mais ce magistrat avait reconnu que les fonctions de premier président n'étaient pas compatibles avec celles de garde des sceaux. Il renonça à la charge de premier président en mars 1653, et Mazarin fit preuve de beaucoup de tact dans le choix de son successeur. Il fit nommer le président Pomponne de Bellièvre [4], quoique ce magistrat eût longtemps

[1] Voy. le tome précédent, p. 243.
[2] *Ibidem*, p. 205-206.
[3] *Ibidem*, p. 227.
[4] Nommé premier président du parlement de Paris, en 1653, Bellièvre conserva cette charge jusqu'à sa mort (1657).

figuré dans le parti de la Fronde. Petit-fils d'un chancelier de France, le président de Bellièvre avait rempli habilement plusieurs missions diplomatiques. Son opposition n'était pas, comme celle de Broussel, le résultat d'idées étroites et d'une obstination aveugle. Il comprenait les nécessités de la politique. Le président de Bellièvre avait, d'ailleurs, des habitudes de luxe qui contrastaient avec l'ancienne simplicité parlementaire. Dans son château de Grignon[1], il aimait à étaler la pompe seigneuriale : il avait de nombreux domestiques, des chevaux et des chiens de chasse[2]. Mazarin n'ignorait pas les mœurs fastueuses de ce magistrat, et il en profita, dans la suite, pour le rendre plus souple et plus docile aux volontés de la cour. Pomponne de Bellièvre dissimula prudemment ses relations secrètes avec le cardinal. Il sut conserver son crédit dans la compagnie qu'il dirigeait, à l'époque même où il s'entendait avec Mazarin pour affermir l'autorité royale[3].

Bellièvre eut besoin de toute son autorité pour résister à l'esprit d'opposition profondément enraciné dans le parlement de Paris. Une première lutte s'engagea, en 1653, à l'occasion du procès intenté à l'un

[1] Ce château existe encore, au hameau de Grignon, dép. de Seine-et-Oise, arrond. de Versailles.

[2] Priolo (*De rebus gallicis*, lib. IX, p. 413 de l'édit. d'Utrecht, 1669) dit de ce président : « Pompâ et famulitio superbire, equos et canes ad voluptatis gloriam alere, etc. »

[3] On en trouvera la preuve dans le chapitre II du livre IV de ce volume.

des conseillers exilés, Fouquet-Croissy. Il était rentré à Paris, avait été arrêté, le 12 mars [1], et enfermé à la Bastille, puis à Vincennes[2]. On l'accusait de complicité avec les ennemis de l'État, et le parlement fut d'abord chargé d'instruire son procès; mais, comme il traînait cette affaire en longueur, le cardinal annonça l'intention de la lui enlever et de faire juger Fouquet-Croissy par une commission de maîtres des requêtes et de membres du Grand Conseil[3]. Cette menace suffit pour intimider le parlement. Le procureur général, Nicolas Fouquet, fut chargé de se rendre à Fontainebleau, que la cour habitait en mai 1653[4], et de prier Mazarin de ne pas porter cette atteinte à la juridiction du parlement. Les partisans du cardinal avaient espéré qu'une députation du parlement viendrait en corps le supplier de respecter les privilèges de la compagnie. « Cela, lui écrivait l'avocat Bluet[4], ferait plus d'effet dans les provinces étrangères que le festin de l'Hôtel-de-Ville[5]. » Mazarin n'eut pas la satisfaction de voir une députation du parlement de Paris implorer sa clémence. Mais il se tint pour satisfait de la démarche du procureur général et de la promesse que fit Fouquet-Croissy de vendre sa charge de conseiller et de sortir

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 219.

[2] *Mémoires d'Omer Talon* continués par son fils Denis Talon, p. 518, édit. Michaud et Poujoulat.

[3] *Ibidem*, p. 519.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 254.

[5] Voy. sur le festin du 29 mars ci-dessus, p. 14 et 15.

de France[1]. En 1653, l'opposition parlementaire, habilement combattue par le premier président et le procureur général, ne causa pas de sérieuses inquiétudes à la cour.

Mazarin trouva plus de résistance dans une partie du clergé. Ce corps s'était divisé pendant la Fronde. Le cardinal récompensa, en 1653 et 1654, les ecclésiastiques, qui s'étaient signalés par leur zèle pour la cause royale. L'abbé de Guron, Louis de Rechignevoisin[2], qui avait rendu d'importants services en Poitou et en Saintonge, pendant les années 1651 et 1652, fut nommé évêque de Tulle. Le père Faure, de l'ordre des Cordeliers, avait été un des plus ardents défenseurs de la royauté[3]; il passa de l'évêché de Glandèves au siège beaucoup plus important d'Amiens, et eut pour successeur, à Glandèves, un autre moine franciscain, le père Ithier, que nous verrons bientôt figurer, à Bordeaux, à la tête des partisans du roi[4]. Zongo Ondedei, parent de Mazarin et un de ses correspondants les plus actifs, obtint l'évê-

[1] Fouquet-Croissy fut retenu en prison jusqu'au commencement de l'année 1654. Dans une lettre du 30 janvier de cette année, adressée à Spon, Gui Patin annonce que Fouquet-Croissy a été mis en liberté.

[2] Né en 1616, l'abbé de Guron fut sacré évêque de Tulle, le 2 novembre 1653, et transféré, en 1671, à l'évêché de Comminges, où il mourut en 1693.

[3] Voy. dans le tome précédent, p. 351-352, une lettre de l'évêque de Glandèves à Mazarin.

[4] Voy. le chap. suivant. Le père Berthod, qui ne s'était pas montré moins dévoué que les pères Faure et Ithier, ne fut pas récompensé comme eux. Il s'en plaignait à Mazarin, dans une

ché de Fréjus[1]. Enfin, le cardinal Antoine Barberin, dont les relations avec Mazarin dataient d'une époque plus ancienne[2], fut nommé grand aumônier de France en 1653, puis évêque de Poitiers et enfin archevêque de Reims en 1657. D'autres prélats, éminents par leur science ou par leur position, avaient aussi été des auxiliaires zélés de Mazarin. Au premier rang se place Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, qui, plusieurs fois, mit sa plume au service du cardinal[3]. L'archevêque de Bordeaux (Henri de Béthune) usa de sa haute influence pour soutenir, en Guienne, la cause royale. Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun, renommé, dès cette époque, pour ses talents oratoires, fut chargé par Mazarin de plusieurs missions diplomatiques[4].

lettre du 23 septembre 1653 (Aff. étr., FRANCE, t. 892, f° 366) : « Monseigneur, lui écrivait-il, faites, je vous supplie, que mes peines ne soient pas sans récompense. V. Ém. m'a fait la grâce de m'en promettre souvent, et jusqu'à présent, je n'ai point ressenti les effets de vos libéralités. »

[1] Zongo Ondei ne fut sacré qu'en octobre 1654 ; mais nous réunissons ici, pour n'y plus revenir, les récompenses accordées par Mazarin à ses partisans.

[2] Voy. t. II, de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, p. 142.

[3] On trouve, dans les papiers de Mazarin, plusieurs lettres et mémoires de Pierre de Marca. Son traité latin de la *Concorde du Sacerdoce et de l'Empire* prouve sa profonde connaissance des matières de droit ecclésiastique.

[4] Il faut cependant remarquer qu'Anne d'Autriche n'avait pas une entière confiance dans Georges d'Aubusson. « La reine, écrivait à Mazarin le père Paulin, confesseur du roi, a quelque appréhension

Quelques-uns des membres du haut clergé, qui, pendant la Fronde, avaient soutenu les factions hostiles à la cour, cherchèrent à faire oublier leurs fautes en 1653. De ce nombre fut Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens[1]. Il avait été un des fauteurs les plus ardents du parti des princes; après la Fronde, il fit solliciter la faveur d'être présenté à Mazarin. L'évêque de Coutances écrivait au cardinal, le 25 avril, en parlant de Miossens (César-Phébus d'Albret)[2] : « Il supplie Votre Éminence de lui faire la grâce de voir M. l'archevêque de Sens, et le présenter à Leurs Majestés, espérant que Votre Éminence aura la bonté de supplier très humblement le roi de ne rien témoigner à ce prélat du passé. » Et plus loin, l'évêque ajoutait[3]: « Je recevrai, après-demain, les ordres de Votre Éminence pour lui conduire ledit archevêque. » Le même évêque de Coutances, rendant compte à Mazarin des dispositions de l'assemblée générale du

de l'esprit de M. l'archevesque d'Embrun. » (Lettre du 25 décembre 1652; Arch. des aff. étr., FRANCE, t. 886, f° 311.)

[1] Il avait été nommé coadjuteur de l'archevêque de Sens en 1644, puis titulaire de cet archevêché en 1646; il mourut en 1674. (Voy. sur ce prélat les *Mémoires du père Rapin*, t. I, p. 48, 49, 50.)

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 247.

[3] Une lettre de Mazarin à l'archevêque de Sens, en date du 11 septembre 1654 (Aff. étr., FRANCE, t. 893, f° 210), prouve que ce prélat continuait à manifester les mêmes sentiments. « Je vous suis obligé, comme je dois, écrivait le cardinal à l'archevêque de Sens, des nouvelles assurances d'amitié qu'il vous a plu me donner par votre lettre du 24 du passé. Je les reçois avec entière confiance, et vous en rends grâce de tout mon cœur. »

clergé, lui écrivait le 18 septembre 1653[1]: « Votre Éminence verra, par les lettres ci-jointes de M. l'abbé de Marmiesse[2], la déférence entière de Messieurs les prélats à ses ordres. »

Parmi les congrégations religieuses, les Franciscains et les Chartreux avaient agi énergiquement en faveur de l'autorité royale, à l'époque de la Fronde. Nous avons eu occasion de rappeler le rôle des pères Faure et Berthod[3]. Le père Léon, chartreux mitigé, ne cessait de donner à Mazarin des avis confidentiels sur la situation de Paris[4]. Enfin la plupart des membres de la Société des Jésuites étaient dévoués au roi et au cardinal. Ils allaient jusqu'à solliciter l'expulsion de ceux de leurs confrères qui avaient montré des sentiments opposés, comme le prouve une lettre du père Paulin, confesseur du roi, en date du 17 no-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t., 892, f° 347.

[2] L'abbé de Marmiesse (Bernard Coignet) était un des agents généraux du clergé. Il fut nommé évêque de Conserans, en mai 1653, et vécut jusqu'en 1680.

[3] Voy. tome précédent, p. 318.

[4] Le père Léon écrivait à Mazarin, le 9 janvier 1653 (Aff. étr., FRANCE, t. 892, f°s 90 et suiv.) : « Ceux qui entretiennent toutes ces intelligences [avec le prince de Condé] sont Caillet, frère du secrétaire de M. le Prince; Rolin, secrétaire de M. le prince de Conty; Gourville; le baron de Vineuil, qui tous les jours lève du monde à Paris, et les envoie trois à trois, quatre à quatre; Rochefort, capitaine de cavalerie du régiment de Conty, et qui, desguisé, se faisoit encore hier porter en chaise; la Flèche, proche la Croix-du Tiroir (Trahoir), vivandier de M. le Prince. » Ce passage est au f° 91 v° du volume indiqué. Les papiers de Mazarin contiennent beaucoup d'autres lettres du père Léon.

vembre 1652[1] : « La reine a résolu de purger notre maison professe[2] de Paris. Nous avons grand intérêt que quelques particuliers ne nous ruinent pas, et surtout que les supérieurs des maisons de Paris[3] soient entièrement et sans réserve déclarés pour le roi et pour toutes ses volontés, qui sont toujours fort justes. » Le 4 décembre, le père Paulin attestait de nouveau le dévouement des Jésuites[4] : « Je la puis assurer (Votre Éminence) que nos pères d'ici contribuent de tout leur pouvoir, par leurs prières, pour les heureux succès des armes du roi Louis XIV. »

On s'étonne, en lisant de pareilles lettres, qu'un autre Jésuite, le père René Rapin, parlant, dans ses Mémoires, du père Paulin, confesseur de Louis XIV, l'ait présenté comme un adversaire de Mazarin[5]. La correspondance très suivie du père Paulin avec le cardinal atteste au contraire qu'il lui était entièrement dévoué. Sur son lit de mort, le père Paulin

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 886, f° 9. Lettre autographe du père Paulin à Mazarin.

[2] La maison professe des Jésuites était située rue Saint-Antoine. C'est aujourd'hui le lycée Charlemagne.

[3] Les Jésuites avaient trois maisons à Paris : la maison professe, dont il a été question dans la note précédente, le collège de Clermont (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand), et enfin le noviciat, entre les rues Férou, du Pot-de-Fer, de Vaugirard et Mézières.

[4] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 141.

[5] *Mémoires du père René Rapin* publiés par M. Léon Aubineau, t. II, p. 141. Le savant éditeur n'a ajouté aucune note rectificative sur le passage suivant, qui se rapporte à l'année 1653 : « Le père Paulin..... s'étoit brouillé tellement avec luy (Mazarin) qu'il n'avoit plus de part en sa confiance. »

protestait encore de son attachement à Mazarin[1] : « Comme j'ai vécu, je meurs tout vôtre. Je prends la liberté de recommander à Votre Éminence notre compagnie, qui ne lui manquera jamais de fidélité ni de respect. Si elle (Votre Éminence) désire mettre en ma place mon compagnon[2], elle rencontrera en sa personne la suffisance, la probité et une fidélité sans exemple. Le roi croît en sagesse et en dissimulation. Votre Éminence permettra à son serviteur mourant de lui dire qu'elle ne doit approcher de Sa Majesté que ses créatures assurées[3]. » Le père Paulin donne, dans la même lettre, sur quelques évêques ou candidats aux évêchés, des renseignements qui sont une nouvelle preuve de son dévouement à Mazarin. Il termine par le souhait suivant : « Dieu vous fasse prospérer. C'est le vœu de celui qui est jusques à la fin, de Votre Éminence, le très dévoué et très fidèle serviteur[4]. »

Soutenu par le haut clergé et par les ordres religieux les plus influents, Mazarin n'eut pas de peine

[1] Affaires étrangères, t. 892, f° 223. Le père Paulin mourut le 2 avril 1653.

[2] Ce fut le père Dinet, jésuite, ancien confesseur de Louis XIII, qui remplaça le père Paulin comme confesseur de Louis XIV; mais le père Dinet mourut, cette année même (1653), et eut pour successeur le père Annat.

[3] Il est impossible, après ces protestations de zèle et de fidélité écrites d'une main mourante, d'attacher la moindre importance au témoignage du père Rapin. Je ne l'ai cité que pour prouver, une fois de plus, la nécessité de contrôler sévèrement le témoignage de tous les mémoires.

[4] Toutes les lettres du père Paulin à Mazarin sont autographes.

à résister aux dispositions hostiles du pape Innocent X et aux partisans de Retz. Il avait demandé au pape le rappel du nonce Bagni, qui s'était toujours montré favorable à l'Espagne. Innocent X choisit, pour remplacer Bagni, un prélat nommé Corsini[1], sans demander, suivant l'usage, l'agrément du roi. Louis XIV, justement blessé, fit arrêter Corsini à Marseille. A cette nouvelle, le pape éclata en plaintes et en menaces. Il s'en prit au bailli de Valençay, ambassadeur de France à Rome, et surtout à Mazarin, qu'il regardait comme son ennemi personnel. « La colère du pape, écrivait Brienne au cardinal, le 8 janvier 1653[2], continue sur ce qu'on n'a pas voulu souffrir à M. Corsini de s'avancer jusques en cette cour, et il semble en disposition de porter les affaires à la dernière extrémité, interdisant à Messieurs les cardinaux, affectionnés à la France, de lui parler d'aucune [affaire] qui en concerne les sujets. »

L'arrestation du cardinal de Retz fournit au pape une nouvelle occasion de se plaindre du mépris que l'on faisait, en France, des privilèges ecclésiastiques. Aux doléances d'Innocent X, le roi fit répondre par le bailli de Valençay, qu'il s'étonnait des réclamations du pape, qui avait gardé le silence lorsqu'en 1651 et 1652, la Fronde proscrivait le cardinal Mazarin. Cette lutte diplomatique, qui dura jusqu'à la mort

[1] Voy. les *Mémoires du père Rapin*, t. I, p. 508.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 77.

d'Innocent X, s'aggrava encore par la connivence de quelques curés de Paris, partisans de Retz. Leurs prédications et leurs écrits entretinrent, dans Paris, une agitation religieuse, qui se compliqua de la querelle des Jansénistes et des Molinistes. Mazarin voulut vainement imposer silence aux deux partis. Les passions théologiques ne s'y résignèrent pas ; mais elles ne réussirent à ébranler ni l'autorité royale ni le crédit du ministre[1].

La noblesse donna encore moins d'embarras au cardinal que le clergé. Après la Fronde, elle sembla se précipiter dans la servitude. « Je vis, dit la Porte[2], une multitude de gens de qualité faire des bassesses si honteuses que je n'aurais pas voulu être ce qu'ils étaient à condition d'en faire autant. Tout le monde disait tout haut à la reine que toute la France était mazarine, et qu'il n'y avait personne qui ne tînt à grande gloire de l'être. J'étais dans la chambre de la reine, lorsque Son Éminence y entra[3]; j'y vis, parmi tant de gens qui s'étouffaient à qui se jetterait à ses pieds le premier, j'y vis, dis-je, un religieux qui se prosterna devant lui avec tant d'humilité, que je crus qu'il ne s'en relèverait point. »

Au milieu de ces bassesses, que se plaît à décrire

[1] On trouvera des détails sur ces querelles dans le chapitre I et le chapitre IV du livre IV.

[2] *Mémoires*, p. 52, éd. Michaud et Poujoulat.

[3] Le 3 février 1653.

le valet de chambre mécontent, Mazarin ne se laissa point enivrer par le succès; mais il chercha habilement à gagner la noblesse et à consolider son pouvoir par des alliances avec les principales familles de la France. Déjà, en 1651, le duc de Mercœur avait épousé une des nièces du cardinal, Laure Mancini[1]. Fils aîné du duc de Vendôme et petit-fils d'Henri IV, le duc de Mercœur était un des plus grands seigneurs du royaume. Son père, le duc de Vendôme, était amiral de France. Mercœur lui-même fut bientôt nommé gouverneur de Provence en place de Louis de Valois, comte d'Alais et duc d'Angoulême, qui avait pris le parti des princes[2].

D'autres mariages donnèrent à la famille de Mazarin un des rangs les plus élevés dans la noblesse française. Ce furent les chefs de l'aristocratie eux-mêmes qui sollicitèrent l'honneur de ces alliances[3]. Lorsque trois des nièces du cardinal (Laure et Olympe Man-

[1] Voy. l'*Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 358-359.

[2] Voy. le chapitre suivant.

[3] Le cardinal était loin, à en juger par sa correspondance, d'encourager l'orgueil de ses nièces. A une époque, où il venait de mettre le comble à sa puissance par la conclusion de la paix des Pyrénées, il écrivait à leur gouvernante, Mme de Venel : « Elles (mes nièces) doivent rendre la visite à toutes les dames de condition, qui les ont visitées; mais après cela les visites doivent tout à fait cesser, et surtout je vous prie de dire à mes nièces qu'elles en doivent user avec grande modération, civilité et même humilité, comme n'étant pas demoiselles, et considérer que cela, au lieu de les abaisser, les relèvera davantage dans l'esprit de ceux qui verront leur procédé et dans l'estime de tout le monde. »

cini, et Anne-Marie Martinozzi) rentrèrent dans Paris, en février 1653, les plus nobles dames s'empressèrent d'aller à leur rencontre. La princesse de Carignan et sa fille, la princesse Louise, avec la maréchale de Guébriant, furent les recevoir hors de la porte Saint-Honoré et les accompagnèrent jusqu'au Louvre[1]. La princesse de Carignan était femme du prince Thomas de Savoie-Carignan, dont nous avons signalé le dévouement pour Mazarin[2]. Sœur du comte de Soissons, tué au combat de la Marfée, en 1641, elle était le dernier rejeton légitime de l'une des branches du sang royal de France, la branche de Bourbon-Soissons. Son fils, Eugène de Savoie, pour lequel on fit revivre le titre de comte de Soissons, rechercha et obtint, dans la suite, une des nièces du cardinal, Olympe Mancini[3].

Dès 1650, Mazarin, d'après l'ambassadeur vénitien Morosini, songeait à faire épouser une de ses nièces au fils aîné du duc de Bouillon[4]. Ce mariage s'accomplit, quelques années plus tard[5], et resserra l'étroite union du cardinal avec Turenne qui, depuis la mort

[1] *Hist. du ministère du cardinal Mazarin*, par Galeazzo Gualdo Priorato, t. I, p. 381-382 de la traduction française.

[2] Voy. le tome précédent, p. 74 et 75.

[3] Ce mariage n'eut lieu qu'en 1657; mais la liaison étroite du cardinal avec la maison de Savoie-Carignan remontait, comme on vient de le voir, à une époque antérieure.

[4] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 179, note I.

[5] Godefroi-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, épousa Marie-Anne Mancini, la plus jeune des nièces de Mazarin.

de son frère, était le véritable chef de la puissante maison de Bouillon. Nous avons déjà indiqué[1] quels services ce général avait rendus et continua de rendre à la France, et avec quelle magnificence Mazarin le fit récompenser et dédommagea sa maison de la perte de Sedan.

Le cardinal destinait une autre de ses nièces, Anne-Marie Martinozzi, au duc de Candale, le brillant fils du duc d'Épernon. Il avait donné au père le gouvernement de Bourgogne, enlevé à Condé. Le fils avait été appelé, en 1652, à succéder au comte d'Harcourt dans le commandement de l'armée de Guienne. Cette faveur ne lui avait pas été accordée sans difficulté, et Mazarin avait entendu en faire le prix d'une alliance intime avec sa famille ; mais le duc de Candale, conseillé par le spirituel et politique Saint-Évremond, fut plus habile que Mazarin et recueillit la gloire d'une conquête facile, sans subir une alliance qui lui paraissait au-dessous de son rang[2].

[1] Voy. ci-dessus, p. 6 et 7.

[2] Le duc de Candale protestait cependant de son désir d'épouser Anne-Marie Martinozzi. Le Tellier écrivait à Mazarin, le 14 septembre 1652 : « M. de Candale dit hier sur le sujet de son mariage avec Mlle Martinozzi tout ce qui peut s'imaginer de bien. Il tesmoigne avoir envie de le conclure promptement. Il exagère les avantages qu'il en peut tirer pour l'établissement de sa grandeur, [et] s'asseure de redresser M. son père quand il fera des difficultez qui pourroient traverser son dessein, etc. » Le Tellier ajoutait avec sa prudence et sa finesse habituelles : « Je crois que ces messieurs-là songent plus aux leurs (à leurs intérêts) qu'à votre alliance et qu'ils n'ont aucun dessein d'y entrer, s'ils n'en sont pressés extraor-

Bien peu, parmi les grands seigneurs de cette époque, imitèrent l'exemple du duc de Candale. La plupart ne se contentaient pas de solliciter la main des nièces de Mazarin. Ils allaient jusqu'à vouloir épouser ses sœurs, qui étaient veuves et avaient de nombreux enfants. C'est un fait que l'on aurait peine à croire, s'il n'était attesté par des pièces authentiques. Au mois de mai 1653, le cardinal fit venir de Rome ses deux sœurs, Mmes Mancini et Martinozzi, avec ses trois dernières nièces (Marie, Hortense et Marie-Anne), et leur jeune frère Philippe Mancini, le futur duc de Nevers. La famille du duc d'Amville[1] s'empressa de faire demander pour ce duc la main d'une des sœurs de Mazarin. Cette démarche semble si étrange qu'il faut citer la lettre de l'évêque de Coutances, qui en fut chargé[2]. Il écrivait au cardinal, le 14 septembre 1653 : « Il est certain que, si Votre Éminence a intention que Mesdames ses sœurs se remarient en France, elles ne manqueront pas de bons sujets. J'ai été prié de lui en proposer un, qui est M. le duc d'Amville, dont je me suis chargé; mais j'ai cru devoir écrire à Votre Éminence l'intention de cette famille, qui

dinairement. » On verra qu'en effet ce mariage n'eut pas lieu. Anne-Marie Martinozzi en fut amplement dédommagée par son alliance avec le prince de Conti, en février 1654.

[1] François-Christophe de Levis-Ventadour, comte de Brion, créé duc de d'Amville, ou Damville, en 1648. Il avait été nommé gouverneur de Limousin et mourut jeune en 1661.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 331.

m'a été proposée par le père de Ventadour[1]. Si elle le juge à propos, je lui ferai telle réponse qu'elle désirera, sans que l'on sache qu'elle vienne de Votre Éminence, ni que vous en ayez parlé. » L'évêque de Coutances ajoutait avec une nuance d'ironie : « Il paraît que ce bon gentilhomme a beaucoup de passion d'être honoré de l'alliance de Votre Éminence, puisqu'après les propositions qu'il a faites pour une de Mesdemoiselles vos nièces, comme Votre Éminence se peut souvenir que je lui en ai autrefois écrit, son inclination continue aujourd'hui pour une de Mesdames leurs mères[2]. »

Mazarin eut le bon sens de ne pas donner suite à ces propositions; mais il continua de s'assurer, par son habile politique, l'appui de la plupart des grandes maisons du royaume. Une des principales était la famille du cardinal de Richelieu, pour lequel Mazarin avait toujours professé une profonde reconnaissance. Les héritiers de Richelieu étaient le maréchal de la Meilleraie, son neveu; la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, et ses petits-neveux qui portaient les titres de duc, marquis et abbé de Richelieu. Le maréchal de la Meilleraie, malgré

[1] Louis-Hercule de Levis-Ventadour, d'abord Jésuite, fut nommé évêque de Mirepoix en 1655. Il était frère du duc d'Amville.

[2] Gui Patin mentionne aussi ces projets de mariage : « On parle fort, écrivait-il le 20 mars 1654, des noces..... des deux sœurs de l'Éminence avec d'autres grands Seigneurs, qui veulent entrer dans le temple de la fortune. » On prendrait cette assertion pour une boutade de frondeur, si la lettre de l'évêque de Coutances ne la confirmait. Ce prélat était un des agents dévoués de Mazarin.

son humeur, pétrie de bile et de contre-temps, selon l'expression de Retz, était resté fidèle à la cause royale pendant la Fronde. Gouverneur de Bretagne et grand maître de l'artillerie, il eut, à cette époque, un rôle considérable. Mazarin songeait, dès 1653, au mariage d'une de ses nièces avec Charles-Armand de la Porte, fils du maréchal de la Meilleraie. Nous en trouvons la preuve dans une lettre de Servien en date du 19 septembre de cette année[1]. Les tergiversations du maréchal de la Meilleraie et les hésitations de son fils retardèrent longtemps l'alliance projetée; mais le cardinal poursuivit son projet avec sa patience et sa ténacité ordinaires, et Charles-Armand de la Porte de la Meilleraie finit par épouser Hortense Mancini, qui lui apporta des millions et le titre de duc de Mazarin.

Quant à la duchesse d'Aiguillon, elle était trop hautaine et trop ambitieuse pour s'abaisser au second rang, après avoir vu la cour à ses pieds sous le règne de son oncle le cardinal de Richelieu. Elle ne cessa de susciter des adversaires à Mazarin, mais en se ménageant auprès de la reine. Elle avait soutenu, par des manœuvres secrètes, Chavigny, l'ennemi le plus habile et le plus implacable du cardinal. Mazarin, qui la connaissait, avait plus d'une fois signalé ses intrigues à la reine[2] et montré combien était

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 350.
[2] Voy. t. IV, p. 280-281, de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

dangereux son esprit intéressé et artificieux. Il lui rendit, avec la même dissimulation, les coups qu'elle avait voulu lui porter. Il soutint, contre elle, la duchesse de Richelieu, Anne Poussard du Vigean, dont la duchesse d'Aiguillon voulait faire rompre le mariage[1]. Il avait agi de même, lorsque le jeune marquis de Richelieu, frère cadet du duc, avait épousé la fille de Mme de Beauvais, première femme de chambre de la reine[2]. La duchesse d'Aiguillon éclata, et on prétend que, dans son indignation, elle dit que, si elle avait un troisième neveu à marier, il épouserait la fille du bourreau. Mazarin parut compatir à sa douleur et à l'abaissement de la famille de son ancien protecteur; mais le mariage était contracté régulièrement, et la duchesse d'Aiguillon fut forcée d'en subir la honte[3].

La maison de Lorraine, dont quatre branches étaient alors établies en France (branches de Guise, d'Elbeuf, de Chevreuse et d'Harcourt), était devenue, après quelques hésitations, un auxiliaire intéressé de Mazarin. La branche de Guise, qui avait eu tant de puissance au seizième siècle, avait pour chef, en 1653, le personnage romanesque qui avait tenté la

[1] Voy. sur ce mariage le tome III, p. 342-343, de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

[2] Ce mariage avait eu lieu en novembre 1652. On trouve, dans les papiers de Mazarin (FRANCE, t. 886), plusieurs lettres de Mme de Beauvais au cardinal pour implorer sa protection.

[3] Bartet, dans une lettre adressée au cardinal, le 21 novembre 1652, raconte, en plaisantant, les péripéties de ce mariage, qui émut toute a cour (Aff. étr., FRANCE, t. 886, f° 35).

conquête de Naples [1], puis subi, en Espagne, une captivité de cinq ans, et qui, délivré par Condé, l'avait abandonné pour se rallier à la cour. Mêlant l'amour à la politique, ambitieux et frivole, ce duc de Guise ne pouvait inquiéter Mazarin. Il renouvela sans succès son expédition de Naples, en 1654, et disparut bientôt de l'histoire.

La branche d'Elbeuf avait toujours eu peu d'éclat. Après avoir joué un rôle ridicule pendant la première Fronde, Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, avait fini par solliciter et obtenir les faveurs du cardinal. Gouverneur de Picardie, il fut un instrument docile entre les mains de Mazarin.

Il n'en fut pas de même de la branche de Chevreuse. Le vieux duc Claude de Lorraine, grand chambellan de France, était, à la vérité, resté fidèle à la cause royale; mais il était complètement effacé par sa femme, l'ambitieuse et habile Marie de Rohan. Au commencement de la régence d'Anne d'Autriche, la duchesse de Chevreuse avait été une ennemie acharnée de Mazarin et avait porté la haine jusqu'à vouloir le faire assassiner [2]. Pendant la Fronde, elle avait été, quelque temps, l'alliée du coadjuteur, puis de Condé. La rupture du projet de mariage de sa fille avec Conti l'avait rejetée dans

[1] Voy. l'*Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 446 et suiv.

[2] Voy. t. I, p. 165 et suiv. de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

le parti de la reine, et, depuis cette époque, elle y était restée fidèle. Elle venait d'être frappée, en novembre 1652, d'un cruel malheur. Sa fille, Charlotte de Lorraine, dont Retz a si odieusement flétri la mémoire, lui avait été enlevée par une maladie foudroyante. Un instant découragée, la duchesse de Chevreuse parut renoncer à la politique; mais bientôt son génie d'intrigue et son intérêt l'y ramenèrent. Comme la Palatine, Anne de Gonzague, elle resta dévouée au cardinal Mazarin. De ces deux femmes dépendaient de nombreux et puissants clients. La duchesse de Chevreuse traînait à sa suite le duc de Luynes, qu'elle avait eu de son premier mariage avec le connétable de Luynes; le duc de Noirmoutiers, gouverneur de Charleville; le baron de Lameth, gouverneur de Mézières; enfin, Anne de Rohan, princesse de Guémené, qui avait aussi été mêlée aux intrigues de la Fronde.

Mazarin n'avait d'ennemis, en 1653, que dans la quatrième branche de la maison de Lorraine, la branche d'Harcourt [1]; le chef de cette branche était Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, qui s'était signalé longtemps par d'éclatants succès en Italie, et, en dernier lieu, contre la Fronde, dans la guerre de Saintonge et de Guienne. Mais ne se croyant pas récompensé en proportion de ses services, il avait

[1] Nous ne parlons pas ici de la branche de la maison de Lorraine, dite de Lillebonne, ou Lislebonne, parce qu'elle n'a joué aucun rôle politique à cette époque.

tout à coup abandonné son armée et s'était emparé de Brisach. Négociant avec l'Empereur et avec son parent Charles IV, duc de Lorraine, le comte d'Harcourt menaçait de leur livrer cette place importante. Mazarin employa tour à tour la diplomatie et la force pour s'opposer à cette trahison et finit par contraindre le comte d'Harcourt à se soumettre[1].

De toutes les grandes maisons de la France, trois seulement paraissaient encore hostiles au cardinal au commencement de l'année 1653 : c'étaient les d'Orléans, les Condé et les La Trémoille[2]. Mais déjà Gaston d'Orléans était en négociation avec Mazarin. Sa fille aînée, retirée à Saint-Fargeau, résista quelque temps, mais finit aussi par solliciter son retour. Les maisons de Condé et de la Trémoille étaient divisées : pendant que le prince de Condé s'alliait avec les Espagnols, son frère, le prince de Conti, enfermé dans Bordeaux, prêtait l'oreille aux émissaires de Mazarin, et sa réconciliation avec le cardinal fut bientôt si complète qu'il sollicita la main d'une de ses nièces et épousa Anne-Marie Martinozzi. Henri-Charles de La Trémoille, prince de Tarente, qui servait dans l'armée de Condé, commençait aussi à se décourager : d'après une lettre adressée à Ma-

[1] Voy. pour les détails le chapitre IV de ce livre.

[2] Les ducs de la Rochefoucauld et de Rohan étaient encore absents de la cour; mais Gourville négociait, en 1653, le retour de la Rochefoucauld (*Mémoires de Gourville*, p. 409). Le duc de Rohan-Chabot mourut en 1655, et sa veuve, Marguerite de Rohan, protégée par Turenne, se réconcilia avec Mazarin.

zarin[1], il paraissait disposé à abandonner le parti des princes. Il avoue, dans ses mémoires[2], qu'il n'était retenu que par un faux point d'honneur. Son parent, le duc de Noirmoutiers, chef de la branche cadette de la maison de La Trémoille, était ami du cardinal de Retz, et s'était d'abord montré fort irrité de son emprisonnement. Gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe, le duc de Noirmoutiers pouvait devenir un ennemi dangereux. Mazarin se servit de la duchesse de Chevreuse pour le ramener, et elle y réussit, après de longues négociations[3].

Nous avons déjà vu[4] les gouverneurs des places fortes du nord de la France, Fabert, de Broglie, de Bar, Mondejeu, Navailles, etc., venir offrir leur épée à Mazarin au moment où il rentrait en France, à la fin de l'année 1651. Ils lui étaient restés fidèles dans les dernières luttes de la Fronde. Les gouverneurs des grandes provinces, comme Longueville en Normandie, d'Épernon en Bourgogne, La Meilleraie en Bretagne, Mercœur en Provence, L'Hôpital en Champagne, Lesdiguières en Dauphiné, lui protes-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 204. On écrivait à Mazarin le 20 mars 1653 : Le prince de Tarente « m'a permis de vous faire sçavoir que c'est avec une aversion très douloureuse qu'il lui faut entrer, selon les apparences, dans le service d'Espagne, et que, s'il n'espéroit en retirer M. le Prince, il l'auroit déjà abandonné ».

[2] Voy. les *Mémoires du prince de Tarente*, p. 134 et suiv. de l'édit. de 1767.

[3] Fabert intervint dans ces négociations. (Voy. *le maréchal de Fabert*, par M. Jules Bourelly, t. II, p. 56-74.)

[4] Voy. le tome précédent, p. 91.

taient de leur dévouement. Il suffira de citer une lettre du duc de Lesdiguières, parent du cardinal de Retz, pour montrer à quel point les plus nobles familles étaient aux pieds du cardinal. Ce gouverneur du Dauphiné écrivait à Mazarin, le 1er janvier 1653[1] : « Quoique je croie que Votre Éminence est assez persuadée de la passion que j'ai pour le service de Leurs Majestés et pour le vôtre en particulier, j'ai cru néanmoins que je vous en devais renouveler les assurances sur le sujet de la détention de M. le cardinal de Retz, et vous envoie ce gentilhomme exprès, suppliant très humblement Votre Éminence de croire, Monseigneur, qu'il n'y a personne en France qui soit plus attaché que moi aux intérêts du roi et à ceux de Votre Éminence, et qu'il n'y a rien que je ne fasse pour lui en donner des preuves, quand il lui plaira me faire la faveur de m'ordonner quelque chose. »

On a vu ci-dessus[2] avec quel empressement les maréchaux de France avaient accompagné Mazarin au festin que lui donna l'Hôtel-de-Ville, le 29 mars. Mazarin en créa trois nouveaux pour récompenser les services rendus à la cause royale pendant la Fronde. Dès le mois d'août 1652, il avait fait nommer maréchal de France le fils aîné du vieux maréchal de la Force. Cette famille, qui avait une grande influence sur les protestants du Midi,

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 24, original signé.
[2] P. 14 de ce volume.

avait contribué à les maintenir dans le devoir. Le bâton de maréchal fut aussi donné au comte de Palluau, qui avait enlevé au parti des princes l'importante place de Montrond[1]. Palluau s'appela, à partir de 1653, le maréchal de Clérambault. Enfin le comte de Miossens, qui avait conduit à Vincennes le cardinal de Retz[2], obtint la même récompense, et prit le titre de maréchal d'Albret. Un quatrième maréchal de France, le comte du Daugnon, fut nommé en 1653, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Ce fut le prix de l'abandon du gouvernement de Brouage, que la reine donna à Mazarin. Le comte du Daugnon porta le nom de maréchal de Foucault.

Les marquis de Créquy[3] et de Roquelaure obtinrent le titre de duc. On a prétendu qu'en les faisant nommer, Mazarin avait voulu avilir cette dignité, et on lui a prêté ce mot : « J'en ferai tant qu'il sera

[1] Voy. le tome précédent, p 281.

[2] *Ibid.*, p 385. Monglat prétend (*Mémoires*, p. 287, édit. Michaud et Poujoulat) que Miossens, qui commandait les gendarmes du roi, arracha à Mazarin la dignité de maréchal par des menaces. On a pu juger par les lettres de Miossens à Mazarin (voy. une de ces lettres dans le tome précédent, p. 385-386) que ce général ne le prenait pas de si haut avec le cardinal. Son ton est celui d'un courtisan qui cherche à faire valoir ses services et son dévouement. Manicamp, qui voulut obtenir le bâton par la violence, n'y réussit pas (voy. dans le tome précédent, p. 419 et suiv.).

[3] Charles de Blanchefort, marquis, puis duc de Créquy, avait été nommé maréchal de camp en 1649, et lieutenant-général en 1651. Il est surtout connu par son ambassade de Rome en 1662. Il mourut, en 1689, à soixante-quatre ans.

ridicule de l'être, et ridicule de ne le pas être[1]. » On sait quelle est la valeur de tous ces mots attribués aux personnages historiques. Mazarin dédaignait si peu le titre de duc qu'il acheta lui-même, de la maison de Gonzague, le duché de Mayenne, en 1654, et le duché de Nevers, en 1659. Il transmit le premier à Charles-Armand de la Porte, qui avait épousé une de ses nièces et qui prit le titre de duc de Mazarin. Le duché de Nevers passa à Philippe Mancini, neveu du cardinal.

En résumé, Mazarin réussit, par son habileté et par sa modération, à se concilier la bourgeoisie, à contenir le parlement et le clergé, et à s'assurer, dans l'aristocratie française, d'importantes alliances. Il affermit sa puissance par cette politique, et se servit de cette puissance dans l'intérêt du royaume, en mettant un terme à la Fronde provinciale.

[1] *Mémoires de la Fare*, p. 263, édit. Michaud et Poujoulat. Ce mot a été répété par Saint-Simon.

CHAPITRE II

FIN DE LA FRONDE PROVINCIALE (1652-1653).

Fronde provençale; le duc de Mercœur remplace comme gouverneur de Provence le comte d'Alais, devenu duc d'Angoulême. — Prise de Bellegarde et soumission de la Bourgogne. — Guerre de Guienne : Situation de Bordeaux; la grande et la petite Fronde à Bordeaux; l'Ormée. — Attaques des Ormistes contre le parlement de Bordeaux (mai-juin 1652). — Lutte entre les deux partis. — Journée du 24 juin; victoire de l'Ormée. — Conduite du comte d'Harcourt pendant les divisions de Bordeaux; il se plaint de la cour et de Mazarin et abandonne son armée pour s'emparer de Brisach (août 1652). — Situation critique de l'armée royale en Guienne. — Harcourt est remplacé par le duc de Candale (septembre 1652); Candale n'arrive en Guienne qu'à la fin de l'année. — Conspirations contre l'Ormée, dirigées par Massiot, le père Ithier, Filhot, etc. — Progrès du duc de Candale, qui s'avance vers Bordeaux (janvier-mars 1653). — Le comte du Daugnon abandonne le parti des princes et traite avec la cour (mars 1653). — Le duc de Vendôme pénètre dans la Gironde, pendant que le duc de Candale prend Bourg et Libourne (avril-juillet). — Négociations secrètes de Conti avec Mazarin. — Soumission de Bordeaux (31 juillet). — Mesures prises pour s'assurer de la Guienne. — Dispersion des chefs du parti des princes.

Quatre provinces eurent à souffrir de la Fronde des princes, en 1652 et 1653 : la Provence, la Bourgogne, la Saintonge et particulièrement la Guienne. En Provence, les partisans de Condé étaient le comte d'Alais, gouverneur de la province, une partie de la noblesse, et les conseillers qui revendiquaient les charges semestrielles, qu'ils avaient achetées, en

1648, et dont ils avaient été exclus par les anciens titulaires. Comme ce parti se composait surtout de nobles et d'hommes de guerre, on l'appela la faction des *Sabreurs*. Quelques villes, ou, comme on disait alors, quelques communautés, entre autres Toulon, Tarascon, Sisteron et Saint-Tropez, soutenaient également le parti des princes. Dans le camp opposé se trouvaient le parlement d'Aix, le marquis d'Aiguebonne[1], le comte de Carces[2], et la plupart des villes de Provence, entre autres Aix et Marseille. Le nom de *Canivets*, ou *Tailleplumes*, fut donné aux partisans de la royauté et du parlement.

Si l'on compare cette Fronde provençale à celle qui avait troublé la même contrée en 1648[3], on reconnaît que les rôles étaient renversés. En 1648, c'était le comte d'Alais qui représentait l'autorité royale contre le parlement d'Aix et la plupart des villes de Provence; mais ce prince, dernier rejeton de la branche royale des Valois[4], était parent de Condé, et avait été irrité de son arrestation. Dès 1650,

[1] Rostain, ou Rostaing, Antoine d'Urre, marquis d'Aiguebonne, était lieutenant-général des armées du roi, depuis 1648, et avait été chargé, depuis 1650, du commandement des troupes royales en Provence.

[2] Jean de Pontevès, comte de Carces, était grand sénéchal de Provence, depuis 1610; il mourut en 1686. Mazarin l'avait fait nommer lieutenant-général des armées du roi, en juillet 1652.

[3] Voy. l'*Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 235 et suiv.

[4] Son père, le duc d'Angoulême, était fils de Charles IX et de Marie Touchet. Le comte d'Alais avait pris le titre de duc d'Angoulême, en 1650, après la mort de son père.

il prenait des mesures qui inquiétaient Mazarin, et dont le cardinal signalait le danger au secrétaire d'État, Michel Le Tellier: « On me mande de Toulon même, lui écrivait Mazarin le 7 octobre 1650[1], que ledit comte s'est saisi des tours; ce qu'il ne peut avoir fait qu'avec dessein de brouiller, n'ayant aucun droit ni même prétexte apparent d'entreprendre une semblable chose; qu'il a fait renforcer les compagnies de son régiment qui sont à Toulon, et a donné ordre aux autres, qui sont à Antibes, de le venir joindre; qu'il y a fait entrer quantité de personnes de son parti; qu'il a fait visiter tous les bastions de la ville; que tous les gouverneurs des places maritimes sont auprès de lui. »

Mazarin, inquiet de la conduite du comte d'Alais, aurait voulu qu'après la soumission de Bordeaux, en octobre 1650, la cour se rendît en Provence pour prévenir une révolte, dont il signalait le danger : « Je considère de tout cela, ajoutait-il dans la lettre à Le Tellier, que, si M. le comte d'Alais fait le saut[2], comme il paraît assez, par tout ce que dessus, qu'il est dans cette résolution, d'autant plus que l'on croit qu'il a fait grand amas d'argent et qu'il travaille à vendre de ses terres pour en avoir davantage[3], je considère, dis-je, que le parti de M. le Prince recevra plus de force et d'utilité de sa déclaration, qu'il n'a

[1] Bibl. nat., mscr. fr., n° 4209, f[os] 108 à 114.
[2] Se déclare ouvertement contre le roi.
[3] Pour avoir plus d'argent.

souffert de préjudice et de diminution de l'accommodement de Bordeaux. Ma raison est fondée sur la situation de la Provence en général et sur celle en particulier des places dont nous avons à craindre, parce qu'étant toutes sur la mer, et la Provence étant justement entre l'Espagne et l'Italie, les Espagnols peuvent, en moins de quinze jours, et du duché de Milan et du royaume de Naples et du côté d'Espagne, envoyer à Toulon et aux autres endroits autant de gens de guerre que M. le comte d'Alais voudrait, et les rafraîchir, de mois en mois, par le moyen du grand nombre de galères et de vaisseaux qu'ils ont en cette mer-là. »

Malgré les puissantes considérations que Mazarin exposait, dans cette lettre, il ne put conduire le roi en Provence. L'invasion des Espagnols en Champagne et les instances du duc d'Orléans le forcèrent de retourner à Paris[1]. Pendant les troubles qui suivirent, les passions provençales s'exaltèrent, et, au commencement de 1652, la guerre civile éclata dans cette province. Elle n'eut qu'une importance secondaire au point de vue de l'histoire générale de France, et nous nous bornerons à en résumer les principaux évènements.

Lorsqu'on apprit en Provence que Mazarin était

[1] Mazarin fit du moins appeler le comte d'Alais à Paris et charger le marquis d'Aiguebonne du commandement des troupes royales en Provence par commission du 29 septembre 1650 (*Chronol. milit.* de Pinard, t. IV, p. 43).

rentré en France, les partisans des princes se réunirent à Brignolles, en février 1652, et résolurent de prendre les armes. Le parlement d'Aix les déclara rebelles et demanda la nomination d'un autre gouverneur de Provence à la place du comte d'Alais, qui avait été forcé de se rendre à Paris. Ce prince tenta vainement de retourner en Provence; il fut arrêté, au passage, par le comte de Palluau, Philippe de Clérambault, qui assiégeait Montrond, et retenu prisonnier dans le château de Saint-Amand. Mazarin fit alors charger, à titre provisoire, le duc de Mercœur du gouvernement de Provence. Mercœur se rendit à Aix (mai 1652), et ses pouvoirs furent immédiatement vérifiés et enregistrés par le parlement de cette ville.

Mazarin eut soin de donner à son neveu des conseils de sagesse et de modération. « Vous ne devez, lui écrivait-il le 17 mai [1], vous appliquer à autre chose qu'à tâcher de ramener les esprits par la douceur, et tant s'en faut qu'il soit à propos de parler d'y faire venir des gens de guerre, qu'au contraire il est important que tout le monde sache que vous avez ordre d'en faire sortir ceux qui y sont à présent, afin de soulager d'autant le peuple et le pays, n'ayant été envoyé de de là (de Paris) par Sa Majesté que pour mettre la Provence pleinement en repos, avec amnistie de tout le passé. C'est par où il faut com-

[1] Lettre du 17 mai 1652; Aff. étr., FRANCE, t. 269, f° 127 v°. Le passage cité est au f° 128.

mencer et tâcher par toutes sortes de voies de faire connaître à ceux de Toulon et de Tarascon quelle douceur et quel avantage ce leur sera, non seulement que ce qu'ils ont fait soit entièrement oublié, sans en pouvoir jamais être recherchés, mais aussi de se voir tout d'un coup délivrés de logements et de tout embarras de troupes avec toutes les félicités d'une pleine paix. »

Le duc de Mercœur suivit les conseils de Mazarin. Il réunit les députés des communautés ou villes de Provence, en juin 1652, et leur exposa les intentions bienveillantes de la cour. La plupart furent d'avis de s'y soumettre; mais Toulon, Tarascon, Sisteron et Saint-Tropez opposèrent une résistance opiniâtre, et il fallut employer la force pour les réduire. Mercœur vint mettre le siége devant Tarascon. Le comte de Carces le continua, et la ville ne tarda pas à se soumettre.

Il n'en fut pas de même de Toulon. Le blocus de cette place dura plus de trois mois (juin-septembre 1652). Un grand nombre de partisans des princes, et à leur tête le président de Galiffet, s'y étaient enfermés et voulaient résister jusques à la dernière extrémité; mais le conseil de ville et la majorité des bourgeois, qui voyaient leurs campagnes dévastées, ne partageaient pas cette obstination. Les menaces de Mercœur, qui annonçait l'intention de faire couper les oliviers, principale richesse du pays, les décidèrent à traiter. La capitulation fut

signée à Ollioules[1] (13 septembre). Les privilèges de la ville étaient confirmés; elle conservait son administration municipale et obtenait amnistie pour le passé. Il était stipulé que le régiment d'Angoulême, qui appartenait au comte d'Alais, sortirait de Toulon et serait remplacé par une nouvelle garnison; mais il devait recevoir, avant de quitter la place, l'arriéré de sa solde. Quant aux conseillers, qui avaient acheté des charges semestrielles, il fut convenu qu'ils s'adresseraient au roi pour les indemnités qu'ils réclamaient. La soumission de Toulon entraîna bientôt celle de Sisteron. Saint-Tropez fut la dernière ville qui se rendit (octobre 1652).

Pour pacifier complètement le pays, il restait à terminer plusieurs difficultés, qui ne pouvaient être résolues qu'avec le concours des députés des villes de Provence. Ainsi le régiment d'Angoulême refusait d'évacuer Toulon, parce que la solde arriérée ne lui avait pas été payée. Le duc de Mercœur réunit, à Aubagne[2], une assemblée générale des communautés de Provence. Les députés s'engagèrent à lever sur la province une somme de cent mille livres pour payer les troupes. Ils réclamèrent en même temps la démolition des fortifications de Tarascon et de Sisteron, et se chargèrent de la dépense. Enfin

[1] Ce bourg de la basse Provence est aujourd'hui chef-lieu de canton du Var.

[2] Ancienne ville de Provence avec titre de baronnie; aujourd'hui chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône.

l'assemblée demanda que le duc de Mercœur fût nommé gouverneur titulaire. Ce dernier vœu des États de Provence fut certainement le plus agréable à Mazarin; mais il fallait obtenir la démission du duc d'Angoulême, qui n'aurait pu être dépouillé que pour crime de haute trahison. La mort de ce dernier rejeton des Valois, qui arriva en novembre 1653, peu de temps après la pacification de la Provence, leva toutes les difficultés, et le duc de Mercœur fut pourvu du gouvernement. On peut dès lors considérer comme terminée [1] la guerre civile des *Sabreurs* et des *Canivets*.

La lutte fut moins longue en Bourgogne. Le parti des princes y possédait le château de Dijon et la place de Seurre ou Bellegarde, dont le gouverneur était Henri de Montmorency-Boutteville, le futur maréchal de Luxembourg. Le duc d'Épernon, qui avait remplacé Condé dans le gouvernement de la Bourgogne, soumit d'abord le château de Dijon. La ville de Bellegarde, assiégée en mai 1653, se rendit le 7 juin de la même année [2].

La Guienne opposa à l'autorité royale une résistance beaucoup plus acharnée et plus dangereuse. A Bordeaux, les princes, le parlement et le peuple s'étaient unis dans une haine violente contre Ma-

[1] Le président de Galiffet fut arrêté à Aix, en mars 1653, « pour ne s'être pas entièrement séparé des factieux, » dit l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (Bibl. nat., inscr. fr. 10, 275, p. 345).

[2] *Mémoires de Monglat*, p. 287 de l'édit. Michaud et Poujoulat.

zarin[1]. L'exaltation des passions démocratiques, la concentration des forces entre les mains de quelques chefs du peuple, l'espérance des secours étrangers prolongèrent la guerre de Guienne jusqu'à la fin de juillet 1653. Il est nécessaire, pour en marquer les principales phases, de remonter jusqu'à l'époque où Condé quitta cette province pour se rendre à Paris[2]. Ce prince avait laissé l'autorité nominale à son frère, Conti, mais il lui avait adjoint un conseil, où dominaient la duchesse de Longueville, Marsin et Pierre Lenet. Conti, destiné à l'église, maladif et contrefait, n'avait ni énergie de caractère ni talents militaires. Il ne manquait pas d'esprit, mais il l'avait tourné surtout à l'intrigue. Il fut d'abord dominé par sa sœur, pour laquelle il ressentait une affection passionnée, qui donna lieu aux pamphlétaires de le calomnier et de le tourner en ridicule. Ce gouvernement d'un jeune prince et d'une femme ambitieuse

[1] On peut consulter, sur la Fronde en Guienne (1652-1653), les *Mémoires de Lenet, du P. Berthod, de Chouppes, de Daniel de Cosnac, de Gourville*, *de Monglat;* l'*Histoire de la guerre de Guienne*, par Balthazar; l'*Histoire des troubles de la France*, t. III (mscr. des Aff. étr., FRANCE, 50); les papiers de Lenet à la Bibl. nat.; l'*Histoire de Bordeaux*, par D. Devienne; *Mme de Longueville en Guienne*, par M. V. Cousin, et les *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par M. le comte Jules de Cosnac (t. V, VI, VII et VIII). On trouve, dans ce dernier ouvrage, un grand nombre de documents inédits tirés des papiers de Lenet et des divers dépôts d'archives. Quelle que soit l'importance de la Fronde de Bordeaux, elle n'a qu'un intérêt secondaire pour l'histoire générale de France, et j'ai dû en abréger les détails.

[2] Voy. le tome précédent, p. 152.

ne put longtemps maintenir la concorde dans une ville où fermentaient les passions démocratiques.

Le parlement, d'abord si zélé pour la faction des princes, se divisa : le parti modéré, qui voulait s'opposer aux excès démagogiques, fut désigné sous le nom de petite Fronde. La grande Fronde, plus ardente, ne recula pas devant une alliance avec les chefs populaires, qui se réunissaient près de la forteresse du Hâ, dans un lieu planté d'ormes, d'où vinrent les noms d'Ormée et d'Ormistes. Faible et à peine remarquée dans l'origine, cette faction ne tarda pas à se développer et à devenir menaçante pour la partie modérée de la population. Elle était conduite par un avocat, nommé Villars, et par un ancien boucher, appelé Duretête. « Le dernier, écrivait Lenet à Condé[1], est dans un emportement public, et l'autre, agissant avec une modération apparente, porte tout aux extrémités. » L'Ormée s'arrogea le droit de surveiller les princes, le parlement et les jurats ou officiers municipaux, elle s'érigea en tribunal, organisa des bandes armées et finit par dominer Bordeaux. Mais elle n'arriva pas sans luttes à exercer cet empire absolu.

Les premières attaques des Ormistes contre le parlement et la petite Fronde datent du mois de mai 1652. Un sieur Blanc, membre de l'Ormée, demanda l'expulsion des parlementaires, que l'on accusait de sentiments royalistes. On désignait ces

[1] *Mémoires de Lenet*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 549.

suspects sous le nom de *Chauve-Souris*, parce qu'ils ne paraissaient que le soir [1]. Le prince de Conti et le parlement eurent la faiblesse de céder à l'Ormée, et d'exiler de Bordeaux les magistrats désignés. La faction démocratique ne tarda pas à réclamer une nouvelle épuration du parlement; mais la compagnie, irritée de ces attaques, voulut résister. Un arrêt du 14 mai 1652 défendit à l'Ormée de s'assembler. Cet arrêt fut déchiré par les factieux, et lorsque, le 15 mai, le parlement tenta d'en assurer l'exécution, il fut abandonné par le parti des princes. Conti et la duchesse de Longueville se déclarèrent pour la faction démagogique de Bordeaux. Cette conduite leur était dictée par Condé, qui écrivait à Lenet [2] : « Je persiste toujours dans la pensée de nous joindre tous à ceux de l'Ormée, puisque ce parti se trouve de beaucoup plus fort que l'autre. » Mais, en donnant le conseil de soutenir les démagogues de Bordeaux, le prince recommandait de rejeter l'alliance avec ce parti sur son frère et sa sœur : « Je serai bien aise, disait-il au même Lenet [3], que les violences qu'on doit faire envers le corps du parlement et les particuliers qui le composent, puissent être attribuées au prince de Conti ou à Mme de Longueville, et qu'il n'y paraisse pour cela aucun ordre de moi. » Condé

[1] *Histoire des troubles de la France*, t. III, fº 208 (mscr. des Aff. étr., FRANCE).
[2] *Mémoires de Lenet*, p. 557.
[3] *Ibid.*, p. 593.

agissait à Bordeaux comme à Paris; il voulait profiter des violences démagogiques en en rejetant tout l'odieux sur les autres. Nous avons vu qu'à Paris, pendant la journée du 4 juillet 1652, il renvoyait à Beaufort ceux qui voulaient s'opposer à l'incendie et au massacre de l'Hôtel-de-Ville[1].

Malgré la trahison des princes, le parlement de Bordeaux, soutenu par la bourgeoisie, résista quelque temps avec énergie et succès à la faction démagogique. Il décréta, au commencement de juin, le rappel des conseillers exilés. A cette nouvelle, les Ormistes prirent les armes, firent fermer les boutiques et demandèrent impérieusement le bannissement de quatorze membres du parlement. Le prince de Conti chercha vainement à fléchir les factieux. Il fallut que, le 4 juin, les proscrits sortissent de Bordeaux. Encouragés par cette victoire, les Ormistes prétendirent dominer l'Hôtel-de-Ville, comme le parlement. Ils attaquèrent un des jurats, ou magistrats municipaux, nommé Fontenelle; mais ce citoyen courageux osa leur tenir tête, se défendit avec ses gens dans sa maison, qu'assiégeaient les Ormistes, en tua plusieurs (9 juin) et força les autres de se retirer.

Son exemple releva le courage du parlement; il convoqua, le 11 juin 1652, une assemblée générale des habitants de Bordeaux à l'Hôtel-de-Ville. Le

[1] Voy. le tome précédent, p. 224.

parti opposé à l'Ormée y prévalut ; on rappela les exilés et on défendit aux habitants de se réunir en armes. L'Ormée parut pour quelque temps vaincue et le calme rétabli dans la ville. Le parlement proclama alors une amnistie générale ; les bannis rentrèrent dans Bordeaux, et l'on crut, pendant quelques jours, au retour de l'ordre et au triomphe du parti modéré. Mais le parlement ne sut pas s'arrêter dans son succès ; il voulut se venger, faire arrêter et pendre Villars et Duretête, chefs de l'Ormée [1]. Ainsi menacée, la faction démocratique de Bordeaux se prépara à une défense énergique. Les Ormistes se réunirent en armes, le 24 juin, au couvent de Sainte-Croix. Les jurats Guiraut et Fontenelle, à la tête de deux brigades de milices bourgeoises, tentèrent de les chasser de ce poste. Les Ormistes les repoussèrent, et, prenant l'offensive, s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville, y prirent les canons et les munitions préparés contre eux et allèrent attaquer, dans le quartier aristocratique du Chapeau-Rouge [2], les hôtels où s'étaient retranchés leurs adversaires. La petite Fronde voulut vainement imiter la courageuse résistance du jurat Fontenelle. Les canons des Ormistes incendièrent et détruisirent plusieurs hôtels du Chapeau-Rouge. On craignit un instant qu'ils ne livras-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, *Histoire des troubles de la France*, t. III, f° 225.

[2] La *rue du Fossé-du-Chapeau-Rouge* rappelle encore aujourd'hui l'emplacement de ce quartier.

sent la ville entière au pillage. Il fallut, pour la sauver, l'intervention énergique de la princesse de Condé, de la duchesse de Longueville et du clergé. Les Ormistes vainqueurs parcoururent Bordeaux en triomphe (26 juin), promenèrent dans les rues le drapeau rouge, signe du parti espagnol leur allié, et l'arborèrent aux clochers des églises[1]. Maîtres de la ville, ils levèrent des impôts et dominèrent par la terreur.

Ces luttes intestines de Bordeaux favorisèrent d'abord les progrès de l'armée royale. Le comte d'Harcourt, qui la commandait, avait, aussitôt après le départ de Condé, en avril 1652, montré de l'activité et de l'énergie; il s'était rendu maître d'Agen et du Mas d'Agenais[2], et s'était même approché de Bordeaux. Une lettre, que Lenet adressait à Don Louis de Haro pour implorer le secours de l'Espagne, atteste quel danger courait alors cette ville. Lenet la montre divisée et le comte d'Harcourt maître de la campagne. « Nous sommes réduits, écrivait-il[3], à voir les troupes qui nous restent dedans nos places, à les voir à tous moments révoltées parce qu'on leur manque, tous les jours, aux promesses qu'on leur fait de les payer, et voir leur perte entière certaine, parce que nous n'avons pas seulement de quoi leur donner du pain de

[1] *Histoire des troubles de la France* (Aff. étrang., *ibid*).
[2] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne.
[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 290, f° 296.

munition; que nous ne pouvons rien entreprendre, parce que nous n'avons point de munitions de guerre, et que toute la Haute Guienne est contre nous; qu'on prépare des vaisseaux en Portugal, Suède, Angleterre et dans toutes les côtes de France; que Brouage est investi par terre par les troupes de M. du Plessis-Bellière, qui a près de trois mille hommes aux environs, et que nous courrons fortune de perdre M. du Daugnon, ses vaisseaux et ses places, parce qu'on ne nous donne pas ce qui est accordé pour les soutenir; enfin que, quand nous aurions de quoi résister à l'extrême nécessité en laquelle nous nous trouvons jusques aux vendanges, l'expérience d'il y a deux ans[1] nous fait croire qu'en ce temps-là n'étant pas maîtres de la campagne, la perte de Bordeaux serait indubitable. »

Lenet exagérait, dans cette lettre, la détresse de Bordeaux. Harcourt fut forcé de s'éloigner de cette ville, se retira à Bazas et s'obstina au siège de Villeneuve d'Agenais, où il perdit une partie de ses troupes. Irrité de ces revers et de l'état d'abandon où on laissait son armée, le comte d'Harcourt se plaignit vivement[2]. Il prétendait que les grands services qu'il avait rendus à la cause royale pendant la guerre d'Italie, en 1641, et dans les guerres de la Fronde,

[1] En 1650, la ville de Bordeaux avait traité avec Mazarin à l'approche des vendanges.

[2] Voy. un mémoire envoyé à la reine par le comte d'Harcourt (Aff. étr., FRANCE, t. 888, f°s 1-4).

surtout pendant la campagne de Saintonge, en 1651[1], étaient méconnus. Il avait cependant obtenu la charge de grand écuyer, une des plus importantes du royaume; la reine lui avait donné le gouvernement d'Alsace[2], et Mazarin lui avait cédé la riche abbaye de Royaumont[3]. Harcourt avait encore le gouvernement particulier de Philipsbourg, et aurait voulu y ajouter celui de Brisach, qui était vacant depuis la mort de Jean-Louis d'Erlach[4]; mais Mazarin, qui venait de se faire nommer gouverneur de cette place, paya le comte d'Harcourt de ces compliments dont il était prodigue, loua ses services et termina sa lettre en lui disant qu'il était certain que le comte n'aurait pas voulu le priver « de la seule retraite », qu'il pût avoir « en cas de besoin[5] ».

Harcourt ne se laissa pas séduire par les flatteries du cardinal. Il était en relation avec un ancien lieutenant de Jean-Louis d'Erlach, Charlevoix, qui était le véritable chef de la garnison de Brisach. Charlevoix prétendait, comme d'Harcourt, avoir à se plaindre de Mazarin. Le cardinal, qui redoutait son

[1] Voy. le tome précédent, p. 42 et suiv.

[2] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 263, note 2.

[3] Cette abbaye de Bénédictins était située dans le Vexin français. Royaumont n'est plus maintenant qu'un village de Seine-et-Oise.

[4] Le gouvernement de Brisach avait été donné au marquis de Tilladet, beau-frère de Michel Le Tellier; mais, comme il n'avait pu s'y maintenir, Mazarin l'avait d'abord laissé vacant, puis se l'était fait accorder par la reine. (Aff. étr., FRANCE, t. 269, f° 1.)

[5] Affaires étrangères, *ibid.*

influence, avait employé, pour l'attirer hors de la place, une ruse que racontent les mémoires du temps[1]. Arrêté et transféré à Philipsbourg, Charlevoix y avait été retenu prisonnier; mais, comme la garnison de Brisach le réclamait à grands cris et menaçait de livrer la place aux ennemis de la France, Mazarin avait été obligé de lui rendre la liberté. Charlevoix, de retour à Brisach, s'entendit avec Harcourt et offrit de lui remettre cette forteresse. Harcourt s'empressa de saisir l'occasion de se créer une principauté indépendante, et abandonna son armée pour s'emparer de Brisach[2].

L'armée de Guienne, déjà affaiblie, fut complètement désorganisée par le départ subit de son chef. La situation de la France était, à ce moment, des plus critiques. Il faut se rappeler que l'armée espagnole envahissait la France septentrionale et s'avançait jusqu'à Chauny[3]; que Paris était encore dominé par la faction des princes, et que Mazarin s'exilait pour la seconde fois. Au midi, la guerre civile sévissait en Provence, où Toulon fermait ses portes à Mercœur[4]. Le Roussillon, excité par un ambitieux, du Barry de Saint-Aunais, gouverneur de Leucate,

[1] Voy. les *Mémoires de la duchesse de Nemours*, p. 654-655, édit. Michaud et Poujoulat. On avait gagné une femme qu'aimait Charlevoix et qui lui avait donné un rendez-vous, hors de la place.
[2] Nous verrons, au chapitre IV de ce livre, quelle fut l'issue de cette conduite criminelle du comte d'Harcourt.
[3] Voy. le tome précédent, p. 250.
[4] Voy. ci-dessus, p. 56-57.

se soulevait et menaçait de se donner à l'Espagne[1]. Barcelone, que don Juan d'Autriche tenait assiégée, était réduite à la dernière extrémité. Dans l'Aunis et la Saintonge, le comte du Daugnon s'entendait toujours avec les princes et tenait en échec une partie des troupes royales. Enfin Périgueux était en pleine révolte, et le colonel Balthazar venait de vaincre le comte de Montausier sur les bords de l'Isle[2].

En présence de pareils dangers, il importait de trouver, le plus tôt possible, un général capable de remplacer Harcourt. Le conseil du roi délibéra sur ce choix; mais comme, à cette époque, Mazarin était parti pour son second exil et habitait loin de la cour, l'affaire traîna en longueur. En attendant qu'on pût s'arrêter à une résolution, le marquis du Plessis-

[1] Le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (mscr. de la Bibl. nat., f. fr , 10275, p. 297) donne sur Saint-Aunais et sa révolte les renseignements suivants : « Le sieur de Saint-Aunais, oubliant la grâce que le roi lui avoit faite de le rétablir dans celuy (le gouvernement) de Leucate, après avoir porté l'écharpe rouge (couleur des Espagnols), s'étoit engagé si avant avec les mêmes ennemis qu'il ne fut pas au pouvoir du maréchal de la Mothe de l'en retirer si aisément. Son âme s'étoit laissé toucher trop lâchement par cet infâme désir d'avarice, et, pour quarante mille piastres, [il] avoit abandonné son honneur en se déclarant pour l'Espagne. Ce qui porta le roi à faire arrêter ses trois fils et à les tirer de l'Université pour les mettre dans la Bastille, afin d'obliger ce déserteur de rentrer encore un coup dans son devoir, ainsi qu'il fit quelque temps après, moyennant une somme de deux cent mille livres, payable par les États de Languedoc, en faveur desquels on devoit raser la place [de Leucate] et les décharger, en ce faisant, de l'entretien de la garnison. »

[2] Voy. l'*Histoire de la guerre de Guienne*, par le colonel Balthazar, p. 336-337, édit. Jannet.

Bellière, qui commandait un corps d'armée en Saintonge, reçut ordre de passer en Guienne, et de là en Roussillon, pour soumettre les rebelles de Bordeaux et secourir Barcelone. Quant au choix du général qui devait remplacer Harcourt en Guienne, les hésitations se prolongèrent pendant les mois d'août et de septembre, comme le prouve la correspondance du cardinal. Il se prononça enfin pour le duc de Candale, fils du duc d'Épernon. Mazarin aurait voulu lui faire épouser une de ses nièces [1]; mais il ne comptait guère sur le succès de cette affaire, comme l'atteste la lettre qu'il écrivait à Ondedei, le 15 septembre 1652 [2] : « Je crois, lui disait-il, que son but est de faire espérer toujours la conclusion de l'affaire (du mariage), avec la pensée de ne jamais conclure et de profiter de la circonstance pour son intérêt et ceux de sa maison. » Cependant Mazarin n'avait pas encore complètement renoncé à ce projet de mariage, le 21 septembre; il écrivait, à cette époque, au même confident [3] : « Pour M. de Candale, je ne vous dirai autre chose, sinon qu'il est nécessaire de conclure promptement cette affaire (le mariage) ou de n'y plus penser. »

Ces lettres prouvent que le désir d'unir sa famille à celle du duc d'Épernon fut une des causes princi-

[1] Voy. ci-dessus, p. 39.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 269, f° 216 et suiv. Cette lettre est en italien.
[3] *Ibid.*, f° 220.

pales du choix de Mazarin[1]. Cependant la nomination du duc de Candale pouvait s'expliquer par des raisons plus sérieuses. Si son père avait excité des haines violentes en Guienne, il y avait aussi des partisans dévoués. Les ennemis de la faction démagogique devenaient chaque jour plus nombreux à Bordeaux, et ils étaient disposés à se rallier au fils de l'ancien gouverneur de la province. Il ne faut pas attacher trop d'importance aux plaintes de Saint-Luc et d'autres officiers royaux[2], que la nomination du duc de Candale laissait au second rang. On peut leur opposer l'avis de Le Tellier, secrétaire d'État, chargé spécialement de la guerre, qui, dès le 29 août, conseillait à Mazarin de remplacer le comte d'Harcourt par le duc de Candale[3].

Toutefois il résulte de la correspondance de Mazarin qu'il craignait que la nomination du duc de Candale, comme chef de l'armée de Guienne, ne produisît un effet fâcheux ; les précautions mêmes qu'il prit attestent son inquiétude. Il priait les principaux officiers de cette armée de bien accueillir le nouveau général. « Je m'assure, leur écrivait-il[4], qu'ils sont

[1] La correspondance de Michel Le Tellier avec Mazarin en fournirait de nouvelles preuves (Aff.-étr., FRANCE, t. 884, f°s 266-267).

[2] M. de Cosnac (*Souvenirs du règne de Louis XIV*) a publié les *Lettres de Saint-Luc, de Tracy-Prouville*, qui blâmaient la nomination du duc de Candale.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 884, f°s 143-148.

[4] Affaires étrangères, *ibidem*, t. 269, f° 214. *Lettre du* 14 septembre 1652.

ravis du choix que Sa Majesté a fait de sa personne pour commander ses armées (en Guienne). Je les prie, et pour le zèle qu'ils ont pour le service du roi, et pour l'amitié qu'ils ont pour moi, de redoubler leurs soins pour bien seconder mondit sieur de Candale dans les choses qu'il entreprendra pour réduire les rebelles, les assurant qu'ils recevront de lui toute sorte de courtoisie et de bon traitement. » Des lettres particulières furent adressées à MM. de Tracy, du Plessis-Bellière, de Bougy[1], pour les disposer à seconder le duc de Candale. Le nouveau général de l'armée de Guienne ne se pressa pas de se rendre à son poste. Il alla visiter son père en Bourgogne, puis traversa son gouvernement d'Auvergne. En annonçant ces retards à Mazarin, Le Tellier ajoutait[2] : « Les affaires s'y maintiennent mieux (en Guienne) qu'on n'eût osé l'espérer, et la marche de M. du Plessis-Bellière de ce côté-là donne de nouvelles appréhensions à la ville de Bordeaux et aux troupes des princes, qui songent plus à se défendre qu'à profiter de la retraite de M. le comte d'Harcourt. »

Cependant Marsin, à la tête de l'armée de la Fronde, avait réussi à s'emparer du Mas d'Agenais et de Marmande. On craignait pour Agen; mais, soit que Marsin n'eût pas assez de troupes pour en tenter le siège, ou que l'approche de du Plessis-Bellière

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f[os] 214 v°, 215 et 216.

[2] Lettre du 19 septembre 1652 (Aff. étr., FRANCE, t. 884, f° 369).

l'intimidât, il n'attaqua pas cette ville. D'ailleurs, Bordeaux était toujours en proie aux divisions; la tyrannie de l'Ormée, qui devenait chaque jour plus intolérable, ranima le courage des partisans de la royauté, et ils osèrent publier, dans Bordeaux, l'amnistie que le roi avait fait enregistrer au parlement de Pontoise[1]. Un certain nombre de conseillers du parlement annoncèrent l'intention de s'y soumettre (14 septembre); mais, dès le lendemain, l'Ormée fit dresser quatre potences pour pendre ceux qui parleraient de paix[2]. Le prince de Conti, toujours faible et dominé par les violents, approuva leur résolution. On chassa plusieurs opposants et on démolit le fort du Hâ, qui paraissait aux Ormistes trop voisin du lieu de leurs réunions.

Vainement le conseiller Massiot se mit à la tête d'un certain nombre de bourgeois qui voulaient résister à cette faction; il fut arrêté et conduit prisonnier à l'Hôtel-de-Ville, où il resta enfermé pendant une partie du mois de décembre[3]. Plusieurs membres du parlement, fatigués de cette tyrannie, abandonnèrent Bordeaux et se rendirent à Agen, où une ordonnance royale avait transféré le parlement dès le

[1] Voy. le tome précédent, p. 268.

[2] *Histoire des troubles de la France*, t. III, f° 384 (Aff. étr., France).

[3] *Nouvelles de Bordeaux*, archiv. des Aff. étr., France, t. 886, f°s 126 et suiv. Comparez M. de Cosnac, *Souvenirs du règne de Louis XIV*, t. V, p. 322 et suiv.

8 octobre 1652 [1]. L'ouverture de ce parlement n'eut lieu que plus tard (3 mars 1653); mais il commença à se constituer dans les derniers mois de 1652. Il eut, pour la Fronde de Guienne, l'importance qu'avait eue le parlement de Pontoise combattant la Fronde parisienne [2].

L'autorité royale, qui avait définitivement triomphé à Paris, voulut se servir à Bordeaux des instruments qui avaient assuré son succès dans la capitale. Mazarin envoya en Guienne le père Berthod, ce moine franciscain qui avait été, dans Paris, un des chefs du parti royaliste. Il arriva à Bordeaux, le 24 décembre 1652 [3], et alla s'établir au couvent des Cordeliers ou Franciscains, dont le père Ithier était supérieur. Les circonstances paraissaient favorables à leurs projets : les troupes royales se réunissaient et reprenaient l'offensive; le Roussillon avait été pacifié par le marquis du Plessis-Bellière et par le maréchal de La Mothe Houdancourt; Saint-Aunais, qui avait tenté de le soulever, s'était soumis [4]. Les troupes, qui avaient évacué la Catalogne et le Roussillon, se repliaient sur la Guienne, et le duc de Candale avait enfin pris

[1] Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, t. I, p. 461 de l'édit. de 1862.

[2] Voy. le tome précédent, p. 241.

[3] *Mémoires du P. Berthod*, p. 600, édit. Michaud et Poujoulat. M. de Cosnac (*Souvenirs du règne de Louis XIV*, t. V, p. 311) a publié la lettre du roi, autorisant le P. Berthod à se rendre à Bordeaux.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. 886, f° 337, et suiv., v° (Lettre de Le Tellier à Mazarin en date du 28 décembre).

le commandement de l'armée. A l'intérieur de Bordeaux, les querelles s'envenimaient; on affichait des placards injurieux contre le prince de Conti et sa sœur[1], et un partisan des princes écrivait de Bordeaux au président Viole[2] : « Je tiens l'accommodement tout à fait nécessaire; car enfin Bordeaux, par le moyen de toutes ces divisions, nous échappera. » Mazarin n'épargnait rien pour triompher de la Fronde en Guienne : envoi d'agents secrets à Blaye et à Bordeaux, conspirations royalistes, négociations avec du Daugnon et avec Conti, division semée entre ce prince et sa sœur, enfin attaques combinées du duc de Candale par terre et du duc de Vendôme par la Gironde, ruse et force, complots et intrigues, tout fut mis en usage. Mais l'Ormée, soutenue par sa forte organisation et son exaltation démocratique, opposa une longue résistance.

Dès le 1er janvier 1653, M. de Bourgon[3], que le cardinal avait envoyé à Blaye avec le père Berthod, le renseignait sur l'état de Bordeaux et des armées. Après lui avoir annoncé que le duc de Candale avait vaincu Balthazar, il ajoutait : « Quoi que nous fassions ici pour donner du cœur à ce qui reste de gens de

[1] Voy. une lettre de Lenet à la suite de ses *Mémoires*, p. 586. M. de Cosnac a publié un de ces placards (*Souvenirs*, etc., t. V, p. 334).

[2] Lettre interceptée (Aff. étr., FRANCE, t. 892, f° 113).

[3] Bourgon était gendre du prévôt des marchands de Paris, Le Fèvre de la Barre. Il est qualifié dans une lettre du roi publiée par M. de Cosnac, *conseiller ordinaire de Sa Majesté en ses conseils d'Estat et privé*.

bien dans Bordeaux, nous les voyons peu en état de rien entreprendre sans l'approche des armées, et surtout de la navale[1] ». Conformément à cet avis, les troupes royales se rapprochèrent de Bordeaux. Le duc de Candale reprit Marmande, Aiguillon[2] et Mont-de-Marsan. En même temps, on apprenait que le duc de Vendôme, qui avait réuni sa flotte à la Rochelle, se dirigeait vers Blaye[3]. Ces nouvelles ranimèrent le courage du parti royaliste. « Nous sommes avertis de bonne part, écrivait de Bourgon à Mazarin[4], que les honnêtes gens et les bons bourgeois (de Bordeaux) se déclarent pour le roi. » Les protestants, comme les catholiques, se prononçaient contre l'Ormée. L'émissaire de Mazarin atteste que les huguenots, reconnaissants de la fidélité avec laquelle on avait observé les édits en leur faveur, soutenaient la cause royale. « Ils agissent de grand concert, écrivait-il[5], sont en nombre considérable, et, à la moindre semonce, entreprendront tout pour le roi. »

Le clergé catholique ne se montrait pas moins zélé, et ce fut même lui qui commença à attaquer publiquement les princes. Les curés de Saint-Pierre et de

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 891, f°s 1 et 12 (Lettre du 1er janvier 1653).

[2] Cette petite ville de l'Agenais, au confluent du Lot et de la Garonne, avait le titre de duché-pairie. Elle dépend aujourd'hui du canton de Port-Sainte-Marie, arrondissement d'Agen.

[3] Lettre de Bourgon à Mazarin du 6 janvier 1653 (*ibid.*, f°s 6 à 12).

[4] *Ibidem.*

[5] *Ibidem*, f° 8.

Saint-Remy se déclarèrent si hautement que l'Ormée voulut faire arrêter le premier; mais il fut défendu par les habitants de son quartier[1] et parvint à s'échapper. De Bourgon insistait pour que l'archevêque de Bordeaux revînt dans cette ville. Ce prélat, qui appartenait à la maison de Béthune, était tout dévoué à la cause royale. Il s'était éloigné pour échapper à la faction de l'Ormée; mais, de sa retraite, il publiait des mandements pour rappeler aux bons citoyens leur devoir envers le roi et excommunier ceux qui le combattaient[2].

Les exhortations de la plupart des membres du clergé, l'action des congrégations religieuses, surtout des Franciscains, dirigés par les pères Ithier et Berthod[3], la vaine attente des secours d'Espagne, toujours promis et toujours différés, la haine contre la faction violente de l'Ormée, le mépris pour Conti gouverné tour à tour par sa sœur et par des favoris, enfin l'approche des troupes royales de terre et de mer, tout se réunissait, en mars 1653, pour per-

[1] *Histoire des troubles de la France*, t. III, f° 416 (mscr. des Aff. étr.).

[2] Lettre de Bourgon, *ibid.*, f° 9. Dès le 27 janvier 1652, l'archevêque de Bordeaux avait excommunié les frondeurs (M. de Cosnac, *ibid.*, VI, 421). — Comparez D. Devienne, *Histoire de Bordeaux*, t. I, p. 462 de l'édit. de 1862.

[3] Le P. Berthod, qui s'était rendu à Bordeaux, dès le mois de janvier 1653, avait réussi à s'en échapper et à se retirer à Blaye. Il y resta jusqu'au 11 février, époque où il partit pour Paris, puis revint, déguisé, à Bordeaux et y apporta un projet de traité (*Mémoires* du P. Berthod, p. 603-608).

suader aux adversaires des princes que le moment était venu d'ouvrir aux ducs de Vendôme et de Candale les portes de Bordeaux. Le père Berthod avait apporté de Paris un projet de traité qui sauvegardait les intérêts des Bordelais. Toutes les mesures furent prises pour introduire l'armée royale dans Bordeaux. On croyait même avoir gagné Villars, un des chefs de l'Ormée. Mais, au dernier moment, Villars dénonça le complot (16 mars 1653)[1]. Le père Berthod réussit encore à s'échapper; mais le père Ithier fut arrêté et traduit devant la chambre ou tribunal de l'Ormée[2]; il se défendit avec fermeté et habileté, et échappa à la mort, mais il fut condamné à faire amende honorable et à une prison perpétuelle. Le bourreau le traîna dans une charrette, la corde au cou, à travers les rues et carrefours de Bordeaux. On lui avait attaché sur le front un écriteau qui portait l'inscription : *Traître à la patrie*. Le père Ithier fut ensuite jeté en prison et y resta jusqu'à l'époque où Bordeaux se soumit au roi. L'évêché de Glandèves devint plus tard, comme nous l'avons dit, la récompense de son dévouement à la cause royale[3].

[1] *Mémoires du P. Berthod*, p. 609. Comparez les pièces publiées par M. de Cosnac (*Souvenirs*, etc., t. VI, p. 153 et suiv.).

[2] Voy. M. de Cosnac, *ibid.*, p. 176 et suiv.; Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, t. I, p. 463. — On peut consulter sur ces événements le procès-verbal de l'interrogatoire du P. Ithier, dans les *Mémoires de Lenet*, p. 600, et une lettre de Gaucourt (Aff. étr., FRANCE, t. 888, f° 227).

[3] Voy. ci-dessus, p. 29. Mazarin annonça lui-même au P. Ithier, le 31 août, sa nomination à l'évêché de Glandèves.

La découverte de ce complot et l'emprisonnement du père Ithier ne firent que prolonger de quelques mois les malheurs de Bordeaux. Dès le commencement de 1653, le duc de Vendôme était entré dans la Gironde, à la tête de la flotte royale, et, après avoir pris plusieurs châteaux, il s'était établi au Bec d'Ambez[1], au confluent de la Garonne et de la Dordogne. De son côté, le duc de Candale avait soumis le Mas d'Agenais et occupé Cadillac, La Réole, Langon et Bazas[2]. Bordeaux commençait à être serré de près et implorait vainement le secours des Anglais[3]. Mais le coup le plus sensible, porté au parti des princes, fut le traité conclu avec la cour par le comte du Daugnon, gouverneur de Brouage.

Nous avons vu[4] que, depuis longtemps, cet ambitieux négociait avec Mazarin. Il était assez clairvoyant pour reconnaître que le parti des princes tombait en ruines, et que l'on ne pouvait compter ni sur les secours de l'Espagne ni sur ceux de l'Angleterre. Il se rappelait que son lieutenant à La Rochelle, Besse, avait été réduit, pour échapper à la fureur de ses propres soldats, à se jeter du haut de la tour Saint-Nicolas dans les fossés[5]; redoutant le

[1] Affaires étrangères, *Hist. des troubles de la France*, t. III, f° 430.

[2] *Ibidem*, f° 430.

[3] M. de Cosnac (*Souvenirs*, etc., t. VII, ch. LIX) a publié les détails de la négociation de Bordeaux avec les Anglais.

[4] Tome précédent, p. 415 et suiv.

[5] Voy. le tome précédent, p. 46-47.

même sort, il se faisait garder par des dogues d'Angleterre[1]. Enfin, las de cette vie misérable, il prêta l'oreille aux propositions de son ami, Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, et, le 20 mars 1653, il conclut avec la cour un traité par lequel il renonçait au gouvernement de Brouage et des îles de Ré et d'Oleron, à condition qu'on lui donnerait une somme de cinq cent trente mille livres, le bâton de maréchal de France, et le titre de duc et pair, enfin une amnistie complète pour tous ceux qui avaient suivi son parti. L'évêque de Saintes lui remit l'argent, les brevets des dignités qu'il avait achetées par ses trahisons et la déclaration d'amnistie. Du Daugnon prit alors le titre de maréchal de Foucault, qu'il porta jusqu'à sa mort en 1659.

La soumission de Brouage eut de graves conséquences : elle enleva à la faction des princes un allié qui occupait une partie des troupes royales et ferma aux ennemis de la France les ports de l'Aunis et de la Saintonge, que le comte du Daugnon avait menacé plus d'une fois de leur livrer. Mazarin eut soin de prendre pour lui-même le gouvernement de Brouage. Quant à celui des îles de Ré et d'Oleron, il le fit donner au comte d'Estrades, avec la lieutenance générale de l'Aunis.

La soumission de Brouage devait entraîner celle de Bordeaux. Cette ville était toujours agitée par des

[1] Affaires étrangères, *Histoire des troubles de la France*, t. III, f° 423.

conspirations que provoquait la tyrannie de l'Ormée. Après le père Ithier ce fut Filhot ou Fillot, trésorier de France à Montauban, qui s'entendit avec le marquis de Théobon[1] et un certain nombre d'habitants de Bordeaux pour livrer cette ville au duc de Candale[2]. Le complot fut encore découvert, et l'Ormée se vengea sur Filhot, dont les membres furent brisés par la question ordinaire et extraordinaire, qu'il supporta avec une admirable constance[3].

L'Ormée, menacée à l'intérieur et à l'extérieur, tenta vainement de résister. L'armée royale se fortifiait sans cesse par l'arrivée de nouvelles troupes; elle reçut une direction plus habile, lorsque le comte d'Estrades, ancien gouverneur de Dunkerque, appelé depuis peu de temps à commander dans l'Aunis et la Saintonge, fut adjoint au duc de Vendôme. Une partie des Irlandais, que les Espagnols avaient envoyés au secours des Bordelais, fut gagnée par les chefs de l'armée royale[3]. Vendôme occupa Lormont, au nord de Bordeaux (26 mai), et le duc de Candale établit son quartier général d'abord à Cadillac, puis à Bègles, au sud de Bordeaux[4]. Les campagnes

[1] Voy., pour les détails de l'histoire intérieure de Bordeaux, M. de Cosnac (*Souvenirs*, t. VII, ch. LXV), et D. Devienne, *Histoire de Bordeaux*, *ibid.*, p. 464 et suiv.

[2] D. Devienne, *ibid.*, p. 468.

[3] *Histoire des troubles de la France* (mscr. des Aff. étr., t. III, f° 432).

[4] Bègles est aujourd'hui un village du département de la Gironde, situé au S.-E. de Bordeaux.

étaient dévastées aux environs de cette ville, et les troupes royales menaçaient de détruire entièrement les récoltes. Enfin Bourg-en-Guienne, qui avait été cédé aux Espagnols, en 1651, et qui était défendu par D. Joseph Osorio, se rendit le 5 juillet[1]. La ville de Libourne fut également prise par l'armée royale. Les Ormistes, réduits à l'extrémité, avaient vainement appelé à leur secours les Espagnols[2] et les Anglais. Les premiers étaient épuisés par la guerre qu'ils soutenaient dans les Flandres; les seconds étaient alors en lutte avec la Hollande, et Cromwell, que ses émissaires instruisaient de la situation exacte de Bordeaux, n'était pas homme à s'allier avec un parti aux abois. Il voulut cependant, avant de se décider, connaître les sentiments des protestants français, et ce fut alors qu'il chargea Stopa, ou Stoupe, de se rendre en France[3]. Cet émissaire reconnut que

[1] J'ai fait remarquer ci-dessus, p. 16, que la nouvelle en arriva à Paris, peu de jours après la fête que l'Hôtel-de-Ville avait donnée au roi.

[2] Voy., dans les *Mméoires de Lenet*, p. 596 ou suiv., les détails sur la mission du marquis de Chouppes en Espagne. Comparez les pièces citées dans *Souvenirs* de M. de Cosnac.

[3] J'ai eu tort, dans le tome précédent, p. 63, de placer en 1651 la mission de Stoupe. Gilbert Burnet, que j'ai cité, ne donne pas de date; mais les *Mémoires du prince de Tarente* fixent, en 1653, l'envoi de Stoupe en France. Le prince de Tarente eut, à Spa, avec cet envoyé de Cromwell, une entrevue dans le courant de cette année (voy. les *Mémoires du prince de Tarente*, p. 169 et suiv. de l'édit. de 1767). Les correspondances des affaires étrangères prouvent que Stoupe finit par se vendre à la France. Bordeaux écrivait au comte de Brienne, le 1er juillet 1655 (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 65, f° 145) : « Je dois voir cette nuit le ministre Stoupe, qui

l'on ne pouvait espérer provoquer une révolte des Huguenots et détourna Cromwell de s'allier avec les Bordelais. Ce fut en vain que Trancas et Blarut, envoyés par les Ormistes en Angleterre, redoublèrent d'instances pour obtenir des secours du Protecteur[1].

Le prince de Conti, sans oser encore se déclarer, négociait secrètement avec la cour; il avait chargé le marquis de Chouppes de se rendre à Paris pour traiter avec Mazarin[2]. Le cardinal accepta avec empressement ces ouvertures et renvoya Chouppes en Guienne près du duc de Candale, et le chargea de travailler activement à la conclusion de la paix. La bourgeoisie bordelaise entrait, de son côté, en lutte ouverte avec l'Ormée; elle avait pris comme signe de ralliement des rubans blancs et poussait le cri de: *Vive le roi et la paix*[3]. Dans une assemblée générale tenue à l'archevêché, le 20 juillet, il fut décidé que le

m'a fait offrir par le Suisse, de me découvrir de grands secrets... et de servir désormais la France, moyennant récompense; il veut par avance trois cents livres sterling. » Mazarin répondait à Bordeaux, le 9 juillet : « Le roi approuve ce que vous avez fait avec le ministre Stoupe. » (*Ibid.*, t. 66, f° 84.)

[1] *Mémoires de Lenet*, p. 602 et suiv., et *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par M. de Cosnac, t. VII, p. 147. On trouvera réuni, au chapitre v de ce livre, tout ce qui concerne la suite des négociations avec l'Angleterre.

[2] Voy. les *Mémoires du marquis de Chouppes*, t. II, p. 32 et suiv. de la première édit., et les *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. I, p. 58 et suiv. Gourville prit aussi part à ces négociations (voy. ses *Mémoires*, p. 510 et suiv., édit. Michaud et Poujoulat).

[3] *Mémoires du P. Berthod*, p. 616, et l'*Histoire des troubles de la France*, t. III, f° 443 (Aff. étr.).

drapeau blanc serait arboré sur les clochers de Saint-Michel, de Saint-Pierre et de Saint-Remy, au lieu des drapeaux rouges qu'y avait placés l'Ormée victorieuse. Les victimes de l'Ormée[1], le père Ithier, Filhot et d'autres prisonniers furent délivrés. Virlade et Bacalan, qui avaient pris la direction du mouvement royaliste de Bordeaux, entrèrent en relation avec le duc de Candale (22 juillet)[2], et une trêve fut conclue. Après plusieurs jours de négociations, on arrêta les conditions du traité qui accordait aux Bordelais une amnistie, dont on n'excepta que les chefs de l'Ormée, comme Villars et Duretête, ainsi que les députés envoyés en Angleterre. Les partisans des princes avaient liberté de se retirer où ils voudraient. Des passeports étaient accordés à Marsin et à Lenet. Ce traité, approuvé par l'assemblée générale des Bordelais, fut signé le 31 juillet. Les ducs de Vendôme et de Candale entrèrent dans Bordeaux, le 3 août, et l'on prit immédiatement les mesures qui pouvaient assurer la tranquillité de la ville. De nouveaux jurats furent nommés sous l'influence du parti royaliste, et le comte d'Estrades fut chargé des fonctions de maire perpétuel de Bordeaux. Les châteaux Trompette et du Hâ, qui avaient été rasés par les Ormistes, furent reconstruits et gardés par les troupes royales. Le

[1] Voy. ci-dessus, p. 77 et 80.

[2] M. de Cosnac a publié, dans le t. VIII, p. 40-42 des *Souvenirs du règne de Louis XIV*, une lettre de duc de Candale à Mazarin relative à ces négociations. On trouve, dans le même ouvrage, tous les détails et articles du traité de Bordeaux.

parlement qui avait été transféré à Agen, comme nous l'avons vu, ne fut pas rappelé immédiatement à Bordeaux; il fut établi provisoirement à la Réole et y siégea quelque temps. Il condamna à mort Villars et Duretête; le premier avait réussi à s'enfuir; le second paya pour toute l'Ormée et fut rompu vif.

Mazarin, qui connaissait le caractère mobile des Bordelais et en avait fait l'expérience, à la suite de l'expédition de 1650[1], voulut les mettre hors d'état de se révolter. Il écrivait, le 10 août 1653, au duc de Vendôme[2] : « Tout le monde est d'avis que, quand même les ennemis seraient aux portes de Paris, il ne faudrait pas faire revenir les troupes qui sont en Guienne, avant qu'on fût assuré de pouvoir faire dans Bordeaux ce qui est absolument nécessaire. » Le cardinal indiquait ensuite les projets formés par les partisans des princes et révélés par des lettres interceptées; ils voulaient recommencer la révolte, « lorsque la vendange sera faite et que les troupes et l'armée royale seront éloignées de la province ». Mazarin insistait encore, dans une dépêche du 24 août 1653[3], sur les avis qui prouvaient « que les Bordelais ne faisaient que céder maintenant à la nécessité, et qu'il y avait grande apparence d'appréhender une récidive plus douloureuse. Vous-même, disait-il à

[1] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 165.
[2] Archives nationales, KK, vol. 1221, f° 445.
[3] *Ibidem*, f° 452.

Vendôme, m'avez informé de la disposition des esprits, du nombre considérable des partisans de Condé et que le traité conclu ne faisait que couvrir le feu et non l'éteindre, mais qu'il éclaterait avec plus de violence, si on ne prenait des mesures sérieuses pour l'empêcher. » Les dépêches du cardinal au duc de Candale[1] et à l'évêque de Tulle, sont remplies des mêmes recommandations.

On reconnut bientôt l'utilité de ces précautions : la flotte espagnole parut à l'embouchure de la Gironde et tenta de s'avancer jusqu'à Bordeaux; mais, après quelques tentatives infructueuses, elle fut contrainte de se retirer. Un avis envoyé de Blaye, et daté du 2 novembre 1653, en prévenait le cardinal[2]: « Nous fûmes avertis, dès vendredi la nuit par une chaloupe, que M. le duc de Saint-Simon avait envoyée observer les Espagnols, qu'ils étaient tous sortis de la rivière, jeudi à midi, n'ayant pas osé attendre l'armée du roi qui vint hier mouiller devant cette place, de très bonne mine et en bel ordre, d'où elle a descendu cette après-dînée vers Pauillac[3], au nombre de quatre-vingts voiles tant gros navires, frégates, galères, brûlots, que petits bâtiments à rames. Son premier mouvement a fait peur aux ennemis qui disent, pour couvrir leur faiblesse, qu'ils

[1] Archives nationales, KK, vol. 1221, f° 456.
[2] Affaires étrangères, France, t. 892, f° 436.
[3] Pauillac ou Pauilhac est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Gironde.

la vont attendre à la mer. Quand ils auraient ce dessein, le temps de la saison où nous sommes les contraindra bientôt de la quitter pour retourner dans leurs ports. »

Pendant que l'autorité royale s'affermissait à Bordeaux et dans la Guienne, les princes et princesses, qui y avaient soutenu la guerre civile, se dispersaient. La princesse de Condé, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, s'embarqua avec son fils le duc d'Enghien, et, accompagnée de Lenet, elle alla rejoindre son mari en Flandre; Marsin se réfugia en Espagne. Plusieurs des généraux de l'armée des princes, comme Chouppes et Balthazar, prirent du service dans les troupes royales[1]. Le prince de Conti, accompagné de ses favoris, l'abbé de Cosnac et le poète Sarrasin, se retira dans son domaine de la Grange, près de Pézénas. Ce fut là que s'entama la négociation qui devait unir étroitement ce frère de Condé à Mazarin, en lui faisant épouser une des nièces du cardinal.

Enfin la duchesse de Longueville, qui, depuis cinq ans, avait mené une vie aventureuse, à Stenai, à Bourges et à Bordeaux, se rendit à Montreuil-Bellay[2]. La calomnie l'y poursuivit, comme l'attestent des rapports adressés à Mazarin[3]; mais la duchesse en triompha par la sincérité de son repentir. En quittant

[1] Nous avons déjà cité les *Mémoires de Chouppes*. Voy. l'*Histoire de la Guienne*, par Balthazar, édit. Jannet, p. 373.

[2] Aujourd'hui petite ville du département de Maine-et-Loire.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 398.

Montreuil-Bellay, elle alla passer quelque temps à Moulins près de sa tante, la duchesse de Montmorency, qui s'y était enfermée dans le couvent de la Visitation et avait fait élever un magnifique tombeau à son mari, décapité à Toulouse en 1632[1]. Là, dans un pieux recueillement, la duchesse de Longueville résolut d'expier les erreurs de sa jeunesse. Sa plus dure pénitence fut d'aller rejoindre un mari irrité et de s'humilier devant lui. Ce fut seulement vers la fin de l'année 1654 que cette princesse retourna en Normandie. On craignait encore, à cette époque, qu'elle n'exerçât sur le duc de Longueville une influence dangereuse pour l'autorité royale. Cette inquiétude perce dans une lettre que Mazarin adressait à ce prince, le 21 octobre 1654. « Je ne doute point, lui écrivait-il[2], qu'elle (Mme de Longueville) n'agisse en sorte que Leurs Majestés en soient contentes, et que sa conduite ne démente ceux qui veulent encore se persuader que, n'ayant point changé de sentiments, elle leur donnera bientôt les mêmes sujets de mécontentement qu'elles ont eus autrefois. »

La duchesse de Longueville ne songea plus, depuis 1653, à troubler le royaume par ses cabales. Elle resta en Normandie jusqu'à la mort de son mari en

[1] On voit encore, dans la chapelle du lycée de Moulins, le monument que Marie-Félice des Ursins, duchesse de Montmorency, fit élever à la mémoire de son mari, Henri de Montmorency.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 251.

1663. Elle revint ensuite à Paris, se logea près des Carmélites de la rue Saint-Jacques et chercha à réparer les malheurs qu'avaient causés son ambition et ses folles passions.

Après la soumission de Bordeaux, on peut considérer la Fronde provinciale comme terminée. La garnison de Périgueux voulut s'obstiner dans la révolte, et le duc de Candale se disposait à l'assiéger. Mais les habitants étaient loin de partager les sentiments de la garnison que leur avaient imposée les frondeurs; ils prirent les armes, tuèrent leur gouverneur et ouvrirent les portes à l'armée royale (16 septembre 1653)[1].

Il restait maintenant à chasser les Espagnols de la Champagne, à les combattre en Italie et en Catalogne, où, à la faveur de nos discordes civiles, ils avaient repris l'avantage, enfin à leur enlever les places maritimes de la Flandre et à leur imposer la paix. Ce fut l'œuvre que poursuivit Mazarin de 1653 à 1659.

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 290.

CHAPITRE III

PREMIÈRES CAMPAGNES DE LOUIS XIV (1653).

Situation des Espagnols en Flandre et en Champagne. — Difficultés qu'éprouve Condé pour rassembler son armée. — Turenne en profite pour s'emparer de Rethel (8 juillet). — Condé se prépare à envahir la France; l'armée royale s'établit près de Vervins. — Mazarin conduit le roi à l'armée (20 juillet). — Nature et influence de l'éducation donnée par le cardinal à Louis XIV. — Le roi s'établit à la Fère, après le départ de Manicamp. — Il se rend au camp de Ribemont (24-29 juillet). — L'armée royale évite de livrer bataille. — Les généraux espagnols s'opposent aux projets de Condé (août 1653). — Siège et prise de Rocroi par les troupes de Condé (septembre). — Siège et prise de Mouzon par Turenne et La Ferté. — Affaires intérieures : finances. Opposition d'une partie du clergé. — Seconde campagne de 1653; Mazarin conduit le roi à Compiègne, à Amiens, à Soissons et à Laon. — Conseil de guerre tenu à Laon (octobre). — Siège et prise de Sainte-Menehould (octobre-novembre). — Négociations de Mazarin avec le duc de Lorraine (décembre 1653-février 1654). — Arrestation de Charles IV à Bruxelles (février 1654).

Pendant l'année 1653, Mazarin eut à soutenir la guerre au nord en même temps qu'au sud de la France. La position que les Espagnols occupaient dans nos provinces septentrionales était des plus avantageuses. Maîtres de la Capelle[1], ils tiraient aisément, de leurs provinces des Flandres, des secours

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aisne, arrondissement de Vervins.

et des munitions, pendant que leurs armées envahissaient l'Artois et la Picardie. Stenai, qui appartenait au prince de Condé, assurait leurs relations avec le Luxembourg[1]. Enfin la possession de deux villes de Champagne, Rethel et Sainte-Menehould, ouvrait cette province à leurs troupes et leur donnait accès dans l'intérieur du royaume.

Condé, qui espérait réparer, dans cette campagne, les revers essuyés en décembre 1652 et en janvier 1653[2], travaillait activement à réunir une nombreuse armée; mais il était arrêté par des embarras pécuniaires[3], et surtout par le mauvais vouloir de ses alliés. Le comte de Fuensaldagne[4], qui commandait dans les Pays-Bas espagnols, sous les ordres de l'archiduc Léopold, était jaloux de l'autorité du prince français, et il ne cessa, pendant la campagne de 1653, de lui susciter des obstacles. Difficultés de cérémonial avec l'archiduc, querelles de préséance, règlements pour le rang des officiers étrangers[5], tout lui fut prétexte pour retarder l'entrée en campagne. L'archiduc Léopold n'était pas mieux disposé pour Condé. Sa politique constante, comme celle de Fuensaldagne, avait été d'entretenir la guerre civile

[1] *Mémoires de Turenne*, p. 452, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Voy. le tome précédent, p. 395 et suiv.

[3] *Mémoires du prince de Tarente*, p. 144, édit. de 1767.

[4] Alphonse Perez de Vivero, comte de Fuensaldagne, mort en 1661.

[5] Les *Mémoires du prince de Tarente*, qui servait sous les ordres de Condé, fournissent de nombreuses preuves du mauvais vouloir de Fuensaldagne. Voy. p. 148, 150, 152, etc. de l'édition citée.

en France, sans donner jamais au parti des princes d'avantage décisif. C'est ainsi qu'en 1650 ils avaient arrêté Turenne, qui voulait s'avancer jusqu'à Vincennes pour délivrer les princes[1], et qu'en 1652 les Espagnols n'avaient pénétré jusqu'à Chauny que pour donner une nouvelle ardeur au parti de la Fronde[2]; puis s'étaient éloignés, laissant Condé aux prises avec Turenne. Cette tactique leur avait réussi : à la faveur de nos discordes, ils avaient repris Gravelines, Mardik, Dunkerque, Barcelone et Casal. Permettre à Condé de terminer la guerre, par un succès éclatant, leur eût paru dangereux. Leur intérêt, comme leur jalousie, lui imposait un frein qu'il rongeait avec dépit.

Le duc de Lorraine, Charles IV, n'était pas moins hostile au prince français, il ne cessa, pendant l'année 1653, de contrecarrer ses projets. Les papiers de Mazarin prouvent, d'ailleurs, que Charles IV continuait ses négociations secrètes avec la France. Son secrétaire, Raulin, écrivait au cardinal[3], en juillet 1653, que l'humeur de Condé était incompatible avec celle de son maître. Mazarin ne négligea rien pour diviser de plus en plus ses ennemis, en envenimant leurs jalousies et leurs haines. Il y réussit : par suite des difficultés que lui suscitèrent les généraux espagnols,

[1] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 143-144.

[2] Voy. le tome précédent, p. 250.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 274.

Condé ne parvint à rassembler qu'au mois d'août de l'année 1653 toutes ses troupes, qui se montaient à près de 30 000 hommes [1]. Mais, à ce moment, l'occasion favorable pour une invasion en France était passée : Conti avait signé la paix avec le cardinal, les Bordelais avaient ouvert leurs portes à l'armée royale et une partie des troupes employées en Guienne venait renforcer l'armée de Turenne.

Tout en négociant avec les frondeurs de Bordeaux; Mazarin n'avait cessé de suivre les mouvements de Condé. Il savait que ce prince voulait faire, dès le début de la campagne, une pointe hardie jusqu'à Paris. Le cardinal l'annonçait à la reine, avec un ton d'ironie : « Je crois, lui écrivait-il [2], que M. le Prince rabattra quelque chose des grands projets qu'il avait faits, et qu'il aura la bonté de nous vouloir bien donner quelque répit, remettant à la fin de la campagne de venir aux portes de Paris et faire tous les autres exploits, dont nous devions voir les effets dans le mois d'avril. »

Le cardinal avait, à Bruxelles, des agents [3] qui le

[1] Turenne dit que l'armée ennemie se composait de seize mille hommes de pied et de onze mille chevaux (*Mémoires de Turenne*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 455). D'après les *Mémoires du prince de Tarente* (p. 148), cette armée comptait vingt mille fantassins et quatorze mille cavaliers. Ce qui est certain, c'est qu'elle était beaucoup plus forte que celle de Turenne.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 889, f° 172. Lettre du 26 juillet 1653.

[3] On trouve dans le t. 892, FRANCE, aux archives des Affaires étrangères, plusieurs lettres de ces agents.

tenaient au courant des projets des Espagnols et de Condé. Il transmettait leurs avis à Turenne, en lui recommandant le plus profond secret[1]. D'après ces renseignements, les Espagnols avaient dispersé leurs corps d'armée pour dissimuler le point précis de leur attaque, et cherchaient à forcer les Français à diviser leurs troupes. « Je crois, écrivait Mazarin à Turenne, le 25 juin 1653[2], que le principal but des ennemis, dans les divers rendez-vous qu'ils prennent, est de nous donner jalousie[3] de tous côtés, pour nous obliger à partager nos forces et pour voir s'il leur pourrait réussir de faire investir par un de leurs corps quelqu'une de nos places, s'y fortifier et y faire joindre d'autres troupes auparavant que nous puissions être assemblés assez à temps pour la secourir. »

Mazarin cherchait à prévoir quelle place serait d'abord exposée aux attaques des ennemis. Thionville et Sedan lui paraissaient menacés. Il redoutait aussi une invasion des Espagnols en Artois ou même en Picardie. Les gouverneurs des places fortes, de Bar, Montaigu, Mondejeu, Navailles, de Broglie[4],

[1] « Personne, lui écrivait-il, n'aura, s'il vous plaît, connoissance de ces avis, que je vous donne dans le dernier secret, si ce n'est M. le maréchal de la Ferté. Au moins, si vous en devez dire quelque chose, vous éviterez qu'on pénètre qu'ils viennent de moi, etc. » (Archiv. nat., R^2, 51); original signé.

[2] Archives nationales, *ibid.*

[3] Ce mot était employé au dix-septième siècle, dans le sens d'*inquiétude*.

[4] Voy. sur ces gouverneurs de Doulens, Mouzon, Arras, Bapaume, la Bassée, le tome précédent, p. 91.

reçurent ordre d'être attentifs à tous les mouvements du comte de Garcie, qui commandait les troupes espagnoles, sous les ordres de Fuensaldagne, et avait réuni un corps d'armée près de Lille. Le cardinal craignait, dans le cas où les généraux français entreprendraient le siège de Rethel, que les ennemis ne profitassent de ce moment pour nous enlever quelque place plus considérable. Mais, malgré toutes ces considérations, il ajoutait, avec sa prudence ordinaire, que le roi laissait pleine liberté à Turenne et à La Ferté de prendre le parti qu'ils croiraient le plus utile. « Sa Majesté, disait-il en terminant[1], approuvera toutes les résolutions que vous prendrez ensemble. »

Turenne justifia la confiance que le roi et Mazarin lui témoignaient. Persuadé que la dispersion des corps ennemis, signalée dans la dépêche du cardinal, lui laisserait le temps d'enlever Rethel avant qu'ils pussent secourir cette ville, il résolut de l'attaquer[2]. Il savait que Persan, chargé du gouvernement de Rethel, n'avait qu'une faible garnison. Il tomba à l'improviste sur cette place et l'assiégea le 5 juillet; il la força de capituler le 8, avant que Condé pût venir à son secours. Turenne insiste, dans ses mémoires, sur l'importance de Rethel : il connaissait

[1] Dépêche du 25 juin 1653; Arch. nat., *ibid.*

[2] *Mémoires de Turenne*, p. 454. Ces mémoires sont la principale autorité pour suivre les mouvements de l'armée royale, comme les *Mémoires du prince de Tarente* pour les opérations militaires de Condé.

parfaitement ces contrées, où il avait longtemps commandé l'armée des princes, en 1650; il avait pu, mieux que personne, apprécier l'avantage de la prise d'une place qui intercepterait les communications entre les deux corps de l'armée ennemie, dont l'un était alors réuni dans le Luxembourg et l'autre en Flandre[1].

Condé, qui, entravé par les lenteurs des Espagnols, n'avait pu empêcher la prise de Rethel, voulut réparer cet échec par une invasion en France, à la tête de la formidable armée qu'il avait lentement rassemblée. Les troupes royales étaient inférieures en nombre. Cependant Turenne n'hésita pas à se diriger vers Vervins pour attendre et repousser les ennemis. De son côté, le cardinal crut que, dans

[1] Mazarin insistait, comme Turenne, sur l'importance de Rethel. Dans une dépêche du 21 octobre 1650, adressée à Michel Le Tellier, il disait : « Cette place, où ils (les ennemis) peuvent faire asseurément (en toute sûreté) de grands magasins, leur donne lieu de pouvoir faire hiverner deux mille chevaux et quatre mille hommes de pied entre les rivières d'Aisne et de Meuse, y ayant quantité de chasteaux qui ne se peuvent prendre sans canon, où ils peuvent estre en seureté, et, par ce moyen, elle nous osteroit la communication de Rocroy, Chasteau-Renaut, Charleville, Mont-Olympe, Mézières, Donchery, Mouzon et Sedan, en sorte qu'il serait très difficile d'y pouvoir mener des convois. Elle rend, d'ailleurs, Châlons, Reims, Soissons et Laon, villes frontières. Elle peut faire contribuer toute la Champagne, qui est au delà de la rivière de la Marne, comme aussi le Soissonnois, le Laonnois et la Thiérache (Guise était la capitale de la Thiérache). Elle faciliteroit aux ennemis... les moyens de faire de grandes conquêtes, puisque la pouvant munir de toutes choses, elle donne jalousie à quatre grandes villes et à toutes les places frontières de ce côté-là. »

cette situation critique, il ne fallait rien négliger pour s'opposer aux projets menaçants de Condé. Il décida la reine à envoyer le roi Louis XIV à l'armée : la maison militaire, qui l'accompagnait, devait être un renfort important pour Turenne. Mazarin comptait, d'ailleurs, que la présence du jeune roi inspirerait aux troupes une ardeur semblable à celle qu'on avait vue éclater au siège de Bellegarde, en 1650[1].

Jusqu'alors Louis XIV n'avait fait que passer quelques jours à l'armée. Ce fut, en 1653, que, pour la première fois, il prit une part sérieuse aux opérations militaires. Il avait près de quinze ans, et Mazarin, que l'on a accusé d'avoir négligé son éducation[2], commençait à s'en occuper sérieusement. Ce n'était pas par des leçons théoriques qu'il formait le roi à la pratique du gouvernement ; il l'accoutumait, sous sa direction, à la vie laborieuse des camps et à la conduite des affaires. Dans ce commerce de chaque jour avec un ministre, dont on ne peut méconnaître la grande expérience, Louis XIV puisa les principes, qu'il a pris soin de rédiger lui-même pour l'instruction de son fils[3] : application sérieuse aux

[1] Voy. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 70.

[2] Voy. sur cette question de l'éducation du roi, le t. II, p. 115 et suiv., de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

[3] Voy. les *Mémoires de Louis XIV*, édit. Dreyss. Le plan général et les préceptes sont bien du roi ; les développements ont été ajoutés par le président de Périgny, premier précepteur du Dauphin, et par Pellisson.

affaires d'État; nécessité de gouverner par soi-même, tout en profitant des conseils des généraux et des ministres; discernement des hommes et art de s'en servir; prévoyance qui prépare les occasions favorables et prudence qui sait en profiter; persévérance à poursuivre le même but par des moyens qui doivent varier, selon les temps et les lieux. Quant à la dignité extérieure, qui releva les autres qualités de Louis XIV et y ajouta l'impression du respect, ce prince la tenait surtout de la reine sa mère.

Cette éducation en action[1] porta les fruits que chacun sait. Si Louis XIV resta ignorant dans les lettres et les sciences, il devint passé maître dans l'art de conduire les hommes. Quelle différence avec l'éducation de son fils, qu'il entoura cependant des précepteurs les plus éminents! Le dauphin, élève de Bossuet, fut écrasé par la supériorité du génie qui écrivit pour lui le *Discours sur l'Histoire universelle*, la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, la *Logique*, la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, etc. La nature molle et paresseuse du jeune prince prit en dégoût le travail, et dès qu'il put secouer le joug de ses gouverneur et précepteur, il ne songea qu'à la chasse et aux plaisirs de la table. Tout en tenant compte du

[1] Bossuet prononçant, en 1657, le panégyrique de sainte Thérèse devant la reine mère, faisait allusion à cette éducation de Louis XIV; il y parlait avec éloges « de cette vie agissante, à laquelle il (le roi) s'accoutume dès sa jeunesse ». M. Floquet, dans ses savantes *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, p. 426, place ce panégyrique en 1657.

caractère si différent des deux princes, on ne peut méconnaître que le spectacle des hommes et des affaires dut avoir une influence plus efficace, pour le développement intellectuel d'un roi, que la férule de Montausier[1] et les leçons les plus éloquentes de Bossuet.

Mazarin, qui connaissait à fond la nature humaine, savait tempérer les devoirs austères par les plaisirs et par les exercices du corps, auxquels excellait Louis XIV. Les ballets étaient un des divertissements en vogue à cette époque. On en avait dansé plusieurs pendant l'hiver de 1653, et le roi y avait paru avec une grâce qui charma la cour[2]. La chasse était aussi un des plaisirs auxquels le jeune roi se livrait avec passion. Mazarin, qui s'était fait donner le gouvernement de Vincennes, eut soin de peupler le bois de cerfs, de biches, de sangliers et de « toutes sortes d'animaux qui peuvent servir.... au divertissement du roi[3] ». Par ce mélange d'occupations sérieuses et d'exercices corporels, le cardinal contribua à former un roi qui sut tenir la cour la plus brillante du monde et diriger, pendant plus de cinquante ans[4], les affaires de la France et de l'Europe avec un éclat

[1] On sait, par les mémoires du valet de chambre Dubois, que Montausier n'épargnait pas les coups de férule au Dauphin.

[2] Voy. la *Muze historique* de Loret, lettres du 1er et du 8 mars 1653.

[3] Gui Patin, t. II des *Lettres à Spon*, p. 49.

[4] Depuis la mort de Mazarin jusqu'à la mort de Louis XIV (1661-1715).

et une grandeur que les revers de la fin de son règne ne purent effacer.

Mazarin lui-même insistait, dans une lettre écrite, quelques années plus tard, sur les conseils qu'il avait donnés à Louis XIV, et s'adressait surtout à son amour-propre. « Il ne dépendra que de vous seul, lui disait-il[1], d'être le plus glorieux roi qui ait jamais été, Dieu vous ayant donné toutes les qualités pour cela, et n'étant à présent besoin d'autre chose que de les mettre en usage. Ce que vous ferez avec facilité et toujours de bien en mieux, acquérant, par l'application que vous voulez donner aux affaires, la connaissance et l'expérience qui vous est nécessaire, et il ne faut pas que cela vous empêche de prendre vos divertissements; car, employant fort peu de temps à résoudre ce qu'il y aura à faire sur les choses dont on vous informera, vous serez après libre pour tout ce qu'il vous plaira, et vous ne sauriez vous imaginer la réputation que ce seul soin vous donnera et les progrès que vous ferez pour parvenir au but que vous vous proposez, d'être un roi qui attire la bénédiction de tous ses sujets et la vénération et l'estime de tout le monde[2]. »

Il m'a paru nécessaire d'insister sur cette éducation, au moment où, pour la première fois, Louis XIV

[1] Affaires étrangères, t. 279, f° 298. Cette lettre est du 29 juin 1659.

[2] C'est surtout dans les lettres de Mazarin à la reine que l'on trouve la preuve du soin que le cardinal apportait à l'éducation du roi. Nous en citerons de nombreux extraits

parut réellement à la tête de son armée et assista aux opérations militaires. Mazarin le mena à Noyon, le 19 juillet, et là un courrier des maréchaux de Turenne et de la Ferté vint lui annoncer que l'armée était campée près de Vervins[1]. Le lendemain, 20 juillet, le roi alla prendre possession de la Fère, d'où Manicamp venait de sortir, après avoir touché la somme stipulée par le maréchal d'Estrées[2]. D'après la lettre que Mazarin adressait à la reine le 21 juillet, la présence du roi avait été fort utile pour prévenir une trahison du gouverneur de la Fère : « Dieu, lui écrivait-il[3], nous a inspiré de presser l'affaire de Manicamp et de gagner des moments pour le faire sortir de la place, y faisant entrer le roi; car, assurément, l'approche précipitée de M. le Prince, avec un corps si considérable et sans bagage, n'était pas sans mystère. »

De la Fère, le roi devait aller rejoindre l'armée, et Mazarin, en l'annonçant à la reine, dans la lettre du 21 juillet[4], ajoutait : « Je vous réponds qu'il ne sera en aucun hasard, et que son service recevra un très notable avantage de sa présence. » Cette lettre se ter-

[1] Lettre de Mazarin à la reine, en date du 19 juillet 1653 (Aff. étr., FRANCE, t. 889, f° 158).

[2] François-Annibal, duc d'Estrées, et maréchal de France, était né en 1573; il mourut en 1670, à près de quatre-vingt-dix-huit ans. Voy. à l'appendice du tome précédent, p. 418 et suiv., les détails relatifs à Manicamp et à la Fère. Ce que dit ici Mazarin confirme le soupçon de trahison contre Manicamp.

[3] *Ibidem.*

[4] *Ibidem*, f° 159.

minait par quelques lignes de la main du roi, qu'il faut citer comme preuve du soin qu'apportait le cardinal à entretenir, dans le cœur du jeune Louis XIV, des sentiments de piété filiale. « J'ai vu, disait le roi à Anne d'Autriche, la lettre que vous avez écrite, et je suis ravi de la tendresse que vous avez pour moi. Je vous prie de croire que je l'aurai pour vous jusqu'à la mort; c'est M. le cardinal qui me dicte tout cela, mais après lui avoir dit mon sentiment. »

Le 23 juillet, le roi et le cardinal étaient à Marle[1], et Mazarin annonçait à Anne d'Autriche que le roi se rendrait, le lendemain, à l'armée : « M. de Turenne, ajoutait-il[2], lui donnera à dîner et M. de la Ferté à souper, et je ne crois pas que Sa Majesté retourne coucher à Vervins, où l'on envoie tous les équipages de la cour, [le roi] souhaitant avec passion de ne quitter pas l'armée le peu de temps qu'elle doit demeurer en ces quartiers. »

Turenne et la Ferté campaient à Ribemont[3], dans une forte position. Ce fut là que Louis XIV et Mazarin vinrent les rejoindre. Le roi fut accueilli avec enthousiasme par les troupes, qui se composaient de cent escadrons de cavalerie et de dix-huit bataillons d'infanterie[4], « tous vieux soldats, dit Gualdo Priorato, et endurcis aux fatigues de la guerre ». Turenne

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aisne.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 889, f° 160.

[3] Aujourd'hui petite ville du département de l'Aisne, sur une hauteur au pied de laquelle coule l'Oise. Mazarin écrit *Riblemont*.

[4] Voy. Galeazzo Gualdo Priorato, *Histoire du ministère Mazarin*,

voulut donner au roi le spectacle d'une escarmouche. Il avait en face de lui les ennemis campés à Fonsomme[1]; ils n'étaient séparés que par l'Oise. Turenne traversa cette rivière avec une partie de sa cavalerie, chargea l'avant-garde de l'armée ennemie et la mit en pleine déroute[2].

Louis XIV, après avoir soupé et dîné chez les maréchaux avec les principaux officiers de l'armée, voulut coucher dans le camp, comme Mazarin l'avait annoncé à la reine. Il y resta jusqu'au 29 juillet[3], assista à tous les exercices militaires et aux conseils de guerre, où l'on discuta le plan de campagne. On savait que Condé voulait livrer bataille et comptait sur la supériorité numérique de son armée. « Le prince de Condé, écrivait Mazarin à la reine[4], agit en désespéré, et connaît bien qu'il n'y a aucune ressource à ses affaires et à sa réputation que le gain d'une bataille, il n'oubliera rien pour y engager l'armée du roi, même avec désavantage[5]. Il croit assurément[6] que, s'il entre davantage en France avec l'armée ennemie, le roi, en ayant une aussi forte[7],

t. II, p. 147 de la traduction. La cavalerie comprenait environ dix mille hommes, et l'infanterie six mille.

[1] Village du département de l'Aisne, près de Saint-Quentin.

[2] Galeazzo Gualdo Priorato, *ibid.*

[3] Lettres de Mazarin à la reine datées de Ribemont, le 26, 27 et 29 juillet (Aff. étr., FRANCE, t. 889, f[os] 172, 173 et 176).

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t 889, f° 173. Lettre du 27 juillet.

[5] Lors même qu'il serait dans une position désavantageuse.

[6] C'est-à-dire *comme chose assurée.*

[7] L'armée royale n'était que de seize mille hommes. Celle des ennemis en comptait, au moins, vingt-sept mille.

voudra l'empêcher, et que par ce moyen il y aura combat, ou que ne le faisant pas[1], [il] se flattera, dans sa vanité, de nous avoir bravés; mais ce serait, à mon avis, une très grande faute de faire ce que le prince veut. »

Mazarin soutenait qu'il fallait traîner la guerre en longueur et ruiner ainsi les troupes ennemies et Condé lui-même, qui perdrait tous ses biens et établissements en France. « Il ne lui restera, ajoutait le cardinal, que la qualité de général du roi d'Espagne, et comme à l'avenir il [Condé] ne pourra lui être qu'à charge, sans lui pouvoir rendre aucun service, il ne faut pas douter que les assistances [du roi d'Espagne] ne soient médiocres, et le traitement tel qu'il soit insupportable à un prince, qui ne devra se plaindre que de lui-même. » L'avis du cardinal fut adopté dans le conseil de guerre, qui se tint en présence du roi. On résolut d'éviter la bataille; mais il était à craindre que Condé ne s'emparât de places importantes et ne s'établît fortement en Picardie, d'où il aurait pu rançonner le nord de la France et pousser ses ravages jusqu'aux portes de Paris. Quelques membres du conseil pensaient que, pour prévenir ce danger, il fallait disséminer l'armée royale dans les places de guerre et ne garder qu'une faible troupe pour surveiller les mouvements de l'ennemi. Turenne, au contraire, soutint qu'il était nécessaire de « tenir

[1] Le sens est, *ou que si nous ne livrons pas bataille.*

l'armée entière et d'observer les ennemis d'aussi près qu'on pourrait, de manière [cependant] qu'on pû éviter le combat[1] ». Cet avis fut partagé par le maréchal de la Ferté, et la majorité finit par s'y ranger.

Après ce conseil de guerre, où Louis XIV entendit un général tel que Turenne exposer et défendre ses projets, il retourna à Paris avec le cardinal (fin de juillet). Turenne resta chargé de l'exécution de son plan et le poursuivit avec succès. Il passa l'Oise pour surveiller l'ennemi, le côtoya dans tous ses mouvements, intercepta ses convois, le mit dans l'impossibilité d'assiéger aucune place importante et, sans lui livrer bataille, détruisit peu à peu son armée. La précision des manœuvres de Turenne fut la principale cause, mais non la seule, de la ruine des grandes espérances que Condé avait fondées sur la supériorité de ses troupes. Un de ses lieutenants, le prince de Tarente, raconte, dans ses mémoires, que la jalousie des généraux espagnols, et surtout de Fuensaldagne, ne contribua pas moins à ce résultat que l'habileté de Turenne.

Dès le début de la campagne, Condé avait voulu assiéger la ville de Saint-Quentin, qui n'était défendue que par ses habitants[2]; mais, lorsque le prince fit part de ce projet à Fuensaldagne, le général espagnol s'y opposa, « dans la crainte, dit le prince

[1] *Mémoires du duc d'York*, p. 564, édit. Michaud et Poujoulat; *Mémoires de Turenne*, p. 455, même édit.

[2] *Mémoires du prince de Tarente*, p. 148 de l'édit. de 1767.

de Tarente, que la prise de cette place qui aurait ouvert l'entrée de la Picardie, ne facilitât l'accommodement de M. le Prince avec la cour ». Au lieu d'attaquer Saint-Quentin, les Espagnols s'emparèrent de Roye[1]; mais cette bicoque fut reprise (3-5 août) presque immédiatement par les Français. A défaut de Saint-Quentin, Condé aurait voulu occuper Corbie. « Nous savions, dit le prince de Tarente[2], que les fortifications de Corbie étaient en mauvais état, que la prise de cette place ne pouvait être qu'une affaire de deux jours. Ce poste nous eût été très avantageux par sa situation sur la Somme et par la proximité de Paris, où nous avions toujours conservé de grandes intelligences; mais les Espagnols refusèrent de l'attaquer. Ils étaient obligés, par le traité fait avec M. le Prince, de lui céder toutes les places qu'il prendrait en France, et les Espagnols ne doutaient pas qu'elles ne retournassent à la France par un accommodement. »

Peu de jours après (13 août), Condé surprit Turenne près de Péronne, dans une position où sa victoire semblait assurée[3]. Il voulait attaquer immédiatement les Français; mais Fuensaldagne prétendit que ses troupes, épuisées par une longue marche pendant les chaleurs de l'été, avaient besoin de repos, et fit remettre le combat au lendemain. Pendant la

[1] Petite ville du département de la Somme.
[2] *Mémoires du prince de Tarente*, p. 150, de l'édit. citée.
[3] *Ibidem*, p. 150 et 153.

nuit, Turenne se retrancha sur une hauteur voisine, et l'on reconnut, le lendemain, qu'il serait dangereux de l'y attaquer. Condé forma enfin le projet d'assiéger Guise[1]; mais le chevalier de Guise, qui servait dans l'armée espagnole, se plaignit de ce qu'on voulait attaquer une place qui faisait partie des domaines du duc, son frère, et il fallut encore renoncer à ce projet. Ce fut au milieu de ces déceptions que Condé reçut la nouvelle de la soumission de Bordeaux au roi. « Il en fut plus touché, dit le prince de Tarente[2], que d'aucune disgrâce qu'il eût éprouvée. »

Le seul avantage qu'il retira de cette campagne, commencée avec une armée formidable et avec l'espoir de si grands succès, fut la prise de Rocroi. C'était près de cette ville que Condé avait inauguré sa carrière militaire par une glorieuse victoire sur les ennemis de la France[3]. Ce souvenir ne l'arrêta pas; il fit investir Rocroi, le 5 septembre, par le comte de Ligneville, qui commandait les troupes lorraines. La garnison ne se composait que d'environ cinq cents hommes sous les ordres de Montaigu[4]. Néanmoins elle opposa une vigoureuse résistance. Pendant ce siège, les Espagnols donnèrent à Condé une nouvelle preuve de leur mauvais vouloir. L'archiduc Léopold, qui était venu rejoindre l'armée, prétendit que c'était

[1] *Mémoires du prince de Tarente*, p. 153.
[2] *Ibidem*, p. 157.
[3] Voy. t. I, p. 82 et suiv. de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.
[4] Gualdo Priorato, *ibid.*, t. II, p. 162.

à lui qu'il appartenait de donner le mot d'ordre aux troupes. Condé n'y voulut pas consentir, et, pour mettre un terme à cette contestation des généraux, il fut convenu que le mot d'ordre serait envoyé de Madrid pour chaque jour du mois, et qu'un des lieutenants de l'archiduc le transmettrait à toute l'armée, d'après le tableau arrêté à Madrid. A ces querelles de préséance, qui entravaient les opérations militaires, vint encore se joindre une maladie de Condé, qui le condamna, pour quelque temps, à l'inaction. Mazarin espérait que cette circonstance, jointe à la mauvaise intelligence du prince et des Espagnols, contraindrait les ennemis à lever le siége [1]. Mais le gouverneur de Rocroi n'ayant pas reçu de secours, fut enfin obligé de se rendre (30 septembre).

Condé était, en ce moment, hors d'état de reprendre le commandement de son armée. Il le confia au prince de Tarente, qui fait le plus triste tableau de la situation des troupes : « Je la voyais, dit-il en parlant de cette armée [2], réduite à un état déplorable : les deux tiers de la cavalerie, sans en excepter les officiers, étaient à pied. Les soldats manquaient de tout et j'étais hors d'état de les soulager dans leurs plus extrêmes besoins. »

[1] Lettre de Mazarin à Fabert, en date du 15 septembre 1653 (Arch. nat., KK, t. 1075, f° 230).

[2] *Mémoires*, p. 164 de l'édit. citée. Ce passage des mémoires du prince de Tarente confirme ce que Mazarin écrivait, le 28 septembre 1653 : « Le siége de Rocroi a réduit les ennemis à un [tel] estat, que, lorsqu'ils en sortiront, ils ne songeront plus à rien en-

Turenne, qui n'avait pu sauver Rocroi, voulut, du moins, compenser la perte de cette ville par la conquête d'une place de même importance. Il mit le siège devant Mouzon[1], et s'en empara, le 24 septembre, plusieurs jours avant la prise de Rocroi par l'armée de Condé. La conquête de Rethel et de Mouzon, la ruine des troupes de Condé, attestée par le témoignage si positif d'un des généraux qui servaient sous ce prince, ne peuvent laisser aucun doute sur les avantages obtenus par les troupes royales, pendant cette première partie de la campagne de 1653. Il faut se rappeler que, dans le même temps, la Guienne était pacifiée et la Fronde vaincue dans toutes les provinces.

Cependant, à Paris, l'agitation des esprits était loin d'être apaisée. Les querelles du Jansénisme forcèrent plus d'une fois Mazarin d'intervenir. Il assista, en juillet 1653, à l'assemblée des archevêques et évêques qui reçurent la bulle du pape Innocent X, condamnant cinq propositions extraites de l'ouvrage de Jansénius[2]. Les Jansénistes protestèrent contre cette décision et unirent leurs ressentiments à ceux des partisans de Retz. Un des plus redoutables, parmi ces derniers, était le duc de Noirmoutiers, gouver-

treprendre pendant cette campagne. » (Arch. nat., KK, t. 1075, f° 239.) En effet, ils n'entreprirent aucun nouveau siège et ne tentèrent même pas de secourir Sainte-Menehould, qui fut bientôt attaquée par les troupes royales, comme on le verra plus loin.

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Ardennes.

[2] *Mémoires du P. René Rapin*, t. II, p. 130.

neur de Charleville. Il demandait que Retz fût remis entre ses mains [1], et il répondait sur sa vie et son honneur que jamais il ne ferait rien qui pût « déplaire à Sa Majesté [2] ». A ces instances, Mazarin n'opposait pas de refus formel; mais il exigeait que Retz donnât sa démission de la coadjutorerie de Paris. Il promettait qu'à cette condition il sortirait de Vincennes et pourrait se retirer à Rome [3]. Retz repoussa d'abord toutes les propositions de démission, et déclara positivement à ses amis qu'il n'y consentirait jamais. L'abbé Fouquet, qui était chargé de surveiller les relations du prisonnier avec le gouverneur de Charleville, en avertit immédiatement Mazarin [4].

Le cardinal, qui tenait à ménager le duc de Noirmoutiers, se hâta de l'informer des efforts, qu'il prétendait avoir faits, pour la délivrance de Retz : « Vous aurez su, lui écrivait-il le 25 août [5], comme j'avais été assez heureux pour disposer Sa Majesté à lui accorder la liberté sous des conditions, qui, à le bien prendre, étaient de nouvelles grâces, puisque pour un titre nu [6] et qui ne lui rend quoi que ce soit,

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 303.

[2] Ce sont les termes mêmes de la lettre de Noirmoutiers.

[3] Lettre de Mazarin à Fabert, en date du 19 août 1653. (Arch. nat., KK, t. 1075, f° 211.)

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 328; lettre du 14 septembre 1653.

[5] Affaires étrangères, FRANCE, t. 891, f° 179; minute corrigée en partie de la main de Mazarin.

[6] Le titre de coadjuteur de l'archevêque de Paris ne donnait à Retz aucun pouvoir ni aucun revenu..

elle avait résolu de lui donner, dès à présent, en bénéfices simples[1], un revenu égal à celui de l'archevêché de Paris, et qu'après l'avoir ainsi mis en état de soutenir hautement la dignité de cardinal, elle (Sa Majesté) ne désirait autre chose que de prendre les sûretés nécessaires pour qu'il allât et fît sa demeure, jusques à tant qu'il plairait à Sa Majesté[2], dans le lieu du monde où la même dignité est le plus respectée. De telles résolutions méritaient sans doute d'être reçues avec quelque démonstration de joie et de reconnaissance, d'autant plus qu'elles portaient avec soi un oubli de tout le passé, même depuis l'amnistie[3]. »

Après avoir insisté sur l'importance des offres faites à Retz et refusées par ce cardinal, Mazarin terminait ainsi : « En mon particulier, j'ai un sensible regret de voir que cette conduite m'ôte les moyens de le servir, comme j'ai toujours tâché de faire, et par la considération du caractère (de cardinal), qui nous est commun à lui et à moi, et par la vôtre propre, sachant la part que vous prenez à ce qui le touche, mais il me reste, au moins, cette consolation de savoir qu'il n'a pas tenu à moi qu'il ne

[1] D'après le *Dictionnaire de Littré,* les bénéfices simples étaient ceux dont le titulaire n'avait pas charge d'âmes.

[2] Ces mots: *de prendre les seuretez nécessaires pour qu'il allât et fît sa demeure, jusques à tant qu'il plairoit à Sa Majesté,* sont écrits de la main de Mazarin.

[3] C'est-à-dire *de tous les événements survenus depuis l'amnistie proclamée le 22 octobre 1652.*

soit en un état plus heureux, et qu'au surplus vous êtes trop juste pour ne pas demeurer d'accord que j'ai fait, dans ce rencontre, au delà de ce que je pouvais avoir fait espérer et à vous et à M. de Bussy[1]. » Mazarin connaissait les courtisans et était certain que Noirmoutiers ne sacrifierait pas sa fortune à son amitié pour Retz. Il se borna à faire surveiller secrètement la conduite du gouverneur de Charleville ; et, quant à Retz, il attendit que l'ennui d'une longue captivité le décidât à écouter les propositions qu'il avait d'abord repoussées.

Ce qui était plus urgent, c'était de mettre un terme aux désordres que la Fronde avait introduits dans toutes les parties de l'administration, et surtout dans la perception des impôts. Nous ne voulons parler ici d'aucun des vices inhérents à l'ancienne organisation financière de la France, tels que la répartition inégale des impôts, les abus dans la perception, et les acquits de comptant, qui étaient les fonds secrets de l'ancienne monarchie[2]. Nous nous bornerons à quelques-uns des désordres signalés à Mazarin par les surintendants, Servien et Fouquet. Le premier gardait encore la haute main sur cette partie de l'administration, et s'efforçait de la réorganiser. « Nous avons déjà représenté à Votre Éminence, écrivaient

[1] Bussy-Lameth, gouverneur de Mézières.

[2] On sait que le roi se bornait à mettre sur ces acquits : *Je connais l'objet de cette dépense.* La Chambre des Comptes n'avait aucun contrôle à exercer sur ces acquits de comptant.

les surintendants à Mazarin [1], qu'il n'est pas possible de contraindre les traitants au payement de ce qu'ils ont promis, quand ils nous apportent des ordres de MM. les secrétaires d'État, qui permettent aux gouverneurs et aux gens de guerre de retirer les deniers de la taille. L'on nous en envoie tous les jours des copies qui nous mettent dans une extrême inquiétude, parce qu'elles nous ôtent les moyens d'exécuter les intentions de Votre Éminence en une affaire si importante à l'État, comme est celle d'entretenir les troupes du roi sur la frontière. »

Les surintendants signalaient un autre abus, celui des régiments que les généraux laissaient incomplets, tout en s'en faisant payer la solde intégrale par le trésor. « Si bien, disaient-ils[2], que l'armée navale, les gardes, suisses et françaises, ont été payées, toute cette année (1653), comme complètes, quoique certainement il n'y ait pas eu, dans tous ces corps, le tiers du nombre qui y doit être, et que Sa Majesté faisant faire les revues, au lieu de quatre montres (mois de solde), qu'elle a payées, se fût pu acquitter de douze qu'on ne laissa pas de lui demander[3]. Nous manquerions à notre devoir, si nous ne représentions souvent le préjudice que le roi et l'État en reçoivent, et surtout des ordres qui sont donnés tant pour cer-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f[os] 444 et suiv. Cette dépêche est du 24 novembre 1653. Le passage cité est au f° 445.

[2] *Ibidem*, f° 446.

[3] C'est-à-dire: que la somme que l'on a payée pour quatre mois de solde aurait suffi pour douze.

taines garnisons que pour les troupes de la campagne pour prendre leur entretenement sur les deniers des tailles; cela n'a jamais été pratiqué dans le royaume que dans des temps d'un désordre universel; mais, si cela continue à présent que, grâces à Dieu, l'autorité du roi est rétablie par toute la France et que les peuples sont dans une entière obéissance, il sera du tout impossible de répondre des revenus du roi ni de l'exécution des traités[1] qui ont été faits, à cause que les traitans nous apportent, pour argent comptant, les paiements, qui ont été faits par les communautés[2] sur de simples lettres de cachet, dont nous n'avons point eu de connaissance, et dont le préjudice est tel que, non seulement tous les revenus du roi sont consommés par ce moyen, mais les généraux d'armées, gouverneurs de provinces et de places particulières se servent de cet exemple et de ce titre pour ordonner impunément des deniers du roi et les prendre par violence. »

Les partisans les plus dévoués de la royauté se rendaient eux-mêmes coupables de ces exactions. Ainsi, dans une dépêche du 29 octobre 1653, les surintendants en accusent l'évêque de Tulle, ce même abbé de Guron (Louis de Rechignevoisin), qui avait si bien servi dans l'Aunis, dans la Saintonge et la Guienne[3]. « Nous sommes obligés de représenter à Son Émi-

[1] Des traités faits avec ceux qui prenaient à ferme la perception des impôts.

[2] Les villes gouvernées en communes.

[3] Voy. le tome précédent, p. 84.

nence, écrivaient à Mazarin Servien et Fouquet[1], le préjudice que M. l'évêque de Tulle fait aux affaires du roi en décernant des ordonnances en qualité d'intendant de justice, qui portent défense de lever les aides en tous les lieux où il croit que l'on pourra déférer à ses ordres. Son Éminence considérera, s'il lui plaît, l'éclat que cela fait et les plaintes qu'en pourront faire les rentiers qui sont assignés sur ce fonds[2], outre la diminution qu'en souffriront les fermiers de Sa Majesté. » Dans d'autres provinces, les parlements continuaient à attaquer les représentants de la royauté. Les surintendants signalaient, dans la même dépêche[3], un acte de cette nature : « Le parlement de Toulouse a donné un arrêt contre le sieur de Machault, comme député en la généralité de Montauban[4], dont la teneur est si séditieuse que nous avons estimé que le Conseil ne pouvait donner un arrêt trop sévère pour réprimer l'insolence de son entreprise. » La fermeté et presque l'âpreté du ton de ces dépêches font supposer que Servien en a été le principal auteur. Les sentiments d'ordre et de régularité, qui y respirent, confirment encore cette opinion.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 427 v°.
[2] C'est-à-dire *dont la rente est assignée sur ce fonds.*
[3] *Ibidem*, f° 427.
[4] On appelait *généralité* une circonscription financière administrée par un intendant de justice, police et finances. On n'avait pas encore rétabli le titre d'intendant, au moins en Languedoc. Machault n'était que délégué.

La vigueur que montra ce surintendant dans l'administration rendit plus faciles les opérations financières. Nous avons ici le témoignage de l'homme, qui, à cette époque même, consacrait ses soins à la fortune de Mazarin et qui devait, dans la suite, rétablir celle de la France. Jean-Baptiste Colbert, dans un mémoire où il a résumé l'histoire financière du règne de Louis XIV[1], parle de « l'abondance et de la facilité des affaires qui firent que l'autorité demeura, pendant quelque temps, presque entière au sieur Servien ». Grâce à son énergie, le crédit de l'État se releva rapidement. Les surintendants eux-mêmes le déclaraient, dans une lettre adressée à Mazarin, vers la fin de l'année 1653[2] : « Lorsque l'argent n'est pas prêt, lui disaient-ils, le crédit ne nous manque pas, et nous trouvons maintenant beaucoup de gens qui nous fournissent librement leur argent sur notre simple parole... C'est ce qui nous a donné moyen d'exécuter jusqu'ici à point nommé tout ce qui nous a été ordonné, dont peut-être Son Éminence sera étonnée, quand elle verra l'état au vrai de tout ce que nous avons fait payer comptant depuis que nous sommes dans la charge. »

Il avait fallu, en effet, entretenir quatre armées en

[1] Ce mémoire a été publié dans le tome II, p. 17 et suiv., du recueil des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, par M. P. Clément.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 444. Cette lettre est datée du 24 novembre 1653.

Guienne, en Catalogne, dans le nord de la France et en Italie; équiper la flotte du duc de Vendôme; racheter les places de l'Aunis, de la Saintonge, et bien d'autres que les gouverneurs s'étaient appropriées. Les surintendants avaient fourni à toutes ces dépenses, mais souvent par des mesures fâcheuses : ils avaient été obligés d'augmenter les impôts, d'aliéner des domaines et de contracter des emprunts à un taux usuraire[1]. Ils avaient, par des anticipations, consommé d'avance les revenus de 1655 et de 1656[2]. La facilité qu'ils trouvaient pour les emprunts grevait l'avenir.

Au milieu des soucis de l'administration, Mazarin avait toujours à se tenir en garde contre les complots. On accusa Ricousse et Bertaut d'avoir voulu l'assassiner; l'un était attaché à la maison de Condé, l'autre maître des eaux et forêts de Bourgogne. Livrés à une commission judiciaire, ils furent condamnés à mort et exécutés (octobre 1653). On prétendit que Condé et la duchesse de Châtillon, toujours dévouée à son parti, avaient été les instigateurs de ce complot, et cependant, à la même époque, un des chefs de l'armée royale, le lieutenant général Digby[3], se déclarait hautement le champion de la duchesse de Châtillon, et, pour lui complaire, faisait enlever par

[1] Voy. Forbonnais, *Recherches sur les finances*, t. I, p. 265, édit. de 1758.

[2] Forbonnais, *ibid.*, p. 266.

[3] Georges Digby de Bristol, nommé maréchal de camp en 1648, lieutenant général en 1651, mort en 1678.

des troupes royales qu'il commandait, l'abbé de Cambiac, dont elle prétendait avoir à se plaindre[1]. C'était encore un reste de ces habitudes de licence qui survivaient à la Fronde.

Mazarin s'efforçait lentement et prudemment de les faire disparaître ; mais il s'appliquait surtout à suivre, avec l'attention la plus vigilante, les mouvements des ennemis. Pour les surveiller de plus près, il avait mené, dès le 1er septembre, Louis XIV à Compiègne, puis à Amiens, où le roi et le cardinal séjournèrent quelque temps. Mazarin ne se proposait pas seulement, dans ce voyage, de s'approcher de Rocroi et de tenter de secourir cette place, dont les ennemis faisaient alors le siége. Il voulait surtout pourvoir au gouvernement de la ville et citadelle d'Amiens. Le duc de Chaulnes, Charles d'Albert d'Ailly[2], qui en était chargé, n'avait que vingt-huit ans, et sa capacité inspirait peu de confiance. Mazarin tenait à mettre, dans cette place importante, un capitaine expérimenté ; mais il évita prudemment tout éclat. Le duc de Chaulnes était neveu de la duchesse de Chevreuse, par son premier mari, le connétable de Luynes, et Mazarin venait de lui faire donner le titre de lieutenant général (14 juillet 1653); il profita de la présence du roi à Amiens pour

[1] Lettre de l'abbé Fouquet (Aff. étr., t. 892, f° 360).

[2] Ce duc de Chaulnes, si connu par ses ambassades, par les lettres de Mme de Sévigné et par les *Mémoires de Saint-Simon*, était né en 1625, et mourut en 1698.

accomplir sans bruit un échange de gouvernements : Guy de Bar, dont le dévouement à la royauté avait été éprouvé par les missions les plus délicates, passa du gouvernement de Doulens à celui d'Amiens, et le duc de Chaulnes le remplaça à Doulens [1].

En quittant Amiens, Mazarin conduisit le roi à Soissons et ensuite à Laon. Ce fut dans cette dernière ville qu'en octobre 1653 il réunit Turenne [2] et les principaux généraux pour délibérer, en présence de Louis XIV, sur les opérations militaires qu'il projetait. La plupart des généraux regardaient la campagne de 1653 comme terminée. Mais Mazarin fit remarquer que les troupes du roi venaient d'être renforcées par plusieurs régiments arrivés de Guienne ; il conseilla d'entreprendre le siège de la place de Sainte-Menehould, que les ennemis occupaient encore en Champagne et fit adopter cet avis par le conseil. La cour se rendit à Châlons-sur-Marne, afin que le roi pût assister à la prise de Sainte-Menehould.

Les deux maréchaux de Turenne et de la Ferté

[1] D'après Gui Patin (t. I, p. 378 des *Nouvelles lettres*, à Spon), Mazarin aurait pris pour lui-même le gouvernement d'Amiens : De Compiègne, écrit Gui Patin le 16 septembre 1653, le roi est allé Amiens, pour en faire prendre la possession du gouvernement à M. l'Eminentissime, qui est en si belle posture de bonne fortune que tout lui vient à souhait. » Il ne faut attacher aucune importance historique à ce trait de frondeur.

[2] Voy. la lettre en date du 6 octobre 1653, par laquelle Mazarin invite Turenne à se rendre à Laon. (Arch. nat., KK, t. 1075, f° 249.)

furent chargés de couvrir le siège : Turenne à l'ouest, contre Condé et les Espagnols, et la Ferté, au nord et à l'est, contre le duc de Lorraine. Trois lieutenants généraux, Navailles, Castelnau-Mauvissière et d'Uxelles, commandaient les troupes destinées au siège ; la maison du roi était sous les ordres de Navailles ; plusieurs corps détachés de l'armée de Turenne étaient commandés par Castelnau, et d'Uxelles conduisait les troupes envoyées par le maréchal de La Ferté[1]. Ces trois généraux s'étaient signalés dans les guerres antérieures, et on comptait d'autant plus sur le succès que la présence du roi et du cardinal devait stimuler l'ardeur de l'armée ; ils vinrent la visiter, le 26 octobre, et demeurèrent, deux jours, dans le camp, puis retournèrent à Châlons, qu'habitait alors la reine.

La tranchée fut ouverte devant Sainte-Menehould, dans les derniers jours d'octobre. La place avait pour gouverneur Charles de Montsaulnin, comte de Montal, un des capitaines les plus jeunes et les plus distingués de l'armée de Condé[2]. Il avait servi le parti des princes, dans la dernière guerre de la Fronde, et contribué à amener en France les troupes auxiliaires

[1] *Mémoires du duc d'York*, p. 471, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Né en 1620, Charles de Montal vécut jusqu'en 1696. Il resta dans le parti de Condé jusqu'à la paix des Pyrénées ; il rentra, à cette époque, au service du roi, fut nommé maréchal de camp en 1672, et lieutenant général en 1676. Saint-Simon en parle, avec détails, à l'occasion de la promotion des maréchaux de France, qui eut lieu en 1693.

que commandaient Nemours et Clinchamp[1]. Chargé de la défense de Sainte-Menehould, il s'en acquitta avec valeur et habileté. Il profita des divisions des trois lieutenants généraux pour ruiner leurs travaux. La lenteur et les difficultés d'un siège, qu'il avait conseillé, préoccupaient vivement Mazarin[2]. Il espéra imprimer aux attaques une direction plus vigoureuse en en chargeant le maréchal du Plessis-Praslin, qui avait donné de nombreuses preuves de sa valeur et de sa capacité. Du Plessis-Praslin, qui était gouverneur du frère de Louis XIV, avait accompagné la cour à Châlons. Il prit le commandement de l'armée royale, le 5 novembre; mais il lui fallut de longs efforts pour réduire la place. La saison était mauvaise: « La pluie, la neige ou la gelée donnaient aux troupes des fatigues incroyables[3]. » On crut plusieurs fois qu'on serait réduit à abandonner l'entreprise. La nouvelle s'en répandit à Paris, et fut accréditée par la malveillance. On écrivait à Mazarin, le 25 novembre 1653 [4]: « La Fronde renouvelle ses assemblées et ses cabales; ils firent hier aller, par les rues, la nuit du vendredi au samedi, deux carrosses à six chevaux, derrière lesquels il y avait dix ou douze cavaliers et devant deux trompettes et les valets qui criaient: *Vive le Roi!* comme s'il fût arrivé la nuit et

[1] Voy. le tome précédent, p. 137.
[2] Voy. les lettres de Mazarin du mois de novembre 1653, aux Arch. nat., KK, t. 1075.
[3] *Mémoires du maréchal du Plessis-Praslin*, p. 438.
[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 442.

en désordre. Et le lendemain matin, [ils] firent courre le bruit que, demain, la Ville[1] se devait assembler pour prier le roi de revenir pour sauver la honte de la levée du siège de Sainte-Menehould. M. le duc de Joyeuse[2] envoya aussi dire hier en deux maisons que l'on levait le siège et que le roi revenait. »

Le jour même où l'on adressait cette lettre à Mazarin (25 novembre), Montal, voyant la brèche largement ouverte, et les assiégeants déjà établis sur les remparts, demanda à capituler. Le maréchal du Plessis se hâta de prévenir Louis XIV, afin qu'il vînt prendre possession de la place. Les troupes royales y entrèrent, le 27 novembre 1653. Le maréchal du Plessis, auquel revenait le principal honneur du siège et de la prise de Sainte-Menehould, en parle, dans ses mémoires, avec une modestie qui relève sa gloire. « Cette action, dit-il[3], fut plus considérée qu'elle n'aurait peut-être été dans un autre temps; toutes les difficultés, qui s'opposaient à la prise de la place, en furent cause. Elle était assez bien fortifiée, la saison très fâcheuse, la facilité du secours très grande, les lieutenants généraux divisés, dès le commencement du siège... Ajoutons à tout cela le

[1] Les magistrats qui gouvernaient la ville de Paris.

[2] Louis de Lorraine-Guise, duc de Joyeuse, né en 1592, mort en 1654. Il était grand chambellan de France et gendre du comte d'Alais, auquel il avait espéré succéder dans le gouvernement de Provence. N'ayant pas obtenu ce gouvernement, il devint un des ennemis de Mazarin.

[3] *Mémoires*, p. 439.

voisinage de la cour, qui brûlait d'impatience de retourner à Paris, et par-dessus tout on peut juger quel déplaisir Leurs Majestés auraient eu, aussi bien que le cardinal, si l'on eût été forcé de lever un siège entrepris par leur ordre et fait en leur présence. Toutes ces choses élevèrent le bonheur de cette action. »

Mazarin avait contribué au succès par la vigilance avec laquelle il avertissait Turenne et la Ferté de tous les dangers qui pouvaient les menacer[1]. On craignait surtout que le duc de Lorraine ne vînt au secours de la place assiégée. Il aurait pu y réussir, si l'on en croit le témoignage de Raulin, secrétaire de ce prince. Raulin écrivait à Mazarin, en décembre 1653, que, « sans fanfaronnade », son maître aurait pu secourir Sainte-Menehould, s'il en avait eu la volonté[2]. Mais le duc de Lorraine était irrité, comme nous l'avons déjà dit[3], de la hauteur de Condé, et il se plaignait du roi d'Espagne, qui avait donné à ce prince la principale direction des opérations militaires. Mazarin, parfaitement informé des dispositions de Charles IV, avait eu soin d'exciter son mécontentement et de lui montrer dans la France une alliée toujours prête à l'accueillir. A en juger par les lettres

[1] Cette partie de la correspondance de Mazarin se trouve aux Arch. nat., KK, t. 1075. Il ne se passa pas un seul jour de novembre 1653 sans que Mazarin écrivît à Turenne ou à la Ferté.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 891, f° 366.

[3] Voy. ci-dessus, p. 91.

du secrétaire Raulin, Charles IV était complètement et sincèrement décidé, à cette époque, à s'allier avec la France. Témoin la lettre suivante de Raulin à Mazarin, en date de décembre 1653[1] : « C'en est fait; M. le duc de Lorraine est absolument à Votre Éminence sans réserve. J'ai commandement de lui dire que, si elle parle franc et que ses intentions soient aussi sincères comme elles paraissent au contenu de sa dernière, qu'il (le duc de Lorraine) acquiesce aux conditions portées, n'y ayant plus que quelque petite chose à y ajouter que l'on croit ne pouvoir estre refusée, et que, de ce pas, nous allons droit à Bruxelles pour disposer toutes nos petites affaires, pour, aussitôt votre réponse reçue, que l'on attendra avec impatience, marcher en personne, avec ce qu'il a de plus cher[2] et ses troupes, au lieu que Votre Éminence nous désignera, croyant qu'elle donnera les ordres nécessaires pour y demeurer et aller en sûreté, et moyen de subsister pendant dix, douze ou quinze jours, jusqu'à ce que le traité soit signé et conclu avec celui que Votre Éminence enverra. Et j'ose lui dire que j'ai reconnu une si haute sincérité à notre pourparler qu'ayant fait instance à Son Altesse de Lorraine de demander le Barrois et le

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, original en partie chiffré.

[2] Les enfants que Charles IV avait eus de Béatrix de Cusance, Anne de Lorraine et Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudemont. La première épousa dans la suite le comte de Lillebonne, son parent. Quant au prince de Vaudemont, il joua un rôle important, que Saint-Simon a retracé avec détails dans ses *Mémoires*.

Pertois [1] pour [y] mettre ses troupes pendant ledit temps, ou bien la Vosge (*sic*) avec un peu de l'Alsace, il m'a répondu que, pour lever tout soupçon, il ne voulait point d'autre rendez-vous que celui qui lui serait marqué par Votre Éminence, et que les mêmes raisons, qu'elle a très bien déduites à l'égard de Brisach [2], l'ont retenu de conclure cette affaire. »

Le premier résultat des négociations de Mazarin, avec le duc de Lorraine, fut d'empêcher Charles IV de secourir Sainte-Menehould. Le second, de s'opposer au traité qu'il avait songé à conclure avec le comte d'Harcourt (Henri de Lorraine); ce dernier, maître de Brisach et de Philipsbourg, comme on l'a vu plus haut [3], offrait au chef de sa famille de s'entendre avec lui et de le seconder dans ses efforts pour se créer une principauté indépendante.

Les projets de Charles IV et du comte d'Harcourt étaient, depuis longtemps, connus de Mazarin. Il les signalait au maréchal de la Ferté, dès le 13 novembre [4], et lui annonçait que l'intention de Charles IV était de s'emparer de l'Alsace; mais, ajoutait Mazarin, « il est certain que le roi enverra à la suite du duc de

[1] Le déchiffrement porte *Pertenis;* mais c'est une erreur évidente pour *Pertois* ou *Perthois*. Cette partie de la Champagne, qui confinait au Barrois, avait pour villes principales Vitry-le-François et Saint-Dizier.

[2] On verra, plus loin, que le comte d'Harcourt, maître de Brisach, cherchait à s'allier avec le duc de Lorraine.

[3] Voy. ci-dessus, p. 46 et 66.

[4] Archives nationales, KK, t. 1075, f° 301.

Lorraine un corps d'armée plus fort que le sien, et qu'il y aura bien des têtes cassées avant qu'il s'établisse en Alsace. » Suivant son usage, le cardinal employa les négociations plus que la force pour s'opposer aux projets qu'il redoutait. Il promit à Charles IV de lui rendre la Lorraine, s'il passait avec ses troupes au service de la France. Le duc feignit d'ajouter foi aux paroles du cardinal. Tous deux, dissimulés jusqu'à la fourberie, ne cherchaient qu'à se tromper, l'un pour se vendre plus cher, l'autre pour priver Charles IV de ses alliés et le réduire à se jeter avec ses troupes dans les bras de la France.

Mazarin, qui avait eu la précaution, tout en traitant avec le duc de Lorraine, d'envoyer en Alsace le maréchal de la Ferté avec un corps d'armée, ne tarda pas à changer de ton. Dès le mois de janvier 1654, il se plaignait des retards et des hésitations de Charles IV. « Leurs Majestés ont vu, écrivait-il à Raulin [1], que, quelque chose qu'on ait faite pour conclure un bon accommodement avec M. le duc de Lorraine, ayant même consenti à toutes les conditions qu'il avait demandées, on n'en a jamais pu venir à bout. » Cependant le cardinal avait soin de tenir toujours la négociation ouverte. « S'il lui plaît, disait-il, vous envoyer ici seul, ou accompagné, ou toute autre personne que bon lui semblera, avec pouvoir de conclure aux conditions que je vous ai écrites de Châlons,

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 2. Lettre du 16 janvier 1654.

l'affaire pourra être assurée en deux fois vingt-quatre heures. Je suis assuré de la bonne volonté de Leurs Majestés, et je n'oublierai rien pour leur acquérir solidement et leur faire réserver le service et l'amitié d'un prince que j'estime au dernier point. »

L'arrestation du duc de Lorraine rompit brusquement les négociations. Ce fut à Bruxelles que Charles IV fut fait prisonnier, le 26 février 1654, sur un ordre venu de Madrid. On a supposé, non sans vraisemblance, que ses relations avec la France avaient été dénoncées à Philippe IV [1]. D'ailleurs, sa conduite pendant la dernière campagne, et surtout pendant le siège de Sainte-Menehould, avaient excité, avec raison [2], les soupçons de Condé et des généraux espagnols.

Le duc de Lorraine fut d'abord enfermé dans la citadelle d'Anvers, puis transféré en Espagne. Mazarin ne manqua pas d'accuser les Espagnols de perfidie à l'égard de ce prince [3]; mais on peut supposer qu'il ne regretta que médiocrement un prince dont il avait plus d'une fois signalé la mauvaise foi [4]. Il aurait voulu toutefois, en feignant une vive indignation, profiter de l'irritation que causa parmi les troupes lorraines l'arrestation de leur duc et

[1] Voy. l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. le comte d'Haussonville, t. II, p. 276.

[2] Voy., ci-dessus, p. 122, la lettre de Raulin à Mazarin.

[3] Lettre à Fabert, en date du 8 mars 1654. (Arch. nat., KK, t. 1075, f° 370.)

[4] Voy. le tome précédent, p. 252 et 267.

lès décider à se joindre à l'armée française. Il indiquait à Fabert quelques-uns des moyens qu'il fallait employer pour y parvenir. « On pourrait, lui écrivait-il le 8 mars 1654[1], faire publier dans l'armée [lorraine] que, quoique le duc de Lorraine ne se soit jamais montré très disposé aux intérêts de Sa Majesté, celle-ci a été touchée du traitement inouï que les Espagnols ont fait subir à leur maître, et qu'elle a donné ordre de joindre ses troupes à celles de Lorraine pour le venger. On appuiera ce prétexte par quelques sommes d'argent habilement distribuées parmi ceux qui ont le plus de crédit. De cette façon, ajoutait-il, vous auriez six à sept mille chevaux, et nous pourrions entreprendre quelque chose du côté de la Picardie contre les forces que les ennemis ont en France. » Ce projet ne réussit pas immédiatement; mais Mazarin ne le perdit pas de vue, et, l'année suivante, les troupes lorraines vinrent se joindre à celles de la France[2] dans l'espérance de venger la captivité de leur duc.

[1] Archives nationales, KK, t. 1075, f° 370.
[2] Voy. le chapitre IV du livre IV.

CHAPITRE IV

NÉGOCIATIONS ET LUTTE CONTRE LE COMTE D'HARCOURT SACRE DU ROI

Négociations de Mazarin avec le comte d'Harcourt. — Le comte d'Harcourt rejette les propositions du cardinal (mars 1653). — Projet de traité du comte d'Harcourt avec les Espagnols. — Mazarin parvient à le faire échouer. — Le cardinal gagne la garnison de Philipsbourg (décembre 1653). — La Ferté-Senneterre entre en Alsace (janvier 1654), s'empare de Béfort (7 février), puis de Thann (9 mars). — Traité de Bâle (21 mai 1654). — Harcourt abandonne le gauvernement de Brisach. — Mariage du prince de Conti avec une nièce de Mazarin (22 février 1654). — Condamnation du prince de Condé et de ses adhérents par la cour des pairs (24 mars). — Translation de Retz au château de Nantes (31 mars). — Sacre de Louis XIV (7 juin). — Siège et prise de Stenai (3 juillet-5 août).

On a vu[1] que le comte d'Harcourt avait occupé Brisach et entretenait des relations avec les ennemis de la France. Cette situation était dangereuse : Brisach était la clef de l'Alsace et de la frontière du Rhin. Mazarin, pour conjurer ce péril, n'avait cessé de négocier avec le comte, pendant l'année 1653. Le duc d'Elbeuf et ses fils, proches parents de Henri de Lorraine, avaient été chargés de plusieurs missions

[1] Ci-dessus, p. 46 et 66.

pour le réconcilier avec la cour. Servien, rendant compte à Mazarin des difficultés que rencontrait cette négociation, insistait sur la nécessité de donner au comte d'Harcourt un gouvernement en remplacement de l'Alsace, de Philipsbourg et de Brisach, qu'on voulait lui enlever. « Il sera malaisé, écrivait-il au cardinal[1], de rien négocier [avant] qu'on ne sache ce qui peut être donné à M. le comte d'Harcourt en récompense (en compensation) de l'Alsace et de Philipsbourg. »

A défaut d'un gouvernement, Mazarin fit offrir au comte d'Harcourt des bénéfices dont les revenus s'élevaient à plus de quatre-vingt mille livres de rente, comme le prouve une lettre dont on trouvera le texte plus loin. Le comte devait, en outre, conserver pour lui et ses enfants toutes les dignités et même les gouvernements qu'il possédait, à l'exception de celui de Brisach. D'Harcourt rejeta des offres si avantageuses. Il aurait voulu obtenir, comme garantie des promesses du cardinal, la main d'une de ses nièces pour son fils aîné, Louis de Lorraine, qui fut plus tard comte d'Armagnac et grand écuyer de France[2]. L'évêque de Coutances, Claude Auvry, qui était, comme nous l'avons déjà vu, un des agents

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 27 v°.

[2] Voyez le portrait que Saint-Simon a tracé de ce personnage, qui est ordinairement appelé dans ses mémoires, *Monsieur le Grand*, titre donné, à cette époque, au grand écuyer de France. Le comte d'Armagnac épousa, en 1660, Catherine de Neufville-Villeroi, et vécut jusqu'en 1718.

les plus dévoués du cardinal, et qui s'employait activement à cette négociation, reprochait vivement au comte de rejeter de pareilles propositions : « Je vous avoue, lui écrivait-il [1], probablement en mars 1653, que la lecture de votre mémoire a mis MM. le duc d'Elbeuf, le prince d'Harcourt [2] et moi, dans une douleur inimaginable. Je crois assurément que tous vos vrais serviteurs, qui en auront connaissance, seront dans ce même sentiment, et je crois de plus, ou (du moins, je crains) que vous êtes dans un penchant si glissant que vous ne vous voulez plus retenir, et, ainsi que mes précédentes lettres, celle-ci encore plus vous sera très désagréable. J'en veux pourtant courir la risque[3] et ne paraître jamais lâche et complaisant, lorsqu'il y va du tout.

» Votre mémoire, Monsieur, témoigne que vous n'avez pas agréé les propositions que nous avions faites à Son Éminence. Je suis assuré que ce n'était pas sans violence qu'on les avait arrachées de la cour, qui ne sera pas marrie que votre résolution l'en rende quitte. Mais, Monsieur, vous les rejetez sur deux fondements : l'un de votre honneur, l'autre de

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 201. Cette lettre est anonyme et sans date précise. Une note, ajoutée postérieurement, l'attribue à l'évêque de Coutances, dont la liaison avec le comte d'Harcourt est attestée par Loret (*Muze historique*, lettre du 15 juillet 1655).

[2] Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, était le fils aîné du duc d'Elbeuf et le neveu du comte d'Harcourt. Il travaillait, comme son père, à réconcilier le comte d'Harcourt avec Mazarin.

[3] Le mot *risque* s'employait alors, au féminin, comme au masculin.

votre sûreté. Quant au premier, croyez-vous Messieurs vos proches[1] si peu intelligents et généreux et si peu attachés à votre honneur pour vous conseiller quelque chose qui lui fût contraire. Vous avez certainement de meilleurs amis à Paris qu'à Brisach. Les uns vous l'ont conseillé[2]; M. de Meslay[3] a été du nombre. Si les autres l'emportent, ce n'est pas, au moins, par la raison.

» Quant à votre sûreté, tous vos proches, Monsieur, entrent en caution[4], et je crois de plus qu'on vous mettait bien en état de la trouver en vous-même; mais, puisqu'il faut presque en toutes choses juger de l'avenir par le passé, comment, par cette maxime, pouvez-vous entrer en soupçon de Son Éminence. puisque vous voyez qu'en tenant sa parole[5], M. de Turenne commande les armes[6] du roi, entre au Con-

[1] Le duc d'Elbeuf et ses fils, frère et neveux du comte d'Harcourt.

[2] D'accepter les propositions de Mazarin.

[3] Probablement Jacques-Auguste de Thou, comte de Meslay, président aux enquêtes du parlement de Paris. Il fut, dans la suite, ambassadeur en Hollande. Plusieurs localités portent le nom de Meslay. Il s'agit ici de Meslay-le-Vidame, au pays Chartrain, aujourd'hui département de Loir-et-Cher, arrondissement et canton de Vendôme.

[4] La copie porte *au caution;* mais le texte du manuscrit est souvent défectueux.

[5] Le sens est que Turenne, en restant fidèle aux engagements pris avec le roi, avait obtenu tous les avantages énumérés par l'évêque de Coutances.

[6] La copie porte bien *armes;* il semble qu'*armées* serait préférable; mais *armes* est souvent employé, à cette époque, dans le même sens.

seil, a eu un gouvernement avec plusieurs autres avantages ?

» Vous demandez, Monsieur, une alliance[1], et vous avez raison, car assurément elle est très avantageuse ; mais comment voulez-vous que ce qui est fait ne le soit pas ? et puisqu'il y a trois contrats[2] passés, avant que nous n'en ayons parlé, l'on en puisse maintenant rompre un ? et de plus vous avez autrefois trop bien fait l'amour[3] pour croire de réussir dans l'ordre que vous tenez.

» L'on m'a témoigné toujours désirer infiniment votre alliance. L'âge[4] y peut apporter du retardement ou même de la nullité, et vous faites cependant semblant de croire que c'est là votre plus solide fondement. De plus, Monsieur, qui serait maintenant si

[1] C'est-à-dire un mariage pour votre fils aîné avec une des nièces de Mazarin.

[2] Laure Mancini avait épousé le duc de Mercœur, dès 1651 ; Anne-Marie Martinozzi fut mariée au prince de Conti en février 1654. Quant au troisième contrat, dont parle l'évêque de Coutances, je présume qu'il s'agissait du mariage d'une nièce de Mazarin avec Charles-Armand de la Porte de la Meilleraie, grand-maître de l'artillerie. La correspondance de Mazarin prouve qu'il était question, dès 1653, d'un projet d'alliance de ce personnage avec Olympe Mancini ; mais il fut rompu, et Charles-Armand de la Porte épousa, quelques années plus tard, Hortense Mancini. L'auteur de cette lettre reconnaît lui-même dans le *post-scriptum* que le mariage projeté avec Charles de la Porte était ajourné.

[3] Henri de Lorraine avait épousé Marguerite-Philippe du Cambout, veuve d'Antoine de l'Age, duc de Puy-Laurent. La comtesse d'Harcourt vécut jusqu'en 1674.

[4] Le fils aîné du comte d'Harcourt, né en 1641, n'avait pas encore treize ans.

hardi de la proposer, puisque votre mémoire ne détermine rien et que c'est plutôt une instruction pour nous faire connaître que vous voulez rompre, qu'un moyen de vous servir ? Pour moi, Monsieur, qui vois que vous préférez des choses sans certitude aux bonnes grâces du roi, à la conservation des charges qui sont dans votre maison qu'on vous pourra supprimer, à des gouvernements ou des bénéfices de plus de quatre-vingt mille livres de rente, à la survivance de toutes ces charges pour Messieurs vos enfants, à la part que vous leur donnerez dans l'honneur des bonnes grâces de Sa Majesté et aux belles et généreuses actions que vous continuerez de faire avec ses armes, je vous demande très humblement pardon, si je vous dis que vous ne nous croyiez plus ce que nous avons toujours été pour vous, sans autre intérêt que celui de vos avantages et de votre gloire. Quand vous m'ordonnerez quelque chose de positif et de définitif, ou qu'en l'écrivant à Messieurs vos proches, vous voudrez que je les accompagne, je le ferai; mais jusque-là je ne songerai qu'à plaindre mon malheur de vous avoir si désagréablement servi. »

L'évêque de Coutances indiquait, dans un *post-scriptum*, que tout n'était pas rompu, et, rappelant que le mariage d'une des nièces de Mazarin, dont il avait parlé dans la lettre ci-dessus, n'était encore qu'un projet, il ajoutait : « Monsieur, si vous désirez dès à présent votre alliance avec Son Éminence, je vous y servirai et possible (peut-être) avec

effet; mais il faut, s'il vous plaît, ou que vous nous envoyiez ici quelqu'un qui ait votre confiance, ou que vous l'envoyiez à quelqu'un de vos proches, ou que vous m'écriviez, s'il vous plaît, positivement toutes les conditions que vous voulez qu'on propose, tant celle de l'alliance que de tout le surplus de vos autres affaires, afin de savoir à quoi vous vous en voulez tenir. »

Nous n'avons pas trouvé la réponse que le comte d'Harcourt fit à ces ouvertures; mais le résultat prouve qu'elles n'eurent pas de suite. N'espérant plus que Brisach lui fût cédé par Mazarin, le comte entra en relation avec les Espagnols. Ils lui offraient deux cent mille écus par an pour l'entretien de la garnison de cette place et s'engageaient à ne pas faire la paix avec la France sans lui en assurer la possession. Le fils aîné du comte d'Harcourt devait épouser Anne de Lorraine, fille de Charles IV et de la comtesse de Cantecroix, Béatrix de Cusance. De son côté, le comte d'Harcourt s'engageait à faire la guerre à la France et à livrer au duc de Lorraine Philipsbourg et plusieurs autres places.

Le péril était d'autant plus sérieux qu'à cette époque l'Allemagne nous échappait. Notre influence y avait été compromise par les troubles de la Fronde, et la maison d'Autriche y avait regagné ce que perdait la France. Nous avons sur ce point le témoignage de M. de Vautorte, qui représentait Louis XIV près de la diète germanique, en 1653. Il rappelle

que l'empereur Ferdinand III avait obtenu que le collège électoral proclamât son fils aîné, Ferdinand IV, roi des Romains. L'empereur avait trouvé une complaisance servile dans les électeurs et surtout dans l'archevêque de Mayence, président de leur collège. « Il ne fait rien, écrivait Vautorte[1] en parlant de cet électeur, qui puisse déplaire à l'empereur. » La situation de Brisach était aussi une cause de souci pour l'ambassadeur français. « Brisach, disait-il[2], me donne de l'inquiétude à cause de M. le comte d'Harcourt, l'accommodement duquel ne se fait point à la cour jusques à présent. M. de Romainville est en Alsace, qui traite avec lui de la part de M. le Prince, et M. le duc de Lorraine y traite aussi. L'évêque de Spire y traite pareillement pour Philipsbourg. Je ne sais s'il (Harcourt) les écoutera. Je ne puis rien en tout cela qu'en avertir la cour. »

Mazarin se trouvait en présence du danger d'une coalition redoutable contre la France : l'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Lorraine, le prince de Condé, le comte d'Harcourt menaçaient de détruire l'œuvre de la paix de Westphalie, et d'enlever à la France l'Alsace, Brisach et Philipsbourg. Pour conjurer ce péril, Mazarin eut recours à ses agents les plus habiles et aux manœuvres les plus propres à semer la division parmi les ennemis de la France.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 406, f° 296.
[2] *Ibidem*, f° 202, v°. Cette lettre est datée du 15 septembre 1653.

Nous avons déjà vu[1] qu'il avait réussi à persuader au secrétaire du duc de Lorraine qu'il était disposé à rétablir Charles IV dans son duché. En même temps, il écrivait une lettre pressante au secrétaire d'État Le Tellier pour obtenir des surintendants qu'ils missent à sa disposition une somme d'argent considérable, qui lui permettrait de détacher du comte d'Harcourt les troupes qu'il avait à sa solde. « Je vous prie, écrivait-il à Michel Le Tellier[2], d'informer MM. les surintendants de ce qui regarde le comte d'Harcourt, et M. Servien ne doutera pas de la chose, quand vous lui direz de quelle manière elle est venue à votre connaissance. Vous lui direz, s'il vous plaît, que je mettrai toutes pièces en œuvre pour empêcher ou diminuer le mal qu'on prétend faire à l'État, mais il est impossible d'y songer seulement, si l'on ne peut faire état d'une somme plus grande que celle qu'on offre au comte d'Harcourt pour lui donner moyen de se rendre maître de Brisach[3]. Il faudrait donc être assuré de disposer, au moins, de quatre cent mille livres, et que cette somme pût être payée dans quinze jours à Lyon. Ces messieurs ne connaîtront que trop, dans le récit que vous leur ferez du détail de cette affaire, à quel

[1] Ci-dessus, p. 123.

[2] Affaires étrangères, France, t. 891, f° 194. Lettre du 16 septembre 1653.

[3] Harcourt était déjà maître de Brisach ; mais il fallait s'assurer de la garnison, et c'était pour lui en faciliter les moyens que les Espagnols lui offraient une somme de deux cent mille écus par an.

point il importe de gagner les moments, afin d'y remédier. »

Dès que Mazarin eut assez d'argent pour enlever au comte d'Harcourt les troupes mercenaires qui formaient les garnisons de Brisach et de Philipsbourg, il envoya en Alsace Milet de Jeurs et de Gravel, avec mission de former des intelligences dans ces places et de gagner la garnison de Philipsbourg. Tous deux avaient été employés dans plusieurs négociations en Allemagne : Guillaume Milet de Jeurs, nommé maréchal de camp en 1652, avait l'habitude de traiter avec les mercenaires allemands, et il avait contribué, en 1648, à détacher de Turenne les Weimariens, que ce maréchal voulait entraîner dans le parti de la Fronde[1]. Gravel était, comme Milet de Jeurs, à la fois diplomate et soldat; il avait été chargé, en 1651, de faire des levées en Allemagne pour le compte de Mazarin[2], et s'était acquitté de cette tâche avec succès. Ces deux agents du cardinal se firent aisément des partisans dans la garnison de Philipsbourg, composée de mercenaires avides et mal payés. Les officiers, gagnés par Milet et Gravel, les accueillirent aux cris de *Vive le Roi! Point de Lorrains!* Profitant d'une absence du lieutenant du comte d'Harcourt, ils décidèrent la garnison

[1] Voy. t. III, p. 166, de l'*Histoire de France sous la minorité de Louis XIV*.

[2] Voy. le t. I, p. 27, de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*.

à se déclarer pour la France et s'emparèrent de la place. Les portes de la ville furent fermées (déc. 1653), et l'entrée refusée au lieutenant du comte d'Harcourt[1].

En même temps on apprenait à Brisach que le maréchal de la Ferté venait de franchir les Vosges et de pénétrer en Alsace (janvier 1654). La ville de Béfort, dont le gouverneur, comte de la Suze[2], tenait le parti de Condé, fut forcée de capituler, le 7 février. Le maréchal de La Ferté s'empara ensuite de Thann, dans la Haute-Alsace (9 mars), et marcha contre Brisach. La garnison de cette ville était travaillée, comme l'avait été celle de Philipsbourg, par les émissaires de Mazarin. Besmaux[3], capitaine des gardes du cardinal, s'était rendu à Bâle, après avoir touché, à Lyon, une somme de cent mille livres[4], destinée à acheter les mercenaires de Brisach.

Le comte d'Harcourt, privé d'alliés et entouré d'ennemis, fut réduit à accepter des conditions moins avantageuses que celles qu'il aurait pu obtenir, en 1653. Le traité qu'il signa à Bâle avec les représentants de Mazarin, le 21 mai 1654, lui accordait l'amnistie pour lui et ses adhérents, avec des indem-

[1] *Histoire des troubles de la France*, t. III, f° 461 (Aff. étr.)

[2] C'était probablement le fils de Louis de Champagne, comte de la Suze, qui avait servi, comme maréchal de camp dans les guerres d'Allemagne, et était mort en 1636.

[3] Besmaux devint gouverneur de la Bastille en 1658, et mourut en 1697, à plus de quatre-vingts ans.

[4] Nous connaissons ce fait par les lettres des surintendants à Mazarin.

nités pécuniaires, deux cent vingt mille livres pour la garnison de Brisach, cent mille pour Charlevoix, qui donnait sa démission de lieutenant de roi de Brisach, et cent cinquante mille livres par an pour le comte d'Harcourt. Il ne conservait les gouvernements d'Alsace et de Philipsbourg que provisoirement[1]. Mazarin eut soin de se réserver ces gouvernements, qu'il joignit plus tard à celui de Brisach. Il mit pour lieutenant, dans cette dernière place, Saint-Geniez[2]. Les avantages que la paix de Westphalie avait assurés à la France lui étaient ainsi garantis, et le cardinal tenait, dans Brisach et Philipsbourg, les clés de l'Allemagne. Ces résultats étaient assez considérables pour justifier le sentiment d'orgueil qui perce dans le passage suivant d'une lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet[3] : « Il faut faire éclater le coup d'autorité que le roi a fait à Brisach. Car, à la vérité, il est de très grande importance et très avantageux pour le service du roi. »

Le succès obtenu à Brisach était réellement digne d'être signalé, selon le désir de Mazarin. Cependant la France était encore loin d'avoir reconquis, en Alle-

[1] Le comte d'Harcourt fut forcé d'accepter, dans la suite, le gouvernement d'Anjou en place de celui d'Alsace.

[2] Henri de Montault, marquis de Saint-Geniez, était frère de Navailles, dont les services furent récompensés, plus tard, par les dignités de duc et de maréchal de France.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f°s 10 et 11. Cette lettre est du 8 juin 1654 et datée de Reims, où Mazarin s'était rendu pour le sacre de Louis XIV.

magne, l'influence que lui avait donnée la paix de Westphalie et que la Fronde avait ruinée. On en avait eu une preuve, lorsqu'en 1653 l'empereur Ferdinand III voulut, comme nous l'avons dit, faire nommer son fils roi des Romains. Tous les électeurs, au nombre de huit[1] depuis la création de l'électorat de Bavière, s'étaient prononcés en sa faveur. Les dépêches de l'envoyé français, de Vautorte, les montrent rivalisant de servilité, à l'occasion de cette élection du roi des Romains. Pour relever le crédit de la France en Allemagne, Mazarin eut recours aux négociations qui lui avaient si bien réussi au congrès de Munster. Il s'efforça d'abord de gagner l'électeur de Cologne, Maximilien de Bavière. Ce prince prétendait que c'était à lui qu'appartenait le droit de couronner le roi des Romains. L'archevêque de Mayence lui disputa cette prérogative, et l'empereur se prononça en sa faveur. Aussitôt l'archevêque de Cologne quitta la diète de Ratisbonne et se retira dans ses États.

Il y trouva de nouveaux griefs contre la maison d'Autriche; les Espagnols et leurs alliés les Lorrains s'étaient établis, à la fin de l'année 1653, dans l'évêché de Liège, qui appartenait, à cette époque, à l'archevêque de Cologne. L'électeur avait vainement protesté contre cette violation de la neutralité de ses États. Mazarin, informé de son irritation contre les Espa-

[1] Voy. t. III, p. 112, de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

gnols, lui fit proposer le secours de la France. Le gouverneur de Sedan, Abraham Fabert, reçut ordre d'entrer, à la tête d'une petite armée, dans le pays de Liège; de joindre ses troupes à celles de l'électeur de Cologne et de tâcher de le décider à s'unir étroitement avec la France[1]. Fabert exécuta habilement la mission dont il avait été chargé. S'il ne parvint pas à conclure une alliance avec l'électeur-archevêque de Cologne, il força du moins les Espagnols et les impériaux d'évacuer les États de ce prince, et prouva aux électeurs de l'Empire que la France était de nouveau capable de garantir leur indépendance[2]. Mazarin profita de cette occasion pour s'attacher un personnage qui a joué un rôle important dans les relations de la France avec l'Allemagne, François Egon de Fürstemberg. Le cardinal recommandait à Fabert, dès le mois de février 1654, de gagner ce conseiller intime de l'archevêque de Cologne[3]. Cette intervention de la France en faveur d'un des électeurs, attaqué par l'Espagne, commença à relever le

[1] Les dépêches de Mazarin à Fabert, pendant les mois de janvier, février et mars, reviennent sans cesse sur cette question. M. Bourelly l'a traitée, avec beaucoup de détails, dans l'ouvrage intitulé : *Le maréchal de Fabert*, t. II, p. 24 et suiv.

[2] Parlant de l'expédition de Liège, dans une dépêche du 12 juin 1654, Mazarin écrivait : « Il est glorieux à Sa Majesté d'avoir fait paroistre, en cette occasion, sa générosité et la promptitude avec laquelle elle assiste ses voisins. » (Bibl. nat., *Mélanges de Colbert*, vol. 41, f° 209.)

[3] Voy. lettre de Mazarin à Fabert, en date du 18 février 1654. (Arch. nat., KK, t. 1075, f° 364.)

crédit de la France en Allemagne, et lorsque le roi des Romains, Ferdinand IV, mourut en 1654, Mazarin songea à présenter Louis XIV comme candidat au trône impérial. Il écrivait à Servien, le 24 août 1654[1] : « J'ai fait réflexion sur ce que vous me mandez touchant l'élection du roi des Romains, et je ne vois pas pourquoi le roi n'y pourrait pas songer pour lui-même. Mais c'est une chose de laquelle il ne faut pas parler, et je crois qu'avec un million d'or bien employé, on donnerait grand branle à cette affaire. »

A l'intérieur, la puissance royale s'affermissait chaque jour, et l'influence du cardinal se manifestait par les plus illustres alliances. Le prince de Conti sollicita la main d'une de ses nièces. Après la soumission de Bordeaux, il s'était retiré, comme nous l'avons dit, à La Grange, près de Pézénas. D'une imagination mobile et capricieuse, désirant figurer à la cour et se croyant digne de commander les armées, il voulut rentrer en faveur. Les courtisans qui l'entouraient, tels que Sarrasin et l'abbé de Cosnac, lui persuadèrent que le meilleur moyen d'y parvenir était de demander en mariage Anne-Marie Martinozzi, que le cardinal avait d'abord destinée au duc de Candale.

Mazarin avait reconnu que ce brillant courtisan ne se souciait pas d'épouser une de ses nièces[2]. Il écouta, sans paraître empressé, les propositions qu'on

[1] Affaires étrangères, t. 893, f° 172 v°.
[2] Voy. ci-dessus, p. 69.

lui fit pour une alliance bien supérieure, et chargea Langlade de régler les conditions du contrat avec Sarrasin. Les favoris du prince de Conti lui avaient fait espérer la dignité de connétable, et le gouvernement de Brouage [1]. Eux-mêmes se flattaient d'obtenir des pensions et de riches bénéfices, et l'abbé de Cosnac, le premier évêché vacant [2]. Mazarin se montra, comme toujours, prodigue de promesses; mais, en réalité, il s'assura tous les avantages de cette affaire. Il exigea que le prince de Conti lui remît la démission de ses bénéfices ecclésiastiques, dont le revenu est évalué par Daniel de Cosnac à cent mille écus [3], et il ne donna qu'une dot médiocre à sa nièce. Le mariage fut célébré au Louvre, le 22 février 1654. Il ne fut plus question ni de l'abandon de Brouage ni de la charge de connétable. Le prince de Conti dut se contenter du commandement de l'armée de Catalogne, où nous le retrouverons bientôt.

Cette alliance d'un prince du sang avec la famille du cardinal frappa d'autant plus l'esprit public, qu'à la même époque le frère du prince de Conti était poursuivi devant la cour des pairs de France comme coupable de lèse-majesté. Dès le 19 janvier 1654, Louis XIV s'était rendu au parlement de Paris, où

[1] *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. I, p. 138. Ces mémoires sont remplis de détails sur les intrigues de la petite cour du prince de Conti.

[2] Daniel de Cosnac fut, en effet, nommé évêque de Valence, peu de temps après le mariage (24 juin 1654).

[3] *Mémoires*, t. I, p. 150.

siégeaient les principaux pairs de France[1], et, en présence du roi, l'avocat général Bignon avait requis que le prince de Condé fût ajourné à comparaître en personne devant la cour des pairs, dans le délai d'un mois, et que l'on donnât décret de prise de corps contre le président Viole, Pierre Lenet, Marsin et autres adhérents du prince.

Un conseiller du parlement, nommé Doujat, chargé du rapport de cette affaire, allégua trois sortes de preuves pour établir le crime de lèse-majesté contre Condé : 1° la notoriété du fait ; 2° les lettres missives et les commissions du prince, signées Louis de Bourbon ; 3° le témoignage de ceux qui déposaient des actes d'hostilité commis par Condé dans les dernières campagnes. Il conclut à ce que la cour, suivant le réquisitoire des gens du roi, fît citer le prince à comparaître. Les voix furent recueillies, et l'arrêt conforme prononcé par le chancelier.

Après le délai fixé, et l'accomplissement des formalités prescrites, telles que l'ajournement à cri public, au son de la trompette, etc., la cour des pairs se réunit de nouveau, le 27 mars[2], et là, en présence du roi, elle rendit l'arrêt définitif qui déclarait Louis de Bourbon coupable du crime de lèse-majesté, lui enlevait le nom de Bourbon et la

[1] Voy. les *Extraits des Mémoires d'André d'Ormesson*, à la suite du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 679 et suiv. André d'Ormesson assistait, comme conseiller d'État, à ce lit de justice.

[2] Voy. les *Extraits des Mémoires d'André d'Ormesson* (*ibid.*, p. 689).

qualité de prince du sang, et prononçait contre lui la peine de mort en la manière qu'il plairait au roi de l'ordonner. Quatre de ses complices, le président Viole, Pierre Lenet, Marsin et Persan furent condamnés à être décapités et exécutés en effigie. « Voilà l'état, écrivait au moment même un témoin oculaire[1], où est réduit maintenant le prince de Condé, ayant perdu le gouvernement de Guienne, le gouvernement de Berri, la grosse tour de Bourges, qui a été abattue, Montrond pris et rasé, Bellegarde (Seurre) en Bourgogne, pris et rasé, des commissaires donnés pour recevoir le revenu de tous ses biens confisqués et tous ses duchés et grandes seigneuries. Il n'y a plus que Rocroi, Stenai et Clermont[2], qui tiennent pour lui. Madame sa femme, princesse de Condé, est toujours dans Rocroi, avec le duc d'Enghien, son fils âgé de dix ans, le prince ne pouvant avoir d'autre argent que celui d'Espagne, qui lui vient fort étroitement. »

Dans le même temps, un autre ennemi de Mazarin, le cardinal de Retz, semblait disposé à se soumettre. Après avoir repoussé fièrement les premières ouvertures qu'on lui avait faites pour un traité[3], il con-

[1] *Extraits des Mémoires d'André d'Ormesson* (*ibid.*). « Je m'y suis trouvé, dit ce conseiller d'État, à toutes les assemblées qui s'y sont tenues (au parlement) en présence du roy, assisté des premiers pairs de France, etc. »

[2] Clermont-en-Argonne (aujourd'hui chef-lieu de canton de la Meuse). André d'Ormesson a ajouté, à tort, Mouzon. Nous avons vu (ci-dessus, p. 108) que cette place avait été prise par l'armée royale.

[3] Voy. ci-dessus, p. 109.

sentit à entrer en négociation. Cependant, au moment de la mort de son oncle, qui était archevêque de Paris (21 mars 1654), il eut soin de faire prendre possession de la dignité d'archevêque par un représentant. Comme le château de Vincennes, où il était strictement surveillé, lui était devenu odieux, et qu'il espérait s'échapper plus facilement d'une autre prison, il consentit à donner sa démission de l'archevêché de Paris, à condition qu'il serait transféré ailleurs, jusqu'au moment de sa délivrance définitive. Deux notaires royaux allèrent à Vincennes prendre acte de la démission de Retz et en rédigèrent deux expéditions, qu'il signa; l'une resta entre les mains du premier président, Pomponne de Bellièvre, l'autre fut envoyée à Rome pour recevoir l'approbation du pape[1]. En attendant, Retz fut remis entre les mains du maréchal de la Meilleraie, gouverneur de Bretagne, qui le fit conduire à Nantes et enfermer dans le château-fort de cette ville. Retz donna sa parole de ne pas chercher à s'en échapper.

Mazarin pouvait compter sur la fidélité de la Meilleraie; mais ce vieillard, parent de Retz, laissa au prisonnier une liberté, dont il profita pour se mettre en relation avec ses parents et ses amis, qui étaient nombreux en Bretagne. Mazarin en fut prévenu[2]. Il envoya même le fils du maréchal de la Meilleraie à

[1] Voy. *Mémoires* de Guy Joly, p. 95.
[2] Mazarin au maréchal de la Meilleraie, lettre du 15 août 1654. (Aff. étr., FRANCE, t. 893, f[os] 125-126.)

Nantes pour engager son père à exercer sur Retz une surveillance plus sévère. Le maréchal reçut, dans le même temps, une lettre de Le Tellier, au nom du roi, pour l'avertir des menées du cardinal de Retz et l'engager à les déjouer[1]; mais, confiant dans la parole de son prisonnier, La Meilleraie n'en prit aucun souci, et Retz sut profiter de cette incurie, comme nous le verrons dans la suite. En mars 1654, Mazarin espérait que la démission de Retz serait approuvée par le pape, et qu'il serait délivré de l'opposition que les partisans de ce cardinal fomentaient dans une partie du clergé parisien.

A cette époque, le calme parut assez bien rétabli dans le royaume pour que l'on pût célébrer la cérémonie du sacre, que les troubles avaient retardée, pendant plusieurs années. Louis XIV partit de Paris, le 30 mai, se rendit à Reims le 3 juin 1654, et fut sacré, le dimanche 7 du même mois. Le sacre, tel que l'avait réglé l'Église, était une sorte de drame, tout rempli de cérémonies symboliques, dont le sens s'était en grande partie perdu, mais dont on conservait religieusement les formes extérieures. Ainsi le clergé allait, dès le début de la cérémonie, réveiller le roi, que l'on supposait endormi; il l'amenait processionnellement à la cathédrale, et, après lui avoir fait jurer

[1] *Ibidem.* « M. Le Tellier, écrivait Mazarin à La Meilleraie, vous dépêcha, par ordre de Sa Majesté, et pour vous avertir des menées dudit cardinal et pour vous prier de lui ôter les moyens de les continuer. »

de défendre les droits de l'Église, il le présentait aux seigneurs, qui devaient l'acclamer. C'était seulement lorsque le roi avait reçu toutes les onctions de la main de l'archevêque de Reims, ou de son suffragant, qu'on le conduisait au jubé, où il prenait place sur le trône et recevait les hommages de ses sujets. Il est nécessaire d'insister sur cette cérémonie, qui donna un nouvel éclat à la royauté et qui peint si vivement les usages, les croyances et les traditions de l'ancienne monarchie. Déjà, au temps de Louis XIV, certains détails n'étaient plus qu'un souvenir des vieilles institutions de la France, par exemple le rôle des douze pairs, dont on faisait remonter l'origine à Charlemagne, et la demande adressée aux seigneurs présents pour obtenir leur consentement à l'élection du roi. C'était un dernier vestige du temps, où le souverain était élevé sur le pavois et nommé par acclamation populaire [1].

Au dix-septième siècle, les six anciennes pairies de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, de Champagne, de Flandre et de Toulouse avaient disparu, et ces pairs étaient représentés par des seigneurs de la cour : le duc d'Anjou, frère de Louis XIV, joua le rôle de duc de Bourgogne; le duc de Vendôme, de duc de Normandie; le duc d'Elbeuf, de duc d'Aqui-

[1] Le procès-verbal du sacre de Philippe Ier, au onzième siècle, prouve qu'un simulacre d'élection avait encore lieu, à cette époque. Les chevaliers et le peuple, dit ce document, tant grands que petits donnèrent leur consentement et leur approbation, et s'écrièrent par trois fois : *Nous approuvons, nous voulons qu'il en soit ainsi.*

taine; le duc de Candale, de comte de Champagne; le duc de Roannez, de comte de Flandre, et le duc de Bournonville[1], de comte de Toulouse. Le connétable de France était représenté par le maréchal d'Estrées.

Les six pairies ecclésiastiques s'étaient conservées dans l'archevêché de Reims, et les évêchés de Laon, Langres, Beauvais, Châlons et Noyon, mais il n'y eut que trois pairs ecclésiastiques qui purent assister au sacre de Louis XIV. L'archevêque titulaire de Reims, duc d'Aumale et de Nemours[2], n'avait pas reçu les ordres sacrés; il fut suppléé par son premier suffragant, Simon Le Gras, évêque de Soissons. L'évêché de Laon était vacant, et l'évêque-duc fut remplacé par l'évêque-comte de Beauvais (Nicolas Choart de Buzenval); l'évêque-duc de Langres, Sébastien Zamet, était vieux et infirme; il eut pour suppléant l'évêque-comte de Noyon, Henri de Baradat; l'évêque-comte de Châlons, Félix Vialart, remplit le rôle de l'évêque-comte de Beauvais. Enfin les deux archevêques de Bourges (de Levis-Ventadour) et de Rouen (François de Harlay) remplacèrent les évêques-comtes de Noyon et de Châlons. Quoique supérieurs en dignité ecclésiastique, ils marchèrent

[1] Le duc de Bournonville, que nous avons vu dans le tome précédent (p. 319) seconder le mouvement royaliste de Paris, n'était que duc à brevet; il n'avait pas été reçu et vérifié au parlement.

[2] Henri de Savoie-Nemours, duc d'Aumale, et archevêque titulaire de Reims, renonça, dans la suite, à la carrière ecclésiastique et épousa Marie d'Orléans, fille du duc de Longueville.

après les évêques-pairs, dans la cérémonie du sacre[1]. Ils avaient prétendu les précéder; mais une décision royale maintint le premier rang aux pairs de France.

Le dimanche, 7 juin, les deux évêques-pairs de Beauvais et de Châlons, revêtus de leurs habits pontificaux et précédés de tous les chanoines de Reims, allèrent processionnellement chercher le roi, logé à l'archevêché. On avait construit une galerie couverte qui les conduisit à la chambre du roi. Là, suivant l'ancien usage, un dialogue s'engagea entre le premier pair et le grand chambellan, duc de Joyeuse, qui tenait fermée la porte de la chambre. Lorsque le grand chantre, qui accompagnait les pairs ecclésiastiques, frappa la porte de son bâton d'argent, le grand chambellan, sans ouvrir, dit : « Que demandez-vous? » — « Nous demandons le roi, » répondit l'évêque-comte de Beauvais. — « Le roi dort, » répliqua le grand chambellan. La même demande et la même réponse furent répétées une seconde fois. Enfin, la troisième fois, l'évêque de Beauvais dit : « Nous demandons Louis XIV, fils de ce grand roi

[1] Le procès-verbal de la cérémonie du sacre de Louis XIV a été publié sous ce titre : *Le sacre et couronnement de Louis XIV, roi de France et de Navarre*, etc. (Paris, 1720). Cette publication, faite à l'occasion du sacre de Louis XV, a été vivement critiquée par Saint-Simon, qui accuse les rédacteurs de la pièce officielle de réticences volontaires et de *friponnerie;* c'est le mot dont il se sert. J'ai suivi le procès-verbal, en indiquant les passages qui ont été critiqués par Saint-Simon.

Louis XIII, que Dieu nous a donné pour roi. » Aussitôt les portes de la chambre s'ouvrirent.

Le grand maître des cérémonies, marquis de Rhodes, qui avait accompagné les pairs ecclésiastiques, les conduisit à un lit de parade, sur lequel était couché le roi. Le prince était revêtu d'une tunique de satin rouge, garnie de galons d'or, et ouverte ainsi que la chemise aux endroits où il devait recevoir les onctions. Il portait par-dessus une longue robe de toile d'argent, et avait sur la tête une toque de velours noir, garnie d'un cordon de diamants de très grand prix, d'une plume et d'une double aigrette blanche. Dans la chambre du roi étaient le maréchal d'Estrées, représentant le connétable, le chancelier Séguier, le maréchal de Villeroi, remplissant le rôle de grand maître de France, le grand chambellan, le premier gentilhomme de la chambre, et autres seigneurs. L'évêque-comte de Beauvais présenta l'eau bénite au roi et dit une oraison, dont voici le sens : « Dieu tout-puissant et éternel, qui avez daigné élever à la royauté votre serviteur Louis, accordez-lui, nous vous en prions, de procurer le salut d'un grand nombre dans le cours de son règne, et de ne jamais s'écarter du sentier de votre justice. » Les évêques soulevèrent ensuite le roi de son lit de parade, et, le tenant chacun par un bras, le conduisirent à la cathédrale dans le même ordre et par la même galerie.

La nef de l'église était occupée par les cent Suisses et autres corps de la maison militaire du roi. On n'y

laissa pénétrer le peuple[1] qu'après l'intronisation du roi. La reine mère, Anne d'Autriche, avec la reine d'Angleterre et les principales dames de la cour, avait pris place dans une des tribunes. L'autre était occupée par les ambassadeurs. Louis XIV s'assit sur une chaire placée en face de l'autel, ayant à ses côtés deux capitaines des gardes du corps, le comte de Noailles et le marquis de Charost. Derrière la chaire du roi, se tenaient le connétable, le chancelier, le grand maître de France, le grand chambellan, et le comte de Vivonne, premier gentilhomme de la Chambre. Un banc avait été réservé pour les cardinaux Mazarin et Grimaldi.

A ce moment arrivèrent les marquis de Coislin et de Richelieu, le baron de Biron, et le jeune Mancini, neveu de Mazarin, qui avaient été désignés pour aller chercher la Sainte-Ampoule à l'abbaye de Saint-

[1] Saint-Simon critique vivement l'absence du peuple, qui était censé donner son consentement avant le sacre du roi : « Le peuple, dit-il, qui depuis longtemps fait le troisième ordre,... a toujours rempli la nef de l'église de Reims, au moment que le roi y est amené. Il est là, comme autrefois aux champs de mars, puis de mai, applaudissant nécessairement, mais simplement, à ce qui est résolu et accordé par les deux ordres du clergé et de la noblesse. Dès que le roi est arrivé et placé, l'archevêque de Reims se tourne vers tout ce qui est placé dans le chœur pour demander le consentement de la nation. Ce n'est plus, depuis bien des siècles, qu'une cérémonie, mais conservée en tous les sacres... Il faut donc que... la nef soit alors remplie de peuple pour ajouter son consentement présumé à celui de ceux qui sont dans le chœur... C'est donc une faute énorme, tant contre l'esprit que contre l'usage constamment observé de tous les sacres jusqu'à celui-ci, de n'ouvrir la nef au peuple qu'après l'intronisation au jubé. »

Remi, située dans un faubourg de Reims, et l'escorter jusqu'à la cathédrale. Elle fut apportée par le prieur de l'abbaye monté sur une haquenée blanche; quatre religieux portant un dais de toile d'argent, marchaient à ses côtés. L'évêque de Soissons et le clergé reçurent, à l'entrée de la cathédrale, la Sainte-Ampoule, qui fut déposée sur le grand autel.

Avant de procéder aux cérémonies du sacre, l'évêque de Soissons pria le roi de jurer de défendre les droits de l'Église. Louis XIV en prêta le serment. L'évêque demanda ensuite aux seigneurs s'ils l'acceptaient pour roi; c'était un souvenir bien effacé de l'ancienne élection. Au lieu des acclamations mentionnées par les procès-verbaux primitifs [1], un silence respectueux répondit seul à la question de l'évêque. Le prélat procéda ensuite, en prononçant les oraisons ordinaires, à la bénédiction de l'épée [2], et la remit au roi, qui la déposa entre les mains du représentant du connétable, chargé de la porter pendant toute la cérémonie, comme symbole de la puissance royale.

Le grand chambellan, ayant enlevé au roi sa tunique d'argent, Louis XIV se mit à genoux devant l'évêque qui lui fit sept onctions avec le saint chrême et l'huile de la Sainte-Ampoule sur le sommet de la

[1] Voy. ci-dessus, p. 148, note 1, un extrait du procès-verbal du sacre de Philippe I[er].

[2] Il bénit de même les éperons, les gants, l'anneau et tous les insignes de la royauté. Nous abrégeons ces détails, que l'on trouvera dans l'ouvrage indiqué plus haut : *Le sacre et le couronnement de Louis XIV*, etc.

tête, sur la poitrine, entre les épaules, sur l'épaule gauche, sur l'épaule droite, à la jointure du bras droit et à celle du bras gauche. Pendant ces onctions, l'évêque récitait les prières consacrées. On peut les résumer ainsi[1] : « Qu'il réprime les orgueilleux; qu'il soit un modèle pour les riches; qu'il soit charitable envers les pauvres; qu'il soit le pacificateur des nations. »

A la suite des sept premières onctions, le roi fut revêtu d'un costume presque ecclésiastique. Le grand chambellan lui mit une tunique et une dalmatique semblables à celles que portent les diacres et les sous-diacres, et par-dessus un manteau royal fourré et brodé d'hermine. Ces vêtements en velours violet, semés de fleurs de lis d'or, rappelaient, aussi bien que la communion sous les deux espèces, que, dans l'ancienne monarchie, le roi avait une partie du pouvoir sacerdotal; il était l'*oint de Dieu* et l'*évêque extérieur*. Après deux dernières onctions sur la main droite et sur la main gauche, l'évêque lui mit au doigt l'anneau royal, symbole de son union avec la France. Puis, il lui plaça le sceptre dans la main droite, et la main de justice dans la gauche.

Le chancelier Seguier, montant alors à l'autel, appela les représentants des six pairs laïques, en se servant de cette formule : « Monsieur, qui représentez le duc de Bourgogne (ou tel autre pair), présentez-vous à cet acte. » Chacun des seigneurs désignés

[1] On trouve le texte même des oraisons dans le procès-verbal cité.

s'étant approché du roi, assis sur sa chaire, l'évêque prit sur l'autel la couronne de Charlemagne[1], apportée de Saint-Denis, et la plaça sur la tête du roi. Aussitôt, chacun des pairs ecclésiastiques et laïques y porta la main pour la soutenir, allégorie frappante de l'union du clergé et de la noblesse pour défendre la royauté. L'évêque et les douze pairs conduisirent ensuite le roi au trône, qui lui avait été préparé sur le jubé.

Alors, commença la cérémonie de l'intronisation, où le roi sur son trône recevait le baiser et les hommages des pairs et des grands. L'évêque de Soissons, le premier, ôta sa mitre, fit au roi une profonde révérence, et le baisa, en disant : *Vivat rex in æternum*. Les cris de : *Vive le roi!* retentirent, pendant que Louis XIV recevait les mêmes hommages d'abord des douze pairs et ensuite de tous les seigneurs[2]. Le bruit des canons se mêla aux

[1] « On se sert au sacre de deux couronnes, dit Saint-Simon : la grande de Charlemagne, et d'une autre qui est faite pour la tête du roi et enrichie de pierreries. La grande est exprès d'une largeur à ne pas pouvoir être portée sur la tête, et c'est celle qui sert au couronnement. Elle est faite ainsi pour donner lieu aux pairs d'y porter chacun une main au moment où l'archevêque de Reims l'impose sur la tête du roi, et de le conduire, en la soutenant toujours, jusqu'au trône du jubé, où se fait l'intronisation. » Lorsque le roi était assis sur son trône, on plaçait sur sa tête la seconde couronne faite pour le sacre; il la conservait jusqu'à la fin de la cérémonie. La couronne de Charlemagne était remise à un des grands dignitaires, qui la portait devant le roi.

[2] Ici se place une nouvelle critique de Saint-Simon, relative à la cérémonie que l'on appelait autrefois l'*esjouissance des pairs*. Il se

acclamations de la foule, à laquelle on venait d'ouvrir les portes de l'Église. On lâcha à ce moment, suivant un très ancien usage, cinquante douzaines d'oiseaux, et les hérauts d'armes firent largesse au peuple de pièces d'or et d'argent, où étaient représentées, d'un côté, la figure du roi couronné, et, de l'autre, la ville de Reims avec la Sainte-Ampoule.

L'évêque de Soissons célébra ensuite la grand'-messe. A l'offrande, le marquis de Souvré présenta la bourse de velours rouge, où étaient treize pièces d'or; le marquis de Sourdis, le pain d'or; le comte d'Orval, le pain d'argent, et le marquis de Saint-Simon[1], le vase d'argent. Après la messe, le roi com-

plaint qu'on l'ait omise, ou que, du moins, le procès-verbal n'en fasse pas mention. « Chaque pair, dit-il, ayant baisé le roi à la joue, assis sur son trône, fait de façon que, de la nef, il est vu à découvert depuis les reins jusqu'à la tête, le pair qui a baisé le roi se tourne à l'instant du côté du roi, le visage vers la nef, s'appuie et se penche sur l'appui du jubé et crie au peuple : *Vive le roi!* A l'instant, le peuple crie le même : *Vive le roi!* A l'instant, une douzième partie des oiseaux, tenus exprès en cage, sont lâchés ; à l'instant une douzième partie de monnoie est jetée au peuple. Pendant ce bruit, le premier pair se retire à sa place sur le jubé même; le second va baiser le roi, se pencher au peuple et lui crier le : *Vive le roi!* A l'instant, autres cris redoublés du peuple, autre partie d'oiseaux lâchés, autre partie de monnoie jetée, et ainsi de suite jusqu'au dernier des douze pairs servants. Les relations disent tout, hors cette proclamation des pairs au peuple. » On voit percer ici un des motifs des critiques de Saint-Simon : le rôle des pairs avait été diminué et presque effacé dans les cérémonies du sacre au dix-septième siècle.

[1] La relation du sacre, imprimée en 1720, met à tort le duc de Saint-Simon, au lieu du marquis. C'est une des causes de la colère de l'auteur des *Mémoires* : « J'eus beau dire, écrit-il, publier et

munia sous les deux espèces, et l'on se servit, à cette occasion, du calice de saint Remi.

La cérémonie religieuse terminée, Louis XIV retourna avec tout l'appareil de la royauté, dans le palais archiépiscopal. Il était précédé des cent Suisses, tambour battant, et des cent gentilshommes, armés d'espèces de hallebardes appelées becs de corbin. Le maréchal de l'Hôpital portait, devant lui, la grande couronne de Charlemagne, et le maréchal d'Estrées, l'épée du sacre; puis venaient les pairs ecclésiastiques et laïques, enfin le roi tenant toujours le sceptre et la main de justice, et ayant sur la tête la seconde couronne moins pesante que celle de Charlemagne. Le prince Eugène de Savoie[1], comte de Soissons, portait la queue du manteau royal. Aux côtés du roi marchaient les capitaines des gardes du corps, et, derrière lui, le représentant du grand maître de France, le grand chambellan et le premier gentilhomme de la Chambre.

Le festin royal[2], qui suivit la cérémonie du sacre,

déclarer alors que c'était une faute absurde dans la prétendue relation de ce livre du sacre du feu roi (Louis XIV); que c'étoit mon oncle, frère aîné de mon père, et chevalier de l'ordre (du Saint-Esprit) en 1633, en même promotion que lui, qui porta un des honneurs, et non mon père, qui étoit alors depuis longtemps à Blaye et qui y demeura longtemps depuis, fort occupé pour le service du roi. » Saint-Simon voit, dans cette erreur, un calcul prémédité pour confondre « les ducs avec les seigneurs et autres qui ne l'étoient pas ».

[1] C'est le père du célèbre prince Eugène de Savoie, qui naquit du mariage de ce comte de Soissons avec Olympe Mancini.

[2] Le roi y fut servi, en grande pompe, par les officiers de sa

comprenait les cinq tables du roi, des pairs ecclésiastiques, des pairs laïques, des ambassadeurs et des officiers de la couronne[1]. Tous les convives y portèrent les costumes du sacre, et le représentant du connétable tint toujours l'épée nue, à la table du roi. On avait ménagé, dans la salle du palais archiépiscopal, où étaient dressées les tables, une tribune, d'où la reine mère et les princesses purent voir ce festin royal.

Le lendemain 8 juin, Louis XIV, accompagné de tous les seigneurs de la cour, fit, en grande pompe, sa cavalcade à l'abbaye de Saint-Remi. L'après-dîner, il reçut, dans la cathédrale de Reims, l'ordre du Saint-Esprit de la main de l'évêque de Soissons et le donna immédiatement au duc d'Anjou, son frère. Le 9 juin, il alla entendre la messe à l'abbaye de Saint-Remi, et toucha ensuite près de trois mille malades des écrouelles. Suivant la croyance du temps, la main du roi les guérissait. En touchant le visage de chaque malade, le prince lui disait : « Le roi te touche; Dieu te guérisse. » Le cardinal Grimaldi, qui remplissait, à ce sacre, les fonctions de grand aumônier de France, distribuait quelque argent à chacun

maison. Le marquis de Monglat n'oublie pas de rappeler qu'il remplit, en cette circonstance, le rôle de grand pannetier de France (*Mémoires*, p. 298, édit. Michaud et Poujoulat).

[1] Saint-Simon trouve encore ici une occasion de critique : il prétend qu'il ne devait y avoir dans la salle du festin royal que trois tables, celle du roi, et les deux tables des pairs ecclésiastiques et des pairs laïques.

de ces malheureux. Enfin, plus de six mille prisonniers obtinrent leur grâce, à l'occasion des fêtes du sacre.

Mazarin figura peu dans ces cérémonies; mais, pendant son séjour à Reims, il ne cessa de se livrer à un travail sérieux et assidu. Sa correspondance prouve qu'il préparait les expéditions qui devaient suivre le sacre. Il donnait des ordres pour rassembler des troupes, faire des magasins de vivres et de munitions, et équiper la flotte qui devait porter à Naples le duc de Guise; il s'efforçait de prévenir une rupture imminente avec l'Angleterre et se mettait en mesure, en cas de nécessité, de soutenir une lutte ouverte contre le Protecteur.

L'armée que Condé avait rassemblée en Flandre, en 1654, paraissait destinée à quelque grande entreprise. Mazarin annonçait à Turenne, dès le 1er juillet, que, d'après les avis qu'il avait reçus, Condé se proposait de marcher sur Paris[1] pour répondre à l'appel de ceux qui voulaient troubler le royaume. « En outre, nous sommes avertis, ajoutait le cardinal, qu'on a fait des compliments à Bruxelles audit prince de ce que l'archiduc et Fuensaldagne avaient reçu ordre exprès de l'Espagne de l'assister avec toutes les forces des Pays-Bas (Belgique). » Mazarin indiquait, comme projet probable de Condé, une attaque contre quelque place de France, ou contre les troupes des-

[1] Bibliothèque nationale, *Mélanges de Colbert*, vol. 41, f° 223.

tinées au siège de Stenai. Il était bien certain, disait-il en terminant cette lettre, que Turenne et le maréchal de la Ferté ne négligeraient rien « pour faire tromper les ennemis dans leurs calculs[1] ».

Le cardinal laissa aux deux maréchaux le soin de couvrir la frontière et mena le roi au siège de Stenai. Il déclarait, dans ses lettres, qu'il fallait inaugurer par quelque action d'éclat la campagne qui suivrait le sacre[2]. « Je vous prie, écrivait-il à l'abbé Fouquet, de faire mes baise-mains à M. le premier président[3], et de lui dire qu'à présent que le sacre est fait, on va s'appliquer entièrement aux moyens de faire une glorieuse campagne, et M. le comte d'Harcourt étant à la fin sorti de Brisach, les troupes seront bientôt assemblées de tous côtés ; mais pendant que l'on n'oublie rien pour emporter des avantages sur les ennemis de ce côté-ci, le roi s'assure bien que ledit sieur premier président emploiera tous ses soins pour conserver le calme dans Paris, en sorte que Sa Majesté ne soit point obligée d'y retourner avant quelque conquête, que l'on puisse faire recevoir avec grand applaudissement. »

La conquête projetée était celle de Stenai, place qui appartenait au prince de Condé. Cette petite

[1] Une nouvelle lettre du 2 juillet confirmait ces témoignages de confiance (Bibl. nat., *ibid.*, f° 222.)

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 10, v°. Cette lettre est datée du 8 juin 1654, du lendemain même du sacre.

[3] Le premier président était alors, comme nous l'avons dit ci-dessus (p. 26 et 27), Pomponne de Bellièvre.

ville, bien fortifiée, avait été longtemps l'asile des frondeurs. C'était là qu'en 1650, la duchesse de Longueville, Turenne, Bouteville et les autres chefs du parti des princes avaient concentré leurs troupes, traité avec les Espagnols et reçu, à côté des Français, une garnison étrangère. En 1654, les soldats de Condé, employés à la défense de Stenai, étaient commandés par un capitaine renommé, Nicolas Bouton, comte de Chamilli, et les Espagnols par le colonel Colbrand.

La direction du siège, qui présentait de sérieuses difficultés, fut confiée au gouverneur de Sedan, Abraham Fabert. C'était un des hommes qui s'étaient montrés le plus dévoués à Mazarin[1]. Pendant les deux exils du cardinal, Fabert avait donné asile à sa famille dans la forteresse de Sedan, et l'avait aidé de son argent, de ses troupes et de ses conseils. Il disposait d'une petite armée, qu'il avait rassemblée à l'époque où les Français avaient chassé les Espagnols du pays de Liège[2].

Mazarin lui amena de nouvelles troupes ; on voit figurer, parmi les officiers qui les commandaient, un jeune homme qui devait devenir illustre, le Prêtre de Vauban. Un des principaux ingénieurs de cette époque, le chevalier de Clerville, disait de

[1] Pour tout ce qui concerne Fabert et le siège de Stenai, je ne puis que renvoyer au savant ouvrage de M. Bourelly, intitulé : *Le maréchal de Fabert* (2 vol. in-8°, Paris, Didier).

[2] Voy. ci-dessus, p. 141.

Vauban dans une lettre adressée au cardinal[1] : « Ce que j'en estime davantage, c'est que, n'étant qu'à Votre Éminence, elle pourra s'en servir quand et où bon lui semblera. » Vauban fut blessé aux premières attaques, et ne put prendre part à toutes les opérations du siège.

Afin d'exciter le zèle des soldats et de former de plus en plus le roi à la vie militaire, Mazarin le mena de Reims à Rethel, et de là à Sedan, où Anne d'Autriche demeura, pendant que Louis XIV et le cardinal se rendaient à Mouzon, puis au camp devant Stenai. Fabert avait investi cette place dès le 19 juin, et il ouvrit la tranchée le 3 juillet. Quelques jours après, le 6 juillet, Mazarin apprit que les Espagnols, au lieu de tenter de secourir Stenai, avaient envahi l'Artois et mis le siège devant la capitale de cette province. L'archiduc et Fuensaldagne commandaient l'armée de Philippe IV; Condé, les troupes françaises attachées à son parti, et François de Lorraine, frère de Charles IV, les Lorrains, qu'il avait déterminés à servir l'Espagne.

Le siège d'Arras inspira une vive inquiétude au cardinal. Il comptait cependant sur une résistance vigoureuse du gouverneur, Jean de Schulemberg[2], comte de Montdejeu, et avant tout sur l'habileté de

[1] Cité par M. Bourelly, t. II, p. 46 de son ouvrage sur le *Maréchal de Fabert*.

[2] Schulemberg, comte de Mondejeu ou Montdejeu, fut nommé maréchal de France en 1658, et mourut en 1671.

Turenne, chargé de surveiller les mouvements de l'armée ennemie et de secourir Arras. « Vous ne doutez pas, écrivait-il à ce dernier [1], le 6 juillet 1654, que mon application au siège de Stenai, ne m'empêche nullement de songer à vos personnes et à tout ce qui pourrait être fait pour vous mettre en état de faire recevoir un affront aux ennemis dans leur entreprise, laquelle assurément est fort hardie et fort supérieure à leurs forces. » Mazarin indiquait le point par où il lui paraissait le plus facile de secourir Arras, en se dirigeant entre la Bassée et Béthune. « Et, par ce moyen, ajoutait-il, vous auriez encore un autre avantage considérable, qui serait de vous renforcer de près de quatre mille hommes que vous pourriez tirer de Béthune et de la Bassée, dont les gouverneurs ont trop d'intérêt à la conservation d'Arras pour qu'ils ne donnent pas tout ce qu'ils auront, quand même vous n'auriez rien pour les y obliger. »

Le danger d'Arras et la nécessité de secourir cette place décidèrent le cardinal à presser vivement le siège de Stenai. Il annonçait [2], à Le Tellier, que le roi, qui était avec lui à Mouzon, se proposait de retourner le lendemain au camp devant Stenai, « pour y coucher et voir tout le canon qui sera en batterie ». La correspondance de Mazarin atteste avec quelle sollicitude il s'occupait de toutes les opé-

[1] Bibl. nat., *Mélanges de Colbert*, t. 41, f° 215; copie du temps.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 43. Cette lettre est datée du 6 juillet.

rations militaires. « Je suis ici, écrivait-il de Mouzon à Le Tellier dans la même dépêche, où je tâche qu'il ne manque rien au siége; mais je vous assure que je songe fort à Arras. Vous n'aurez pas grande peine à le persuader à la reine. » Dépêches pour rassembler des troupes de tous côtés [1], lettres à Le Tellier pour le presser d'envoyer argent, provisions et munitions nécessaires à l'armée [2], Mazarin ne néglige rien pour atteindre son double but : la prise de Stenai et le secours d'Arras.

La reine, qui était restée à Sedan pendant que le roi et Mazarin se rendaient au camp, aurait voulu abréger un séjour qui les exposait à des dangers. Elle écrivait au cardinal [3] : « Puisque c'est par raison, et non par volonté, que vous ne revenez pas, je ne trouve rien à redire. Je veux grand mal aux destinées

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 406, f° 331. Dans une dépêche adressée à Du Plessis-Besançon pour lui demander instamment d'amener un corps de troupes, qu'il commandait en Guienne, Mazarin écrivait de sa main : « Je vous prie d'exécuter les ordres du roi, sans perdre un moment de temps, afin que je vous embrasse au plus tôt, à la frontière, etc. »

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 47, et Bibl. nat., f. fr. 4209, f° 344.

[3] Cette lettre est placée la première dans le manuscrit Clairembaut (Bibl. nat., t. 1144, f° 89). M. V. Cousin a cru qu'elle était de 1652 ou de janvier 1653; mais, comme je l'ai déjà fait remarquer, dans le volume précédent (p. 422), il y est question du roi, dont la présence à l'armée inquiète la reine ; ce qui ne peut se rapporter à la fin de 1652, ni au mois de janvier 1653. Cette lettre ne porte pour date que : *ce mardi, au soir*. Elle a été probablement écrite de Sedan, le mardi 6 juillet 1654.

de vous obliger à rester plus longtemps que je ne voudrais, et vous croirez aisément que je ne suis point fâchée, quand je vois le *confident* (le roi), et ce qu'il aime, ici[1]. . . . . Embrassez, de ma part, le *confident*, et je vous donne le bon soir; car pour des nouvelles de Sedan[2], il n'y en a pas beaucoup[3]. »

C'est probablement à cette lettre que Mazarin répondait le 8 juillet[4] : « Je ferai tout mon possible pour faire prendre au roi la résolution d'aller demain à Sedan, de bonne heure; mais je crains fort que le plaisir que Sa Majesté prend à demeurer au camp ne m'empêche de le persuader. » En effet, la gazette de Loret prouve que, le 9 juillet, le roi était encore au camp devant Stenai, et qu'il y assista à une expérience d'artillerie assez curieuse[5]. Ce fut l'essai d'une pièce de canon, que l'on pourrait comparer

[1] Le sens est, je crois : *quand je vois ici le confident et ce qu'il aime* (Mazarin).

[2] On voit que la reine était à Sedan, où elle resta pendant le mois de juillet 1654; ce qui fixe à peu près la date de cette lettre.

[3] On trouvera le texte complet de cette lettre à l'appendice.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 49, v°.

[5] Loret, *Muze historique*, lettre du samedi 11 juillet 1654, mentionne cet essai d'artillerie et le place au jeudi 9 juillet :

. . . Jeudy, Sa Majesté
Vit l'incroyable nouveauté
D'un certain canon ou machine
D'invention subtile et fine,
Qui sans le charger plus d'une fois,
Et non quatre, ni deux, ni trois,
Tire cinquante coups de suite,
Tant elle est rarement construite,
Et mesmement dix d'un seul coup,
Chose qu'il admira beaucoup,

aux mitrailleuses modernes; mais il ne paraît pas que cette invention ait eu alors beaucoup de succès. Aucun autre contemporain ne parle, à ma connaissance, de cette invention. Loret lui-même n'y revient plus; mais il insiste sur le courage du roi, qui partageait toutes les fatigues des soldats[1].

Mazarin avait espéré que Stenai n'opposerait pas une longue résistance. Le 11 juillet, il annonçait au premier président que la contrescarpe avait été enlevée[2]; mais la défense fut plus opiniâtre qu'il ne l'avait prévu. Plusieurs fois les mines des Français furent éventées, et le cardinal était obligé de convenir, vers la fin de juillet, qu'il avait trouvé « un morceau

Et par un obligeant langage
Loua l'ouvrier et l'ouvrage,
Et cet ouvrier est, ma foy,
Le Couvreux, armurier du roy,
Homme pour servir sa patrie
Remply d'esprit et d'industrie,
Et qui peut passer bien et beau
Pour un Archimède nouveau.

[1] Loret, *ibid.*, lettre du 1er août 1654, après avoir fait l'éloge du cardinal, ajoute :

Tout à l'heure on vient de me dire
Que notre incomparable sire
Ne bouge presque aussi de là;
Et pour mieux confirmer cela,
Qu'il est logé dans une grange.
Peut-on donner trop de louange
A ce roy, l'image des dieux,
Qui préfère aux superbes lieux
Des logis d'argile et de terre,
Pour mieux réussir à la guerre,
Et participer aux travaux
Des soldats et des généraux, etc.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 54, v°.

plus dur à digérer qu'on ne s'imaginait[1] ». Il avait d'autant plus de hâte d'en finir, qu'il apprenait qu'Arras était vivement pressé. « Le roi, écrivait-il à Servien le 25 juillet, est résolu d'aller tout droit, en sortant d'ici, pour attaquer les lignes [des ennemis], si nous sommes assez heureux pour en avoir le temps[2]. » Fabert comprenait son impatience et déployait une ardeur que rien ne pouvait lasser : « Il y a trois jours, écrivait Mazarin à la reine[3], que M. de Fabert n'a pas reposé une heure, et c'est un miracle qu'il n'ait pas encore été blessé, ne bougeant des mines et des lieux les plus périlleux, sans que les ordres du roi et mes continuelles prières puissent gagner là-dessus sur son esprit. »

Enfin, le 5 août, le gouverneur Chamilli, et le colonel espagnol Colbrand, voyant que l'explosion des mines avait ruiné un des bastions de la place, au point que l'on y pouvait monter à cheval, battirent la chamade. Louis XIV vint, avec le cardinal, assister à la reddition de Stenai, et, avant d'entrer dans la ville, visita tous les travaux du siège. Il fut reçu dans la place aux cris de : *Vive le roi*[4] ! La plupart des Fran-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, *ibid.*, f° 88.

[2] *Ibidem.*

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f°s 106 et 107. Ce passage est au f° 107; il a été cité par M. Bourelly.

[4] C'est Mazarin qui l'annonce dans une lettre en date du 6 août, écrite aux surintendants des finances, Servien et Fouquet (Aff. étr., FRANCE, t. 893, f° 112).

çais, qui avaient défendu Stenai, prirent du service dans l'armée royale.

La prise de Stenai n'était que le début de la campagne. Les troupes, qui avaient servi à ce siège, reçurent ordre d'aller rejoindre en toute hâte l'armée de Turenne. Le roi et le cardinal se rendirent à la Fère, pendant que le comte de Moret[1] allait à Péronne, conférer avec le secrétaire d'État Le Tellier, et ensuite au camp de Turenne et de La Ferté, pour s'entendre avec eux sur les mesures qui pourraient assurer la délivrance d'Arras[2]. Mazarin, en annonçant son départ à Le Tellier, ajoutait : « On fait état que tant les gardes françaises et suisses que le reste de l'infanterie et cavalerie, que conduit M. de Grandpré, pourront être dimanche à Montcornet[3] et mardi à Ribemont, et l'équipage d'artillerie de même.... Je persiste toujours à croire que l'on pourra amener seize cents chevaux et cinq mille hommes de pied, et ce d'autant plus que ce qui est sorti de Français de Stenai s'est jeté dans les troupes du roi. » Mazarin adressait, en même temps, au duc d'Elbeuf un ordre du roi pour rassembler la noblesse

[1] Antoine du Bec-Crespin, comte de Moret, neveu de la maréchale de Guébriant, et frère cadet du marquis de Vardes (François-René du Bec-Crespin).

[2] Lettre de Mazarin à Le Tellier en date du 7 août 1654 (Bibl. nat., f. fr. 4209, f[os] 377 à 281).

[3] Aujourd'hui village des Ardennes, arrondissement de Mézières. Il y a aussi une petite ville de ce nom dans le département de l'Aisne, arrondissement de Laon.

de Picardie et venir avec elle au secours d'Arras[1]. Le duc de Longueville envoyait, dans le même but, les gendarmes et les chevau-légers de sa garde[2].

Ainsi tout se préparait pour un puissant effort en faveur d'Arras. Mazarin espérait encore que, si les assiégés n'étaient pas trop vivement pressés, on parviendrait, en coupant les vivres à l'armée ennemie, à la contraindre de lever le siège. Mais dans le cas où l'on ne pourrait pas y réussir, on était décidé à attaquer les assiégeants dans leur camp. « Sa Majesté, ajoutait le cardinal[3], est résolue, si elle peut arriver à temps, de tenter le secours par force, en la manière que MM. les généraux jugeront le plus à propos. »

[1] Lettre du 7 août à Le Tellier (Bibl. nat., *ibid.*).
[2] *Ibidem.*
[3] Même lettre du 7 août 1654.

CHAPITRE V

SIÈGE ET DÉLIVRANCE D'ARRAS. — ÉVASION DU CARDINAL DE RETZ

Importance du siège d'Arras (juillet-août 1654). — Secours introduit dans Arras par le chevalier de Créquy (13 juillet). — Turenne intercepte les convois des assiégeants. — Les troupes, qui avaient pris Stenai, viennent au secours d'Arras. — Attaque contre les lignes des Lorrains et des Espagnols (25 août); elles sont forcées. — Retraite de Condé à Cambrai. — Siège et prise du Quesnoi par Turenne (septembre). — Conférence de Turenne avec le roi et Mazarin (15 octobre). — Siège et prise de Clermont en Argonne (5-22 novembre). — Campagne du prince de Conti en Catalogne. — Situation de l'Italie; mission de Du Plessis-Besançon en Italie. — Campagnes du maréchal de Grancey en 1653 et 1654. — Expédition du duc de Guise contre Naples (octobre-novembre 1654). — Évasion du cardinal de Retz (8 août). — Mesures prises contre ce cardinal et ses partisans, à Paris et en Bretagne (août-octobre 1654). — Retz se réfugie en Espagne et de là à Rome.

Le siège et la délivrance d'Arras ont été l'événement capital de l'année 1654. On y voit en présence les deux plus grands généraux de l'époque : Condé, qui pressait vivement l'attaque, et Turenne, qui avait pris une forte position, pour inquiéter les assiégeants, intercepter leurs convois, et, s'il était nécessaire, les attaquer dans leurs retranchements. Les extraits cités de la correspondance de Mazarin attestent

l'importance qu'il attachait à ce siège[1]. Condé, qui avait réuni près de trente mille hommes, prépara l'entreprise avec tant de secret et de vigueur que la place fut investie inopinément, le 3 juillet 1654. Une partie de la cavalerie, qui y tenait garnison, avait été envoyée en reconnaissance près de Doullens; elle n'eut pas le temps de rentrer dans Arras[2]. Ce fut seulement le 5 juillet que les deux officiers qui la commandaient, d'Esquancourt[3] et Saint-Lieu[4], profitant de ce que les assiégeants n'avaient pas encore terminé les lignes, qui devaient protéger leur camp, parvinrent à rentrer dans Arras, après avoir essuyé des pertes considérables.

Les maréchaux de Turenne et de la Ferté, informés de l'investissement de cette place, réunirent à Péronne leurs troupes, qui étaient loin d'être aussi

[1] On peut consulter, sur le siège d'Arras, les *Mémoires de Turenne* (p. 460 et suiv. de l'édit. Michaud et Poujoulat); les *Mémoires du duc d'York* (p. 573 et suiv., même édit.); les *Mémoires de Monglat* (p. 300 et suiv., même édit.), et les *Mémoires de Navailles* (p. 147 et suiv. de l'édit. de 1701).

[2] *Mémoires de Turenne*, p. 460. Le voyageur Thevenot, qui était à Rome, avec une mission de Mazarin, rappelait, dans une lettre du 12 janvier 1655, la tactique de Condé pour dissimuler et exécuter rapidement ses projets : « De grâce, écrivait-il (Aff. étr., FRANCE, t. 894, f° 7 v°), qu'on ne se laisse point tromper à la ruse ordinaire de M. le Prince, qui, ayant dessein d'assiéger une place, s'en éloigne et vient tout d'un coup fondre dessus. C'est ainsi qu'il fit à Rocroi et à Arras. »

[3] Daniel de Montmorency, marquis d'Esquancourt, était maréchal de camp depuis 1652; il fut nommé lieutenant-général en 1655.

[4] René Lallier, comte de Saint-Lieu, avait été nommé maréchal de camp en 1652; il fut tué en 1667.

nombreuses que celles des ennemis[1], et vinrent camper sur une hauteur, à peu de distance des assiégants. Condé aurait voulu qu'on les attaquât, avant qu'ils s'y fussent solidement établis; mais l'archiduc et Fuensaldagne, qui commandaient les troupes espagnoles, ne voulurent pas y consentir[2]. Les maréchaux purent se fortifier tout près du camp des Espagnols, sur la hauteur de Monchy-les-Preux, d'où ils découvraient les mouvements des ennemis[3].

Le premier soin de Turenne fut de jeter du secours dans la place, avant que les ennemis en eussent rendu les abords impraticables. Le chevalier de Créquy[4] fut chargé de tenter l'entreprise, à la tête de cinq cents chevaux. Il parvint à forcer les lignes ennemies, le 13 juillet, et à pénétrer dans la place. Ce succès parut si décisif que l'on crut que les Espagnols se retireraient[5]. « La plus grande partie du monde, écrivait Mazarin[6], était persuadée que les ennemis lèveraient le siège. » Il n'en fut rien; mais

[1] Ils n'avaient que quatorze ou quinze mille hommes. (*Mémoires de Turenne*, p. 460.)

[2] *Mémoires de Turenne*, p. 463.

[3] *Mémoires de Monglat*, p. 300. Le village de Monchy-les-Preux est compris aujourd'hui dans le département du Pas-de-Calais, arrondissement d'Arras, canton de Vitry.

[4] François de Blanchefort de Bonne, chevalier, puis marquis de Créquy, avait été nommé maréchal de camp, en 1651. Il devint lieutenant-général, en 1655, et fut promu maréchal de France, en 1668; il mourut en 1687.

[5] *Mémoires de Turenne*, p. 460.

[6] Lettre du 21 juillet 1654 à Le Tellier (Bibl. nat., f. fr., t. 4209, f[os] 350 à 354).

le gouverneur d'Arras, Schulemberg, comte de Montdejeu, dont la garnison comptait quatre mille hommes d'infanterie et mille chevaux, opposa une vigoureuse résistance, multiplia les sorties et donna le temps à l'armée royale d'achever le siège de Stenai et de venir à son secours.

La position des assiégeants devint alors critique. Les sorties, qu'il fallait sans cesse repousser, épuisaient leur armée. Les convois de vivres et de munitions, qui devaient leur arriver de Douai, de Saint-Omer, d'Aire et de Saint-Pol, étaient interceptés par les troupes de Turenne et de La Ferté. « Un de ces convois, dit le duc d'York[1], manqua par un étrange accident. Une nuit que M. de Turenne visitait, avec le duc d'York, les gardes avancées, ils aperçurent une lueur soudaine et violente, semblable à celle de la poudre. Il semblait que c'était au quartier de M. de La Ferté; mais, en s'avançant de ce côté-là, pour s'informer de ce que ce pouvait être, les sentinelles, qui étaient sur la hauteur de Monchy, qui avaient vu la même chose, assurèrent que la chose s'était passée beaucoup plus loin dans la plaine, qu'ils ne s'étaient imaginé, et qu'il fallait que ce fût auprès de Lens. Le lendemain au matin, on en fut éclairci, et on apprit qu'un régiment tout entier de cavalerie de cent vingt maîtres, allant de Douai au camp des ennemis, et tous les officiers, aussi bien que les cavaliers,

[1] *Mémoires*, p. 574, édit. Michaud et Poujoulat.

portant chacun un sac de poudre en croupe, outre quatre-vingts chevaux chargés de grenades, que des paysans à pied conduisaient, avaient tous été brûlés, sans qu'on pût savoir comment cet accident était arrivé [1]. Ce fut un triste spectacle de voir ces pauvres malheureux, les visages hideux et défigurés, et le reste du corps brûlé à un point qu'il n'y en eut pas qui en guérirent. Des partis, qui coururent où ils avaient aperçu le feu, amenèrent au camp tous les hommes dans lesquels il y avait encore quelque signe de vie, quelques chevaux des moins brûlés, et la paire de timbales qui appartenait à ce régiment [2]. »

La prise de la ville de Saint-Pol et de l'abbaye de Saint-Éloi par les troupes royales rendit de plus en plus difficile l'arrivée des convois des Espagnols. D'assiégeants, ils devenaient peu à peu assiégés. Turenne avait espéré les contraindre, par ses habiles manœuvres, à lever le siège. Mais ils s'obstinèrent à leur entreprise, malgré les pertes qu'ils essuyaient chaque jour. Il fallut alors songer à les attaquer dans leurs retranchements, qu'ils avaient fortifiés avec grand soin. Leur camp était protégé par un double fossé, et entre ces lignes ils avaient creusé des trous, planté des pieux, en un mot multiplié les obstacles, qui devaient rendre l'attaque des lignes fort périlleuse.

[1] Le duc d'York raconte, dans la suite de ses *Mémoires*, que ce fut un soldat ivre qui fut cause de l'incendie.

[2] Tous les détails relatifs aux autres convois, interceptés par l'armée royale, se trouvent dans les *Mémoires du duc d'York*. Je me borne à y renvoyer.

Cependant, lorsque le siége de Stenai fut terminé, et que les troupes qui y avaient été employées, furent parvenues aux environs d'Arras, l'armée royale se trouva en état de tenter l'entreprise. Les corps, nouvellement arrivés, avaient été placés sous les ordres du maréchal d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne, qui devait concerter ses mouvements avec Turenne et La Ferté.

Turenne, avant de tenter une action décisive, voulut reconnaître par lui-même la situation des lignes ennemies. « Il y marcha droit, dit le duc d'York[1], en descendant du Mont-Saint-Éloi, et en étant approché à la demi-portée du canon, il les côtoya toujours à la même distance du côté de la Scarpe, jusqu'à ce qu'il les eut observées, autant qu'il le jugea nécessaire de ce côté-là. Cependant[2] les ennemis firent grand feu de leur canon, il n'y eut point d'escadron qui ne perdît deux ou trois hommes, sans les chevaux, et quelques vieux officiers murmurèrent de ce qu'on les exposait ainsi pour rien, à ce qu'ils croyaient. C'est la seule fois que le duc d'York ait entendu, pendant qu'il a servi dans les armées de France, blâmer M. de Turenne d'exposer son monde sans nécessité. Mais ces messieurs reconnurent leur faute, après qu'on eut forcé les lignes, puisque ce fut dans ce temps-là (pendant la reconnaissance) qu'il choisit, en s'exposant lui-même

[1] *Mémoires*, p. 576-577.
[2] C'est-à-dire *pendant cette reconnaissance faite par Turenne*.

aussi bien que les autres, l'endroit par où on les attaqua. »

Il fut décidé que cette attaque si difficile et si importante aurait lieu dans la nuit du 24 au 25 août, jour de la Saint-Louis, patron de la France. Mazarin en prévenait les surintendants des finances, Servien et Fouquet, dans une dépêche du 22 août, qui mérite d'être citée, parce qu'elle rappelle les principaux événements de ce siège célèbre, et qu'elle indique la situation de la place, ainsi que les forces de l'armée royale. « Je me contenterai de vous dire, leur écrivait-il[1], que M. de Montdejeu se défend avec la même vigueur; que le chevalier de Créquy[2] a commencé déjà à monter à cheval; qu'on a fait tous les jours des sorties avec avantage; qu'il n'y a pas eu de travail qui n'ait été pris et repris; qu'il y a telle nuit que les ennemis ont perdu trois cents hommes; qu'ils n'étaient pas encore, hier matin, maîtres de tous les dehors; que MM. de Turenne et d'Hocquincourt ont pris Saint-Pol, Mont-Saint-Éloi, et quantité de châteaux, le tout à discrétion, en sorte qu'ils ont fait prisonniers environ mille soldats et pris plus de cinq cents chevaux; que Boutteville[3] a échappé, par un grand bonheur, avec deux mille chevaux, qu'il avait amenés du camp pour escorter un grand convoi, qui

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 164.
[2] Il avait été blessé en jetant du secours dans Arras.
[3] Henri de Montmorency-Boutteville, un des partisans les plus dévoués de Condé. On sait qu'il devint, dans la suite, maréchal de France et duc de Luxembourg.

venait d'Aire, où il s'était retiré, deux heures auparavant que les nôtres arrivassent à Saint-Pol; que ni ledit Boutteville, ni le convoi, qui était de mille chariots, ni trois mille hommes de pied, que les ennemis avaient fait assembler de toutes les garnisons, pour assurer davantage ledit convoi et fortifier l'armée, fort affaiblie dans le siège, particulièrement d'infanterie, n'ont pu entrer dans le camp; que les généraux s'appliquent avec grand soin pour l'empêcher, et la nuit dernière ont été, pour cet effet, continuellement sous les armes; qu'enfin ce remède d'assiéger les assiégeants, qui les eût absolument contraints de se retirer, s'il y eût eu moyen de l'appliquer, il y a trois semaines (ce qui n'a pas pu être fait, faute de troupes), je ne crois pas qu'il puisse donner la guérison de la place, étant à l'extrémité, non pas tant pour les efforts des ennemis, comme il y a apparence que M. de Montdejeu commence à manquer de quelque chose[1]; ce qu'il faut tenir secret.

» C'est pourquoi il faut nécessairement venir à des remèdes plus forts, et je ne doute pas que, dans deux jours, on ne donne aux lignes. La chose est difficile par le grand remuement de terre que les ennemis ont fait, avec mille chicanes[2]; mais, outre que l'on peut tout attendre d'une armée composée de vingt-huit mille hommes effectifs, avec quatre mille offi-

[1] On sait, par les *Mémoires du duc d'York* (p. 577), que le gouverneur d'Arras n'avait plus que très peu de poudre.

[2] Le mot *chicanes* a ici le sens d'*obstacles*.

ciers[1], tous impatients de faire des merveilles en ce rencontre[2], c'est un grand avantage pour le roi que les ennemis soient si hardis de vouloir risquer la plus grande partie de la Flandre pour Arras, étant certain que, si nous avons le bonheur de les forcer dans leurs lignes, ils ne sauraient se remettre de six ans. Nous verrons ce qu'il plaira à Dieu d'en ordonner, et, cependant, je vous assure que je travaille à prendre mes mesures, comme si Arras était perdu. »

En donnant, le 24 août, au chancelier la nouvelle de l'attaque projetée contre les assiégeants, Mazarin

[1] Mazarin confirme et développe ces renseignements, dans une lettre du 24 août 1654, au maréchal de La Meilleraie (Aff. étr., FRANCE, t. 893, f[os] 178-179 : « Vous apprendrez le détail de l'état du siége d'Arras, et je vous dirai seulement que, demain, jour de Saint-Louis, on donnera aux lignes, espérant que Dieu, par l'intercession de ce saint, permettra que les armes du roi remportent, en cette rencontre, une victoire signalée et capable de disposer les ennemis à une bonne paix. Ils sont extrêmement affoiblis d'infanterie, et celle qui leur reste est fort fatiguée et rebutée par les continuelles sorties des assiégés, qui se défendent à merveille... Nous avons dix-sept mille hommes de pied, marchant sur les rangs, onze mille chevaux, quatre mille officiers, sans compter ce qui sortira de la place, pour favoriser nos attaques. Nous sommes supérieurs en canon, y en ayant, dans les trois équipages, trente-cinq pièces, dont douze sont de vingt-quatre, et de la poudre et boulets pour tirer quatre mille coups. Pour les officiers, vous les connoissez, et, à la vérité, ils servent fort bien, et ont tant de commissaires et canonniers qu'ils ont voulu, avec toutes les autres choses nécessaires. » J'insiste sur ces dépêches, parce qu'elles prouvent que Mazarin prit une part très active à la délivrance d'Arras. Turenne obtint, comme il était juste, le principal éloge; mais les mémoires du temps ont trop oublié les efforts du cardinal pour secourir les assiégés.

[2] Nous avons déjà fait remarquer que le mot *rencontre* s'employait, au dix-septième siècle, au masculin comme au féminin.

ajoutait[1] : « L'affaire sera décidée demain. Ce n'est pas qu'on veuille abandonner Arras, quand il arriverait que nous ne fussions pas assez heureux pour forcer les lignes, Sa Majesté étant résolue de continuer ses efforts jusques au bout pour le secourir. »

C'était de Péronne que Mazarin adressait ces dépêches aux surintendants et au chancelier. Il y était avec le roi, la reine mère, et le secrétaire d'État, Michel Le Tellier, qui s'y était tenu, pendant toute la durée du siège, et n'avait cessé d'envoyer des renforts aux maréchaux. Le jeune Louis XIV aurait voulu aller prendre part à l'action décisive, qui devait avoir lieu devant Arras ; mais ni la reine, sa mère, ni le cardinal, ne consentirent à l'exposer aux dangers d'un combat meurtrier.

Ce fut dans la nuit du 24 au 25 août, à deux heures après minuit, qu'eut lieu l'attaque des lignes des assiégeants. Turenne avait remarqué, en les visitant, que le quartier du général espagnol, D. Fernando de Solis, était le moins fortifié[2], et ce fut sur ce point qu'il dirigea la principale attaque. Secondé par des lieutenants habiles et expérimentés, le marquis du Passage, Castelnau-Mauvissière, le comte de Broglie, le duc d'York, il força les retranchements des ennemis, et s'empara de cette partie du camp. Le

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 175.

[2] *Mémoires du duc d'York*, p. 577. C'est surtout dans ces mémoires que se trouvent des détails précis sur l'attaque des lignes d'Arras.

maréchal de la Ferté n'eut pas d'abord le même succès; mais les troupes de Turenne étant venues à son secours, tous les Espagnols furent contraints de prendre la fuite; une partie de leur infanterie resta sur le champ de bataille. Les Lorrains opposèrent peu de résistance au maréchal d'Hocquincourt. Quant au quartier de Condé, situé du côté de Bapaume et de la France, il ne fut pas attaqué. Condé, qui, à la première alarme, avait fait mettre ses troupes en bataille, profita de la dispersion des soldats de l'armée royale, qui pillaient le camp, et en tailla en pièces une partie; mais voyant que toute l'armée française s'était ralliée et allait tomber sur lui, il passa la Scarpe sur un pont jeté par les assiégeants, pour la communication de leurs quartiers, et se retira, en bon ordre, à Cambrai. Il fut obligé d'abandonner son artillerie; mais, du reste, il fit sa retraite avec une fière contenance, et sans être inquiété par Turenne. « C'est une chose digne de remarque, écrit le duc d'York[1], que ces deux grands hommes, sans avoir été avertis ni l'un ni l'autre qu'ils fussent en présence, le jugèrent néanmoins, et le crurent sur leur conduite mutuelle. » Les pertes des Espagnols et des Lorrains furent considérables; on leur fit environ trois mille prisonniers[2]. Soixante-trois pièces de canon, et tout le ba-

[1] *Mémoires*, p. 583.
[2] *Ibidem*, p. 585.

gage des ennemis furent abandonnés dans le camp et tombèrent entre les mains des Français.

Mazarin, en annonçant au chancelier la délivrance d'Arras, la présentait comme le gage assuré d'une paix prochaine et glorieuse. « Je me réjouis avec vous, lui écrivait-il[1], du bon succès qu'il a plu à Dieu donner au roi, avec toutes les circonstances avantageuses, que vous aurez déjà apprises, et j'espère que, pour répondre à la divine bonté, le roi aura celle de contribuer tous ses soins pour la conclusion d'une bonne paix et que les ennemis seront contraints d'y donner les mains. » C'était compter sans l'obstination de Condé et des Espagnols. On raconte que Philippe IV, après avoir reçu la nouvelle des événements d'Arras, écrivit à Condé : « J'ai su que tout était perdu et que vous avez tout sauvé. » La supériorité du prince français sur les généraux espagnols avait été bien constatée, et le roi d'Espagne résolut de mettre entre ses mains toutes les ressources de ses États, pour réorganiser l'armée et tenter un suprême effort; mais, avant que Condé fût capable de tenir tête aux troupes victorieuses de la France[2], Turenne fit une pointe hardie dans

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 187; lettre du 26 août 1654.

[2] On voit, par les lettres d'un frondeur, plus disposé à faire ressortir les succès du prince que ceux de la royauté, que des régiments entiers abandonnaient Condé. Gui Patin écrivait à Spon, à la fin de l'année 1654 : « Trois régiments ont, de nouveau et tout fraîchement, quitté le prince de Condé, et sont revenus de deçà,

les Flandres et alla assiéger le Quesnoi[1], dont il savait que la garnison était peu nombreuse; le prince de Condé, qui avait, à la hâte, rassemblé les débris de l'armée espagnole, vint se poster à peu de distance du camp français; mais il ne put empêcher Turenne de passer l'Escaut, entre Bouchain et Cambrai, et de s'emparer du Quesnoi (6 septembre)[2]. La place fut fortifiée avec soin et garnie d'hommes et de vivres, de manière à résister aux attaques des Espagnols, qui l'entouraient et annonçaient l'intention de la reprendre pendant l'hiver. Mazarin écrivait, à cette occasion, aux surintendants[3] « Les Espagnols publient qu'ils veulent attaquer le Quesnoi. Nous n'oublierons rien, de notre côté, pour les empêcher d'y rentrer. On travaille à la fortification, avec toute la diligence possible; on espère qu'elle sera bientôt en bon état, et on y laissera un corps de troupes considérable avec toutes les munitions de guerre et de bouche qui peuvent être nécessaires. Car, outre qu'il resserre extrêmement leurs quartiers en Flandre, c'est une échelle, par laquelle ils connaissent bien que nous

ayant fait auparavant leur accord avec le Mazarin. Ce sont des régiments de cavalerie. » (*Nouvelles lettres de Gui Patin*, à Spon, t II, p. 65, édit. d'Amsterdam, 1718.)

[1] Aujourd'hui ville forte du département du Nord, arrondissement d'Avesnes.

[2] *Mémoires de Turenne*, p. 467.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893 f[os] 248-250; lettre du 16 octobre 1654

pouvons monter bien haut, l'année prochaine [1]. »

Dès l'année 1654, Turenne s'avança sur la route de Bruxelles, et s'empara de Binch [2]. Il eût été dangereux de se hasarder plus loin, au milieu du pays ennemi, en présence d'une armée commandée par Condé. Turenne s'arrêta et revint à Guise, où il eut une entrevue avec le roi et Mazarin (15 octobre), pour arrêter les dernières opérations de la campagne. « Il (Turenne) arriva hier, écrivait Mazarin aux surintendants, le 16 octobre 1654 [3], à Guise, où le roi prit avec lui les dernières résolutions sur ce qu'il y a à faire pendant le reste de cette campagne. » On décida que le maréchal de la Ferté entreprendrait le siége de Clermont en Argonne. C'était une des places que Condé avait reçues, comme récompense des services qu'il avait rendus pendant les premières années de la minorité de Louis XIV. La garnison de Clermont inquiétait le Bassigny [4], la Champagne et

[1] Mazarin confirmait ces renseignements, dans une lettre du 1er novembre 1654, au maréchal de Gramont (Aff. étr., FRANCE, t. 893, f° 257 v°) : « On a travaillé, avec tant de diligence, à la fortification du Quesnoi, que tous les dehors sont déjà en défense, et on y a laissé quatre mille bons hommes, et par les soins que l'on a pris d'y faire jeter les munitions de guerre et de bouche, qui pourroient être nécessaires, j'espère que nous le conserverons cet hiver, quoique les ennemis se préparent à faire tous les efforts imaginables pour le reprendre, prévoyant les grands avantages que nous pourrions tirer de ce poste, et pour resserrer leurs quartiers d'hiver et pour la campagne prochaine. »

[2] Aujourd'hui ville du royaume de Belgique.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f°s 248 et suiv.

[4] Le Bassigny correspond en partie au département de la Haute-Marne.

la partie de la Lorraine occupée par les Français. Le roi alla encore, avec le cardinal Mazarin, assister aux préparatifs du siège, et il ne revint à Paris que le 24 octobre. Le maréchal de la Ferté fit ouvrir la tranchée devant Clermont, le 5 novembre, et la garnison capitula, le 22[1]. Ainsi, dans cette campagne, la France avait enlevé à Condé et aux Espagnols Stenai, le Quesnoi et Clermont, sans parler de Binch, ville mal fortifiée et bientôt abandonnée. Le fort Philippes, près de Gravelines, avait été pris et rasé. Enfin la délivrance d'Arras, assiégée par une armée nombreuse, avait été l'événement capital et le plus glorieux pour les troupes royales. On comprendra l'importance décisive de ce fait, en songeant que le protecteur d'Angleterre, Olivier Cromwell, n'attendait que la prise d'Arras pour rompre avec la France[2], et qu'à Paris les ennemis du cardinal se préparaient à éclater et à renouveler la Fronde.

Sur les autres théâtres de la guerre, les succès furent balancés. En Catalogne, le prince de Conti avait pris, le 25 mai 1654, le commandement de l'armée. Les Français n'avaient conservé que peu de places dans cette province. Les principales étaient Roses, qui assurait les communications de la Catalogne avec le Roussillon, et Prats-de-Mollo, qui unissait le Lampourdan avec le pays de Conflans, dont Villefranche est la place principale, et avec la Cer-

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 362.
[2] Voyez le chapitre v du livre IV.

dagne, qui a pour capitale Mont-Louis. Les Espagnols avaient mis le siège devant Roses et Prats-de-Mollo; mais, à l'approche des Français, ils abandonnèrent Prats-de-Mollo. Conti fit investir Villefranche (nuit du 24 au 25 juin) par Bussy-Rabutin, lieutenant général, et mestre de camp général de la cavalerie. Cette place se rendit le 6 juillet. Le prince de Conti put alors marcher, avec toutes ses forces, au secours de Roses. Les Espagnols en levèrent le siège, et furent poursuivis par le colonel Balthazar, qui défit leur arrière-garde et fit un grand nombre de prisonniers[1]. Ces avantages justifiaient le choix du prince de Conti, comme général de l'armée de Catalogne, et Mazarin, qui l'avait conseillé, s'empressa de féliciter le prince[2]: « Le succès de Roses, lui écrivait-il, et la défaite de la cavalerie ennemie, dont il a été suivi, nous donnent une nouvelle matière de joie, d'autant plus grande pour moi, en mon particulier, que ces bons succès ne font pas moins pour votre propre gloire, que pour le bien des affaires du roi et la réputation de ses armées. »

Au mois de septembre, le duc de Candale, qui avait été désigné pour commander l'armée de Catalogne sous les ordres de Conti, lui amena des renforts, qui permirent de donner une nouvelle activité aux opérations militaires. Les généraux attaquèrent

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 304.
[2] Lettre du 11 août 1654 (Bibl. nat., *Mélanges de Colbert*, vol. 41, f° 241).

Puycerda, capitale de la Cerdagne espagnole, et s'en emparèrent, le 21 octobre. Il en fut de même d'Urgel, en Catalogne. Ainsi la campagne de 1654 avait délivré Roses, Prats-de-Mollo, et assuré à la France la Cerdagne et le Conflans.

L'Italie avait été fort négligée pendant les troubles de la Fronde, et les Espagnols en avaient profité pour y consolider et y étendre leur domination. Maîtres du royaume des Deux-Siciles et du duché de Milan, ils avaient enlevé à la France les présides de Toscane et l'alliance des ducs de Modène et de Mantoue. Le second avait accepté, de leurs mains, la ville et la citadelle de Casal, qui avaient été longtemps au pouvoir des Français. Par les présides de Toscane (Orbitello, Porto-Ercole, Porto-Longone, etc.), les Espagnols tenaient dans leur dépendance le grand duc de Toscane. Le pape Innocent X leur était tout dévoué. Les républiques maritimes de Gênes et de Venise s'enfermaient dans une prudente neutralité. La maison de Savoie était restée seule fidèle à l'alliance de la France. La duchesse douairière, Christine, fille d'Henri IV, luttait, non sans peine, contre le marquis de Caracène, gouverneur espagnol de Milan. Un des premiers soins de Mazarin, lorsque le royaume sortit de l'anarchie, fut de relever le crédit de la France en Italie. Il y envoya le lieutenant général du Plessis-Besançon. C'était un de ces diplomates militaires, qui s'étaient formés à l'école de Richelieu, et dont la renommée n'égale pas le

mérite. Il avait rempli, dans les armées et auprès des puissances étrangères, les missions les plus délicates et s'en était toujours acquitté avec honneur.

Mazarin le chargea, dès 1653, de parcourir les principaux États de l'Italie, la Savoie, Mantoue, Modène, Rome, Venise, d'en étudier la situation, de promettre du secours à la Savoie, de réconcilier Gênes et Venise, alors divisées, et de tâcher de rattacher à la France les maisons d'Este et de Gonzague. La France devait se présenter partout avec le caractère de protectrice et opposer son influence pacifique et bienveillante à la domination tyrannique que l'Espagne exerçait sur les princes italiens. Du Plessis-Besançon caractérisait l'action que Mazarin voulait exercer dans cette contrée, lorsqu'il écrivait au bailli de Valençay, ambassadeur de France à Rome[1], que la réconciliation de tous les États de l'Italie serait « un des plus grands biens pour la conservation de sa liberté, rien ne la pouvant sitôt ruiner que la désunion des princes qui la dominent ». En travaillant à cette réconciliation, la France, ajoutait du Plessis-Besançon, « fait bien connaître la sincérité de ses intentions ».

Le cardinal avait recommandé particulièrement à Du Plessis-Besançon de visiter le duc de Mantoue et de négocier avec lui un traité, qui aurait soustrait

[1] Lettre du 19 novembre 1653 (Aff. étr., FRANCE ET PAYS ÉTRANGERS, t. 406, f° 309). Ce volume renferme un certain nombre de documents relatifs à la mission de Du Plessis-Besançon.

Casal à l'influence espagnole. Il s'agissait de remettre la citadelle de cette place à une garnison suisse. Le bailli de Valençay entretint le pape de ce projet, comme on le voit par une lettre qu'il écrivait à Du Plessis-Besançon, le 13 octobre 1653 [1] : « Je lui parlai... de l'introduction d'une garnison de Suisses dans la citadelle de Casal, laissant la souveraineté entière à M. de Mantoue, pourvu qu'il consentît à l'exécution de la paix de Querasque (Cherasco) [2] et de celle de Munster [3]. Sans m'assujettir à un plus long discours, je vous dirai qu'à la réserve de vaincre cette paresse naturelle qu'a Sa Sainteté, je l'ai tout à fait gagné pour persuader M. le duc de Mantoue à prendre cette voie, pour s'assurer dans ses États. »

Le résultat de ces négociations ne se manifesta complètement qu'en 1655; nous verrons, à cette époque, le duc de Mantoue venir à Paris et s'unir de nouveau à la France, pour combattre les Espagnols. Quant au duc de Modène, il se rendit en France, dès la fin de l'année 1654. « M. le duc de Modène, écrit

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 308.

[2] Le traité de Querasque, ou Cherasco, avait été signé le 6 avril 1631. La Savoie, qui cédait à la France Pignerol, devait obtenir du duc de Mantoue, souverain du Montferrat, l'abandon d'une partie de cette province, pour l'indemniser de la cession de cette place.

[3] Le traité de Munster, signé le 24 octobre 1648, déclarait que, pour prévenir tous différends entre les maisons de Savoie et de Mantoue, « on est demeuré d'accord que le traité de Querasque du 6 avril 1631... demeurera ferme et stable, en tous ses articles, à perpétuité ».

Gui Patin [1], a été reçu par le roi et Son Éminence, dans le bois de Vincennes, le lundi 27 de décembre (1654), qui, le même jour, l'ont amené à Paris, dans le Louvre, où il est logé et traité [tout à fait royalement][2], à mille écus par jour. » Un peu plus loin [3], Gui Patin ajoute : « Le roi traite aujourd'hui à souper fort superbement M. le duc de Modène, et demain le remène au bois de Vincennes, où il l'a pris, qui (lequel duc), de là, s'en retourne en Italie, par Lyon [4]. » Pendant ce court séjour du duc de Modène en France, on convint du mariage d'une nièce du cardinal, Laure Martinozzi [5], avec Alphonse d'Este, fils du duc. La célébration eut lieu, au mois de mai de l'année suivante (1655), et cimenta l'alliance du duc de Modène avec la France.

Ainsi, la mission de Du Plessis-Besançon en Italie était loin d'avoir été stérile. Nous avons insisté sur ces négociations, parce que les historiens les ont

[1] *Nouvelles lettres*, etc., t. II, p. 61 (Amsterdam, 1718). Lettre du 21 janvier 1655.

[2] Les mots entre crochets traduisent les deux mots grecs, cités par Gui Patin [μάλιστα βασιλικῶς].

[3] *Ibid.*, p. 66.

[4] Comparez la *Muze historique* de Loret, lettre du 26 décembre 1654 :

> Monseigneur le duc de Modène
> En dépit dudit Caracène,
> Est François d'inclination,
> Dont je l'aime avec passion.

[5] Loret, dans sa lettre du 23 janvier 1655, fait allusion à ces projets de mariage, lorsqu'il dit (vers 159) :

> Mar inozzy, beauté romaine
> Qu'on aime jusque dans Modène.

omises. Du reste, Mazarin ne s'en tint pas aux influences diplomatiques pour relever la puissance française en Italie, il y envoya des troupes, sous la conduite du maréchal de Grancey, et fit équiper, à Toulon, une flotte pour attaquer les places espagnoles de la Toscane. La guerre de Piémont n'eut qu'une importance secondaire, en 1653 et 1654. Cependant il faut mentionner le combat de la Roquette, où le maréchal de Grancey vainquit, le 23 septembre 1653, le marquis de Caracène [1]. A la suite de cet avantage, l'armée française envahit le Milanais, et ravagea la partie de ce duché, dont Alexandrie de la Paille était la ville principale. L'année suivante (1654), la guerre d'Italie eut le même théâtre et ne présenta pas plus d'intérêt. Le maréchal de Grancey, après avoir passé l'été dans le Montferrat, franchit le Tanaro, le 9 octobre, et s'établit entre les deux bras de la Bormida. Les Espagnols l'y attaquèrent; mais ils furent repoussés et obligés de se retirer sous le canon d'Alexandrie [2]. Ces petits succès n'eurent pour résultat que de prouver aux princes italiens que la France était de nouveau capable de protéger leur indépendance contre les Espagnols.

Mazarin, pour mieux attester à leurs yeux la renaissance de la puissance française en Italie, fit renouveler l'expédition qui, en 1647 et 1648 [3], avait

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 294.
[2] *Ibidem*, p. 303.
[3] Voy., t. II, p. 446 et suiv. de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

failli enlever à l'Espagne le royaume de Naples. Les agents, que Mazarin entretenait en Italie, et particulièrement à Rome, l'engageaient à tenter la conquête de Naples et lui représentaient la facilité de l'entreprise. Les Espagnols, disaient-ils, avaient excité, par leur orgueil et leur dureté, des haines violentes, et l'apparition d'une flotte française ne manquerait pas de provoquer des révoltes. Parmi ces correspondants de Mazarin en Italie, nous trouvons le célèbre voyageur Thévenot[1]. Ses lettres prouvent que le parti français s'était ménagé des intelligences dans le royaume de Naples et même dans les présides de Toscane. D'après les lettres de Thévenot, le cardinal Antoine Barberini achetait des armes et faisait des préparatifs, pour s'emparer des présides, en même temps qu'il provoquerait un soulèvement dans les Abruzzes. Après avoir parlé des mesures prises pour s'emparer du fort Philippe, en Toscane, Thévenot ajoutait[2]: « Outre cette intelligence, on en a proposé deux autres à Mgr le cardinal Antoine dans

[1] Melchisedech Thévenot, né à Paris vers 1620, avait déjà été chargé de plusieurs missions par le gouvernement français : il avait été envoyé à Gênes en 1645, puis à Rome, en 1652 et 1654. On trouve, dans les négociations de Rome (Aff. étr., ROME, t. 125) un grand nombre de lettres autographes de Thévenot. Il mentionne déjà ses voyages, dans une lettre du 2 mars 1654 : « Les voyages que j'ai faits avec lui en diverses parties de l'Europe, » dit-il, en parlant du cardinal Pio. Nous avons cité ci-dessus, p. 24, les conseils que donnait Thévenot pour relever le commerce français.

[2] Affaires étrangères, ROME, t. 125. (Ce volume n'a pas de pagination.)

Orbitello. Il les entretiendra d'autant plus soigneusement qu'il voit que Votre Éminence a quelque pensée de ce côté-là. » Enfin, une lettre du 31 août[1], qui n'est pas signée, mais qui vient d'un des agents de Mazarin à Rome, insiste encore plus vivement sur les avantages de la conquête de Naples : « Elle entraîne avec soi la perte de l'Espagne, la liberté de l'Italie et la grandeur de la France. Six mille hommes français, mis à terre en un port assuré, seraient suivis, dans moins de huit jours, du plus grand nombre de gens armés que l'on peut voir à présent. Il y a six cent mille feux dans le royaume de Naples, et le roi d'Espagne n'a pas l'affection de la quatrième partie et n'a que trois mille Espagnols, pour s'opposer au restant. »

Il est nécessaire de citer ces lettres[2], pour expliquer comment Mazarin, malgré l'expérience de 1647 et de 1648, se laissa de nouveau entraîner à cette expédition lointaine. Une autre faute, qu'on a peine à comprendre, fut le choix du général. Le cardinal confia la direction de l'entreprise au duc de Guise, quoiqu'il connût parfaitement l'incapacité de ce personnage[3]. Comptait-il, comme le dit Monglat[4], sur les

[1] Affaires étrangères, ROME, t. 125.

[2] Le volume 125 des dépêches de Rome en contient un grand nombre d'autres.

[3] Mazarin écrivait à son frère, dès 1647, en parlant de Guise : « Non hà la qualità, che sarebbe sopra tutte le altre necessaria, cio è un' experimentata prudenza. »

[4] *Mémoires*, p. 303, édit. Michaud et Poujoulat.

intelligences, que le duc avait conservées dans le royaume de Naples, et qui pouvaient contribuer au succès de l'expédition? En tout cas, il lui adjoignit le marquis du Plessis-Bellière, un des meilleurs généraux de la France.

La flotte, qui devait être prête beaucoup plus tôt, ne partit de Toulon que le 6 octobre. Mazarin impute ce retard aux capitaines des vaisseaux, qui, à cette époque, étaient chargés de former et d'entretenir les équipages. Il les accuse d'avoir traîné en longueur les préparatifs, dans une lettre au chevalier Paul[1] : « Ils ont ruiné l'entreprise de Naples, par le refus de mettre à la voile, et de profiter du beau temps, sous des prétextes tout à fait déraisonnables. » A peine la flotte eut-elle pris la mer qu'elle fut assaillie par les tempêtes; les galères furent séparées des vaisseaux et obligées de retourner en Provence. Le lieu de débarquement devait être Reggio de Calabre[2]. On comptait, d'après les avis reçus de Rome, sur un soulèvement des Calabres et des Abruzzes; mais les vents contraires ne permirent pas d'y arriver. Pendant que

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 895, f° 10. Cette lettre est datée du 15 janvier 1655. Comme le chevalier Paul commandait la flotte, les reproches, que Mazarin adresse aux capitaines des vaisseaux, doivent être fondés.

[2] Lettre de Lionne à Mazarin (Aff. étr., ROME, t. 126, f° 447). Les mémoires parlent peu de cette seconde expédition du duc de Guise à Naples; mais les lettres adressées, de Rome, à Mazarin permettent d'en suivre tous les incidents.

la flotte luttait péniblement contre les tempêtes, les vivres, dont les vaisseaux n'étaient pas suffisamment pourvus, s'épuisèrent, et le duc de Guise prit le parti d'aborder à Castellamare, à peu de distance de Naples. Cette ville se rendit aux Français, le 14 novembre; les soldats, qui avaient été longtemps rationnés, tombèrent la plupart malades, « pour trop manger et trop boire après une longue abstinence[1] ».

Le poste de Castellamare ne manquait pas d'importance. Les Espagnols l'avaient fortifié depuis trois mois[2], « connaissant la facilité qu'il y avait à y débarquer et l'importance des moulins, qui sont presque les seuls, dit Thevenot, dont la ville de Naples se sert ». Du Plessis-Bellière voulut s'en emparer; mais il n'avait qu'un petit nombre de cavaliers, quinze seulement, si l'on en croit le récit fait à de Lionne par un des marins, « et montés sur des chevaux harassés ». Il n'hésita pas, cependant, à attaquer les troupes espagnoles; mais il fut blessé dangereusement dans le combat, et ses soldats vaincus et mis en fuite. Du Plessis-Bellière mourut, trois jours après, des suites de ses blessures. Avec lui disparaissait le seul homme capable de diriger l'expédition. Le duc de Guise ne put que donner l'ordre de retourner en France, et la flotte quitta Castellamare, le

[1] Lettre de Lionne à Mazarin, *ibid.*

[2] Affaires étrangères, ROME, t. 126, f° 327. Lettre de Thevenot à Mazarin, en date du 17 novembre 1654.

24 novembre[1]. La mer était toujours agitée, et un des vaisseaux fut jeté et perdu, à l'embouchure du Garigliano[2]. Un autre, le *Marabout*, gagna, en toute hâte, les côtes de Provence, et ce fut par son équipage que Lionne, qui se trouvait alors à Aix, eut le premier avis de la triste issue de l'expédition.

A Rome, on ne recevait que difficilement des nouvelles de la flotte française; les Espagnols interceptaient toutes les communications. On finit, cependant, par apprendre que le duc de Guise avait été forcé de se rembarquer. Les partisans de la France, qui s'étaient déjà réunis et se préparaient à porter la guerre dans les Abruzzes, demandèrent conseil au cardinal Antoine sur la conduite qu'ils devaient tenir. Il laissa à leur choix, écrivait Thevenot[3], de continuer l'entreprise, ou de se retirer dans les États du grand duc de Toscane. Ils prirent ce dernier parti, après avoir licencié les troupes qu'ils avaient rassemblées[4].

Ainsi, la seconde expédition du duc de Guise contre Naples aboutit, comme la première, à un échec complet. Thevenot, en déplorant ce revers, énumérait les causes, auxquelles on pouvait l'attribuer[5]. Ce

[1] Lettre de Thevenot, en date du 30 novembre 1654 (Aff. étr., Rome, t. 126, f° 410).

[2] *Ibidem*.

[3] *Ibidem*.

[4] *Ibidem*, f° 455. Lettre du 14 décembre 1654.

[5] Lettre du 12 janvier 1655. Cette lettre, dont l'écriture ne ressemble pas à celles que contient la correspondance de Rome, se

jugement d'un contemporain éclairé, qui avait suivi de près les événements, mérite d'être cité : « L'enprise du duc de Guise, écrivait-il à Mazarin, n'a pas réussi, premièrement parce qu'il était nécessaire que le général de cette armée fût de grande réputation, et le duc de Guise était si peu estimé en ce pays[1], que de savoir seulement que c'était lui qui conduisait l'entreprise, on ne doutait point qu'elle n'échouât. Secondement, l'armée navale devait porter deux ou trois cents chevaux, pour faire des courses et chercher de quoi vivre, et pour trouver de quoi monter les cavaliers démontés, et le duc de Guise n'avait purement que quatre-vingts chevaux de son écurie, qu'il distribua aux seuls officiers, tout à propos pour faire que, n'y ayant que les officiers qui parussent par-dessus les autres, les ennemis ne tirassent qu'à eux, comme, en effet, il est arrivé à l'attaque des moulins de l'Annonciade (près de Castellamare). Troisièmement, l'armée navale avait trop peu de vivres de la moitié; ce qui a fait qu'elle n'a pu s'arrêter en mer jusqu'à ce que le bon vent la portât en Calabre, et a été cause que les soldats, qui mouraient de faim, ne passionnaient que de retourner en France; ce qui n'était pas une bonne disposition pour aller conquêter un pays étranger. Quatrièmement, il devait y avoir, à Rome, de l'argent pour

trouve dans la section FRANCE, des Affaires étrangères, t. 894, f°s 3 et suiv.

[1] Cette lettre est datée de Rome, comme toutes celles de Thevenot.

donner de puissants secours par terre et faire que les cavaliers fussent mieux montés et mieux armés que n'étaient ceux que l'on avait envoyés sur la frontière de l'Abruzze, qui, en l'équipage qu'ils étaient, ne pouvaient pas faire grande résistance. Cinquièmement, la cavalerie du Piémont devait partir en même temps que l'armée de Toulon; car quatre mille chevaux étaient capables, eux seuls, de bouleverser tout le royaume de Naples. Sixièmement, il était important de tenir ce dessein secret, et néanmoins, les Espagnols en étaient informés et s'y préparaient depuis huit mois, et, nonobstant tout cela, si le duc de Guise fût parti quinze jours plus tôt, les Espagnols seraient maintenant contraints d'abandonner le Milanais pour venir secourir Naples, sans effet; mais, pour comble de malheur, le duc de Guise est allé faire descente à Castellamare, où il ne pouvait ni se fortifier, ni subsister, sur une ridicule opinion qu'il avait que Naples se révolterait[1]. »

[1] Mazarin ne pouvait nier l'échec, mais il l'atténuait, dans sa correspondance avec l'ambassadeur de France en Angleterre : « Cette entreprise, écrivait-il à M. de Bordeaux, le 2 janvier 1655 (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 63, f° 631), ne se peut appeler disgrâce C'est seulement pour avoir eu quarante jours de vents contraires, qui nous ont empêchés d'entrer aux lieux où nous pouvions faire des progrès, puisque chacun sait que le seul bruit de cette entreprise a été cause que, de toute la campagne, les Espagnols n'ont pu tirer un seul homme, ni argent, ni blé du royaume (de Naples), pour envoyer, à l'accoutumée, dans la Catalogne, dans le Milanais, en Flandres et ailleurs; ce qui n'est pas le moindre avantage que nous nous étions proposé. »

Thevenot aurait voulu que Mazarin fît renouveler l'entreprise sous un autre chef; mais le cardinal fut assez prudent pour ne pas s'obstiner dans sa faute. D'ailleurs l'évasion du cardinal de Retz et l'agitation d'une partie du clergé parisien furent pour lui une cause de sérieuses préoccupations, à la fin de l'année 1654. Nous avons vu[1] que Retz avait été transféré au château de Nantes, où le maréchal de la Meilleraie était chargé de veiller à sa garde. Retz avait donné sa parole de ne pas tenter de s'échapper[2], et le maréchal le laissait communiquer librement avec ses amis. Plusieurs de ses partisans dévoués s'étaient rendus à Nantes, entre autres, les ducs de Retz et de Brissac, Caumartin et Gui Joly[3]. Le prisonnier en profita pour préparer et accomplir audacieusement son évasion.

Les menées de Retz n'échappaient pas à Mazarin. Il en donnait avis au fils du maréchal de la Meille-

[1] Ci-dessus, p. 146.

[2] Mazarin le déclare positivement, dans une lettre du 24 août 1654, adressée au maréchal de La Meilleraie. Il reproche à Retz « le manquement d'une parole si solennelle, que ledit cardinal vous avoit donnée, mesme en présence de M. le premier président, avec protestation qu'il ne voudroit pas s'estre évadé, quand il trouveroit la porte ouverte. » (Aff. étr., FRANCE, t. 893, f°. 126; minute corrigée de la main de Mazarin.)

[3] On peut consulter, sur ces événements, les *Mémoires* de Retz, et du P. Rapin, surtout ceux de Gui Joly et de Claude Joly. Sans négliger les renseignements qu'ils fournissent, nous nous attacherons principalement à indiquer les mesures prises par Mazarin pour poursuivre Retz et sévir contre ses partisans, à Paris et en Bretagne. La correspondance du cardinal abonde en détails sur ces mesures.

raie[1], et Le Tellier, comme nous l'avons dit, en écrivait, au nom du roi, au maréchal lui-même, pour l'engager à prendre des précautions plus sévères à l'égard de son prisonnier[2]. Mais Retz avait réussi à gagner les bonnes grâces de la Meilleraie. Il affectait avec lui une confiance, sans réserve[3], et lui communiquait les lettres qu'il recevait. Elles étaient, si l'on en croit Mazarin[4], fabriquées par l'abbé Charrier pour faire supposer que le pape approuvait la démission de Retz, tandis que « Sa Sainteté déclarait au cardinal d'Este[5] et à ceux qui poursuivaient l'affaire, de la part du roi, qu'elle n'y consentirait jamais, sans qu'au préalable elle entendît, de la bouche dudit cardinal (de Retz), les raisons qui l'obligeaient à se démettre de l'archevêché[7] ».

La maréchal de La Meilleraie fut tellement séduit par Retz, que l'on répétait hautement qu'il était son complice. Ce bruit se répandit à Rome, d'après la

[1] Voy. ci-dessus, p. 147.

[2] « Je priai M. le grand maistre (le fils du maréchal) de prendre la peine de vous aller trouver pour vous parler de toutes choses, de ma part, à cœur ouvert, et ensuite M. Le Tellier vous dépescha, par ordre de Sa Majesté, et pour vous avertir des menées dudit cardinal, et pour vous prier de lui oster les moyens de les continuer, etc. » Lettre de Mazarin au maréchal de La Meilleraie, en date du 15 août 1654 (Aff. étr., FRANCE, *ibid.*).

[3] *Mémoires de Gui Joly*, p. 97.

[4] Lettre du 15 août 1654 (Aff. étr., FRANCE, t. 893, f° 125-126) : « Le cardinal de Retz, écrit Mazarin, n'a communiqué que des lettres supposées de l'abbé Charrier, pleines d'assurances de l'agrément du pape pour ladite démission. »

[5] Ce cardinal était protecteur des affaires de France à Rome.

[6] Le passage entre guillemets est autographe.

lettre de Mazarin du 15 août. On y disait, écrivait le cardinal à la Meilleraie, en parlant de Retz[1], « que vous embrassiez hardiment toutes les occasions de le favoriser, sans qu'aucun ordre au contraire vous en pût empêcher. C'est le pape même et le cardinal Chigi[2], qui a la conduite des affaires auprès de Sa Sainteté, qui ont dit ce que dessus ».

Retz, ayant réussi à endormir la vigilance du maréchal, profita, pour s'échapper du château de Nantes, du moment où la cour s'était établie à Péronne et où tous les Français étaient attentifs au siège d'Arras. Gui Joly, qui s'attribue le principal rôle dans l'évasion du cardinal[3], lui fit adopter le plan le plus hardi, qui consistait à se sauver, en plein jour, en descendant, au moyen d'une corde, de la terrasse du château. Retz avait l'habitude de se promener, chaque jour, sur cette terrasse, qui dominait les bords de la Loire. Il pourrait, disait Joly, se laisser glisser jusqu'au pied du château, où l'attendrait une escorte de cavaliers. Ils le conduiraient à un rendez-vous sur la Loire; on trouverait, en ce lieu, des bateaux disposés pour le recevoir. Après avoir traversé le fleuve, Retz serait en état, au moyen de relais préparés chez plusieurs gentilshommes, de gagner Paris en toute hâte, avant que la cour eût été prévenue.

[1] Cette partie de la minute est également autographe.
[2] Mazarin écrit *Ghisy*, au lieu de Chigi ou Chigy.
[3] *Mémoires*, p. 99.

Ce projet d'évasion s'exécuta, le 8 août 1654, et d'abord tout réussit. Pendant que les soldats, chargés de la garde du château, buvaient avec des amis de Retz, le cardinal suspendit à un pieu sa robe rouge, pour faire croire à sa présence sur la terrasse, et s'attachant à une corde, solidement fixée aux créneaux, il descendit sans accident jusqu'au pied du château[1]. Là il trouva Joly et les cavaliers, qui devaient l'escorter; il monta à cheval et s'enfuit; mais son cheval, qui était fougueux, se cabra et le jeta à terre. Dans sa chute, Retz se démit l'épaule. Malgré la douleur qu'il ressentait, ses compagnons parvinrent à le remettre en selle et le conduisirent jusqu'au lieu, où le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné l'attendaient avec un bateau. Il traversa le fleuve; mais, après quelques heures de course à cheval, il éprouva des douleurs si vives, qu'il fallut le mettre à terre, et le placer dans une chaise à bras, pour le transporter à Beaupréau, maison du duc de Brissac. Il y parvint, après plusieurs incidents que racontent les Mémoires de Gui Joly[2]. De là, le duc de Brissac le mena, avec une escorte de trois cents gentilshommes, à Machecoul[3], principal château des ducs de Retz. Comme cet asile ne paraissait pas assez sûr, on conduisit Retz à un petit port du voisinage, où il s'em-

[1] Voy., pour tous ces détails, les *Mémoires* de Gui Joly, témoin oculaire.
[2] *Ibidem*, p. 104.
[3] Aujourd'hui chef-lieu de canton de la Loire-Inférieure.

barqua pour se rendre à Belle-Isle, qui appartenait à sa famille.

Pendant ce voyage, le maréchal de La Meilleraie, averti de l'évasion de son prisonnier, ne sut d'abord que se livrer à des transports de fureur contre le fugitif et les soldats coupables de négligence. Son fils montra plus de sang-froid et se mit à la poursuite de Retz, avec les gardes du maréchal. Mais déjà le fugitif avait traversé la Loire, et on avait eu soin de faire éloigner tous les bateaux qui auraient pu servir à la poursuite. Un autre corps de troupes, envoyé également à la recherche de Retz, n'eut pas plus de succès, et, pendant plusieurs jours, le maréchal ignora où le cardinal s'était réfugié.

La nouvelle de cette évasion parvint à Mazarin au moment, où il était tout occupé du siège d'Arras. Il avait trop d'expérience pour ne pas prévoir les conséquences fâcheuses de cet événement. Cependant, les lettres qu'il adressa, le 15 août, au maréchal de la Meilleraie et à son fils, Charles de la Porte, grand maître de l'artillerie, prouvent qu'il ne perdit pas un instant sa présence d'esprit et son empire sur lui-même. Dans la dépêche à Charles de la Porte, il rappelle qu'il avait prévu cette évasion : « Vous savez, lui écrivait-il[1], ce que je vous ai dit là-dessus et sur les intrigues que ledit cardinal faisait par la facilité qu'il

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 126. Cette lettre n'est pas datée ; mais elle a dû être écrite le jour où Mazarin répondait au père de Charles de la Porte (15 août).

avait de voir tout le monde. » Avec le maréchal de la Meilleraie, Mazarin est plus explicite. Sa dépêche du 15 août 1654 est un véritable réquisitoire contre Retz[1]; il rappelle la conduite antérieure de ce factieux, sa mauvaise foi dans l'affaire de sa démission, et enfin les avis qui avaient été donnés au maréchal sur les menées de son prisonnier. Néanmoins, Mazarin se déclare persuadé que la conduite du maréchal n'a pas été coupable. Il proteste qu'il est indigné de la mauvaise foi de ceux qui prétendent que la Meilleraie était d'accord avec Retz et avait favorisé son évasion[2]: « Ce qui m'a le plus touché, en cette affaire, ç'a été de voir que, par l'artifice de ces gens-là, qui vous aimaient encore moins qu'ils ne m'aiment, vous avez pris plus de confiance en eux qu'en moi[3], qui ne pouvais avoir autre intérêt que celui de l'État et le vôtre. Mais l'amitié que j'ai pour vous, qui est à toute épreuve, ne permet pas que je m'arrête à aucune autre considération[4], et m'oblige à vous compatir extrêmement dans ce malheur. Vous pourrez savoir, d'ailleurs, de quelle façon j'en ai parlé au roi et à la reine et à toute la cour. »

Le courrier qui avait apporté à Mazarin la nouvelle

[1] Affaires étrangères, t. 893, f[os] 125-126. Nous avons déjà cité, plus haut, des extraits de cette dépêche.

[2] *Ibidem.*

[3] Ce passage confirme ce qu'on a dit plus haut de la confiance que La Meilleraie avait dans Retz.

[4] Une partie de cette phrase, depuis *mais l'amitié*, jusqu'à *vous compatir*, est autographe.

de l'évasion de Retz, n'avait pu donner aucun renseignement sur la route suivie par le fugitif. Nous avons vu que, d'après les Mémoires de Gui Joly[1], l'intention de Retz était de se rendre à Paris, où il savait que le Chapitre, le clergé et une partie du peuple étaient bien disposés en sa faveur. Il faut se rappeler quelle était alors la situation du royaume. Condé et les Espagnols assiégeaient Arras, et les amis de Retz n'avaient pas manqué de répandre, avec le patriotisme ordinaire aux factieux, les bruits les plus sinistres : Arras allait être pris; Condé et les Espagnols seraient, dans quelques jours, aux portes de Paris. On comptait que, si, dans ces circonstances, le cardinal de Retz venait se mettre à la tête de son clergé, le peuple s'armerait en sa faveur et élèverait de nouveau des barricades pour chasser Mazarin. Le souvenir des barricades de 1648 était toujours présent à l'esprit de Retz. On se rappelle qu'en octobre 1652, au moment où le roi rentrait victorieux dans Paris, il parlait encore au duc d'Orléans de soulever le peuple et d'élever des barricades[2]. Il est fort douteux qu'il eût mieux réussi en 1654. Mazarin, apprenant que les dépositaires de l'autorité royale, à Paris, craignaient l'arrivée de Retz, écrivait à l'abbé Fouquet[3] qu'on avait tort « d'être en grande appréhension que le cardinal vînt à Paris... Au contraire, ajoute Maza-

[1] Voy. ci-dessus, p. 200.
[2] Voy. le tome précédent, p. 340.
[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 180; lettre du 24 août 1654.

rin, on serait bien aise qu'il en prît la résolution[1]. » L'accident de Retz le força de renoncer à son premier projet. Mais il adressa des lettres au chapitre de la cathédrale de Paris et aux curés de cette ville, pour leur annoncer sa délivrance[2].

Une partie du clergé parisien accueillit cette nouvelle avec joie; le chapitre de la cathédrale fit même chanter un *Te Deum* pour célébrer la délivrance de l'archevêque. Le curé de Saint-Merry, nommé Duhamel, dans le prône du dimanche, qui suivit la nouvelle de l'évasion, prêcha sur ces paroles du prophète : « Vous avez rompu mes liens, Seigneur, et en reconnaissance d'une si grande grâce, je vous sacrifierai une hostie de louanges[3]. » Il ajouta : « Nous le reverrons, ce cher et aimable prélat; j'irai moi-même le trouver, de votre part, et lui embrasser les genoux. »

En apprenant ces manifestations audacieuses, Mazarin se hâta d'écrire au chancelier Séguier, au garde des sceaux Mathieu Molé, au maréchal de

[1] Ces paroles de Mazarin ne semblent pas une bravade. On voit, en effet, par les *Mémoires* de Claude Joly, partisan du cardinal de Retz, que les adversaires de l'autorité royale s'effrayaient promptement. Claude Joly, après avoir rappelé que plusieurs ecclésiastiques furent mandés à Péronne, ajoute (p. 169) : « Ce qui alarma tellement les autres curés, leurs confrères, qu'ils n'osèrent ouvrir ni faire lecture, dans leur assemblée, de la lettre qui leur avait été adressée [par le cardinal de Retz]. »

[2] Ces lettres ont été publiées dans les *Mémoires de Claude Joly*, p. 168-169, de l'édition Michaud et Poujoulat.

[3] *Mémoires du P. Rapin*, t. II, p. 232.

l'Hôpital, gouverneur de Paris, et à tous les représentants de l'autorité royale, dans cette ville[1], pour leur recommander d'agir avec zèle et vigueur. Il disait, dans sa lettre du 16 août, aux surintendants[2]: « Je me remets aux ordres du roi et aux mémoires que M. Le Tellier envoie sur tout ce qui regarde [ce que] le cardinal de Retz a fait contre l'autorité de Sa Majesté, et je vous dirai seulement qu'il faut prendre cette affaire de hauteur, et faire paraître l'indignation d'un grand roi, justement irrité. »

Les mesures, prises par le chancelier et par les autres ministres, présents à Paris, répondirent aux recommandations de Mazarin. On fit publier, à son de trompe, et afficher, dans Paris, quatre ordonnances contre Retz : la première prescrivait à tous gouverneurs et lieutenants-généraux de se saisir de sa personne; la seconde et la troisième, adressées au maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, et au prévôt des marchands de cette ville, leur enjoignaient de prêter main forte dans le même but; enfin la quatrième était un arrêt du conseil d'en haut, qui déclarait vacant l'archevêché de Paris et ordonnait aux chanoines de nommer des vicaires généraux pour prendre l'administration du diocèse, pendant la vacance[3].

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f[os] 129, 132, 134, etc. Des lettres semblables furent adressées au premier président de Bellièvre, à l'abbé Fouquet et au président de Champlâtreux.

[2] *Ibidem*, f[os] 134 et 138.

[3] *Mémoires de Claude Joly*, p. 169-170.

Cinq chanoines, qui s'étaient signalés par leur opposition, Chevalier[1] et Ladvocat[2], grands vicaires du cardinal de Retz, Granger, Biet et Joly[3], reçurent l'ordre de se rendre à Péronne, où résidait alors la cour[4]. « Je suis persuadé, écrivait Mazarin à l'abbé Fouquet[5], que le chapitre de Notre-Dame, purgé, fera son devoir; mais, en tout cas, on aura recours à M. l'archevêque de Lyon[6], et M. Le Tellier a déjà ordre d'en parler à M. de Villeroi (frère de l'archevêque), afin qu'il lui écrive. » Ces mesures suffirent pour prévenir l'explosion des passions, que Retz et ses partisans avaient cherché à exciter dans Paris. Le Chapitre, après l'éloignement des membres factieux, nomma un grand vicaire, qui administra paisiblementle diocèse, pendant plusieurs mois.

L'émotion, que l'évasion de Retz avait causée en Bretagne et en Poitou, fut promptement apaisée. On fit occuper par les troupes royales le château de Machecoul, où Retz s'était d'abord retiré [7]. Déjà La

[1] Paul Chevalier, chanoine de Notre-Dame de Paris depuis 1638, mourut en 1674.

[2] Nicolas Ladvocat fut nommé évêque de Boulogne en 1676 et mourut en 1681.

[3] Claude Joly, né en 1607, mort en 1700; il était oncle de Gu Joly. Nous avons déjà cité les *Mémoires* du chanoine Claude Joly, publiés à la suite de ceux de son neveu.

[4] *Mémoires de Gui Joly*, p. 108 et 109.

[5] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 169.

[6] Camille de Neufville-Villeroi; il était primat des Gaules.

[7] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 193. Lettre de Mazarin à Servien (24 août 1654).

Meilleraie avait reçu l'ordre de cerner Belle-Isle [1]. D'Estrades, qui commandait en Aunis et en Saintonge, devait envoyer des vaisseaux de guerre pour seconder le maréchal. L'amiral de Neuchèse reçut les mêmes ordres [2]. Retz, averti par ses parents [3], parvint à s'enfuir dans un bateau de pêcheurs, qui portait des sardines à Saint-Sébastien (septembre 1654). Mazarin en fut immédiatement informé, et, le 22 septembre, il parlait de cet événement à un de ses confidents, le duc de Gramont, dans une lettre, où, sous l'ironie, perce le dépit [4]: « Je ne doute point que [l'avis] de l'arrivée de M. le cardinal de Retz à Saint-Sébastien ne soit véritable, puisqu'il est confirmé de plusieurs endroits. C'est une marque de la charité de cette grande lumière de l'Église, après avoir éclairé la France, d'aller aussi répandre ses rayons sur l'Espagne, d'où l'on assure toujours qu'il doit passer à Rome, comme le théâtre le plus grand et le plus éclatant, où il puisse paraître. »

On croyait, à cette époque, que Retz, avant de se rendre à Rome, irait à Madrid. Mazarin parlait de ce projet de voyage, dans une lettre du 1er novembre

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 149; lettre du 18 août 1654.

[2] *Ibidem*, f° 232. Mazarin se plaint vivement, dans une dépêche du 4 octobre, de ce que Neuchèse n'exécuta pas les ordres qu'on lui avait donnés.

[3] *Mémoires de Gui Joly*, p. 107. Joly prétend à tort que les barques, destinées à cerner Belle-Isle, n'existaient que « dans l'imagination des ducs de Brissac et de Retz ».

[4] Affaires étrangères, France, t. 893, f° 218.

vembre adressée au même maréchal : « J'entre fort dans vos sentiments, lui écrivait-il[1], que le cardinal de Retz n'est allé à Madrid que pour prêter le serment de fidélité au roi d'Espagne, et peut-être pour recevoir quelque récompense de ses services; mais l'on a su, par le moyen d'un de ceux qui l'ont suivi, qu'elle a été médiocre, n'ayant touché que deux mille pistoles. Il est vrai que Sa Majesté Catholique y a ajouté un honneur, qui n'a point de prix, en lui donnant une litière de son écurie, pour traverser ses États. Il s'en va à Rome[2], pour y chercher, à ce qu'il dit, le repos, avec lequel pourtant il a paru jusques à aujourd'hui si brouillé, que l'on a peine à croire qu'ils puissent jamais s'accommoder ensemble. »

La police de Mazarin, qui était généralement bien servie, lui fit connaître une circonstance importante, dont ne parlent ni les mémoires de Retz ni ceux de son compagnon, Gui Joly. Retz ne conféra pas seulement, à Saint-Sébastien, avec un envoyé du roi d'Espagne (Watteville). Il y vit aussi Mazerolles, envoyé de Condé, et le Bordelais Trancars, ou Trancas, qui avait été envoyé en Angleterre pour traiter avec Cromwell. « Trancars, écrit Mazarin au duc de Longueville[3], Trancars, l'un des chefs de la dernière ré-

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 257.

[2] Dès le 30 septembre 1654, le pape Innocent X avait adressé un bref au cardinal de Retz pour le féliciter de sa délivrance (Aff. étr., Rome, t. 126, f° 252).

[3] Affaires étrangères, France, t. 893, f° 251. Comparez l'extrait d'une lettre de Mazarin à Bordeaux, en date du 6 novembre 1654.

bellion de Bordeaux, était venu exprès, de Londres, pour cette entrevue. » En retournant à Londres, Trancars passa par Belle-Isle, d'après la même lettre de Mazarin. Il semble que les partisans de Retz voulaient faire, de cette place, un foyer de rébellion, comme le rêva plus tard Fouquet[1], dans le projet trouvé à Saint-Mandé. Retz n'alla pas à Madrid[2], comme on l'avait annoncé à Mazarin; il eut même soin, en traversant l'Espagne, pour se rendre à Vinara ou Vinaros, près de Valence, de refuser l'argent, que lui envoyèrent Philippe IV et son principal ministre, D. Louis de Haro[3]. Il espérait échapper ainsi à l'accusation de haute trahison, qu'il aurait encourue par ses relations avec les ennemis de la France.

Il lui écrivait (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 63, f° 600) : « Le sieur Trancars a assisté en dernier lieu aux conférences que le cardinal de Retz a eues avec Bateville (Watteville) et Mazerolles, à Saint-Sébastien, d'où il (Trancars) partit pour retourner à Londres, avec ordre aussi dudict cardinal de passer à Belle-Isle, avec quelque commission apparemment pour le Protecteur. »

[1] Le projet de Fouquet, que M. P. Clément a publié, indiquait les moyens d'allumer en France la guerre civile, dans le cas où le surintendant serait arrêté.

[2] Nous suivons le récit de Gui Joly, qui accompagnait Retz (*Mémoires*, p. 110). Le P. Rapin dit, au contraire, que le baron de Watteville conduisit Retz à Madrid, « où il passa l'automne » (*Mémoires du P. Rapin*, t. II, p. 231). Gui Joly, témoin oculaire et compagnon de Retz pendant ce voyage, mérite plus de confiance que le P. Rapin.

[3] C'est, du moins, ce que dit Gui Joly (*Mémoires*, *ibid.*). Il avoue, cependant, que Retz accepta la litière du roi d'Espagne, dont parle ironiquement Mazarin, dans sa lettre au maréchal de Gramont. Voy. ci-dessus, p. 209.

LIVRE IV

RETZ ET LIONNE A ROME.
ORIGINE DE LA LEGENDE : L'ÉTAT, C'EST MOI.
SUITE DES CAMPAGNES DE LOUIS XIV. — TRAHISON D'HOCQUINCOURT.
ALLIANCE DE LOUIS XIV AVEC OLIVIER CROMWELL.

(1651-1655.)

CHAPITRE PREMIER

RETZ ET LIONNE A ROME (1655).

Mazarin renonce au projet d'intenter un procès criminel au cardina de Retz devant le parlement de Paris. — Envoi de Lionne à Rome pour demander justice au pape. — Mort d'Innocent X (7 janvier 1655). — Conclave; élection de Fabio Chigi (Alexandre VII). — Le nouveau pape donne le pallium à Retz (2 juin). — Troubles du diocèse de Paris, excités par Chassebras, vicaire général de Retz. — Retz est accusé de Jansénisme. — Alexandre VII change de dispositions à l'égard de Retz (juillet-août 1655). — Le pape nomme un suffragant pour administrer l'archevêché de Paris (nov. 1655). — Causes qui font rejeter cette mesure. — Nomination, par Retz, d'un vicaire général, sur une liste dressée par le roi. — Plaintes de Lionne, attaqué par les Fouquet. — Mazarin rejette les conseils violents contre les Jansénistes. — Rôle d'Arnauld d'Andilly. — Plaisirs auxquels se livrent la cour et Paris pendant le carnaval de 1655.

Mazarin avait d'abord songé à faire poursuivre Retz comme coupable de lèse-majesté et à renvoyer son procès au parlement. L'acte d'accusation fut rédigé par le procureur général, Nicolas Fouquet. Il portait qu'il devait « être procédé criminellement contre ledit cardinal (de Retz), attendu qu'il s'agit du crime de lèse-majesté, qui est un cas notoirement privilégié et qui ôte toute sorte d'exemption », comme celle dont jouissaient les ecclésiastiques. Cette pro-

cédure engageait le gouvernement dans une voie dangereuse : le cardinal de Retz n'avait pas été excepté de l'amnistie, proclamée le 22 octobre 1652[1]. Par conséquent, il ne pouvait être poursuivi, pour aucun acte antérieur à cette époque. Depuis son évasion, il avait eu soin d'éviter, avec les ennemis de la France, les relations qui auraient expliqué et justifié l'accusation de lèse-majesté. On ne pouvait donc le faire juger par le parlement, sans porter atteinte aux privilèges du clergé. Mazarin le reconnut et abandonna le projet de poursuites criminelles devant le parlement de Paris. Pour que l'autorité royale ne parût pas céder, on adopta un expédient, suggéré par l'abbé Fouquet, et que nous fait connaître la réponse de Mazarin. « J'ai vu, écrivait-il à l'abbé Fouquet[2], ce que vous me mandez pour justifier les termes de la commission, qui a été expédiée pour faire le procès du cardinal de Retz. Les raisons et les exemples, qu'allègue M. Bignon[3], ne doivent pas être convaincants, puisque M. l'archevêque de Toulouse[4], qui est un homme capable, accommodant, bien intentionné et fort de mes amis, m'assure positivement que jamais

[1] Voy., t. I, p. 361, de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin.*

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 240.

[3] Premier avocat général au parlement de Paris, depuis la mort d'Omer Talon.

[4] Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, était un des prélats les plus renommés pour sa connaissance approfondie des relations des pouvoirs spirituel et temporel. Voy. ci-dessus, p. 30, note 3.

une semblable procédure n'a été faite, non seulement en France, mais en aucun royaume ou État chrétien, de sorte que le roi, par cette nouveauté, semblant vouloir faire violence aux privilèges et immunités ecclésiastiques, au lieu d'agir contre le cardinal de Retz, rendrait sa cause meilleure, en mettant de son parti le pape et le clergé.

» Il faut donc nécessairement y trouver quelque expédient, et on approuve celui que vous proposez, de faire assembler les évêques qui sont à Paris, lesquels, envoyant faire des remontrances au roi pour la conservation de leurs privilèges, Sa Majesté leur donne (leur donnera) une réponse par écrit, conçue en termes, qui ne préjudicient point à son autorité et au droit qu'elle prétend avoir sur les ecclésiastiques, mais qui déclarent aussi qu'elle ne veut l'exercer qu'en la manière qu'ont fait les rois ses prédécesseurs et n'innover aucune chose. Il faudra bien concerter cette réponse, en sorte qu'elle produise l'effet que nous désirons, et que, sans blesser les droits de la souveraineté, elle ôte toute matière de plainte à Rome et au clergé de France, et empêche que le cardinal de Retz ne reçoive un si grand appui. J'ai dit encore quelque chose, sur cette matière, au sieur Colbert[1], auquel je me remets.

» Il est d'autant plus nécessaire de prendre quel-

[1] On ne trouve, dans le recueil de M. Pierre Clément, aucune lettre relative à cette affaire. Mazarin s'en remettait, comme il le dit souvent, à la *vive voix* de son envoyé.

que mesure pour faire cesser les plaintes du clergé, qui seront assurément suivies de celles de Rome, touchant la clause qu'on a ajoutée à la commission, qu'on le pourra plus aisément, à présent qu'il y a peu de prélats à Paris, et ceux-là presque tous bien intentionnés ; qu'en outre, par ce moyen, les démêlés avec l'assemblée générale [du clergé], qui se tiendra l'année prochaine[1], [seront terminés] avec beaucoup d'avantage pour le service du roi, puisque assurément Sa Majesté ne pourrait pas espérer un grand secours[2], si ce différend ne fût ajusté au préalable, et surtout pour n'entrer pas en rupture avec le nouveau pape, le présent étant universellement condamné de ne pouvoir pas vivre un mois[3]. Je vous prie donc de faire en sorte que M. le procureur général convienne, avec M. de Toulouse et M. d'Agde[4], de l'expédient qu'il faudra prendre, et qu'on travaille incessamment après à l'exécution. »

Le projet de procès devant le parlement de Paris ayant été abandonné, il restait à demander justice

[1] Les assemblées générales du clergé se tenaient tous les dix ans et votaient un impôt, qui devait être perçu sur les biens ecclésiastiques et était appelé *don gratuit ;* les petites assemblées avaient lieu tous les cinq ans, et étaient surtout consacrées à l'examen des comptes des receveurs et des agents du clergé.

[2] Par ce *secours*, Mazarin entend le vote du don gratuit du clergé.

[3] Le pape Innocent X vécut jusqu'au 7 janvier 1655.

[4] L'évêque d'Agde était François Fouquet, frère de l'abbé Fouquet et du procureur général. Agde n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton du département de l'Hérault.

au pape, près duquel Retz s'était réfugié. Ce fut, en effet, devant la cour de Rome que l'affaire fut portée [1]. Mazarin y envoya Hugues de Lionne, qui était rentré en grâce après le retour du cardinal, mais qui n'avait pas été chargé de missions importantes, depuis cette époque. Lionne fut retenu, pendant quelque temps, en Provence, par la mauvaise saison, et n'arriva à Rome qu'après la mort d'Innocent X [3]. Ce pape, qui avait été élu malgré l'opposition de Mazarin, lui était toujours resté hostile. Retz trouva en lui un protecteur déclaré; le pape lui fit donner une pension pour soutenir avec éclat son rang, dans Rome [4]. En même temps, les amis, que Retz avait en France, lui envoyèrent des secours, qui lui permirent de mener grand train : « Il avait pour sa personne, dit Gui Joly [5], une table de six couverts, fort délicieuse et très bien servie, une de vingt pour ses gentilshommes, sans parler du commun, qui était de quarante. Tout cela, suivi de grandes aumônes, qui se faisaient régulièrement à la porte, donnait au cardinal de Retz

[1] On peut consulter, sur ces négociations, les *Mémoires de Gui Joly*, qui accompagna Retz dans son voyage à Rome, les *Mémoires* du cardinal de Retz lui-même, et surtout les documents diplomatiques des Affaires étrangères. M. Valfrey en a tiré habilement parti dans l'ouvrage intitulé : *Hugues de Lionne; ses ambassades en Italie*, p. 163 et suiv. Nous y ajouterons quelques lettres tirées des papiers de Mazarin.

[2] Voy. ci-dessus, p. 8.

[3] Je renvoie, pour tous les détails du voyage de Lionne, à l'ouvrage de M. Valfrey.

[4] *Mémoires de Gui Joly*, p. 113.

[5] *Ibidem*, p. 114.

une grande réputation parmi le peuple et lui attirait une bienveillance presque générale. »

Innocent X lui témoigna encore son affection, lorsqu'il lui remit le chapeau de cardinal. « On vit, dit Gui Joly[1], sans cesse et en abondance couler les larmes de ce bon vieillard, [pendant] toute la cérémonie, avec des manières et des expressions d'une tendresse toute particulière. » Le pape donna une nouvelle preuve de sa partialité pour Retz, en défendant à l'évêque de Coutances, qui avait conféré les ordres sacrés dans la cathédrale de Paris, d'y faire aucune fonction ecclésiastique[2]; mais Innocent X, qui était parvenu à un âge très avancé, mourut le 7 janvier 1655. Les exactions de sa belle-sœur, dona Olympia, l'avaient rendu odieux aux Romains, et le peuple se réjouit de sa mort, comme d'un heureux événement[3].

Ce fut dans ces circonstances que de Lionne arriva à Rome. Le conclave, pour l'élection d'un nouveau pape, venait de s'ouvrir, le 18 janvier[4]. Quatre partis y étaient en présence : les Espagnols, qui avaient pour eux un grand nombre de cardinaux; les partisans de la France, dont les chefs étaient les

[1] *Mémoires de Gui Joly*, p. 115.

[2] *Ibidem.*

[3] *Ibidem.*

[4] Tous les détails relatifs à ce conclave se trouvent dans le tome 127 des Affaires étrangères (Rome). M. Valfrey en a extrait les pièces les plus importantes. Voy. aussi les *Mémoires de Gui Joly*, p. 115 et suiv.

cardinaux d'Este, Antoine Barberini, Bichi et Grimaldi[1]. La troisième faction était celle du cardinal François Barberini, frère du cardinal Antoine. François Barberini, qui avait eu la principale autorité sous le pontificat de son oncle, Urbain VIII, avait été, pendant quelque temps, proscrit par Innocent X et avait cherché un asile en France[2]; mais ensuite il était rentré en grâce avec le pape, et quoique son frère, Antoine, eût été comblé de faveurs par Mazarin, qu'il eût été nommé grand aumônier et évêque de Poitiers[3], le cardinal François Barberini ne témoigna à Louis XIV aucune reconnaissance des services rendus à sa famille et s'unit, dans le conclave, avec les adversaires de la France. Enfin le quatrième parti était celui de l'escadron volant, composé d'un certain nombre de cardinaux, qui avaient voulu garder leur indépendance. Le cardinal de Retz chercha à se rattacher aux cardinaux du parti français; mais, suivant l'ordre qu'ils avaient reçu du roi, les cardinaux d'Este, Antoine Barberini, Bichi et Grimaldi, ne voulurent avoir aucune relation avec lui.

[1] Mazarin et de Lionne étaient en relation avec ces cardinaux. Un des conclavistes écrivait à Mazarin (Aff. étr., ROME, t. 127, f° 169 v°) : « Les ordres de Votre Éminence pourront être portés dans le conclave, par le moyen de certaines vaisselles doubles, que j'ay fait faire exprès. »

[2] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 163 et suiv.

[3] On négociait alors pour lui la nomination à l'archevêché de Reims.

L'instruction, remise à de Lionne[1], présentait les cardinaux Sacchetti, Caponi, Spada, « comme trois des plus dignes sujets et des plus capables de soutenir un si grand poids que celui du gouvernement de l'Église universelle ». D'autres cardinaux étaient également cités avec éloge, surtout Altieri ; mais Sacchetti était le véritable candidat de la France, et ce fut sur lui que se portèrent, comme en 1644[2], les voix des cardinaux du parti français.

Les Espagnols lui opposèrent le cardinal Fabio Chigi, qui avait été un des médiateurs au congrès de Munster. Mazarin écrivait, en 1643, que Fabio Chigi avait d'abord témoigné être de ses amis[3]; mais, dans les négociations qui avaient précédé la paix de Westphalie, ils avaient été souvent en lutte, et l'on avait accusé Chigi de partialité pour l'Espagne. Cependant, lorsque Mazarin, à l'époque de son premier exil, s'était retiré à Brühl, près de Cologne, il avait entretenu des relations affectueuses avec Chigi, qui était alors nonce du pape dans l'électorat de Cologne. En dernier lieu, Fabio Chigi avait été secrétaire d'État, sous le pontificat d'Innocent X, et avait exercé le pouvoir avec une grande modération. Néanmoins, l'exclusion, qui lui fut donnée par le gouvernement français, était conçue en termes absolus

[1] Affaires étrangères, ROME, t. 126, f[os] 569 et suiv.

[2] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 146.

[3] *Ibidem*, t. I, p. 270-271.

et sans aucun ménagement[1]. En voici le texte, qui a dû être rédigé par Mazarin lui-même[2] :

« Il n'a ni savoir ni vertu solide, mais une simple littérature superficielle et pédantesque, et une apparence d'ecclésiastique, qui n'est qu'illusion et [grimace][3]; il a le cerveau rempli de fausses maximes, touchant les affaires du monde et les intérêts des princes chrétiens, d'autant plus dangereuses en sa personne qu'il a une présomption incroyable et qu'il abonde en son sens au delà de toute expression, et, pour conclusion, il est si fort animé contre la France qu'il n'a pu s'empêcher de faire éclater son animosité en toutes rencontres, ayant écrit et publié partout qu'il n'a tenu qu'à elle que l'on ait fait la paix à Munster, dans le même temps qu'il touchait au doigt le contraire, et reconnaissait clairement que jamais les Espagnols n'ont eu d'autre but que de faire ostentation de vouloir la paix ; et cependant qu'ils amusaient le public par cette ostentation, [ils] conclurent leur traité particulier avec les Hollandais[4], pour pouvoir continuer, voire même perpétuer la guerre dans

[1] M. Valfrey (p. 198 de l'ouvrage cité) n'a donné qu'une partie de ce passage. Il m'a paru nécessaire de le citer tout entier.

[2] Affaires étrangères, ROME, t. 126, f° 572.

[3] Tel est, je crois, le sens du mot *grimissa*, qu'emploie Mazarin et que ne donnent pas les dictionnaires italiens. C'était probablement du français italianisé en usage à cette époque. Ce mot est écrit de la même manière dans les deux copies des instructions.

[4] Le traité particulier des Espagnols avec la république des Provinces-unies avait été signé en janvier 1648. Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 473.

la chrétienté, avec un plus grand avantage, et ce qu'on aura peine à croire, quoique très véritable, c'est que, nonobstant ce faux zèle de religion qu'il affecte tant, il n'y a personne qui ait apporté plus de facilité que lui à ce traité particulier avec les États des Provinces-Unies, quoique la même religion y ait été sacrifiée et entièrement abandonnée. »

Depuis le congrès de Munster, le cardinal Chigi avait conservé contre la France les mêmes sentiments d'hostilité, si l'on en croit l'instruction remise à de Lionne. « Il s'est montré, y disait-on[1], dans Rome et dans l'emploi qu'il y a eu, encore plus imprudent et plus mal intentionné pour la France, ayant, entre autres choses, tenu un discours au sieur évêque de Lodève, par lequel, de sens rassis, il a traité les ministres du roi, avec des termes pleins d'aigreur et d'animosité, de gens qui méprisent le chef de l'Église, qui violent toutes les immunités ecclésiastiques, et qui ont empêché et empêchent toujours la paix, d'où l'on peut tirer cette conséquence infaillible, qu'il doit être bien animé contre la France d'en parler si injurieusement à un prélat de cette considération..... Ainsi le roi, soit qu'il le considère comme incapable de gouverner l'Église, faute de prudence et de retenue, ou comme notoirement mal intentionné pour la France, ne peut et ne doit souffrir qu'il parvienne au pontificat. »

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 573.

Conformément à ces instructions, le parti français s'opposa fort énergiquement à la nomination de Chigi, proposée par la faction espagnole. Le candidat français, Sacchetti, paraissait, d'abord, devoir l'emporter; il réunit jusqu'à trente-cinq suffrages; mais il lui en aurait fallu quarante-deux, pour avoir les deux tiers des voix, nécessaires à l'élection. Pendant trois mois, les votes se multiplièrent, sans qu'on pût arriver à un résultat. Enfin, Sacchetti reconnut que l'exclusion, donnée par la France au cardinal Chigi, ne ferait que prolonger inutilement le conclave; il se décida à écrire à Mazarin pour que le roi renonçât à cette mesure. Mazarin céda[1] et envoya ordre à Hugues de Lionne d'engager les cardinaux du parti français à voter pour Chigi. Lionne transmit, le 5 avril, cet avis aux cardinaux d'Este, Antoine Barberini, Bichi et Grimaldi. Deux jours après, le cardinal Chigi réunit toutes les voix et fut

[1] Affaires étrangères, ROME, t. 129, f° 245. Ce changement peut paraître extraordinaire, après les motifs d'exclusion exposés plus haut (p. 221). Mais il faut remarquer que Lionne était loin de partager l'antipathie de Mazarin contre Chigi; il écrivait à son oncle Servien, le 8 avril 1655 : « Certainement c'est une grande élection, et dont on ne doit attendre que de grandes choses pour le bien de toute la chrétienté. » (T. 129, f° 367, de la correspondance de ROME, aux Affaires étrangères.) De Lionne ajoute, dans la même lettre, datée du 8 avril 1655 : « Le cardinal [Antoine] Barberin envoya querir, à minuit, le sieur Buti (un des conclavistes), pour savoir de lui comme le cardinal Chigi étoit avec M. Servien et M. de Lionne, comme tesmoignant que d'estre bien ou mal ensemble pouvoit contribuer à lui faire prendre sa résolution pour ou contre ledit cardinal. Buti l'assura que Son Éminence ne pouvoit

proclamé pape, après quatre-vingts jours de conclave; il prit le nom d'Alexandre VII.

Le nouveau pape, instruit par une longue expérience, fut loin de porter, dans ses relations avec la France, les sentiments d'hostilité qui avaient signalé le pontificat d'Innocent X. A peine intronisé, il fit appeler de Lionne et le chargea de témoigner au roi de France toute sa reconnaissance pour « le puissant concours[1] », qu'il avait donné à son exaltation. Cependant Alexandre VII ménagea Retz, au moins dans les premiers temps de son pontificat, soit qu'il voulût, comme il le dit plus tard, le gagner pour l'amener peu à peu à renoncer à l'archevêché de Paris, soit qu'il crût que Mazarin le poursuivait injustement et que son devoir était de protéger un innocent. Malgré les instances de Lionne[2], il différa de nommer les commissaires, qui devaient examiner les griefs du roi de France contre le cardinal fugitif. Le jugement de Retz présentait, en effet, de grandes difficultés. Les commissaires, nommés par le pape, n'auraient pas eu droit de juridiction en France : les libertés de l'Église gallicane et les traditions parlementaires s'y opposaient. Comment dès lors entendre

vous obliger plus sensiblement et moy par conséquent, etc. » Servien, répondant à Lionne (*ibid.*, f° 371), exprime les mêmes sentiments en termes plus forts, et parle du « ravissement où l'a mis la nouvelle de l'heureuse élection du pape ».

[1] Ce sont les termes de la dépêche de Lionne, citée par M. Valfrey, p. 235.

[2] Voy., dans M. Valfrey, les extraits des dépêches de Lionne.

les témoins et procéder aux formalités requises dans toute information judiciaire?

Le roi de France ne cessait cependant de presser Alexandre VII de commencer le procès. Mais ces instances paraissent surtout avoir eu pour but de contraindre la cour de Rome à accepter les conditions, qu'avait rejetées Innocent X[1], c'est-à-dire la démission de Retz, moyennant des compensations pécuniaires qui auraient été pour ce prélat l'équivalent des revenus de l'archevêché, auquel il aurait renoncé. L'affaire traîna en longueur, et Alexandre VII, bien loin d'engager Retz à se soumettre aux volontés de Louis XIV, lui donna, le 2 juin, le pallium[2], insigne de la dignité pontificale. C'était le reconnaître, en dépit du roi, pour légitime archevêque de Paris.

Retz et son parti se crurent, dès lors, sûrs de l'appui du pape, et résolurent d'agir avec vigueur. Le cardinal enleva tout pouvoir aux vicaires généraux, élus par le Chapitre, et chargea de l'administration du diocèse de Paris deux ecclésiastiques, nommés Hodencq et Chassebras[3]; le premier était curé de Saint-Severin, et le second de la Madeleine[4]. Hodencq n'eut aucune influence, mais Chassebras parvint à se soustraire à toutes les poursuites,

[1] Voy. ci-dessus, p. 199.

[2] Bande de laine blanche semée de croix noires.

[3] Le mandement par lequel Retz annonce cette nomination à ses diocésains porte la date du 28 juin 1655 (Aff. étr., ROME, t. 128).

[4] La paroisse de la Madeleine était alors située dans le quartier de la Cité.

et ne cessa d'agiter, par ses lettres pastorales, le diocèse de Paris. Tous les adversaires de Mazarin se groupèrent autour de ce centre d'opposition ecclésiastique et entretinrent dans la population un esprit de résistance et de cabale, qui gagnait le parlement et entravait la politique extérieure, au moment où la campagne de 1655 allait s'ouvrir et où la France avait besoin de toutes ses forces pour lutter contre l'Espagne. Mazarin se plaignait vivement du trouble excité par les mandements de Chassebras. « Il n'y a pas, écrivait-il à Lionne[1], de plus grand Janséniste au monde que ce prétendu grand vicaire du cardinal de Retz. Il fait du pis qu'il peut, remue ciel et terre pour cabaler dans Paris et exécute aveuglément tout ce qui lui est suggéré par ceux des adhérents du cardinal de Retz, qui travaillent avec tant d'emportement pour exciter quelque sédition; mais il se tient si bien caché que l'on ne peut savoir où il est[2]. »

L'accusation de Jansénisme[3] fut un des principaux griefs, dont les agents de Mazarin se servirent pour ruiner Retz dans l'esprit du pape. Le père Duneau, jésuite, qui était, à Rome, un des correspondants intimes du cardinal[4], avait déjà représenté à

[1] Affaires étrangères, ROME, t. 128, f[os] 157-158.

[2] Chassebras se tenait caché dans la tour de Saint-Jean-en-Grève.

[3] Lionne écrivait aussi à son oncle Servien (Aff. étr., ROME, t. 128, f[o] 124) : « Qu'un de ces vicaires (Chassebras) était janséniste notoire et des plus ardents. »

[4] Les volumes de la correspondance de ROME, aux Affaires étrangères, contiennent un grand nombre de lettres autographes du P. Duneau.

Alexandre VII, peu de temps après son exaltation, le danger de laisser, à la tête du diocèse de Paris, un prélat qui favorisait ce parti [1]. « Ce seul soupçon bien fondé me paraissait suffisant pour ne pas souffrir que cet homme fût archevêque d'une ville, qui donnait la loi à toutes les autres du royaume en matière de religion. Voici ce que le pape me répondit [2] : « Le cardinal de Retz dit que la doctrine des Jansénistes ne lui plaît pas, mais qu'il les regarde comme hommes de bien. Cette manière de parler fait croire qu'il n'est pas tout à fait détaché d'eux, et je me rappelle que le père Annat, qui est maintenant confesseur du roi, étant interrogé ici (à Rome) sur les sentiments du cardinal de Retz touchant cette doctrine, répondit qu'il ne l'approuvait pas, et qu'il soutenait même la doctrine opposée ; mais que, pour certains intérêts politiques, il se maintenait en bons termes avec eux. » « Ce furent à peu près les paroles du pape, continue le père Duneau. J'ajoutai que le bruit était assez commun que les Jansénistes avaient fourni et fournissaient encore beaucoup d'argent à ce cardinal; qu'il faisait une grande dépense,

[1] Affaires étrangères, ROME, t. 127, f° 430.

[2] La réponse du pape est en italien : « Il cardinal di Retz dice che la dottrina di Jasenisti non gli piace, ma che li stima huomini da bene. Questo modo di parlare ci fà credere che non è affatto staccato da loro, e mi ricordo che il P. Annat, hora confessore del rè, essendo interrogato quì de i sentimenti del cardinal di Retz intorno la questa dottrina, rispose che egli non l'approvava, anzi teneva la contraria ; ma che, per certi interessi politici, stava bene con loro. »

ayant chez lui plus de vingt gentilshommes et tenant une table de vingt couverts très bien servie[1]; qu'il fallait, ou que les Espagnols, ou les Jansénistes, lui donnassent de l'argent; qu'il me souvenait avoir ouï dire à Paris, lorsqu'il était coadjuteur, qu'il laissait prêcher le Jansénisme et empêchait qu'on ne prêchât le contraire. Le pape me commanda de me bien informer de la vérité de ces choses et des autres indices qu'on pourrait avoir contre lui en cette matière. C'est pourquoi, si Votre Éminence juge qu'il est expédient de m'en donner quelques preuves, je m'en servirai, et j'en ai écrit un mot au père Annat, parce qu'il a mandé quelque chose de semblable à ce que dessus. »

Le père Duneau insiste sur le même sujet, dans une lettre du 22 juin à Mazarin[2]: « Je viens, lui écrit-il, de fort entretenir le confesseur du pape sur l'union du cardinal de Retz avec les Jansénistes. Il m'a promis d'en parler, de la bonne sorte, à Sa Sainteté tout présentement. » Enfin, on lit dans une autre lettre du même jésuite à Mazarin, en date du 19 juillet[3] : « Je crois avoir écrit à Votre Éminence que le père Sforza Palavicino a, tous les dimanches, une audience réglée, de deux ou trois heures, auprès de

[1] Ces détails confirment ceux que donne Gui Joly (voy. ci-dessus, p. 217) sur le grand train que Retz menait à Rome.

[2] Affaires étrangères, ROME, t. 128, f° 33 v°. Les lettres du P. Duneau à Mazarin montrent, mieux que les dépêches officielles, les causes qui amenèrent un changement complet dans les dispositions du pape à l'égard de Retz.

[3] *Ibidem*, f° 134 v°.

Sa Sainteté. Comme ce père est le plus confident que j'aie, je me sers de lui pour représenter au pape tout ce qui me semble à propos, afin de n'être pas obligé de demander si souvent audience. Je lui donnai donc hier une information, par écrit, contenant plusieurs preuves anciennes et nouvelles, qui font voir l'union qu'a le cardinal de Retz avec les Jansénistes, tirées en partie d'une lettre que j'ai reçue du père Annat, confesseur du roi. Sa Sainteté lut attentivement ladite information et retint aussi la lettre, disant qu'elle y ferait réflexion. Elle ajouta que, dans l'affaire du cardinal de Retz, elle voulait donner contentement au roi, mais qu'il fallait faire les choses dans l'ordre.... Le père Sforza m'a dit que je pouvais écrire franchement à Votre Éminence que le pape était très mal impressionné de ce cardinal et ne le voulait nullement supporter, n'appréhendant rien plus que de donner à la France quelque occasion de rupture. »

Pour fortifier ces dispositions hostiles, Mazarin fit rédiger un véritable acte d'accusation contre Retz[1], et chargea de Lionne de le remettre au pape. Nous

[1] M. Aimé Champollion-Figeac, qui a publié, chez le libraire Charpentier, l'édition des *Mémoires de Retz*, que j'ai souvent citée, donne un extrait de ces griefs (t. II, p. 112, note 1); mais il doit être très incomplet, d'après la lettre du P. Duneau, qui analyse l'acte d'accusation. On trouve, dans la *Correspondance de Rome*, t. 126, un long mémoire sur ce sujet, du f° 355 au f° 386; mais il ne contient rien de postérieur à l'arrestation de Retz, et cependant, d'après la lettre du P. Duneau, une partie de l'acte d'accusation, remis au pape par de Lionne, portait sur les faits qui

connaissons les griefs énumérés, surtout par ce qu'en dit le père Duneau[1] : l'accusation remontait aux époques antérieures au cardinalat de Retz et exposait la part qu'il avait prise aux guerres civiles de France. Elle le montrait ensuite s'efforçant de perpétuer les troubles, et lui reprochait d'avoir, pendant son séjour à Nantes et à Belle-Isle, envoyé des émissaires à Paris pour y faire de nouvelles brigues, cherché à soulever la noblesse de Bretagne, et entretenu des intelligences avec les ennemis de l'État[2], tels que les Espagnols et Condé. Retz n'ignorait pas le changement de disposition du pape. « Le cardinal de Retz, écrivait Lionne à son oncle Servien[3], n'est pas sans de grands chagrins et inquiétudes, et il en a sujet; car le pape ne saurait mieux agir qu'il fait pour l'obliger à satisfaire le roi. Entre vous et moi, je sais de science certaine qu'il en est venu jusqu'à le menacer du château Saint-Ange; mais le cardinal témoigne jusqu'ici une obstination invincible. »

L'affaire, conduite avec la circonspection dont se piquait la cour de Rome, entraîna de longs délais. Le pape témoignait toujours, dans ses entretiens avec

avaient suivi l'évasion de Retz. J'ai vainement cherché cet acte d'accusation lui-même, dans le tome 128 de la *Correspondance de Rome*, où sont les lettres qui en font mention, en juillet 1655; cette pièce ne s'y trouve pas. A-t-elle été enlevée, ou classée ailleurs? Je l'ignore.

[1] Affaires étrangères, t. 126, f[os] 145 et suiv.

[2] Voy. ci-dessus, p. 209-210.

[3] Lettre autographe du 27 juillet 1655 (Aff. étr., ROME, t. 126, f[o] 153).

les représentants de la France, tels que le cardinal Bichi et Lionne, le désir de donner satisfaction au roi. Un des agents de Mazarin lui écrivait encore, le 20 août 1655[1] : « M. Buti m'a prié de dire à Votre Éminence qu'il avait reçu deux lettres en chiffres de M. le cardinal Bichi, écrites de sa main, par lesquelles il lui mandait que le pape n'avait donné le pallium au cardinal de Retz et ne l'avait bien traité en apparence, jusques à présent, que pour ménager son esprit, et tâcher de le disposer par la douceur à donner sa démission de l'archevêché de Paris, Sa Sainteté voulant marcher avec toute la circonspection imaginable et ne paraître pas user de la moindre violence, dans une affaire de cette qualité ; mais que, connaissant son opiniâtreté, [elle] en avait été scandalisée, et lui ayant déclaré à lui-même que, si le roi continuait à demander justice contre lui, elle la ferait avec sévérité[2], sans avoir égard à l'amnistie, que Sa Majesté lui avait accordée pour les crimes qu'il avait commis pendant les derniers mouvements. Il conclut donc qu'il était inutile de tenter toutes les autres voies. Il ne faut pas perdre un moment de temps pour poursuivre le procès contre ledit cardinal, lequel, lorsqu'il verra que c'est tout de bon, changera apparemment de langage.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 894, f°s 282-283.

[2] Retz parle aussi, dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 333-334, de l'édit. Charpentier), du changement du pape ; mais il l'attribue à la menace que Mazarin aurait faite à Alexandre VII de le faire exclure du congrès pour la paix générale.

» Il a ajouté que ledit cardinal est, à présent, fort bien connu, non seulement de Sa Sainteté, mais de tout ce qu'il y a de gens éclairés à Rome, qui blâment généralement sa conduite, et ne sont plus capables de se laisser prendre à ses artifices; que le fondement de son opiniâtreté est un jugement qu'il fait, ou que le pape ne consentira pas qu'on lui donne des commissaires français, ou que le roi ne consentira pas qu'on lui en donne d'italiens, et que, quand même Sa Majesté y consentirait, le parlement et le clergé s'y opposeraient, de sorte que son affaire tirera de longueur indubitablement, et qu'ainsi il jouira du bénefice du temps, qui peut produire divers accidents favorables pour lui; mais il se trouvera bien loin de son compte par les expédients que l'on a pratiqués. »

Tout en protestant de son désir de satisfaire le roi, Alexandre VII reculait devant une solution définitive; il autorisait, au mois d'août 1655, le cardinal de Retz à se rendre aux bains de Saint-Cassien, pour achever la guérison du bras, dont il avait toujours souffert, depuis son évasion de Nantes. L'affaire resta en suspens pendant plusieurs mois; mais enfin le pape, cédant aux sollicitations de la France, adopta une mesure, dont Lionne se félicitait dans une lettre adressée à son oncle Servien[1]. « Le pape s'est

[1] Affaires étrangères, Rome, t. 128, f° 436; lettre autographe du 17 novembre 1655.

enfin décidé, écrivait-il, de dépouiller le cardinal de Retz de l'autorité, dont il abusait si fort, et même donne un suffragant, pour l'administration de l'Église de Paris, tel que le roi fera connaître à M. le nonce être le plus de son service et de sa satisfaction [1]. »

Cette nouvelle fut d'abord reçue avec joie par Mazarin. « J'ai été bien aise, écrivait-il à Ondedei [2], de ce qui s'est fait, qui doit être reconnu de l'adresse de M. le cardinal de Bichi [3], et de la vigueur avec laquelle M. de Lionne a parlé, suivant les ordres qu'il en avait reçus. » Le même jour, Mazarin témoignait également sa satisfaction au secrétaire d'État, Brienne. Mais, lorsqu'il connut les conditions imposées par le bref pontifical, il changea de langage. « J'ai été fort surpris, disait-il à Brienne [4], de voir, par votre lettre, le discours que M. le nonce vous a fait et les sûretés qu'il a ordre de demander, [savoir] que l'assemblée du clergé et le parlement déféreront au bref, que le pape a envoyé sur l'administration du diocèse de Paris. M. le cardinal Bichi et M. de Lionne ne me mandent rien de semblable, mais seulement que le roi doit employer son auto-

[1] C'est-à-dire qu'il s'engage *à choisir le suffragant que le roi fera connaître au nonce être le plus*, etc.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 380, dépêche du 27 novembre 1655.

[3] La copie porte *Breti*. C'est une faute évidente.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 373. Cette lettre, dans la copie, porte la date du 27 novembre; mais elle doit être postérieure et datée du même jour que la lettre à la reine, citée plus loin, p. 235.

rité pour faire exécuter ce que Sa Sainteté a ordonné. C'est ce que Sa Majesté veut encore faire, et il sera bon que la reine envoie quérir M. le nonce pour le lui déclarer; mais, comme vous avez fort bien dit au nonce, le pouvoir absolu et despotique en France résidant en la seule personne du roi, sans qu'aucun des corps du royaume puisse prétendre d'y avoir part, on ne saurait trouver une sûreté plus grande de ce qui se doit exécuter que la volonté et la parole de Sa Majesté, et rien ne serait si préjudiciable à son autorité que de faire quelque démonstration, qui témoignât que les choses, qu'elle promet, eussent besoin d'être approuvées et confirmées par le clergé ou par le parlement, dont toute la puissance émane de celle de Sa dite Majesté et ne subsiste point par elle-même, de sorte que ce que M. le nonce propose serait une nouvelle et très pernicieuse introduction dans l'État, et, dans ce cas, le tempérament qu'on a trouvé pour sortir d'embarras et pourvoir à la direction de l'Église de Paris, au lieu de produire un bien, serait *malum pejus priore* (un mal pire que le précédent), et pourrait avoir de beaucoup plus dangereuses suites. Je m'assure que M. le nonce se rendra à ces raisons; mais, à toute extrémité, si on ne peut pas autrement, M. de Narbonne[1] et M. le procureur

[1] Claude de Rebé était archevêque de Narbonne, depuis 1628, et vécut jusqu'en 1659. « Il était ami des Fouquets alors dévoués à la cour. » (*Mémoires du P. Rapin*, t. II, p. 392.) Il prit pour coadjuteur, en 1656, François Fouquet, évêque d'Agde et frère du procureur général.

général pourraient l'aller voir pour l'assurer de ce qu'il désire, et, si la reine le juge à propos, elle n'aura qu'à leur en donner l'ordre.

» J'ai grand soupçon que M. le nonce ait été visité et persuadé de quelque évêque, ou [autre], partisan du cardinal de Retz, pour vous parler ainsi qu'il a fait; et, s'il y persiste, il n'en faut pas douter. Pour moi, je crois qu'il ne peut y avoir rien de plus injurieux à l'autorité du roi, que de vouloir que le parlement et l'assemblée du clergé déclarent que les ordres de Sa Majesté seront exécutés, et je m'assure que tout le monde sera de même avis. »

La lettre de Mazarin à la reine repoussait, en termes encore plus énergiques, les conditions imposées par le pape : « Je suis persuadé, lui écrivait-il le 28 novembre [1], que l'exécution du bref, avec les clauses qu'on l'a envoyé, ne produira aucun bon effet, et je voudrais que M. de Lionne eût exécuté les ordres de demander des vicaires; car, enfin, tout serait achevé contre la volonté du cardinal de Retz et de tous les brouillons, qui ne souhaitent autre chose que de voir aller l'affaire de longue; mais, à mon avis, il vaut mieux s'exposer à toutes sortes d'inconvénients que donner les mains à la négociation avec les présidents de l'assemblée [du clergé] et du parlement, pour savoir s'ils agréeront ce que le roi veut, n'y ayant rien de si injurieux à l'autorité monarchique, qui ne peut

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 282 v°.

dépendre, dans ce qu'elle fait, de l'approbation de qui que ce soit, et, s'il [en] était autrement, le roi, au lieu d'être absolu, demeurerait le doge de la république de France. »

Deux jours après, le 30 novembre[1], Mazarin revenait encore sur ce sujet, et imputait à Retz et à ses partisans une mesure aussi contraire à l'autorité royale[2] : « Il ne faut pas douter que le cardinal de Retz n'ait eu la principale part à l'expédition venue de Rome et à la publication, qui s'en est faite à Paris, puisqu'elle cause du trouble, [et] qu'on peut dire avec vérité qu'il n'a autre but. »

Le trouble, signalé par Mazarin, venait principalement de l'assemblée du clergé, qui regardait comme contraire aux libertés de l'Église gallicane la nomination d'un suffragant par le pape, pour remplir des fonctions épiscopales. Le parlement n'aurait pas manqué de soutenir les mêmes principes. Pour prévenir les discussions que devait soulever l'exécution du bref, on aima mieux le regarder comme non avenu et demander la nomination d'un vicaire général, qui serait choisi par Retz, sur une liste dressée par le roi. Alexandre VII adopta cette combinaison, et, dans une audience qu'il donna à Retz[3], il insista pour la nomination du curé de Saint-

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 385 ; lettre à la reine.
[2] Le passage cité se trouve au f° 385 v°.
[3] Voy. un mémoire sur toute cette affaire, envoyé, de Rome, à Mazarin (Aff. étr., ROME, t. 128, f°s 483 et suiv.).

Leu[1], qui était official[2] de l'archevêché de Paris. Le pape dit à Retz « qu'il l'en priait ; qu'il voulait bien lui en être obligé ; que le curé de Saint-Leu était de ses amis ; qu'il avait, outre cela, considéré que c'était une créature de la maison du cardinal de Retz ; que son oncle l'avait fait son official, et quantité d'autres belles paroles[3] ». Retz céda et nomma M. du Saussay pour son grand vicaire, le dernier jour de décembre 1655[4]. L'administration du diocèse de Paris passa ainsi entre les mains d'un homme éclairé, qui s'efforça d'y rétablir l'ordre et le calme.

Quant à Hugues de Lionne, sa position à Rome était devenue très difficile. On prétendait qu'il avait été joué par le pape, dans l'affaire du suffragant[5]. Il était découragé, comme le prouve sa correspondance intime avec son oncle Servien[6]. Il lui écrivait,

[1] L'église Saint-Leu-Saint-Gilles était située entre les rues Saint-Denis et Salle-au-Comte ; elle faisait partie du quartier Saint-Jacques-la-Boucherie.

[2] Ce titre désignait l'ecclésiastique qui présidait le tribunal épiscopal.

[3] Extrait du mémoire cité ci-dessus (p. 236, note 3).

[4] La copie de l'acte de nomination se trouve aux Affaires étrangères, dans le tome 128, f° 507, de la *Correspondance de Rome*. M. du Saussay était évêque de Toul, nommé, mais non sacré.

[5] C'est ce qu'Ondedei écrivait à Mazarin, le 27 novembre 1655 (Aff. étr., ROME, t. 128, f° 394) : « En somme, ce pape est plus fin que M. de Lionne et le cardinal Bichi, et nous serons forcés d'avouer, à la fin, que la sainteté et les artifices peuvent aller ensemble (In somma, questo papa è più fino di M. de Lionne e del cardinal Bichi, e bisognerà, alla fine, che confessino che la santità è gli artificii possono star insieme) ».

[6] Les lettres autographes de Lionne à Servien se trouvent dans

le 20 décembre 1655 : « Je vous supplie très humblement de demander vivement mon congé. Je me mets ici un homme sur les bras, qui n'est pas à mépriser, et qui se vante qu'il me fera périr. Ce n'est pas cette considération qui me fait peur, puisqu'on voit que je ne désire que de continuer à lui faire tête, pourvu que je le puisse avec plus d'honneur et moins de chagrin. »

Mazarin répondit à la demande de congé, adressée par Lionne, en termes qui montraient qu'il ne l'approuvait pas. Lionne se décida alors à rester à Rome et à continuer la lutte, mais en se plaignant avec amertume du cardinal. « J'ai considéré, écrivait-il à Servien le 30 décembre[1], que, nonobstant tous les chagrins et mortifications que je souffre ici, je ferais encore un plus mauvais personnage arrivant à Paris, si je pars contre son gré (contre le gré de Mazarin), et que tout ce que j'ai fait ici non seulement ne me serait alloué à rien, mais que j'aurais perdu quelque chose près de lui, et que, comme il sait mieux que personne *donner de l'absinthe à ceux qu'il veut*[1], particulièrement quand ils lui sont inutiles comme moi, ou m'en préparerait, à mon arrivée, un bon breuvage. »

Lionne resta donc à Rome, en présence d'ennemis, qui, comme Retz et son entourage, excellaient à

le tome 123 de la *Correspondance de Rome*, aux Affaires étrangères.

[1] Ces mots sont soulignés dans le manuscrit.

déchirer leurs adversaires. Ils trouvèrent un auxiliaire dans un jeune frère du procureur général, que Nicolas Fouquet, ennemi de Servien, avait envoyé à Rome, pour espionner et décrier Lionne. Il paraît que, dans le principe, Lionne ne se défia pas assez de ce jeune conseiller, Yves Fouquet. Son oncle Servien l'engagea à se tenir sur ses gardes. « Je me prévaudrai, comme je dois, lui répondit Lionne[1], de l'avis qu'il vous a plu me donner. »

Les lettres envoyées à Nicolas Fouquet par son frère, Yves[2], prouvent que Servien ne s'était pas trompé. Le jeune Fouquet déclare que les négociations de Lionne n'ont eu aucun succès : « Il y a ici deux choses, écrivait-il le 27 décembre[3], le procès et le suffragant. Le premier pas du procès sont les commissaires; c'est un pas qui arrête tout court: car ni le pape ne voudra point donner de commissaires français, de crainte de diminuer son autorité, à ce qu'ils disent, ni de commissaires italiens, de crainte qu'eux étant refusés encore plutôt que le suffragant, ce ne soit une bien plus grande diminution de cette autorité apostolique, dont on

[1] Affaires étrangères, ROME, t. 128, f° 111.

[2] On en trouve des copies, dans le tome 128 des Affaires étrangères, ROME, f° 482 et suiv. Mazarin a écrit de sa main en tête de ces copies : *M. le procureur général*. On a effacé une seconde note, qui portait : *M. Fouquet, le frère du procureur général*. On voit, en rapprochant ces notes, que Mazarin avait communication, par le procureur général, des lettres d'Yves Fouquet.

[3] *Ibidem*, f° 483.

est ici si jaloux. Ainsi point de commissaires, point de procès. »

Dans une autre lettre[1], Yves Fouquet répète tout que Retz et son entourage répandaient pour décrier Lionne : « Ce cardinal (Retz) dit que le pape lui parla, avec un mépris étrange, de M. Lionne, le nommant par son nom, sans monsieur, soit que cela soit vrai, ou non, soit que ce fût pour payer le cardinal de Retz de sa nomination[2]. » Et plus loin[3] : « Le pape aurait dit que Lionne était un *forfante*[4], un *fiscale*[5] ; qu'il n'était ici que le *spia* (l'espion) du cardinal de Retz. »

Malgré ces attaques et les dégoûts dont on l'avait abreuvé, Lionne avait obtenu ce que le gouvernement français souhaitait le plus vivement : il avait enlevé l'administration du diocèse de Paris aux partisans de Retz, pour la remettre à un homme sage et modéré. Il fallait désormais, ou que Retz renonçât au rôle d'agitateur et de factieux pour conserver les bonnes grâces d'Alexandre VII, ou qu'il rompît l'engagement qu'il venait de prendre, à la sollicitation du pape, qu'il encourût ainsi son indignation, s'exilât de Rome, et menât la vie er-

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 489 ; lettre du 30 décembre 1655.

[2] De la nomination de M. Saussay, comme vicaire général. Voy. ci-dessus, p. 237.

[3] Tome 128 (Aff. étr., ROME), f° 493.

[4] Hâbleur, fourbe.

[5] Agent du fisc, agent de bas étage. D'après les *Mémoires de Brienne* (p. 153, édit. Michaud et Poujoulat), cette lettre serait du P. Duneau ; mais j'ai indiqué, p. 239, note 2, pour quel motif elle doit être attribuée à Yves Fouquet.

rante et misérable d'un banni. De toutes manières, il n'était plus un adversaire redoutable.

Mazarin avait aussi espéré mettre un terme aux querelles religieuses, qui agitaient le diocèse de Paris. On lui avait conseillé de sévir contre les Jansénistes, qu'on accusait d'être les principaux soutiens du parti de Retz et de travailler aux lettres pastorales, que l'on publiait sous le nom de ce prélat[1]. Des correspondants de Mazarin allaient jusqu'à assimiler cette secte à celles de Luther et de Calvin et insistaient sur les dangers, dont elle menaçait la France. On écrivait de Rome au cardinal[2] : « Elle (la secte des Jansénistes) est encore faible, et ne saurait[3] faire la guerre au roi; mais que Votre Éminence considère que, quand Luther commença en Allemagne, et Calvin en France, leur faction était plus faible que celle des Jansénistes et n'était qu'un certain ramas de prêtres et de moines défroqués, sans autorité et sans argent, et, en France, on sait qu'il y a des ecclésiastiques de grande considération, des personnes riches et des seigneurs qui sont Jansénistes déclarés. Qui marchande semblables sectes et qui les épargne, lorsqu'elles sont dans leur naissance, les veut, par après, exterminer, lorsqu'elles sont en état de se défendre, et ne le peut pas..... Les Jansénistes ont crû si notablement depuis

[1] *Mémoires de Gui Joly*, p. 125.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 894, f°s 14 et suiv.
[3] Pour le moment actuel.

quelques années, que nous avons sujet de craindre que, croissant à proportion, si Votre Éminence n'y met ordre, ils se rendront bientôt formidables à l'État. Ils ont commencé à se moquer de la bulle d'Innocent [X][1]; ils se moqueront bientôt de l'autorité du roi. Ils n'ont ni places ni capitaines; mais ils ont le peuple de Paris, si facile à remuer; ils ont beaucoup d'argent, et je puis assurer Votre Éminence que, si les Jansénistes veulent remuer, dans deux jours ils auront fait ligue avec les Huguenots; leurs opinions s'accordent; leurs armes s'accorderont aussi. Toute la France conjure donc Votre Éminence qu'elle la délivre du danger qui la menace. Quelle tache ne serait-ce pas à la grande réputation qu'elle a acquise, si la postérité disait que cette secte dure et ruine l'État, parce que Votre Éminence ne l'a pas exterminée, lorsqu'elle le pouvait! Il est vrai que, dans la dernière assemblée des prélats, elle s'y porta avec efficacité[2]; mais ce n'est pas tout. Les Jansénistes se moquent et de Rome et des prélats, qui leur sont contraires; il faut prendre une autre voie et faire des exécutions. Il faut casser ce Port-Royal, où échouera l'autorité du roi, et le repos public, si on ne le détruit. » L'auteur continuait à donner les conseils les plus violents : confiscation des biens,

[1] Voy., sur cette bulle, ci-dessus, p. 108.

[2] On a vu ci-dessus, p. 108, que Mazarin avait contribué à faire accepter, par cette assemblée du clergé, la bulle du pape Innocent X, qui condamnait cinq propositions extraites du livre de Jansénius.

bannissement du royaume, espionnage organisé pour scruter et surprendre les consciences, poursuites judiciaires, prohibition sévère des écrits jansénistes, tout lui paraissait bon pour arrêter les progrès de cette secte. Il n'épargnait pas même un confident de Mazarin. « Pour l'abbé de Bourzay (*sic*)[1], dit-il, qui est auprès de Votre Éminence, lui ayant été fidèle dans l'adversité, il mérite d'être aimé; mais si, quand Votre Éminence le lui commandera, il ne quitte ces opinions nouvelles, [s'] il ne cesse d'en parler à qui que ce soit, et ne s'abstient d'ouvrir la bouche à Votre Éminence en faveur des Jansénistes, il perd le mérite de sa fidélité passée, et ne doit plus être estimé fidèle serviteur de Votre Éminence. »

Mazarin se garda bien de suivre ces conseils violents. Il inclinait naturellement vers la modération, et il en avait reconnu les heureux effets à l'égard du parti protestant. Gagnés par sa tolérance et par le soin religieux avec lequel il avait fait observer les édits, les Huguenots ne s'étaient pas associés aux révoltes de la Fronde. Mazarin s'efforça de ramener les Jansénistes par une conduite également pleine de sagesse et de modération ; pour mettre un terme à des agitations qui troublaient l'État, il résolut d'imposer silence aux deux partis, et de les contraindre à vivre en paix.

[1] Amable de Bourzeis, membre de l'Académie française, mort le 2 août 1672. Les *Mémoires du P. Rapin* citent aussi l'abbé de Bourzeis comme un des chefs du parti janséniste.

Il trouva un auxiliaire de sa politique conciliatrice dans un des chefs du parti janséniste, Arnauld d'Andilly, aussi renommé pour sa prudence que pour ses vertus et sa science. En se retirant à Port-Royal, Arnauld d'Andilly, ancien conseiller d'État, n'avait pas rompu avec la cour. Son fils, Simon Arnauld, si connu sous le nom de marquis de Pomponne, était admis dans les conseils du roi, et avait déjà rempli plusieurs missions importantes. Arnauld d'Andilly était particulièrement en relation avec Claudry Auvry, évêque de Coutances, un des confidents intimes de Mazarin[1]. Les lettres d'Arnauld d'Andilly à cet évêque prouvent avec quelle joie la tolérance religieuse de Mazarin était accueillie par quelques Jansénistes. « Ayant su, lui écrivait-il, la satisfaction que Son Éminence m'a fait l'honneur de témoigner de la résolution que je vous ai mandée que mes amis ont prise de demeurer désormais dans le silence, pour faire connaître que n'aimant pas moins la paix que la vérité, ils ne se tiennent pas moins obligés de conserver l'une qu'ils ont cru l'être de défendre l'autre, je vous supplie très humblement d'assurer encore Son Éminence

[1] Les lettres d'Arnauld d'Andilly à l'évêque de Coutances se trouvent aux Affaires étrangères dans plusieurs volumes, et en particulier dans la *Correspondance de Rome* (t. 126). Sainte-Beuve, qui donne beaucoup de détails sur Arnauld d'Andilly, sur son caractère et son rôle (*Port-Royal*, t. II, p. 248 et suiv. de la 2e édition in-8°), n'a pas connu cette correspondance.

qu'ils observeront très religieusement la parole que je vous donne pour eux. »

La soumission d'un homme aussi éminent flatta Mazarin. Il fit, en plein Conseil, un grand éloge de la conduite d'Arnauld d'Andilly. Le solitaire en fut informé, probablement par son fils. D'Andilly se hâta d'adresser des remercîments à Mazarin, par l'intermédiaire de l'évêque de Coutances[1]. Il terminait ainsi sa lettre : « J'ose ajouter que l'un des plus grands souhaits, que je pourrais, à mon avis, faire pour Son Éminence, serait qu'elle eût beaucoup de serviteurs aussi sincères et aussi désintéressés, que grâces à Dieu, nous le sommes tous[2] ». Ce billet était daté de Port-Royal, comme le prouve une lettre de l'évêque de Coutances à Mazarin. En lui transmettant les remercîments d'Arnauld d'Andilly, il lui écrivait : « J'apprends, du désert de Port-Royal, des nouvelles de la cour, et aussi je ne me pique pas d'avoir la vanité ni la curiosité d'apprendre ce qui se passe au conseil du roi. » Claude Auvry loue, dans cette même lettre, le désintéressement d'Arnauld d'Andilly et le mérite de son fils. La correspondance continue quelque temps sur ce ton ; mais, dès le 26 avril[3], d'Andilly se plaint de nouveaux libelles lancés contre Port-Royal. « J'espère,

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 167. Cette lettre est du 15 avril 1654.

[2] C'est-à-dire *comme le sont tous les solitaires de Port-Royal.*

[3] *Ibidem*, f° 178.

ajoute-t-il[1], qu'elle (S. Ém.) ne laissera pas tant d'outrages impunis. » L'évêque de Coutances déplorait[2], comme Arnauld d'Andilly, la renaissance de querelles, qui avaient paru un instant apaisées. Les plaintes des Jansénistes devinrent de plus en plus vives contre les Jésuites, auxquels ils imputaient les pamphlets qu'on ne cessait de publier contre Port-Royal[3]. La plupart des Jansénistes n'avaient pas la modération d'Arnauld d'Andilly. Antoine Arnauld, frère d'Arnauld d'Andilly, était trop ardent pour tolérer des attaques, sans y répondre. La querelle théologique s'envenima de plus en plus, et l'on vit bientôt éclater, avec une nouvelle violence, la polémiqne, que Mazarin avait voulu étouffer.

Ces discussions, comme nous l'avons déjà fait remarquer, n'intéressaient que quelques esprits passionnés pour les querelles religieuses, sans troubler profondément le cardinal ni la France. A en juger par les gazettes du temps et surtout par la *Muze historique* de Loret, il n'était question que de plaisirs pendant l'hiver de 1654 à 1655. Loret décrit longuement ces fêtes[4]; il dit que :

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 179.

[2] *Ibidem*, f° 180.

[3] Lettres du 26 et du 27 avril 1654, *ibid.*, f°s 182 et 183. Arnauld d'Andilly avait soin d'envoyer aux personnages de la cour « les primeurs et l'élite de ses fruits ». (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, *ibid.*, p. 560.) Il n'y manque pas à l'égard de l'évêque de Coutances : il lui annonce, dans sa lettre du 27 avril 1654, l'envoi des premières asperges des jardins de Port-Royal.

[4] *Muze historique*, lettre du 30 janvier 1655.

Paris, dans la joie inondé,
Est tellement dévergondé,
Qu'on n'y voit que réjouissances,
Que des bals, des ballets, des danses.

La cour donnait l'exemple et le signal de ces plaisirs. Elle était alors dans toute l'ardeur de la jeunesse, et le roi, qui excellait à danser des ballets, se fit admirer dans celui des *Plaisirs des champs et de la ville*[1]. Les six milles carrosses, remplis de masques, dont parle Loret[2], attestent, même en tenant compte des exagérations poétiques, la splendeur des réjouissances auxquelles se livrait une société, qui semblait renaître après les misères de la Fronde.

Le carnaval terminé, Louis XIV mena la cour à Vincennes, dont Mazarin avait eu soin de repeupler les bois, pour donner au roi le plaisir de la chasse. Toute la cour et même les dames se livrèrent à ce divertissement, avec la même ardeur qu'à la danse[3]. Le roi fit encore admirer sa grâce dans les jeux d'exercice, comme la paume et le mail[4]. Pendant ces fêtes, le cardinal ne s'oubliait pas. Il se fit confirmer par le roi la possession du duché de Mayenne, qui lui avait été vendu, l'année précédente, par le duc

[1] Voy. Loret, lettre du 6 février 1655.
[2] *Ibidem*, lettre du 13 février.
[3] *Ibidem*, lettre du 20 février.
[4] *Ibidem*, lettre du 15 mai :

Il joüa quelque temps au mail,
Montrant, en chaque coup ou passe,
Tant d'adresse et de bonne grace,
Que (foi d'auteur bien inspiré)
Il étoit de tous admiré.

de Mantoue. Dans l'ordonnance royale[1], après avoir rappelé l'érection de Mayenne en duché, en faveur d'une branche de la maison de Lorraine, puis l'acquisition de ce duché par la maison de Gonzague, Louis XIV déclarait qu'avec « son consentement et agrément », ce duché avait été transmis à Mazarin, en septembre 1654; il lui en confirmait la possession, pour lui et ses héritiers, et terminait par l'éloge des services que le cardinal rendait à la France.

[1] On en trouve le texte dans les papiers de Mazarin aux Affaires étrangères, FRANCE, t. 894, f[os] 23-28.

CHAPITRE II

ORIGINE DE LA LÉGENDE : L'ÉTAT, C'EST MOI.

Embarras financiers. — Partage des fonctions des surintendants des finances. — Édits bursaux enregistrés dans un lit de justice (20 mars). — Le parlement veut soumettre ces édits à un nouvel examen. — Mot attribué à Louis XIV : *L'État c'est moi.* — Origine de cette légende. — Louis XIV tient un nouveau lit de justice, le 13 avril ; paroles qu'il adresse au parlement. — Députation du parlement au roi et à Mazarin. — Interprétation des paroles du cardinal par le premier président, Pomponne de Bellièvre. — Remontrances adressées au roi (29 avril). — Louis XIV interdit de nouveau la continuation de l'assemblée des chambres. — Intervention de Turenne et négociations secrètes avec le premier président pour terminer la crise parlementaire (mai 1655). — Pomponne de Bellièvre reçoit trois cent mille livres. — Influence du procureur général, Nicolas Fouquet, sur le parlement. — Relations de ce personnage avec les traitants ; abus dans l'administration des finances ; crédit de l'abbé Fouquet. — Politique extérieure de Mazarin en 1655 ; il s'efforce de prévenir la guerre entre la Suède et la Pologne, et de conclure une alliance avec la Suède, pour l'affermissement et le développement de la paix de Westphalie.

Au milieu des plaisirs de la cour, le cardinal s'occupait activement de préparer des ressources pour une nouvelle campagne. Il fallait, avant tout, surmonter les embarras financiers. Le trésor était épuisé, et les fonds, que pouvaient fournir les impôts ordinaires, étaient absorbés pour plusieurs années[1]. On était con-

[1] Voy. ci-dessus, p. 116.

traint d'avoir recours à des moyens extraordinaires, comme créations d'offices, taxes nouvelles, etc. La résistance du parlement, dont l'opposition avait suscité tant d'embarras, était prévue, et à toutes ces difficultés venait encore se joindre le dissentiment des deux surintendants des finances, Abel Servien et Nicolas Fouquet. Leurs caractères étaient profondément différents. Servien, brusque et tranchant, éloignait les traitants qui devaient prendre à ferme les nouveaux impôts et faire des avances à l'État. Nicolas Fouquet était aussi souple et conciliant que Servien était raide et hautain. Servien avait, d'ailleurs, si l'on en croit Colbert[1], deux graves défauts : d'abord une disposition « à refuser toutes choses justes et injustes », et ensuite une irrésolution invincible, presque en toutes affaires. « Ces deux mauvaises qualités, ajoute Colbert[2], lui attirèrent la haine des courtisans et des gens d'affaires, sur le crédit desquels toute la subsistance de l'État était fondée. »

Nicolas Fouquet, qui cherchait à s'emparer seul de la direction des finances, ne négligea rien pour miner secrètement le crédit de son collègue et le ruiner dans l'esprit de Mazarin. Le cardinal soutint quelque temps Servien, dont il appréciait les services

[1] *Mémoires sur les affaires de finances pour servir à l'histoire*, publiés par M. Pierre Clément, t. II, 1re partie, du recueil des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert.*

[2] Page 25 du mémoire cité.

et la droiture. Ce fut seulement, lorsque les gens d'affaires refusèrent de traiter avec Servien, qu'il se décida à lui enlever une partie des fonctions de la surintendance. Un règlement du 24 décembre 1654 détermina quelles seraient à l'avenir les attributions de chacun des surintendants. Servien resta chargé des dépenses, et Fouquet eut pour mission de fournir les fonds. Il se trouva ainsi en relation avec les gens d'affaires, qui avançaient de l'argent à l'État à un taux usuraire. Il en obtint les ressources nécessaires pour la campagne de 1655, moyennant la création d'impôts que ces financiers prenaient à ferme. Parmi ces taxes, on remarquait celle du papier timbré pour les actes notariés, et une autre sur les baptêmes et enterrements [1]. Il y avait aussi des créations d'offices, et notamment celle de quarante-six charges de secrétaires du roi. Il fallait faire enregistrer, au parlement, les dix-sept édits bursaux qui établissaient de nouveaux impôts. Comme on craignait l'opposition des magistrats, il fut décidé que le roi tiendrait un lit de justice.

Louis XIV se rendit, le 20 mars, au parlement, entouré de tout l'appareil de la royauté. Après avoir ouvert la séance, il donna, suivant l'usage, la parole au chancelier, qui était chargé de faire connaître les motifs de la convocation de l'assemblée.

[1] Voy. Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de France*, t. I, p. 266.

Séguier, dans sa harangue d'apparat[1], montra le roi désirant vivement la paix, et déplora l'orgueilleuse obstination des Espagnols, qui rendait la réconciliation impossible. Il insista ensuite sur la nécessité de nouvelles ressources financières, pour soutenir « les grandes et excessives dépenses de la guerre ». En terminant, il exprima l'espoir que le parlement donnerait une nouvelle preuve de « son affection au service du roi, et à ses sujets, l'exemple d'une parfaite obéissance ».

Après le discours du chancelier, on donna lecture des dix-sept édits bursaux. Cette lecture terminée, l'avocat général Bignon prononça une nouvelle harangue, où il supplia le roi d'avoir pitié de la misère de ses peuples; mais sa conclusion n'en fut pas moins, comme le voulait l'usage des lits de justice, la nécessité de vérifier et d'enregistrer les édits de finances. On procéda enfin à un simulacre de vote, où le chancelier recueillit les voix, pour la forme, et déclara les édits vérifiés et enregistrés.

Ces lits de justice étaient le moyen ordinaire employé par la royauté pour imposer silence au parlement et éluder les remontrances. Mais le lendemain les membres des enquêtes, qui formaient toujours la partie jeune et ardente du parlement, demandèrent la réunion des chambres et l'examen des édits enregistrés en présence du roi. C'était contrevenir à la

[1] Le texte de cette harangue se trouve dans les registres des Affaires étrangères, FRANCE, t. 895, f°s 38-40.

déclaration royale du 22 octobre 1652, qui avait interdit au parlement de s'occuper d'affaires d'État et de l'administration des finances[1]. On craignait de voir se renouveler les entreprises de la chambre Saint-Louis et les luttes qui avaient amené la Fronde. Dans cette circonstance décisive, Louis XIV se montra roi, et avec une telle puissance que la légende s'est emparée de ses paroles. On a raconté et on répète chaque jour, dans les ouvrages historiques, qu'à la nouvelle de la réunion des chambres du parlement et de la discussion entamée sur les édits enregistrés en sa présence, Louis XIV se rendit au parlement, un fouet à la main, et défendit à l'assemblée de délibérer sur les édits. Comme le premier président objectait l'intérêt de l'État, Louis XIV lui aurait répondu : « L'État, c'est moi. » Le mot a fait fortune et est resté gravé dans toutes les mémoires. De là datent, pour ceux qui se contentent de la légende, et le silence imposé au parlement, et le despotisme absolu de Louis XIV.

Quoiqu'il soit presque impossible de détruire ces légendes, dans lesquelles l'imagination populaire a confondu le vrai et le faux et résumé, en quelques mots, tout un ensemble de faits et d'institutions, il est du devoir de l'histoire de dégager les événements réels de la tradition légendaire. C'est ce que nous

[1] Voyez le tome I, p. 361-362, de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin.*

ferons en nous appuyant sur des documents contemporains[1].

Louis XIV était à Vincennes, lorsqu'il apprit, dans les premiers jours d'avril, que le parlement soumettait à une discussion minutieuse les édits, enregistrés dans le lit de justice du 20 mars, et que l'on y blâmait sans ménagement ces mesures fiscales. Les magistrats mêmes qui, comme le chancelier Séguier et le garde des sceaux Mathieu Molé, avaient mission de les défendre, semblaient approuver les critiques. Le chancelier déclarait « qu'il n'avait eu aucune communication[2] » des édits. Le garde des sceaux affirmait ne les avoir vus qu'en les scellant, le matin du jour où s'était tenu le lit de justice. Les autres membres du Conseil déclinaient également la responsabilité de ces mesures et « protestaient de n'y avoir participé en aucune façon[3] ». Ces critiques se répandaient, du parlement, dans la ville et dans les provinces. Mazarin représenta au roi le danger de cette situation, qui rappelait les commencements de la Fronde. Louis XIV

[1] Outre les papiers de Mazarin, où nous trouvons des détails sur les relations du cardinal avec le parlement, nous nous servirons du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (mscr. de la Bibl. nat., f. fr. 10, 275) et de la correspondance de Colbert publiée par M. P. Clément. Les *Mémoires de Monglat* et les *Lettres de Gui Patin* parlent aussi de cette scène. M. Vian, dans une lecture faite à la Sorbonne, le 13 avril 1882, a déjà prouvé, en citant des extraits des registres du parlement, combien cette légende était erronée.

[2] *Journal d'un bourgeois de Paris*, *ibid.*, p. 326.

[3] *Ibidem.*

prit alors la résolution d'y mettre un terme, et fit convoquer le parlement pour un nouveau lit de justice [1]; il s'y rendit, le 13 avril 1655. Il portait un costume insolite, justaucorps rouge et chapeau gris. Son langage étonna, comme son costume. Il ne se servit point de l'intermédiaire du chancelier pour porter la parole. S'adressant lui-même au parlement, avec l'air sévère et hautain d'un maître [2] : « Chacun sait, dit-il, combien vos assemblées ont excité de troubles dans mon État [3], et combien de dangereux effets elles ont produits. J'ai appris que vous prétendiez encore les continuer, sous prétexte de délibérer sur les édits, qui naguère ont été lus et publiés en ma présence. Je suis venu ici tout exprès pour en défendre (*en montrant du doigt MM. des Enquêtes*) la continuation, et à vous, monsieur le premier président (*en le montrant aussi du doigt*), de les souffrir ni de les accorder, quelque instance qu'en puissent faire les Enquêtes. » « Après quoi, ajoute le chroniqueur, Sa Majesté s'étant levée promptement, sans qu'aucun de la compagnie eût dit une seule parole, elle s'en retourna au Louvre, et de là au bois de Vincennes, où le cardinal l'attendait. »

Ce récit d'un contemporain, qui était maître

[1] M. Vian a cité, dans le Mémoire que j'ai rappelé, page 254, note 1, la lettre de convocation adressée au parlement pour ce nouveau lit de justice.

[2] *Journal d'un bourgeois de Paris, ibid.*

[3] Seraient-ce ces paroles : *mon État*, que la légende aurait traduites par : l'*État, c'est moi?*

d'hôtel du roi[1] et qui fut probablement témoin oculaire de la scène, n'est contredit par aucun écrivain du temps. Monglat[2] se borne à noter le costume insolite du roi[3]. Gui Patin, dont on connaît l'esprit frondeur, ne trouve rien à blâmer dans le silence imposé au parlement. « Le roi a pris la peine, écrit-il[4], d'aller au Palais, bien accompagné, où, de sa propre bouche et sans autre cérémonie, il leur a défendu de s'assembler davantage contre les édits. » Ce que Gui Patin critique, dans les lettres où il exprime fort librement sa pensée, ce n'est pas la conduite du roi, mais surtout l'édit relatif au timbre exigé pour les actes notariés. « Il y en a, entre autres, un, dit-il en parlant des édits, pour le papier des notaires, afin qu'ils soient obligés d'en faire leurs actes publics. Ce qui ne se peut exécuter sans bien du désordre et qui fera beaucoup de bruit. »

Le parlement ne se résigna pas facilement au silence, que le roi lui avait si impérieusement imposé. Dès le lendemain, 14 avril, le premier président, Pomponne de Bellièvre, se rendit à Vincennes, avec

[1] Il se nomme, dans un passage du tome I de son *Journal* (mscr. 10,274, p. 24).

[2] *Mémoires*, p. 306.

[3] M. Vian croit que le silence des registres du parlement prouve que le costume du roi n'avait rien d'extraordinaire ; mais ces registres ne contiennent que ce qu'il plaisait aux chefs du parlement d'y laisser inscrire, et il me semble impossible de rejeter, uniquement d'après leur silence, le récit des Mémoires du temps.

[4] Lettre à Spon, en date du 21 avril 1655.

les présidents à mortier, et représenta à Mazarin les graves inconvénients de cette séance royale, où tout s'était passé « d'une façon si étrange et si fort éloignée de celle des prédécesseurs [de Sa Majesté] et d'elle-même par le passé, que toute la compagnie en était restée dans une consternation incroyable[1] ». Pomponne de Bellièvre insista vivement sur les inconvénients d'une pareille conduite et sur le mécontentement qu'en éprouverait la France entière. Mazarin lui répondit, suivant son usage, par des compliments et de « belles paroles[2] ». Il chercha à adoucir ce qu'il y avait eu d'impérieux et de blessant dans le langage du roi; il aurait même fait entendre, si l'on en croit le journal cité, que l'on permettrait au parlement de se réunir plus tard et d'examiner les édits[3]. Tel fut du moins le sens du rapport fait aux doyens du parlement par Pomponne de Bellièvre.

Colbert se hâta d'en prévenir Mazarin[4]. Il représenta au cardinal que le président avait très mal exprimé sa pensée, dans la conférence avec les doyens des chambres du parlement; il avait affaibli « tout

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, B. N., mscr. 10275, p. 328.

[2] Ce sont les termes mêmes du *Journal d'un bourgeois de Paris*.

[3] *Ibidem*. Il faut remarquer que Colbert, mieux instruit que le bourgeois de Paris, tient un tout autre langage. Du reste, le mot *belles paroles* est synonyme de *compliments, civilités;* il n'implique pas un assentiment donné à la conduite du parlement.

[4] Lettre de Colbert à Mazarin, en date du 16 avril 1655, publiée dans le recueil de M. Pierre Clément, t. I, p. 234.

ce qui avait été dit pour l'autorité du roi », et relevé extraordinairement la puissance parlementaire. Il avait même laissé espérer qu'on leur donnerait quelques édits à vérifier, après examen. C'était une sorte d'amende honorable que le roi faisait au parlement. « Il n'y a pas un des conseillers, ajoute Colbert, qui ne [le] dise en toutes compagnies. » Colbert insistait pour que le cardinal ne laissât pas subsister une impression aussi fâcheuse; il était nécessaire « d'imprimer des marques de crainte dans leurs esprits; ce qui est la seule voie de les retenir dans le devoir ».

Mazarin comptait sur le temps, suivant son usage; mais le mal ne fit que s'envenimer. Le premier président de Bellièvre, tout en ménageant la cour, voulait, avant tout, flatter les passions parlementaires et rester puissant dans le corps qu'il dirigeait. A l'occasion d'une mercuriale, ou réunion du mercredi, qui eut lieu le 21 avril 1655[1], il fut arrêté que l'on remercierait le roi des sentiments de bienveillance, qu'il avait témoignés au parlement; qu'on lui adresserait « de très humbles remontrances » sur les édits, et que le premier président le supplierait d'autoriser la compagnie à en « délibérer ». Le premier président s'acquitta de cette mission, le 29 avril. « Mais, ajoute le chroniqueur[2], le roi, continuant dans la fermeté, que son Conseil avait jugée nécessaire à l'entier rétablissement de son autorité, lui dit seulement

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris, ibid.*
[2] *Ibidem.*

qu'il ne lui restait aucune aigreur contre la compagnie; qu'il ne voulait point toucher à ses privilèges; mais que, le bien de ses affaires présentes ne pouvant consentir à leurs assemblées, Sa Majesté leur en défendait d'abondant la continuation. »

Les Enquêtes ne s'en obstinèrent pas moins dans leur projet de soumettre les édits à un nouvel examen et ne cessèrent d'adresser, à ce sujet, des sollicitations pressantes au premier président. Pomponne de Bellièvre se trouvait dans une situation difficile, entre un roi, dont il était forcé de reconnaître l'inflexible volonté, et les instances réitérées du parlement. On fit alors intervenir un personnage, qui paraissait complètement étranger à ces questions parlementaires, mais auquel sa grande réputation militaire et les services qu'il avait rendus à la royauté donnaient une autorité incontestée. Ce fut le maréchal de Turenne, qui servit d'intermédiaire entre Mazarin et le parlement[1]. Le cardinal le chargea de voir Pomponne de Bellièvre et de s'entendre, avec lui, sur les moyens de terminer la crise parlementaire. Turenne représenta à Bellièvre le danger de cette résistance à la perception des impôts, au moment où la campagne allait s'ouvrir. Le prince de Condé et les Espagnols étaient toujours en armes. Les partisans de Retz étaient nombreux et ne ces-

[1] *Mémoires du maréchal de Turenne*, p. 168, de l'édition Michaud et Poujoulat. Le bourgeois de Paris, dont nous avons cité le *Journal*, ne parle pas de l'intervention de Turenne; mais elle est confirmée par la lettre de Le Tellier à Mazarin, que nous citons plus loin.

saient d'agiter le clergé par leurs écrits. Il était fort dangereux, dans ces circonstances, d'exciter les passions. Turenne et de Bellièvre s'entendirent pour les calmer.

Dans les premiers jours de mai, le premier président eut, avec le doyen des Enquêtes, une entrevue, dont nous trouvons les détails dans les papiers de Mazarin[1], et y joua son rôle fort habilement. Il déclara à ce magistrat, nommé Nevelet, qu'il avait fait tout ce qu'il avait pu pour que la compagnie eût satisfaction. Il avait représenté aux ministres que, quand le parlement n'aurait plus la liberté de s'assembler, il n'y aurait plus de parlement. Il n'était pas supportable que la fortune particulière et publique dépendît d'un « parchemin, contresigné d'un secrétaire d'État et scellé, qui serait lu au parlement, en présence du roi[2] ». Bellièvre ajouta qu'il avait parlé, en ce sens, à toutes les personnes de condition qui l'avaient visité. Toutes avaient partagé son avis; mais aucune d'elles n'avait voulu se charger d'en faire la proposition au conseil du roi. On craignait le cardinal, « qui tenait seul ferme, en cette occasion[3] ».

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 894, f° 103. La note, à laquelle nous empruntons le récit de cette scène, a probablement été rédigée par le procureur général, Nicolas Fouquet ; nous verrons, en effet, plus loin, qu'il assistait à cette conférence.

[2] Ce sont les paroles textuelles de la note envoyée à Mazarin.

[3] Ce sont également les termes de la note. Ces accusations contre le cardinal étaient concertées avec lui.

Après s'être justifié et avoir fait ressortir son rôle de défenseur du parlement, le premier président déclarait que la résistance serait dangereuse. « Il avait été réveillé, disait-il, entre une et deux heures après minuit, et on lui avait donné avis que la résolution était prise de faire tomber le dernier orage sur les conseillers, qui entreraient le matin dans la grand'chambre, pour demander l'assemblée générale du parlement, au nom des Enquêtes. » Ces menaces furent insinuées, avec le ton de sympathie, qui convenait à un premier président. Il se regardait, ajoutait-il, comme la première victime. Dans le poste qu'il avait l'honneur de tenir, « on ne pouvait rien faire contre le parlement, dont le contre-coup ne tombât sur lui ». Pour éviter ce malheur, il lui était venu en pensée de proposer aux Enquêtes de ne point demander la réunion des chambres du parlement, pendant le reste de la semaine. Il leur donnait sa parole de les assembler, après les fêtes de la Pentecôte[1]. Il devait employer ce temps à obtenir du roi la permission de tenir une assemblée générale, et, lors même qu'on la lui refuserait, il s'engageait à exécuter la promesse qu'il leur avait faite, persuadé qu'il courrait beaucoup moins de dangers et qu'il saurait mieux s'en tirer que les députés du parlement.

Gagner du temps était l'essentiel. Pomponne de Bellièvre savait parfaitement que Mazarin et ses col-

[1] La Pentecôte tombait, en 1655, le 16 mai.

laborateurs sauraient en profiter, pour se concilier les membres du parlement, qui, par leurs relations de famille ou d'amitié, avaient besoin de la protection des ministres. Il fit appeler les doyens des diverses chambres des Enquêtes, et leur tint le même langage qu'au conseiller Nevelet. Ils reconnurent la sagesse des avis, que leur donnait le premier président, et acceptèrent la résolution qu'il leur proposait. Dès le lendemain, Pomponne de Bellièvre eut une entrevue secrète avec le secrétaire d'État, Michel Le Tellier, et lui rendit compte de toutes ses négociations avec les députés du parlement. Le Tellier transmit ces renseignements à Mazarin, dans une lettre datée du 14 mai [1]. Après s'être excusé, sur son état de santé, de ne pouvoir aller à Vincennes, où était le cardinal, le secrétaire d'État lui disait que Pomponne de Bellièvre avait parlé aux députés du parlement, dans les « termes que M. de Turenne lui avait rapportés, de la part de Votre Éminence ». C'était donc bien Mazarin qui avait dicté le discours du premier président. Le résumé qu'en donne Le Tellier, est conforme au récit, que nous venons de retracer de cette conférence. « Il est à résoudre à présent, ajoutait le secrétaire d'État, si Sa Majesté permettra l'assemblée [des chambres], ou si on laissera à M. le premier président tacitement a liberté de laisser délibérer le parlement, lorsqu'il

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 894, f° 106; lettre autographe de Michel Le Tellier à Mazarin.

aura occasion de l'assembler, ou pour une mercuriale[1], ou pour une réception[2]. Si Votre Éminence prend le dernier parti, il croit que l'assemblée pourra être de mercredi prochain en huit jours[3], et, de quelque manière qu'elle se fasse, il estime qu'il est bon que le roi soit parti d'ici (de Paris). M. le premier président sera de retour, de Grignon[4], en cette ville, samedi prochain, et promet d'avoir, à son retour, l'honneur de voir Votre Éminence, quand elle lui prescrira. M. le procureur général a été présent à tout ce que dessus[5]. »

Dans l'intervalle du 15 au 26 mai, Pomponne de Bellièvre sut ménager les esprits, de manière à satisfaire la cour et à respecter l'autorité royale, tout en conservant son autorité dans la compagnie, qui le regardait comme le défenseur zélé de ses droits, tandis qu'il agissait de concert avec Mazarin. Des deux côtés, on fit l'éloge de son habileté[6], et le vieux

[1] Nous avons déjà fait remarquer que ces assemblées générales tiraient leur nom de ce qu'elles avaient lieu le mercredi (*Mercurii dies*); elles étaient consacrées ordinairement à des délibérations sur la discipline intérieure du parlement.

[2] Les réceptions des membres du parlement avaient lieu dans l'assemblée générale des chambres.

[3] C'est-à-dire le 26 mai.

[4] Ce château de la famille de Bellièvre existe encore aujourd'hui et est compris dans le département de Seine-et-Oise, comme nous l'avons dit, page 28, note 1.

[5] A toutes les conférences entre le premier président et les députés du parlement.

[6] Loret, qui ne vit, comme le parlement, que les résultats, se

diplomate dut se féliciter d'autant plus de ce succès, que le cardinal, qui connaissait son goût de magnificence, lui fit donner par Colbert trois cent mille livres. « Il m'a dit, écrit Colbert[1], en avoir rendu de très humbles actions de grâces par lettres. » La connaissance des pièces confidentielles et des journaux manuscrits du temps nous a mis bien au courant de cette comédie parlementaire, où les caractères des personnages se dessinent d'eux-mêmes : la hauteur et la ferme résolution du jeune Louis XIV, la prudence du grand capitaine que l'on consultait dans toutes les crises, la diplomatie de Mazarin, qui connaissait le tarif des consciences parlementaires,

fait l'écho des louanges qu'on donnait à Bellièvre (*Muze historique*, lettre du 29 mai 1655) :

Monsieur le Premier Président,
Politique accort et prudent,
Ayant au gré de tout le monde,
Par une adresse sans seconde,
Maintenu de Sa Majesté
L'incontestable autorité,
Et l'honneur de la compagnie,
Mérite une gloire infinie.

Monglat (*Mémoires*, p. 319 de l'édition Michaud et Poujoulat) vante aussi Bellièvre ; le cardinal « le craignoit, dit-il, à cause de son humeur fière et trop généreuse, *incapable de corruption* ».

[1] Lettre de Colbert à Mazarin dans le recueil de M. Pierre Clément, t. I, p. 235. Mazarin remerciait, de son côté, le premier président dans une lettre du 1er juin 1655 (Aff. étr., FRANCE, t. 896, f° 47) : « Il n'y a rien, lui disait-il, à ajouter aux soins qu'il vous plaît de prendre pour me donner, en toute rencontre, des marques si obligeantes de l'amitié que vous avez pour moi. J'en ai les ressentiments que je dois, et je vous conjure d'être assuré que je ne perdrai aucune occasion de vous en donner de la mienne et de mon service. »

enfin l'habileté de ce premier président, qui savait si bien garder les apparences que tous le comblaient d'éloges, au moment où il traitait avec la cour et lui vendait le silence de sa compagnie. Bellièvre n'en reste pas moins, dans la légende, le personnage qui a osé parler à Louis XIV de l'intérêt de l'État et qui s'est attiré la fameuse réponse : *L'État, c'est moi.*

Un autre personnage contribua, avec le premier président, à rendre le parlement docile aux volontés du roi, ce fut le procureur général, Nicolas Fouquet. C'était l'homme de Mazarin, et Le Tellier a soin de rappeler [1] que Fouquet assistait aux conférences du premier président avec les membres du parlement. A la fois surintendant des finances et procureur général du parlement, ce ministre, d'un esprit fin et sagace, auquel sa disgrâce a valu une popularité peu méritée, commençait à jouer un grand rôle. Il était alors secondé par un de ses frères, l'abbé Fouquet, auquel Mazarin laissait une grande autorité, sans qu'il eût de titre officiel. Les services, que les deux frères avaient rendus au cardinal pendant la Fronde, étaient toujours présents à sa mémoire. S'il s'est souvent montré ingrat, comme le lui reprochent plusieurs écrits du temps, ce ne fut pas envers les Fouquet. On peut plutôt l'accuser de faiblesse à leur égard. L'abbé Fouquet, dont l'ambition était plus franche, sinon plus ardente, que celle du

[1] Dans la lettre citée ci-dessus, p. 263.

surintendant, montrait une insolence qui finit par soulever contre lui une partie de la cour. Il ne craignait pas d'afficher sa passion pour les plus grandes dames, par exemple pour la duchesse de Châtillon, et on reprochait à Mazarin de tolérer ou même d'encourager les prétentions audacieuses de cet abbé de cour[1]. Quant au surintendant, il était plus prudent : il s'efforçait d'affermir son autorité dans le parlement et auprès des hommes d'affaires. Gourville, qui fut mêlé profondément aux intrigues de cette époque et qui vécut dans l'intimité du surintendant, ne dissimule pas les conseils qu'il lui donnait et que suivit Fouquet[2] : « Je lui dis que, dans toutes les chambres, il y avait des conseillers qui entraînaient la plupart des autres ; que je croyais qu'on pouvait leur faire parler par des gens de leur connaissance, leur donner à chacun cinq cents écus de gratification, et leur en faire espérer autant dans la suite, aux étrennes. J'en fis une liste particulière, et je fus chargé d'en voir une partie, que je connaissais. On en fit de même pour d'autres. M. Fouquet me parla de M. le président Le Coigneux, comme d'une personne qu'il fallait tâcher de voir. Je lui dis que j'allais

[1] J'ai déjà fait remarquer que Basile Fouquet n'était pas engagé dans les ordres sacrés ; il était abbé commendataire de Barbeau ou Barbeaux, riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Sens (aujourd'hui commune de Seine-et-Marne).

[2] *Mémoires de Gourville*, p. 517 de l'édition Michaud et Poujoulat. Ce morceau est placé par Gourville, à l'époque qui nous occupe, entre 1654 et 1656.

quelquefois à la chasse avec lui, et que je verrais de quelle manière je pourrais m'y prendre. Un jour, me parlant des ajustements qu'il faisait faire à sa maison de campagne, je lui dis qu'il fallait faire en sorte que M. le surintendant aidât à achever une terrasse qu'il avait commencée. Deux jours après, j'eus ordre de lui porter deux mille écus, et de lui faire espérer que cela pourrait avoir de la suite. Quelque temps après, il se présenta une occasion au parlement, où M. Fouquet jugea bien que ce qu'il avait fait avait utilement réussi. »

L'influence du procureur général, qui disposait des finances, devint tellement puissante dans le parlement, que le premier président, qui voulait gouverner la compagnie, en fut jaloux. Il s'en prit à Mazarin, et prétendit qu'il ne lui avait pas tenu ses promesses, notamment en ce qui concernait le procureur général. Lorsque l'on parla des griefs de Bellièvre au cardinal, il répondit[1] : « Cet homme est d'une telle jalousie contre M. Fouquet, qu'il ne le peut souffrir; cependant c'est lui (Fouquet) qui m'a sollicité le plus puissamment pour lui faire donner la charge de premier président[2] ; mais assurez-le que

[1] *Mémoires de Daniel Cosnac*, t. I, p. 222-223. Daniel de Cosnac prétend avoir joué le rôle d'intermédiaire entre le cardinal et Pomponne de Bellièvre. L'anecdote peut être contestable; mais, comme elle peint fidèlement les mœurs de l'époque, je n'ai pas cru pouvoir la supprimer.

[2] Pomponne de Bellièvre avait été nommé premier président du parlement en 1653, comme on l'a vu ci-dessus, page 26.

j'ai bien d'autres sujets de me plaindre de lui; que je suis bien informé qu'il fait des railleries de moi continuelles; que, ces jours passés, dînant avec trois hommes, qui disaient que tout me réussissait admirablement..., il parla de ma fortune, comme pouvant être facilement remise en l'état où elle était, pendant les guerres de Paris. De ces trois hommes, deux me le vinrent dire, et l'autre me l'écrivit. » Daniel de Cosnac cite les noms de deux de ces courtisans[1], le commdeur de Souvré et le commandeur de Jars. Tous deux étaient fort suspects à Mazarin, qui les a jugés sévèrement dans ses carnets[2]. Daniel de Cosnac prétend qu'il réconcilia parfaitement le cardinal avec le premier président et qu'il vit augmenter chaque jour « cette belle union, dont j'étais, dit-il, comme le nœud ».

La puissance de Nicolas Fouquet s'était considérablement accrue par le règlement, que nous avons cité plus haut[3], et qui lui attribuait le soin des recettes, c'est-à-dire la conclusion des baux pour la ferme des impôts et les relations avec les riches financiers, qui avançaient de l'argent à l'État et se payaient largement par la perception des taxes. Fouquet lui-même

[1] *Mémoires*, *ibid.*, p. 223.

[2] Voy., *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. I, p. 141-142. Mazarin traite surtout fort mal le commandeur de Jars, qu'il appelle « une peste de cour ». Quant à Souvré, il dit que c'est « une banderole qui flotte à tous vents ». (*Ibid.*, t. II, p. 297.)

[3] Voy. ci-dessus, p. 251.

participa à ces bénéfices usuraires : il prêta au trésor public, sous des noms supposés, et acquit, en peu de temps une fortune énorme, qu'il prodigua en somptueux bâtiments et en plaisirs insensés. Mazarin fut-il la dupe ou le complice de ces dilapidations? Un ministre, d'une sagacité aussi incontestable, ne put pas s'aveugler longtemps sur le compte du surintendant Fouquet. Nous verrons qu'en 1659, averti par Colbert, il fut vivement sollicité de livrer le surintendant à une commission judiciaire et de le faire punir de ses concussions; mais, en 1655, Mazarin avait encore pleine confiance dans Fouquet. Lorsqu'il s'aperçut, cette année même, de l'augmentation des dépenses, ce fut à Servien qu'il adressa des plaintes. L'argent abondait, alors, par suite des avances, que les financiers faisaient à Fouquet. Mais, ajoute Colbert[1], « tout ce qui pouvait revenir au roi, de tous les revenus ordinaires, ou affaires extraordinaires, était appliqué, par préférence, au remboursement des avances ». Mazarin s'en prit à Servien : « Je crois, lui écrivait-il le 12 juillet 1655[2], que votre conduite est fort juste et fort réglée, et que vous agissez avec le même zèle, dans la fonction de votre charge, que vous faisiez, lorsque vous étiez chargé de la recette. Je vous avouerai pourtant sincèrement que, voyant que la dépense va beaucoup plus vite, cette année, que la précédente, et ayant

[1] Mémoire cité ci-dessus, p. 250, note 1.
[2] Affaires étrangères, France, t. 896, f° 97.

sujet de m'étonner, en vérifiant ce qui a été fourni pour la guerre et ce qu'on a tiré par des moyens ordinaires et extraordinaires, que nous nous trouvons à présent sans un sol, je ne puis m'empêcher de juger que la plupart des fonds ont été consommés en assignations[1] à des particuliers, dont quelques-unes pouvaient être retranchées. » Il semble que les particuliers, dont parle ici Mazarin, n'étaient autres que les traitants et surtout ces prêteurs fictifs, dont se servait Fouquet, pour avancer à l'État des fonds, qu'on lui remboursait avec usure.

Mazarin paraît avoir cherché à mettre de l'ordre dans la comptabilité, en soutenant contre les surintendants Hervart, qui, en qualité de commis de l'Épargne, était chargé d'inscrire toutes les sommes versées par Fouquet au trésor public, et celles qui en sortaient, par ordre de Servien. Il écrivait aux surintendants, le 17 août 1655[2] : « Je [vous] prie, autant que je puis, de ne pas souffrir qu'il (Hervart) reçoive le moindre trouble, ni qu'il y ait rien de diminué dans les fonctions, qui lui appartiennent, et dont ont joui les plus considérables et [les] plus autorisés de ceux qui l'ont précédé, en pareil emploi. Surtout ils [les surintendants] se souviendront, s'il leur plaît, de ce qui fut réglé, à

[1] Le mot *assignations* désignait, comme nous l'avons dit, dans le langage financier de cette époque, les mandats de paiement.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 210. Cette lettre est datée du Quesnoi, où nous verrons que Mazarin s'était rendu avec le roi, au mois d'août 1655.

Paris, pour ce qui est d'écrire les fonds, sur les expéditions. Outre que c'est l'intention du roi qu'il en soit usé de la sorte, je suis assuré qu'ils auront égard à l'affection que j'ai pour ledit sieur Hervart, qu'ils savent que j'ai toujours considéré et protégé depuis le service important, que chacun sait qu'il a rendu à Sa Majesté, durant les derniers mouvements[1]. Je ne puis douter que MM. les surintendants ne traitent M. Hervart de sorte qu'il ait sujet d'être satisfait, puisqu'ils savent l'amitié que j'ai pour lui, et que j'aurais sujet de me plaindre, si, lui ayant procuré l'établissement qu'il a, il n'exerce pas sa commission, comme il a droit de le faire. » Ainsi, en 1655, Mazarin s'efforçait, probablement par les conseils d'Hervart et de Colbert, de maintenir l'inscription régulière des sommes perçues et dépensées par les surintendants. Sa correspondance prouve aussi qu'il continuait de soutenir Servien, qui se plaignait vivement des intrigues des Fouquet. « Vous vous faites tort, lui écrivait Mazarin à la fin d'août[2], de croire que ceux que vous me nommez soient capables de vous rendre de mauvais offices... Je suis autant persuadé que je le dois, de votre zèle pour le service du roi, et de l'amitié que vous avez pour moi. »

Il faut, cependant, reconnaître que l'influence des

[1] Hervart avait fourni l'argent nécessaire pour enlever à Turenne l'armée, avec laquelle il voulait marcher au secours des frondeurs. Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 168.

[2] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 237.

Fouquet devenait chaque jour plus puissante, et que ce fut une des causes principales des fautes reprochées à l'administration intérieure de Mazarin. Le surintendant, qui connaissait l'avarice du cardinal, lui fournit le moyen d'augmenter ses trésors, en l'associant aux prêts usuraires qu'il faisait à l'État[1], et l'abbé Fouquet accrut son crédit, en veillant sur les pamphlétaires et disposant de la Bastille. Il abusa souvent de la faveur de Mazarin, et Gourville exprime, d'une manière plaisante, dans ses Mémoires[2], à quel point était porté le pouvoir arbitraire de ce personnage. « Sachant, dit-il, que M. l'abbé Fouquet était employé par M. le cardinal pour faire mettre les gens à la Bastille, et qu'il en faisait beaucoup sortir, je tournai toutes mes pensées de ce côté-là. A ce propos, je me souviens d'un procureur, homme d'esprit et grand railleur, qu'il y avait fait mettre. Comme nous nous promenions un jour ensemble[3], il entra un homme dans la cour, qui y trouvant un lévrier en fut surpris et demanda pourquoi il était là. Le procureur répondit, avec son air goguenard : « *Monsieur*, dit-il, *c'est qu'il a mordu le chien de M. l'abbé Fouquet.* »

[1] Colbert, qui ménage la mémoire du cardinal, se borne à dire (p. 28 du Mémoire cité ci-dessus, p. 250, note 1) : « Il (Fouquet) a voulu gagner toutes les personnes un peu considérables, qui approchoient le roi, les reynes et feu M. le cardinal. »

[2] Page 518, de l'édition Michaud et Poujoulat.

[3] Gourville avait été enfermé à la Bastille comme coupable d'avoir donné de mauvais conseils au prince de Conti.

Ces deux Fouquet furent les mauvais génies de Mazarin. Le cardinal manqua de prudence en leur laissant un pouvoir, dont ils abusèrent. Il ne montra son activité, sa sagacité et son zèle pour la grandeur de la France, que dans la politique extérieure. Là, on le trouve attentif à tous les événements de l'Europe, s'efforçant d'acquérir des alliés n Italie, de diviser l'Allemagne et d'exciter les électeurs contre l'Empereur. Il travaillait surtout à se concilier le puissant protecteur d'Angleterre, en même temps qu'à prévenir la guerre imminente entre les deux branches de la maison de Wasa, qui régnaient en Suède et en Pologne. En 1654, la fille de Gustave-Adolphe, Christine, reine de Suède, avait abdiqué, et les États de ce royaume avaient reconnu, pour son successeur, Charles-Gustave, qui descendait d'un fils de Gustave Wasa. Le roi de Pologne, Jean-Casimir Wasa, qui avait succédé, en 1647, à son frère Wladislas VII et épousé sa veuve, voulut disputer le trône de Suède à Charles-Gustave. De là une lutte entre les deux branches de la maison de Wasa.

Mazarin s'efforça vainement de réconcilier ces deux princes, et de se servir de la Suède, pour combattre la maison d'Autriche. Dès le 8 janvier 1655, il écrivait à d'Avaugour[1], qui représentait toujours la France auprès du roi de Suède[2] : « Travaillez sans

[1] Il a été question de cet ambassadeur dans l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 30.
[2] Affaires étrangères, SUÈDE, t. 19, f°s 89-90.

cesse et avec toute sorte de soin, comme vous faites, pour tenir vive et en chaleur la bonne volonté que le roi de Suède et les sénateurs de son royaume témoignent pour la France, et assurez-les d'une entière et parfaite correspondance de notre côté. Je suis tout à fait du sentiment de ce roi, que la maison d'Autriche a une passion immortelle de priver les deux couronnes[1] de ce qu'elles possèdent en Allemagne, et par conséquent que c'est à elles de demeurer en une indissoluble liaison pour l'empêcher. C'est de quoi je puis répondre pour la France, et le sieur de Lombres[2], qui partira sans faute, vers le commencement de la semaine prochaine, pour Francfort, a un ordre très particulier de travailler toujours sur ce pied. »

Mazarin restait toujours fidèle à la politique qui avait imposé à l'Empereur la paix de Westphalie, et nous le verrons, dans la suite, travailler à en tirer les conséquences favorables à la France et à ses alliés. Il revenait, dans une lettre du 15 janvier 1655, sur la nécessité d'une union intime de la France et de la Suède contre la maison d'Autriche. « N'aban-

[1] Les deux couronnes de France et de Suède avaient obtenu, par la paix de Westphalie, des possessions en Allemagne : la France, Brisach, Philipsbourg et l'Alsace ; la Suède, Brême, Verden, Wismar et une partie de la Poméranie. (Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 109 et suiv.)

[2] Antoine de Lombres fut, dans la suite, ambassadeur du roi de France en Pologne et remplit le rôle de médiateur au traité d'Oliva (1660). Il sera question de ce traité, conclu sous l'influence française, dans le volume suivant, liv. VI, ch. IV.

donnez pas, écrivait-il[1] à d'Avaugour, le dessein, dont on vous a fait ouverture, de former une alliance particulière et fort étroite entre les deux couronnes. Assurez ce roi (le roi de Suède) que vous ne doutez point que la France n'y entre avec joie, et que, le fondement étant également commun à l'une et à l'autre, c'est-à-dire de se maintenir dans ce qu'elles possèdent en Allemagne, en quoi elles ne peuvent être troublées que par la maison d'Autriche et par ses partisans, un traité, fondé là-dessus, ne pourrait être plus sûr ni plus solide[2]. Vous annoncerez ce raisonnement, comme venant de vous-même, et comme conforme à ce que vous avez pénétré du sentiment de deça[3]. Appliquez-vous, de toute la force de votre esprit, à faire établir une bonne ligue entre la Pologne et la Suède et à bien faire comprendre aux deux parties que personne ne saurait intervenir en cette négociation avec un zèle plus sincère que le roi (de France), et [être] plus désireux de leur commune satisfaction. »

Afin de détourner contre l'Empereur l'ardeur du roi de Suède, d'Avaugour fut chargé de proposer à Charles-Gustave un nouveau traité d'alliance avec la France[4]. Le préambule insistait sur les

[1] Affaires étrangères, SUÈDE, t. 19, f[os] 95-96.

[2] Il faut, pour rendre cette phrase plus intelligible, la traduire ainsi : *Aucun traité ne pourrait être plus sûr ni plus solide que celui qui serait fondé là-dessus.*

[3] C'est-à-dire des sentiments du gouvernement français.

[4] On trouve ce projet de traité aux archives des Affaires étran-

préparatifs militaires de Ferdinand III, qui paraissaient surtout menacer les conquêtes que la France et la Suède avaient faites par la paix de Westphalie : « Le grand et puissant armement que l'Empereur a fait et qu'il tient toujours sur pied, quoiqu'il n'ait rien à craindre de la part de la France ni de la Suède, qui lui ont donné toutes les assurances qu'il pouvait souhaiter, et le peu de soin qu'il a pris de correspondre à la sincère amitié que les deux couronnes lui ont témoignée, depuis la conclusion de la paix, donnant un très juste sujet de se défier de ses desseins, les deux couronnes alliées ont jugé à propos de se mettre en état de ne craindre pas, au moindre mauvais succès qui pourrait arriver à l'une ou à l'autre, de voir fondre sur leurs bras les forces de l'Empereur, et, pour se garantir de ce mal, elles ont estimé nécessaire, en cas que l'Empereur ne puisse pas être persuadé de licencier les troupes qu'il a sur pied, et qu'il continue à donner de justes sujets de jalousie aux deux couronnes alliées, de mettre, l'une et l'autre, des forces considérables sur pied pour s'opposer aux projets qu'il pourrait faire, dans l'Empire ou ailleurs, au préjudice de la paix, et les faire agir, selon que le besoin le requerra, et qu'elles l'auront concerté ensemble, et résolu d'un commun consentement.

gères, ANGLETERRE, t. 66, f[os] 73 et suiv. Le texte est corrigé de la main de Servien

» Pour cet effet, les deux rois ont jugé à propos de renouveler leurs anciennes alliances, et d'assurer la sincère observation du traité de Munster, la conservation des électeurs et autres princes de l'Empire dans la jouissance de tous leurs droits, biens et libertés; la liberté de la mer Océane et Baltique contre tous ceux qui, au préjudice des droits et libertés appartenant à la couronne de France, à celle de Suède, et à leurs sujets, voudraient entreprendre quelque supériorité dans lesdites mers. » La France s'engageait à fournir un subside à la Suède et à envoyer dix mille hommes sur le Rhin, pendant que la Suède en tiendrait dix mille, dans la haute Saxe. Les confédérés n'avaient pour but, disait le projet, que « l'entière exécution du traité de Munster, pour conserver l'Empire en l'état où il se trouve, et les électeurs et autres princes dans la paisible jouissance de tous leurs droits et libertés ».

Cependant, on prévoyait le cas où l'Empereur voudrait intervenir dans la guerre de la France contre l'Espagne. Déjà même on l'accusait d'envoyer secrètement des troupes dans les Pays-Bas espagnols, pour fortifier l'armée de l'archiduc. Le traité de Munster avait déclaré que, dans le cas où l'Empereur prendrait parti pour l'Espagne contre la France, la Suède serait tenue de soutenir son alliée. Le projet rappelait cette condition. Enfin il était recommandé à d'Avaugour de tâcher de savoir quels étaient « les sentiments et les intentions du roi de Suède touchant

l'élection du roi des Romains, et, afin de la mieux découvrir, il lui dira en confiance (confidence) que Sa Majesté a été recherchée par quelques princes d'Allemagne, qui aiment le bien et la liberté de l'Empire, d'employer ses offices et son crédit pour faire tomber la prochaine élection dans une autre maison que celle d'Autriche, et de porter à cette dignité quelque prince catholique de la maison palatine, comme l'électeur de Bavière, ou le duc de Neubourg, lesquels, ayant l'honneur d'appartenir[1] au roi de Suède, Sa Majesté croit qu'il sera bien aise d'y concourir et d'employer, de son côté, son crédit et ses offices, pour faire réussir ce dessein, s'il est proposé. »

On voit que, tout en insistant sur la nécessité d'assurer l'exécution du traité de Munster, Mazarin va plus loin et songe à enlever à la maison d'Autriche la couronne impériale. Sa correspondance avec d'Avaugour prouve que ces protestations de confiance dans le roi de Suède étaient mêlées de quelque appréhension sur l'ambition de ce prince. Ce trait rappelle les précautions qu'avait prises autrefois Richelieu, pour empêcher Gustave-Adolphe de devenir trop puissant en Allemagne. « Il y a quelques princes de l'Empire qui se sont imaginé, écrivait Mazarin dans la dépêche du 22 janvier 1655, qu'il (Charles-Gustave) avait dessein sur la royauté des Romains,

[1] D'être parents du roi de Suède.

ou pour soi, ou pour son frère, le prince Adolphe[1]. Je crois que cette alarme est prise mal à propos. Il ne sera pas, néanmoins, hors de propos que vous tâchiez adroitement de pénétrer ce qui en est. Vous pouvez prendre le prétexte sur le grand armement qu'il fait et lui dire, comme par raillerie, s'il n'a point peur que les princes de l'Empire, qui ne sont point ses alliés, n'en prennent ombrage et n'appréhendent que ce ne soit pour faire tomber la royauté des Romains dans sa maison; ou bien, vous le ferez en telle autre manière que vous le jugerez convenable. »

Mazarin ne réussit pas, en 1655, à détourner Charles-Gustave de ses projets de guerre contre la Pologne. Les deux branches de la maison de Wasa, l'une protestante, l'autre catholique, étaient trop obstinées dans leur haine et dans leurs ambitions rivales, pour suivre les conseils de la France. Vainement le cardinal redoubla d'efforts, pendant les premiers mois de 1655, pour les éclairer sur leurs véritables intérêts. « Travaillez toujours, écrivait-il à d'Avaugour[2], à acheminer l'accommodement de la Suède et de la Pologne, comme la maison d'Autriche l'empêchera, tant qu'elle pourra, pour ôter au roi de Suède le moyen de s'appliquer aux choses d'Allemagne. C'est [sur ce point], à mon avis, que doivent

[1] Adolphe-Jean, de la branche de Bavière-Klébourg, né en 1629, mort en 1689.

[2] Affaires étrangères, SUÈDE, t. 19, f[os] 105-106.

se tourner ses principales pensées. C'est pourquoi, étant intelligent et habile, comme il est, il ne s'éloignera pas de ce qui lui en donnera le moyen, et, pour lui faire mieux comprendre quelles sont les pensées de la maison d'Autriche pour lui, vous lui donnerez part d'un avis, que nous avons reçu par M. Chanut[1], qui est que les députés de Hollande, pour l'affaire de Brême[2], ont rapporté à leur maître que l'Empereur les avait fait sonder, [pour savoir] si ces messieurs ne voudraient point fournir quelques vaisseaux, en cas de besoin, pour empêcher les envois de troupes suédoises en Poméranie. »

Mazarin, reconnaissant que tous ses efforts pour s'opposer à la lutte des Suédois et des Polonais étaient inutiles, ordonna à d'Avaugour d'accompagner Charles-Gustave dans son expédition, comme autrefois il avait suivi, dans les campagnes d'Allemagne, les lieutenants de Gustave-Adolphe, Banner, Torstenson et Wrangel. Il lui recommanda de travailler toujours à une réconciliation des deux princes, et, s'il ne pouvait y parvenir, de veiller à ce que la guerre eût un caractère moins violent, et d'empêcher que les haines religieuses ne se joignissent aux

[1] Pierre Chanut avait été ambassadeur de France en Suède (voy. t. II, p. 288 de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*). En 1655, il représentait la France près de la république des Provinces-Unies.

[2] Le duché de Brême avait été cédé à la Suède.

luttes politiques. « Ce à quoi vous devez vous appliquer sur toutes choses, écrivait-il à d'Avaugour le 14 mai 1655[1], lorsque les armées suédoises entreront dans quelque pays catholique, c'est d'employer l'autorité du roi pour protéger les lieux saints et les personnes sacrées. Le roi ne peut recevoir de celui (du roi) de Suède une preuve ni plus forte ni plus agréable de son amitié..... Outre le commandement si absolu du roi, je vous en conjure, de mon chef, et veux vous en avoir une dernière obligation. Priez encore M. le comte Magnus[2], de la part du roi et de la mienne, de joindre ses bons offices aux vôtres, en cette occasion. Je m'assure qu'étant prudent et sage comme il est, il n'en fera point de difficulté. »

Mazarin ne se borna pas à intervenir pour rendre moins sanglante la guerre entre deux puissances alliées de la France, il ne cessa de travailler à rétablir la paix dans l'Europe septentrionale. Il y parvint, enfin, un an avant sa mort, comme nous le verrons dans la suite de cette histoire. A Copenhague et à Oliva, comme antérieurement à Brömsebro[3], Mazarin fut l'arbitre de la paix entre les puissances du nord de l'Europe, et s'efforça d'établir entre elles

[1] Affaires étrangères, SUÈDE, *ibidem*, f[os] 228-230.

[2] Magnus-Gabriel de la Gardie. (Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 285, note 2.)

[3] Voy., sur la paix de Brömsebro, l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 26.

une sorte d'équilibre, tout en laissant à la Suède, l'ancienne alliée de la France, une prépondérance qu'elle devait garder pendant tout le dix-septième siècle [1].

[1] On trouvera le résumé des relations de la France avec les États de l'Europe septentrionale dans le chapitre IV du livre VI.

CHAPITRE III

SUITE DES CAMPAGNES DE LOUIS XIV (1655).

Siège et prise de Landrecies par Turenne (18 juin — 14 juillet). — Le roi se rend à l'armée; vigueur dont il fait preuve. — Marche à travers le territoire ennemi (31 juillet — 10 août). — Résolution de passer l'Escaut pour attaquer les Espagnols. — Le roi et Mazarin restent au Quesnoi. — L'armée passe l'Escaut (13 août). — Retraite des Espagnols vers Condé (14 août); ils sont poursuivis par l'armée française. — Siège et prise de Condé (15-18 août). — Siège de Saint-Guillain; le roi y assiste. — Prise de cette ville. — Médaille frappée à l'occasion de ces conquêtes. — Situation de la cour à la Fère, pendant l'absence du roi. — Changement que produit le retour du roi. — Fêtes données au duc de Mantoue; alliance avec ce prince. — Louis XIV paraît s'attacher à une des nièces de Mazarin, Olympe Mancini.

La campagne de 1655 ne présente aucun fait d'armes aussi éclatant que l'attaque des lignes d'Arras; mais elle mérite, cependant, une étude attentive. Turenne, qui avait toujours la haute direction des armées françaises, s'empara de trois places, sous les yeux de Condé, sans que son adversaire osât l'attaquer, quoique, dans l'origine, son armée fût à peu près aussi forte que celle de Turenne. Ensuite, le jeune roi, toujours sous la surveillance vigilante de Mazarin, continua de s'initier aux exercices

de la guerre. Les lettres du cardinal à la reine nous permettent de suivre Louis XIV dans les camps et d'insister sur la vigueur et l'application qu'il y montrait[1], sur les sentiments qu'il témoignait en entrant, en vainqueur, dans les pays ennemis, et sur la joie avec laquelle il supporta les fatigues et les privations de plusieurs campagnes.

L'armée royale s'était réunie à Guise[2], dès le commencement de juin 1655, pendant que la cour venait s'établir à Compiègne, puis à la Fère, pour suivre, de plus près, les opérations militaires. Dans un conseil de guerre, tenu à Guise, il fut décidé que les maréchaux de Turenne et de La Ferté prendraient l'offensive, et, pénétrant dans le pays ennemi, assiégeraient Landrecies[3]. L'armée royale, forte de douze à treize mille hommes de pied et d'environ dix mille chevaux[4], arriva devant cette ville, le 18 juin, et tra-

[1] Outre les lettres du cardinal et de la reine, dont nous citerons des extraits, il faut consulter les mémoires des trois généraux, qui prirent part à cette campagne : avant tout, les *Mémoires de Turenne*, puis ceux du duc d'York, et enfin les mémoires de Bussy-Rabutin, qui méritent beaucoup moins de confiance que les deux autres.

[2] Cette ville (aujourd'hui département de l'Aisne, arrondissement de Vervins) avait toujours pour gouverneur le marquis de Bridieu, qui l'avait défendue, en 1650, contre les attaques des Espagnols. (Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 92-93.)

[3] Aujourd'hui département du Nord, arrondissement d'Avesnes.

[4] Ces chiffres approximatifs sont donnés par Bussy-Rabutin, qui était lieutenant général dans l'armée royale. (Voy., *Mémoires de Bussy-Rabutin*, édit. Lalanne, t. I, p. 413.) On trouve, dans ces mémoires, un journal du siége de Landrecies.

vailla aussitôt à la circonvallation, qui fut promptement achevée; le 26 juin, on put ouvrir la tranchée. Il y avait quinze cents fantassins, dans la place, et plus de cent chevaux[1]. Cette garnison était soutenue par l'armée de Condé, qui vint s'établir à Vadencourt[2], entre Guise et Landrecies, et intercepta les communications des assiégeants avec la cour. Le duc d'York, qui était à La Fère, et qui devait servir, comme lieutenant général, dans l'armée royale, ne put s'y rendre[3]. La Feuillade, qui tenta de forcer le passage, fut blessé dangereusement et fait prisonnier[4]. Condé avait espéré, par cette exacte surveillance, parvenir à affamer les assiégeants; mais Turenne avait eu soin d'approvisionner son camp, pour plus d'un mois. Le siège fut, d'ailleurs, poussé avec vigueur, et les ouvrages extérieurs promptement enlevés[5]. La garnison, après une défense que Turenne déclare assez avoir été faible[6], se rendit, le 14 juillet 1655. Elle sortit, avec les honneurs de la guerre, et se retira à Valenciennes. L'armée de Condé quitta Vadencourt, et se replia sur Cambrai. Ainsi, la campagne s'était ouverte

[1] *Mémoires de Turenne*, p. 468, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Aujourd'hui département de l'Aisne, arrondissement de Vervins.

[3] *Mémoires du duc d'York*, p. 588, édit. Michaud et Poujoulat.

[4] *Ibidem.*

[5] Tous les incidents du siège sont minutieusement racontés par Bussy-Rabutin. On n'y trouve rien de remarquable.

[6] *Mémoires*, p. 469.

par un succès important, en présence des ennemis, réduits à l'impuissance.

Après leur départ, le roi vint, avec Mazarin, à Guise, où se rendirent aussi les maréchaux de Turenne et de la Ferté. Il fut décidé que l'armée s'avancerait dans le pays ennemi et que l'on examinerait quelle place on pourrait y occuper. Aucune lutte sérieuse n'était à craindre. « Les nouvelles, que nous avons des ennemis, écrivait Mazarin à la reine le 30 juillet[1], sont qu'ils ont séparé toutes leurs troupes, au moins l'infanterie, et à tel point qu'on ne croit pas qu'ils aient, à présent, ensemble plus de trois mille hommes de pied. »

Le roi montra, pendant cette marche, une ardeur, qui mettait ses compagnons à de rudes épreuves. Il faut insister sur ces traits, qui caractérisent le jeune Louis XIV. « Le roi est infatigable, écrivait Mazarin[2]; il a marché toute la journée, avec l'armée, et, en arrivant ici (à Marolles), il est allé voir toutes les gardes avancées du corps que M. le maréchal de la Ferté commande, c'est-à-dire près d'Avesnes. Il vient de retourner, et, ce que j'admire, il n'est pas las, après être resté quinze heures à cheval; mais, s'il continue de la sorte, il est impossible que ceux qui le suivent y puissent fournir. Toute notre espérance est

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t, 896, f° 141.

[2] Lettre du 31 juillet 1655 (Aff. étr., FRANCE, *ibid.*, f° 148). Cette lettre est datée du camp de Marolles (aujourd'hui département du Nord, arrondissement d'Avesnes).

qu'il se lassera à la fin. » Dans la même lettre, Mazarin insistait sur les privations que le roi supportait avec plus de gaieté que les courtisans. Les provisions n'étaient pas encore arrivées, à dix heures du soir : « Je vous laisse à penser si nous ferons un bon souper. Le *confident* (le roi) n'en fait que rire; mais, cependant, nous mourons de faim, et l'affaire ira toujours en empirant. » Ces détails, qui pourraient paraître indignes de l'histoire, sont nécessaires pour compléter ce que nous avons déjà dit[1] de l'éducation virile, qui forma l'esprit et le corps de Louis XIV.

Au milieu de ces fatigues d'une marche à travers le pays ennemi, le jeune roi ne cessait de témoigner la plus vive allégresse : « Jamais, écrivait Mazarin[2], on n'a vu une joie pareille à celle que le *confident* témoigne. Je crois seulement qu'elle se pourrait augmenter, si les ennemis voulaient nous venir au rencontre. » Mais Mazarin rassurait la reine, en déclarant que Turenne accompagnait toujours le roi, « et je prends le soin que je dois, ajoutait-il[3], afin que vous ayez l'esprit en repos. »

Le 1er août, l'armée royale continua d'avancer sur le territoire ennemi. Le jeune prince en était « ravi »[4]. On aurait pu, ajoute Mazarin[5], aller jusqu'à

[1] Ci-dessus, p. 97 et suiv.

[2] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 150.

[3] *Ibidem.*, p. 154.

[4] C'est l'expression même de Mazarin. Lettre du 1er août 1655 à la reine (*ibid.*, f° 151).

[5] « Il ne tient qu'au roi d'aller à Bruxelles. » *Ibid.*

Bruxelles. Beaucoup de gens le conseillaient[1]. « Mais pour moi, ajoute le cardinal, je ne suis pas d'avis d'être si vindicatif et de faire [ce] voyage, parce que l'archiduc en fit un bien près de Paris[2], et vous approuverez, je m'assure, qu'un ecclésiastique soit plus modéré que les autres. » En réalité, cette promenade, à travers les provinces belges, n'était qu'une démonstration de la supériorité incontestée des armées françaises et une satisfaction donnée à l'orgueil du jeune roi. Mazarin visait à un résultat plus positif[3]; il voulait s'emparer d'une place forte, où l'on pût mettre garnison française. Le lieutenant général, Castelnau-Mauvissière, qui avait pris les devants, à la tête de quelques corps détachés, venait de s'emparer de Bouvines; « mais il mande, écrivait Mazarin à la reine[4], que ce n'est pas un poste qui se puisse accommoder, en sorte qu'il soit aisé de le conserver. » Le siège de Namur, où les Espagnols venaient de jeter un corps de troupes[5], eût présenté trop de difficultés. Les ennemis, qui ne savaient quelle place

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, p. 159; lettre du 7 août 1655, à la reine.

[2] Mazarin veut parler probablement de l'expédition où l'archiduc Léopold s'avança jusqu'à Chauny. (Voy. t. I, p. 250, de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin.*)

[3] Dès le 30 juillet, il écrivait (Aff. étr., FRANCE, t. 896, f° 146) au marquis Senneterre : « Cette bravade ne peut servir de rien ; car, assurément, les ennemis ne se montreront pas. Je n'oublierai rien pour faire, au plus tôt, entreprendre quelque chose de solide. »

[4] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 158. Lettre du 6 août 1655.

[5] « Les ennemis ont détaché un corps pour la sûreté de Namur. » *Ibid.*

était menacée, se rapprochaient pour surveiller les mouvements de l'armée royale. Toutefois, en donnant cette nouvelle à la reine, dans sa lettre du 6 août, Mazarin se hâtait d'ajouter : « Je vous réponds que ce n'est pas pour nous combattre, et qu'ils ne se mettront pas en état qu'on le puisse faire ; car la partie ne serait pas égale. »

En résumé, pendant les premiers jours d'août, le roi et son armée avaient poussé une pointe dans les provinces ennemies, jusqu'à Thuin sur la Sambre [1]. « Tout le pays, écrivait Mazarin, était dans l'épouvante. » Les généraux ennemis, tout en suivant les mouvements de l'armée française, se tenaient prudemment derrière l'Escaut, pendant que Louis XIV longeait la Sambre. Il s'arrêta à Bussierre, près de Thuin, puis rétrograda jusqu'à Bavay [2], où l'on décida qu'il fallait traverser l'Escaut, aller provoquer l'armée ennemie, et, si elle refusait le combat, s'emparer, à sa vue, de quelques-unes des places situées sur la frontière, comme Condé [3] et Saint-Guillain [4]. Le roi voulait continuer à marcher avec l'armée ; mais Mazarin s'y opposa formellement. « Je suis, écrivait-il à la reine du camp de Maubeuge [5], dans de grandes contestations avec lui ; car

[1] Aujourd'hui petite ville de Belgique, au sud de Namur.
[2] Aujourd'hui département du Nord, arrondissement d'Avesnes.
[3] Condé, sur l'Escaut, est aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Nord.
[4] Ville du Hainaut belge, sur la Haisne.
[5] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 164 v°.

il voudrait faire quelque chose, à laquelle je ne puis, en aucune manière, consentir, étant contraire à sa dignité, à son service et à sa sûreté, et j'espère qu'à la fin il se laissera persuader à la raison. »

En effet, le 11 août, Mazarin annonçait à la reine qu'il avait décidé le roi à rester, avec lui, au Quesnoi, pendant que les maréchaux traverseraient l'Escaut et marcheraient vers Condé et Saint-Guillain. Il aurait semblé plus naturel que le roi vînt passer le temps de cette expédition à la Fère, auprès de sa mère. Mazarin en avait eu la pensée. « J'avais songé, écrivait-il[1] à la reine, que le *confident* vous aurait pu faire une visite, durant le temps de cette exécution[2]; mais je change d'avis. Car ce petit voyage ferait un mauvais effet, à l'égard de notre armée, qui le verrait retirer, et des ennemis, qui en prendraient courage. » Mazarin revenait encore, dans une lettre du 13 août, sur la nécessité, pour le roi, de ne pas s'éloigner de ses troupes. « Rien ne contribue plus fortement, disait-il[3], au bien des affaires du roi, dans la conjoncture présente, que d'être en personne dans le pays ennemi; et pour moi, je crois que Dieu permettra que nous ayons quelque succès considérable, afin de rendre, par ce moyen, plus prompte la conclusion de la paix, sachant bien que les cœurs du roi et de la reine y sont portés, et que ce méchant

[1] Affaires étrangères, FRANCE, *ibid.*, f° 167 v°.
[2] Le siége de Condé et de Saint-Guillain.
[3] Affaires étrangères, *ibid.*, t. 896, f° 177.

cardinal, qui ne se plaît qu'à faire verser le sang humain....., sera, à la fin, contraint de céder aux volontés de Leurs Majestés. » Anne d'Autriche avait l'âme trop élevée pour ne pas sacrifier sa tendresse maternelle aux intérêts de la gloire de son fils et à l'avantage de la France. Tout en se réjouissant de savoir le roi en sûreté au Quesnoi, tandis que l'armée irait assiéger les places ennemies, elle écrivait au cardinal, en parlant de Louis XIV : « J'aime mieux ce qui est de sa gloire et de son service que mon contentement particulier [1]. »

Du Quesnoi, où le cardinal se tenait avec le roi, il ne cessait d'avertir la reine des opérations militaires. Dès le 13 août, il lui rendait compte du passage de l'Escaut, que les maréchaux avaient effectué avec succès [2]. Ils l'ont forcé, écrivait-il, « sans perdre un seul homme et [ont] mis en fuite tout ce qui y était des ennemis pour le défendre, sans qu'ils aient fait aucune décharge. Telle a été l'épouvante, qu'ils ont prise, de voir aller hardiment à eux, à [la] nage, les dragons de M. de la Ferté et ma compagnie de chevau-légers, qui marchait à la tête de l'armée, et avait mis pied à terre pour se signaler en cette occasion, [que] les ennemis ont laissé de leurs tentes et de leurs hardes, dans le retranchement qu'ils gardaient, pour se sauver avec plus de diligence. »

[1] Lettre du 13 août 1655. Voy., à l'Appendice, le texte complet de cette lettre d'Anne d'Autriche à Mazarin.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 176.

Les Espagnols tentèrent, cependant, de résister dans un camp établi sous Valenciennes. C'était, dit le duc d'York[1], qui servait dans l'armée de Turenne, une position excellente; leur droite était couverte par les bois de Saint-Amand, et leur gauche par le canon de Valenciennes, ville qui dépendait alors des Pays-Bas espagnols. Condé, qui prévoyait que les Français viendraient les attaquer dans ce camp retranché, n'avait consenti à l'occuper qu'à condition qu'il serait vigoureusement défendu, et les généraux espagnols, l'archiduc et Fuensaldagne, s'y étaient formellement engagés; mais à peine virent-ils l'armée française marcher à eux, le 14 août, qu'ils se hâtèrent de battre en retraite. Le prince de Condé n'en fut prévenu qu'au dernier moment, par un message de l'archiduc, qui le chargeait de prendre le commandement de l'arrière-garde. Sa position était périlleuse. Turenne avait, en effet, donné ordre à Castelnau-Mauvissière, qui commandait un camp volant de douze escadrons de cavalerie et de plusieurs bataillons d'infanterie, d'attaquer immédiatement le prince. « Si M. de Castelnau avait fait son devoir, dit le duc d'York[2], le prince de Condé aurait été réduit à de grandes extrémités. » Mais ce lieutenant général permit à l'ennemi de s'échapper[3], pendant qu'il se laissait

[1] *Mémoires*, p. 589.
[2] *Ibidem*, p. 590.
[3] *Ibidem*.

« amuser par quelques officiers du prince de Condé » et conversait avec eux, « parce que c'étaient de ses anciennes connaissances [1] ». Condé profita de cette faute pour presser la marche de son arrière-garde, et, quand elle fut en sûreté, les officiers prirent congé du lieutenant général, qui avait été leur dupe, et rejoignirent le prince.

Lorsque Turenne arriva, avec le reste de ses troupes, il vit que l'armée de Condé était à l'abri de toute poursuite. Castelnau lui fit un récit tout à son avantage, et prétendit qu'il avait tellement pressé les ennemis, que leur dernier escadron avait eu peine à s'échapper. Turenne ajouta foi à ses assertions, et, dans une lettre adressée à Mazarin, présenta la retraite précipitée de Condé comme un succès pour l'armée royale [2]. La lettre de Turenne fut interceptée par les Espagnols et tomba entre les mains de Condé, qui en fut vivement piqué. Il accusa Turenne d'avoir altéré la vérité, et ajouta, non sans ironie, que, si ce général avait été à l'avant-garde de son armée, pendant que lui-même couvrait l'arrière-garde de la sienne, il eût mieux vu les choses [3]. Cette querelle

[1] Tel est le récit du duc d'York (*Mémoires*, p. 590); son témoignage paraît le plus impartial.

[2] Cette lettre de Turenne à Mazarin, en date du 14 août 1655, a été publiée dans les *Mémoires de Turenne*, p. 470, de l'édition Michaud et Poujoulat. La date en a été altérée ; on a substitué le 11 août au 14. La véritable date se trouve dans la copie de cette lettre, conservée aux Affaires étrangères, FRANCE, t. 895, f° 262.

[3] *Mémoires de Turenne*, p. 471; on y a joint la lettre de Condé à Turenne.

des deux généraux altéra les bonnes relations, qui jusqu'alors avaient existé entre eux. « Ils ne vécurent plus, dit le duc d'York [1], avec cette civilité réciproque, comme ils avaient fait auparavant, et jusqu'à la paix, ils ne furent jamais sincèrement réconciliés. »

Mazarin, informé de cette discussion, n'y vit qu'un accès de mauvaise humeur du prince de Condé et la récrimination ordinaire du vaincu contre le vainqueur. « Il est permis, écrivait-il à la reine [2], à ceux qui perdent leur procès, de dire, vingt-quatre heures durant, des injures aux juges. Le sujet de la colère de M. le Prince est l'interception d'une lettre de M. de Turenne... Comme cette lettre était tombée aux mains du comte de Fuensaldagne, M. le Prince a fait toutes ces déclarations, pour faire voir aux Espagnols qu'il n'avait rien dit de cette contestation [3]. »

Ce qui est certain, c'est que les Espagnols n'osèrent s'opposer à la marche des Français, qui vinrent mettre le siège devant Condé (15 août). La garnison de cette place était assez forte, comme l'annonçait Mazarin à la reine, dans une lettre de ce jour [4]. « M. de Turenne m'écrit, de ce matin, lui disait-il, qu'il y avait, dans Condé, deux régiments italiens,

[1] *Mémoires*, *ibid.*, p. 591.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 223.

[3] Le sens de cette phrase est : *pour faire voir aux Espagnols qu'il n'avait rien dit de la contestation relative au poste de Valenciennes, que les Espagnols n'avaient pas voulu défendre.*

[4] Affaires étrangères, t. 896, f° 204 v°.

deux wallons et cinq irlandais, et que, la nuit passée, ils ont fait trois sorties. » On avait d'abord cru que les lieutenants généraux, Castelnau et d'Huxelles, à la tête de quelques corps détachés, suffiraient pour enlever la place, pendant que les maréchaux couvriraient le siège contre les retours offensifs des Espagnols[1]; mais on ne tarda pas à reconnaître la nécessité d'employer toutes les forces françaises à ce siége. Les deux maréchaux vinrent rejoindre les lieutenants généraux, et leurs troupes réunies pressèrent vivement Condé.

Pendant ce temps, Mazarin ne restait pas inactif au Quesnoi. Il prenait soin d'envoyer des vivres à l'armée. « J'ai fait partir notre convoi, à deux heures après minuit, écrivait-il à la reine, le 17 août[2], M. de Turenne ayant envoyé Genlis[3], avec quinze escadrons, pour se joindre à M. du Passage[4], et j'ai nouvelles qu'il est arrivé à l'armée, à onze heures du matin. J'en ferai partir un plus grand, demain au soir. » Les Espagnols tentèrent d'intercepter les munitions, que Mazarin expédiait aux assiégeants. Mais Turenne et La Ferté envoyèrent une escorte plus forte que les détachements des ennemis, chargés

[1] *Mémoires du duc d'York*, p. 590.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 207.

[3] René Brulart, marquis de Genlis, était alors colonel d'un régiment de cavalerie; il fut nommé maréchal de camp, en 1669, et lieutenant général, en 1677. Il mourut en 1696, âgé de soixante-dix-neuf ans.

[4] Armand de Poisieux, marquis du Passage, était lieutenant général depuis 1652; il mourut en 1688.

d'attaquer les convois de l'armée royale[1]. Enfin, le 18 août, la place de Condé se rendit, et les maréchaux détachèrent immédiatement les deux lieutenants généraux, d'Huxelles et Castelnau, avec un corps de troupes, pour aller investir Saint-Guillain[2].

Le roi, que le cardinal avait empêché, avec peine, de prendre part au siège de Condé, ne voulut pas se résigner à suivre, encore de loin, celui de Saint-Guillain. Mazarin résista d'abord à ses instances. Il écrivait à la reine le 21 août[3]: « Le roi n'est pas allé à l'armée, et il est incertain s'il le pourra faire, après-demain ; car M. de Turenne a envoyé ici Varennes[4], pour me dire que les ennemis rassemblaient toutes leurs forces, tirant des garnisons jusqu'au dernier soldat, et que ce ne pouvait être que pour entreprendre sur lui, ou sur M. de la Ferté, à cause que la rivière de Haisne[5] les séparait ; à quoi, pourtant, ils avaient déjà remédié en partie, un des ponts, nécessaires pour la communication, étant déjà fait, et qu'on travaille en grande diligence aux autres. Varennes m'a dit, en outre, que tout le pays, aux environs de Saint-Guillain, était inondé ; que c'était

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 214. Bussy-Rabutin essuya, cependant, un échec en allant aux fourrages.

[2] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 216.

[3] *Ibid.*, f° 221.

[4] Roger de Nagu, marquis de Varennes, avait été nommé lieutenant général en 1655 (16 juin). Il fut tué au siège de Gravelines, le 13 août 1658.

[5] La copie porte la *rivière d'Aisne;* c'est une erreur pour la Haisne, nom de la rivière qui se jette dans l'Escaut, à Condé.

une assiette de place plus avantageuse encore que la Fère; que MM. de Turenne et de la Ferté avaient jugé absolument nécessaire la circonvallation ; qu'on y travaillait en toute hâte, et qu'enfin le roi ne pouvait pas aller à l'armée que cela ne fût fait, et que le château de Bossut, qui sera dans la circonvallation et qui est destiné pour l'habitation du roi, ne fût pris. »

Lorsque les conditions, dont vient de parler Mazarin, furent remplies, Turenne se rendit au Quesnoi, le 22 août, avec une escorte de trois mille chevaux, pour garantir la sûreté du roi. La joie du jeune prince, à son départ pour Saint-Guillain, « fut, ajoute Mazarin[1], au point que vous pouvez vous imaginer ». Le lendemain, le cardinal annonçait à la reine l'heureuse arrivée du roi au camp et donnait les renseignements les plus satisfaisants. « Il est mieux logé, écrivait-il[2], qu'à Saint-Germain. Il semble que le château de Bossut est fait pour voir le siège; car on en est fort près, et on ne tire pas un coup de mousquet, qu'on ne le voie mieux que si on était à la tranchée. Elle a été ouverte, la nuit passée, fort heureusement, puisqu'il n'y a pas eu six soldats de blessés... Les eaux sont fort diminuées par le moyen des écluses, desquelles on s'est servi fort à propos, et, à ce que je puis juger, je crois que le roi sera,

[1] Lettre à la reine, en date du 22 août 1655 (Aff. étr., *ibid.*, f° 224).
[2] Lettre du 23 août. *Ibid.*, f° 226.

vendredi au plus tard, maître de la place. » Les ennemis n'avaient pas d'armée qui pût tenter de secourir Saint-Guillain. « Il n'y a, à Mons, que Boutteville, ajoutait Mazarin, avec dix-huit régiments, cavalerie et infanterie. Pour l'archiduc, M. le Prince et les Lorrains, on dit qu'ils sont à Tournai, à Ath et plus avant encore, vers Bruxelles, où tous les moines et prêtres travaillent aux fortifications. »

Cependant Turenne, conformément à ses habitudes, avait fortifié son camp avec le plus grand soin, comme s'il eût été en présence d'une armée ennemie. Il profita des ruisseaux, des rivières, des défilés pour se mettre à l'abri de toute tentative; quatre forts furent élevés sur les hauteurs, par lesquelles l'ennemi aurait pu venir au secours de la place[1]. Mazarin entrait dans ces détails, pour rassurer la reine, dont les inquiétudes maternelles augmentaient et s'exprimaient avec vivacité. Enfin, le 25 août, le cardinal annonça à Anne d'Autriche que les assiégés avaient donné des ôtages et que l'on travaillait à la capitulation[2]. « Il faut bien remercier Saint-Louis, lui écrivait-il, qui nous impètre (obtient), tous les ans, de Dieu quelque bon succès[3]. » Il terminait en annonçant le prochain retour du roi; mais il déclarait que, pour lui, il serait encore retenu pendant quelque temps à

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 227.
[2] *Ibidem*, f° 229.
[3] On se rappelle qu'en 1654 la ville d'Arras avait été délivrée, le 25 août.

l'armée. Le lendemain, 26, la garnison de Saint-Guillain, composée de sept cents hommes de pied et de quatre-vingts chevaux, sortit de la place[1]. Le gouverneur et tous les mestres de camp (colonels) vinrent saluer le roi. Mazarin parle de l'éclat imposant de cette cérémonie, « toute la cour, et les principaux officiers de l'armée, ayant paru couverts d'or[2] ». Le roi alla ensuite se promener, à la vue de Mons, « mais bien accompagné ».

Le 27 août, enfin, le roi partit de Saint-Guillain pour reprendre le chemin de la Fère. « Il alla entendre la messe à Saint-Guillain[3], à l'église de l'abbaye, qui est fort belle. Il a dîné, après, chez M. de la Ferté, et, nonobstant la grande chaleur, il a continué son voyage à Condé, toujours à cheval. Le peuple l'a reçu, avec grand applaudissement; il est descendu à l'église, où le *Te Deum* a été chanté. Il a visité M. de Marsillac[4], qui sortira de sa blessure, et a fait visiter tous les autres blessés. On a résolu tous les travaux, qu'il faut faire à Condé, [cette ville] étant fort mal fortifiée. » La campagne de 1655, où trois places, Landrecies, Condé et Saint-Guillain, avaient été prises en

[1] Mazarin à la reine, *ibid.*, f° 231. Lettre du 26 août.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem*, f° 233. Lettre du 27 août.
[4] François VII de La Rochefoucauld; il porta le titre de duc de La Rochefoucauld, après la mort de son père, l'auteur des *Maximes*. C'est un des personnages sur lesquels Saint-Simon donne le plus de renseignements. Il avait été blessé, dans l'expédition, où Bussy-Rabutin essuya un échec (voy. plus haut, p. 296, note 1).

présence de l'ennemi, parut assez remarquable pour qu'une médaille en perpétuât le souvenir. Le champ de cette médaille représente un laurier, qui porte trois couronnes murales. La légende rappelle le nom des trois villes prises, et l'exergue marque la date de ces conquêtes.

Le roi était attendu, à la Fère, avec la plus vive impatience, non seulement par la reine, dont la tendresse maternelle, les inquiétudes et les joies étaient si naturelles; mais la cour entière le rappelait de tous ses vœux. Son absence avait suspendu les fêtes, qui lui avaient donné un si vif éclat, pendant l'hiver. Le séjour de la Fère, que la reine avait préféré, afin de recevoir plus promptement des nouvelles de son fils, était d'une monotonie et d'une tristesse désespérantes pour les jeunes filles d'honneur, accoutumées à briller dans les bals, et pour la noblesse, qui soupirait après le retour des plaisirs. Un des beaux esprits du temps, Guillaume Bautru, comte de Nogent, s'est amusé à tracer au roi un tableau de l'ennui, que son absence répandait sur la cour. Bautru est plus connu par ses bons mots que par ses écrits[1]. Il cherche, dans cette lettre, à imiter les tours ingénieux et les plaisanteries de Voiture[2]. Il a soin de mêler au tableau de la cour l'éloge du roi; dès

[1] On n'a publié de lui, à ma connaissance, qu'une pièce de vers dans le *Cabinet satyrique* (1666).

[2] Cette lettre se trouve aux archives des Affaires étrangères, (FRANCE, t. 894, f°s 269-271), elle est datée de la Fère, 13 août 1655. On trouvera le texte de cette lettre à l'Appendice.

les premières lignes de sa lettre, il appelle Louis XIV *le plus soldat monarque de l'univers.* C'était la louange la plus propre à flatter un jeune prince, qui débutait dans la carrière des armes et montrait une ardeur passionnée pour les exercices militaires. Bautru opposait aux fatigues, que s'imposait le roi, les plaisirs qui l'attendaient à la cour. « J'ai laissé, lui écrivait-il, le bois de Vincennes, plein de perdreaux et de faisandeaux, et le parc si beau pour les grandes pluies qu'il a fait, que, si vous aimiez autant les autres bois que les lauriers, vous y seriez dans quinze jours, pour prendre tous les divertissements imaginables. »

Louis XIV revint, enfin, à la cour, dans les derniers jours du mois d'août 1655. Sa présence y ramena la joie et les plaisirs. Le duc de Mantoue[1], qui l'attendait depuis quelque temps à Paris, vint le rejoindre au château de Chantilly, où la cour s'était rendue en quittant la Fère[2]. Là eurent lieu des fêtes et en même temps des négociations sérieuses, dans lesquelles figura la princesse palatine, Anne de Gonzague. Elle était de même famille que le duc de Mantoue, et sachant que ces petits princes d'Italie étaient besoigneux, elle lui montra, dans l'alliance française, une source de richesses. Déjà, en 1654, le duc de Man-

[1] Charles II, de Gonzague, duc de Mantoue, régna de 1637 à 1665.

[2] Le château de Chantilly avait été réuni au domaine de la couronne, en vertu de la condamnation prononcée contre Condé.

toue avait vendu à Mazarin le duché de Mayenne[1]. Il s'agissait maintenant d'une négociation plus importante pour la France. Dès le 8 août, le secrétaire d'État, comte de Brienne, chargé des affaires étrangères, écrivait à Mazarin[2], en parlant de Charles de Gonzague, qui venait d'arriver à Paris: « Si on peut juger de ses intentions par ses discours et par les apparences, [il est] bien disposé d'entrer dans le service du roi. Il assurera pour toujours sa fortune et sa grandeur, prenant des mesures pour mettre Casal en état de ne pouvoir être pris ni surpris par les Espagnols, et nous avons tant de partis à lui proposer qu'il ne saurait les refuser tous et ne pas démentir ce qu'il proteste. »

On en revint au projet, déjà discuté précédemment[3], de placer, dans Casal, une garnison de Suisses, qui serait payée par le duc de Mantoue, avec l'argent de la France. C'était ce que lui avait proposé, dès 1653, Du Plessis-Besançon. Le duc n'avait osé alors l'accepter; mais les succès de la France, dans les dernières campagnes, le décidèrent à s'allier étroitement avec Louis XIV. Ces négociations furent conduites mystérieusement, et couvertes par l'éclat des fêtes, et aussi par un procès étrange, que le duc de Guise intenta à une de ses anciennes maîtresses.

« Le 13 de ce mois [de septembre], dit le *Journal*

[1] Voy. ci-dessus, p. 247-248.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 895, f° 238.
[3] Voy. ci-dessus, p. 188.

d'un bourgeois de Paris[1], M. le duc de Guise donna de nouveaux sujets au public de s'entretenir, à ses dépens. Il avait aimé si publiquement Mlle de Pons[2], autrefois fille de la reine, que ses libéralités envers elle avaient monté jusqu'à trois ou quatre cent mille livres, pendant quatre ou cinq ans. Elle avait même tiré, de la facilité de ce jeune prince, un contrat de mariage, passé par devant notaire, qu'elle fit voir à tout le monde, quoiqu'elle ne pût ignorer les légitimes prétentions de la comtesse de Bossut; mais soit que la jalousie eût entièrement détruit ses affections, ou que son inconstance naturelle les eût portées ailleurs, son dépit lui conseilla, assez mal à propos pour sa réputation, de faire un procès criminel à cette belle, pour retirer d'elle une paire de pendants d'oreille de diamants, un lit de broderie d'or et de perles, et une tapisserie de haute lisse à fonds d'or et d'argent, qu'il soutenait positivement ne lui avoir point donnés, mais lui avoir été soustraits adroitement par elle, et ne valoir pas moins de cent cinquante mille livres. La cause ayant été portée du Châtelet à la chambre des vacations, elle y fut enfin civilisée (déclarée cause civile), après beaucoup de honteux reproches et d'invectives de part et d'autre, et permis aux parties de faire enquêtes réciproquement de leurs faits, qui ne purent être entendus

[1] Bibliothèque nationale, mscr. f. fr. 10, 276, p. 407-409.

[2] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 461.

de la compagnie, sans étonnement et sans raillerie. »

Pendant que le duc de Guise amusait, à ses dépens, la cour et la ville, Mazarin poursuivait ses négociations avec le duc de Mantoue. De Chantilly, la cour se rendit à Paris, où les fêtes et les intrigues politiques continuèrent [1]. Le roi n'y dansa point de ballet, comme on l'avait d'abord projeté, mais il donna un bal, où brillèrent les plus belles personnes de la cour, et surtout les filles de la reine, entre lesquelles on remarqua Mlles de Fouilloux et de Meneville. Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye, menait dans ce bal, Benigne de Meaux du Fouilloux, qu'il devait bientôt épouser, et le chevalier de Gramont, Mlle de Meneville, que Loret appelle « la divine de Meneville ». On remarqua que le roi, entre toutes ces beautés, choisit, pour la danse, Olympe Mancini [2]. Depuis quelque temps, la préférence, qu'il témoignait à cette nièce de Mazarin, avait frappé la cour, et on ne manquait pas de dire que le cardinal favorisait cette passion et qu'il voulait faire, d'Olympe Mancini, une reine de France. « On parle fort, écrivait Gui Patin à Spon [3], de l'amour du roi vers la nièce de Son Éminence, la Mancini, et qu'il la veut épouser. »

[1] Loret (*Muse historique*); lettre du 18 septembre 1655.

[2] Loret, *ibid.* :

> Le roy, notre monarque illustre,
> Menoit l'infante Manciny,
> Des plus sages et gracieuses
> Et la perle des précieuses.

[3] Lettre du 21 juin 1655.

Cette passion de Louis XIV pour Olympe Mancini a eu trop d'importance, en 1655, pour que nous n'y insistions pas. Mme de Motteville nous a laissé d'Olympe Mancini, à cette époque, un portrait qui, sans être flatté, explique l'amour du roi[1]: « Elle avait les yeux pleins de feu, et, malgré les défauts de son visage, l'âge de dix-huit ans fit en elle son effet. Par l'embonpoint, elle devint blanche. Elle eut le teint beau et le visage moins long; ses joues eurent des fossettes, qui lui donnaient un grand agrément, et sa bouche devint plus petite. Elle eut de beaux bras et de belles mains, et la faveur, avec le grand ajustement, donnèrent du brillant à cette médiocre beauté. Enfin elle parut aimable aux yeux du roi, et assez jolie à tous les indifférents. Il la voyait souvent, et cet amusement fit presque craindre que cette passion, quoique légère, ne le portât à vouloir lui faire plus d'honneur qu'elle n'en méritait. »

Mme de Motteville ajoute que la reine ne voyait pas avec déplaisir cet attachement, qui ne lui paraissait pour le roi qu'une distraction sans danger. Quant au cardinal, qui veillait avec un soin jaloux sur Louis XIV, il est probable qu'il ne fut pas fâché de le savoir épris d'une de ses nièces. C'était un moyen d'affermir son pouvoir sur le prince, et de prévenir des passions, qui auraient pu séduire un jeune roi et lui inspirer des pensées d'indépendance. Alla-t-il plus loin ?

[1] *Mémoires*, édit. Charpentier, t. IV, p. 51.

Voulait-il, comme le laissent entendre les Mémoires de Brienne, de Mme de Motteville[1], et les lettres de Gui Patin, placer sa nièce sur le trône? Je ne le pense pas. Il avait, dès 1654, tenté de marier Olympe Mancini à Charles de la Porte, fils du maréchal de la Meilleraie, et la négociation avait été rompue par La Meilleraie et non par Mazarin. La conduite même du cardinal, qui tenait le roi si fréquemment éloigné de la cour, paraître réfuter les projets qu'on lui prêtait. Enfin, il n'hésita pas, dès qu'une occasion favorable se présenta, à marier cette nièce à un prince de la maison de Savoie, Eugène-Maurice de Savoie-Soissons. Il semble que l'on doit conclure de ces faits, que, si le cardinal fut bien aise de voir le roi s'attacher à Olympe Mancini, de préférence à tant de beautés qui sollicitaient son amour, il pensa, comme la reine, qu'il ne s'agissait que d'une passion peu sérieuse et qu'il serait facile de rompre.

Il serait encore moins admissible de soutenir que ce fut l'attachement du roi pour Olympe, ou, comme on l'a prétendu, pour une autre nièce du cardinal, Marie Mancini[2], qui éveilla l'esprit jusqu'alors languissant et endormi de Louis XIV. Cette hypothèse, qui a paru plausible à quelques écrivains, repose sur une double erreur : ils se persuadent que Louis XIV

[1] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. IV, p. 52 de l'édition citée.

[2] Nous aurons occasion de parler, dans le livre VI, ch. I, de la passion du roi pour Marie Mancini, en 1659, et des projets qu'on a attribués à Mazarin.

avait été retenu systématiquement dans l'ignorance par sa mère et par le cardinal, et que, pour le dominer plus facilement, ils ne lui avaient donné aucune idée de ses devoirs et de sa dignité de roi. Rien de plus faux. La correspondance de la reine et du cardinal atteste, au contraire, que leur principal souci était le développement physique, moral et intellectuel de celui qu'ils nommaient le *confident*, et qui tient une si grande place dans leurs lettres. J'ai trop insisté sur ce point et sur une éducation[1], à laquelle Mazarin présida attentivement, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

La seconde erreur vient de l'opinion que ces écrivains se sont formée du caractère des nièces de Mazarin. Il faut ici distinguer : les deux Martinozzi, devenues princesse de Conti et de Modène, et la première des Mancini, Laure, mariée au duc de Mercœur, furent renommées pour leur vertu, comme pour leur beauté. Mais il n'en fut pas de même de la seconde génération des Mancini. Ce ne fut pas dans l'exil, et pendant les misères de la Fronde, que ces jeunes filles grandirent. Elles brillèrent, à la cour, à une époque où leur oncle, tout occupé à diriger les affaires de l'Europe et à former un roi, qui porta au plus haut point de splendeur la fortune de la France, laissait le soin de leur éducation à Mme de Venel, femme d'un conseiller du parlement de Provence.

[1] Ci-dessus, p. 96 et suiv., p. 284 et suiv., et *passim*.

Elles furent promptement entourées de jeunes courtisans, qui les flattaient et les corrompaient. Olympe, Marie, Hortense et Marie-Anne Mancini, qui devinrent la comtesse de Soissons, la connétable Colonne, la duchesse de Mazarin et la duchesse de Bouillon, furent élevées sous ces funestes influences, au milieu du luxe, des richesses et de toutes les jouissances matérielles. Si Olympe et Marie eussent exercé, sur l'esprit et le caractère de Louis XIV, la puissance qu'on leur attribue, elles en auraient fait un monarque indolent, s'endormant dans les plaisirs et négligeant les devoirs de la royauté.

Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler quel a été le rôle de ces femmes. Olympe Mancini, qui nous occupe, seule, en ce moment, est assez connue : spirituelle, avide, ambitieuse, aimant par-dessus tout les plaisirs, elle fut quelque temps la reine de la cour ; puis, redoutant des rivales, elle devint violente, haineuse, fut impliquée dans les crimes d'empoisonnement, qui souillèrent le règne de Louis XIV, et enfin obligée de quitter la France, elle termina dans l'exil une vie misérable. A l'époque de sa splendeur, elle s'efforça de s'emparer de Louis XIV. Ce prince fréquenta assidûment, pendant quelque temps, l'hôtel de la comtesse de Soissons, qui cherchait à l'énivrer de plaisirs et à le dominer, avec son favori, le marquis de Vardes. Ils espéraient régner, sous le nom d'un roi voluptueux et indolent, et auraient voulu donner à la France le spectacle

qu'elle n'eut que trop longtemps, sous les maîtresses de Louis XV. Une scène de l'hôtel de Soissons, qui se trouve racontée dans les lettres du temps, montre ce que serait devenu un roi de vingt ans, dont le caractère aurait été moins ferme, et l'éducation moins bien dirigée que celle de Louis XIV. « Le roi, dit une de ces correspondances[1], s'enferma, avec Madame (Henriette d'Angleterre, mariée récemment au duc d'Orléans), Mme la comtesse (de Soissons), Mme de Valentinois[2] et les filles de Madame, et ne voulut qu'aucun homme et d'autre personne y fût. Elle me dit[3] qu'ils firent mille folies, jusqu'à se jeter du vin, les uns aux autres.....; que le roi a la dernière confiance en Mme la comtesse de Soissons, et qu'il lui dit les choses les plus particulières, même touchant les reines[4], et cent autres choses de cette force. »

L'élévation du caractère, les occupations viriles que lui avait fait goûter Mazarin, la vie des camps, où il se plaisait, et le sentiment de sa dignité, profondément gravé dans son cœur, sauvèrent Louis XIV de cette vie molle et efféminée. Bien loin d'attribuer son énergie à l'influence des nièces de Mazarin, il faut reconnaître qu'elles ne cherchèrent qu'à

[1] Bibliothèque nationale, f. Baluze, *Papiers de Fouquet*, t. I, p. 87.

[2] Catherine-Charlotte de Gramont, duchesse de Valentinois.

[3] Ce récit est fait à la personne qui écrit par Mlle du Fouilloux (Bénigne de Meaux).

[4] A l'époque, où cette lettre est écrite, Louis XIV venait d'épouser Marie-Thérèse d'Autriche.

le dégrader par les plaisirs. S'il traversa, sans danger, ces jardins d'Armide, il le dut à un guide ferme et sûr, qui avait élevé son esprit et son âme, et lui avait montré les devoirs et les périls, aussi bien que les grandeurs de la royauté. Nous avons réuni immédiatement les détails, qui peuvent caractériser l'influence d'Olympe Mancini. S'y arrêter plus longuement serait indigne de l'histoire.

Pendant que la cour se livrait aux plaisirs et allait de Paris à Fontainebleau, où elle passa le mois d'octobre, Mazarin se rendait sur la frontière, pour poursuivre la campagne, si heureusement commencée. Parlant de Fontainebleau dans ses lettres, le cardinal déclarait qu'il n'y avait rien de plus délicieux que ce séjour[1]; mais il préférait les tristes habitations de la Fère, de Guise, du Quesnoi, afin de mettre les villes, nouvellement conquises, en état de défense. Expédition de convois, ordres donnés pour la fortification des places, attention perpétuelle aux mouvements des troupes ennemies, voilà ce qui remplit ses lettres à la reine pendant cette époque[2]. Quelques cita-

[1] Ce sont les termes mêmes d'une lettre de Mazarin au roi, en date du 5 octobre 1655 : « Tout le monde est d'accord qu'il n'y a rien de si délicieux que Fontainebleau. » (Aff. étr., FRANCE, t. 896, f° 292.)

[2] D'après un passage d'une lettre de Mazarin, le roi avait voulu le suivre, malgré sa mère, et témoigna une mauvaise humeur, dont parle le cardinal. Voici le texte (Aff. étr., *ibid.*, f° 278 v°) : « Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé, par ma dernière, à l'égard de l'envie que le *confident* (le roi) auroit de faire un petit voyage ; mais je voudrois bien savoir promptement que sa mauvaise

tions suffiront pour donner une idée de son activité. Le 27 septembre, il écrivait[1], de Guise, à Anne d'Autriche : « Je fis partir, hier matin, un convoi de douze mille charrettes, sous la conduite de M. de Navailles, que j'accompagnai à deux heures d'ici, et déjà [j'ai] nouvelle qu'il était arrivé à Landrecies, sans aucune mauvaise rencontre. » Mazarin annonçait qu'il se préparait à en envoyer un second. Puis il entretenait la reine des fortifications, dont on entourait Condé. Il lui disait[2] qu'il avait chargé Montdevergue[3], qui se rendait à Fontainebleau, d'en montrer le plan au roi, et il ajoutait : « ces fortifications sont fort belles et bien avancées[4]. » Il n'en était pas de même à Saint-Guillain, dont la position paraissait trop peu sûre pour qu'on pût s'y établir avec confiance. « On se contente, écrit le cardinal à la reine, de laisser à ce pauvre Saint son aigle et son ours[5], et rien davantage. » Mazarin resta sur la

humeur l'eût quitté, puisque la plus grande [joie], que je puisse avoir, consiste à le voir tousjours content, glorieux, heureux, et dans la dernière amitié avec celle, à qui il a de très grandes obligations. » Ce billet est adressé, d'après le manuscrit, au roi; mais le texte prouve qu'il est écrit à la reine mère.

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 262.

[2] *Ibidem*, f° 279 v°.

[3] François de Lopis de Montdevergue, ou Montdevergues, avait été nommé maréchal de camp, le 5 septembre 1649.

[4] Affaires étrangères, *ibid.* f° 282.

[5] Pour expliquer ce passage, il faut rappeler que les habitants de Saint-Guillain entretenaient, aux frais de la cité, un aigle et un ours, parce que, d'après une vieille tradition, la ville avait été sauvée par ces deux animaux.

frontière jusqu'au 12 octobre 1655, annonçant sans cesse son retour, mais toujours retenu par la nécessité de mettre les places du nord de la France à l'abri d'une attaque. Est-il nécessaire d'ajouter que de pareils exemples étaient plus propres à former un roi que les séductions et les conseils d'Olympe et plus tard de Marie Mancini[1] ?

[1] J'ai déjà prévenu que je reviendrai sur Marie Mancini, à l'époque de ses amours avec le roi (1659); mais on peut dire immédiatement qu'elle fut, comme Olympe Mancini, ambitieuse, ardente pour les plaisirs et dangereuse par son esprit et ses séductions.

CHAPITRE IV

TRAHISON D'HOCQUINCOURT

Maladie du roi (octobre 1655). — Trahison d'Hocquincourt (novembre); son amour pour la duchesse de Châtillon; elle est arrêtée et confiée à la garde de l'abbé Fouquet; négociations avec Hocquincourt. — Le roi visite Ham et Péronne. — L'armée lorraine se déclare pour la France (novembre-décembre). — Guerre en Catalogne : prise de Cap-de-Quiers et de Castillon. — Combat naval de Barcelone. — Guerre en Italie : siège de Pavie (juillet-août); échec du prince Thomas. — Condamnation d'Antoine Arnauld par la Sorbonne (décembre). -- *Provinciales* de Pascal. — Fondation de l'Hôpital général. — Mouvement religieux de cette époque. — Prédications de Bossuet.

Tandis que le cardinal prenait toutes les mesures nécessaires pour assurer à la France ses récentes conquêtes, le jeune roi tomba malade à Fontainebleau, dans les premiers jours d'octobre 1655. A une campagne laborieuse, pendant les chaleurs du mois d'août, avaient succédé des fêtes brillantes de septembre. Rien d'étonnant que la santé du roi en ait été ébranlée. Mazarin fut averti immédiatement, revint à Fontainebleau et y resta jusqu'au moment où le roi fut complètement rétabli, vers la fin d'octobre. Il mena alors le jeune Louis XIV à Compiègne. On prévoyait, à ce moment, un retour offensif

des Espagnols contre une des places récemment conquises. « Tout le monde, écrivait Mazarin à la reine, le 5 novembre 1655[1], est persuadé que le roi s'avance pour donner chaleur à l'armée, pour le secours à la place, que les ennemis attaqueront. » On supposait, en effet, qu'ils songeaient à assiéger Condé; mais un autre motif encore avait appelé le cardinal près de la frontière : c'était l'inquiétude que lui donnait, depuis quelque temps, le gouverneur de Péronne et de Ham, le maréchal d'Hocquincourt. Les contemporains représentent ce général comme un homme brave, mais violent, ambitieux et d'un esprit borné. Il était jaloux et irrité de la supériorité de Turenne, et accusait Mazarin d'ingratitude, parce que le cardinal lui avait enlevé le commandement de l'armée royale, pour le donner à un général plus capable. A ces causes de mécontentement se joignait la passion d'Hocquincourt pour la duchesse de Châtillon. Nous avons déjà eu occasion de signaler le rôle de cette femme, dévouée à Condé, et se servant, avec peu de scrupule, de sa beauté pour gagner des partisans au prince[2]. Quoiqu'elle eût trente ans, à cette époque, elle avait conservé tout l'éclat de ses charmes, et elle y joignait les artifices de la coquetterie. Mlle de Montpensier se plaît, avec un sentiment de jalousie et de

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 320.

[2] Voy. le tome I de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, p. 173.

malveillance, à parler du luxe et de la galanterie de cette duchesse[1]. « Rien, dit-elle, à l'occasion d'une visite qu'elle en reçut, n'était plus pompeux que Mme de Châtillon, ce jour-là. Elle avait un habit de taffetas aurore, tout brodé d'un cordonnet d'argent; plus blanche et plus incarnate que je l'ai jamais vue; plus de diamants aux oreilles, aux doigts, aux bras; enfin, dans une dernière magnificence. Qui voudrait compter toutes les aventures qui lui sont arrivées, on ne finirait jamais; ce serait un roman où il y aurait plusieurs héros, de différentes manières. Car on disait que M. le Prince était toujours amoureux d'elle, comme aussi le roi d'Angleterre[2], et avec tout cela, M. de Digby, milord anglais, et l'abbé Fouquet. »

Mlle de Montpensier oublie le maréchal d'Hocquincourt, que la duchesse de Châtillon décida, en 1655, à entrer en négociation avec les Espagnols. On intercepta une lettre qu'elle écrivait à Condé, le 17 octobre de cette année[3], et où elle lui disait : « Je vous mandais que j'avais vu le maréchal d'Hocquincourt, qui m'avait dit des choses, dont on pouvait faire son profit. C'est, en un mot, que vous fassiez en sorte que Fuensaldagne lui envoie un homme de créance pour traiter avec lui..., et, pour peu que l'on soit raison-

[1] *Mémoires*, t. II, p. 437-438 de l'édition Charpentier.
[2] Charles II, alors réfugié en France.
[3] La copie de cette lettre se trouve à la Bibliothèque nationale, f. Gaignières, n° 2799, f°s 306 et 307.

nable, il y a toute apparence que l'on fera affaire. »
Le danger était sérieux : on se préparait à introduire Condé et les Espagnols dans les places de Péronne et de Ham. Quel désastre pour la France, si, à l'époque où elle venait de conquérir péniblement quelques villes sur la frontière septentrionale, la trahison eût livré aux ennemis plusieurs forteresses de la Picardie, et les eût amenés presque aux portes de Paris!

Heureusement cette lettre fut interceptée par les agents de l'abbé Fouquet, qui surveillaient Mme de Châtillon. Il se hâta de donner avis du complot à Mazarin, qui était alors à Compiègne. Les lettres du cardinal à la reine prouvent combien les projets d'Hocquincourt lui inspiraient d'inquiétude : « On a affaire à un fol, lui écrivait-il[1], qui n'a ni rime, ni raison, et qui connaît bien que, dans la saison où nous sommes, on ne lui saurait faire grand mal. Pour moi, je suis plus persuadé que jamais qu'il a pris toutes ses mesures avec les ennemis, et quoiqu'on remette à prendre la dernière résolution, ce soir, que M. de Turenne sera ici, je crois que, pour diminuer le mal et nous empêcher d'avoir la guerre aux portes de Paris, on sera obligé de se déclarer, tâcher de se prévaloir de la fidélité des habitants de Péronne et de la présence du roi, et, au pis-aller, prendre tous les postes aux environs et le renfermer

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896.

dans ses places[1], empêchant les ennemis de prendre des quartiers en France et de se porter sur l'Oise. »

Turenne, appelé à Compiègne, comme l'annonçait la lettre de Mazarin, ne fut pas d'avis de faire avancer l'armée vers Péronne[2]. Il représenta que ce serait provoquer la révolte immédiate d'un homme, qu'on pouvait encore ramener par des négociations habilement conduites. Mazarin reconnut la sagesse de ce conseil, et pensa qu'un des meilleurs moyens d'arrêter d'Hocquincourt, dans ses criminels projets, était de se saisir de la duchesse de Châtillon et de la rendre responsable de la conduite du maréchal. Il fit donner ordre à un des officiers des gardes, nommé de Gomont, de se rendre au château de Merlou ou Mello[3], qu'habitait la duchesse, de la faire prisonnière, ainsi qu'une des femmes attachées à son service et nommée Mme de Ricousse. « Si vous avez été si heureux, disait le cardinal dans la lettre adressée à cet officier, de trouver la cassette de Mme de Châtillon et celle de Mme de Ricousse, Sa Majesté veut que vous consigniez le tout cacheté à M. l'abbé Fouquet, lequel, ayant ordre de revenir en diligence ici, prendra le soin de nous l'apporter. »

[1] Péronne et Ham.

[2] *Mémoires de Turenne*, p. 474.

[3] Ce château, qui existe encore, porte maintenant le nom de Mello, et domine un village du même nom (département de l'Oise, arrondissement de Senlis, canton de Creil). L'ordre d'arrestation est écrit de la main de l'abbé Fouquet et daté du 8 novembre (Aff. ét., FRANCE, t. 894, f° 397).

Les instructions du cardinal furent suivies avec ponctualité. Dès le 8 novembre, M. de Gomont, qui avait été chargé de l'arrestation, annonçait au cardinal[1], que la duchesse de Châtillon et Mme de Ricousse étaient entre ses mains, et qu'il attendait les ordres ultérieurs du ministre. Mme de Ricousse fut enfermée à la Bastille, et la duchesse de Châtillon confiée à la garde de l'abbé Fouquet[2]; ce qui parut « plaisant à tout le monde », écrivait Mme de Sévigné à son cousin Bussy-Rabutin[3]. Ce que voulait Mazarin, c'était inquiéter Hocquincourt, par l'arrestation de la duchesse, et déterminer Mme de Châtillon à écrire une lettre, qui empêchât le maréchal d'exécuter les promesses, qu'il avait faites à Condé et aux Espagnols. L'abbé Fouquet était chargé d'obtenir cette lettre, et

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, fo 398. Cette lettre est datée du 8 novembre 1655, à neuf heures du soir.

[2] Ce n'était pas là précisément ce qu'ordonnait la lettre de Mazarin. Il y est dit seulement que l'on doit laisser « parler l'abbé Fouquet à Mme de Châtillon ». Elle devait être placée sous la garde du sieur du Fresne, « qui en répondra, avec les gens qu'il a amenés avec lui, pour cet effet ». A en croire les contemporains, ce fut, en réalité, l'abbé Fouquet, qui eut la garde de la duchesse de Châtillon.

[3] « On dit que Mme de Châtillon est chez l'abbé Fouquet. Cela paraît plaisant à tout le monde. » (Lettre du 25 novembre 1655.) La reine se plaignit de cette mesure, comme le prouve le passage suivant d'une lettre de Mazarin à Anne d'Autriche, en date du 12 novembre 1655 : « Vous avez raison dans ce qu'il vous a plu me mander de Mme de Châtillon...... Je vous prie, en voyant l'abbé Fouquet, de lui dire que vous n'entendez rien sur la conduite que l'on tient à l'égard de ladite dame; que vous ne l'approuvez pas, et que vous m'en avez écrit en ces termes. Mais prenez garde de faire cela, en sorte qu'il soit persuadé que ce discours vient purement de vous. » (Aff. étr., FRANCE, t. 896, fos 337-338.)

il y réussit. Ses dépêches autographes à Mazarin, conservées dans les papiers du cardinal[1], prouvent que Mme de Châtillon, fort intimidée, en voyant ses projets découverts et sa personne entre les mains des agents du roi, n'opposa aucune résistance aux volontés de Mazarin. Elle écrivit au maréchal d'Hocquincourt et au prince de Condé, pour les prier de renoncer à leur entreprise. En même temps, Mazarin envoya à Péronne le marquis de Navailles, ami du maréchal d'Hocquincourt, pour entrer en négociations avec lui[2], et fit aussi agir la maréchale d'Hocquincourt, qui désirait conserver à son fils le gouvernement de Péronne. Mazarin rendait compte de ces négociations à la reine, dans une lettre du 13 novembre 1655[3] : « Navailles est revenu hier, qui dit qu'il (Hocquincourt) donnera ses places par argent; mais la somme est exorbitante, demandant quatre cent mille écus ; ce qui ne se peut seulement écouter. Mme d'Hocquincourt arriva ici, hier au soir; elle a fort entretenu M. Le Tellier, et les larmes n'ont pas été épargnées. Car c'étaient les plus fortes raisons qu'elle eût. On lui a parlé, de la bonne manière; elle s'en retourne vers son mari, persuadée que le roi veut être obéi, et que Sa Majesté ne veut pas ajouter foi aux simples paroles d'un homme, qui nous a trompés mille fois. »

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 894, f° 411.
[2] Voy. les *Mémoires de Navailles*, p. 163 et suiv., de l'édition d'Amsterdam (1701).
[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f°s 340 et 341.

La négociation traîna encore quelque temps. Le comte de Noailles fut, à la demande de la maréchale d'Hocquincourt, adjoint au marquis de Navailles. Le gouverneur de Péronne les reçut, en même temps qu'Arnolfini, envoyé par l'archiduc Léopold, et Bouteville, représentant du prince de Condé. Mazarin annonçait à la reine, dans une dépêche du 22 novembre[1], les conditions auxquelles Hocquincourt consentait à traiter : « Il tombe d'accord de remettre le gouvernement de Péronne au marquis, son fils, qui en a la survivance, nonobstant qu'il ait, en effet, plus de haine que d'amour pour lui. Mais, pour Ham, qu'il consent de remettre entre les mains du roi et pour toutes ses prétentions de ce qui lui est dû, il demande sept cent mille livres d'argent comptant, qui est une somme exorbitante. Outre cela, il demande la liberté de Mme de Châtillon et d'autres choses, qui ne sont pas de grande conséquence ; mais le point de l'argent est impraticable, et [il] se tient ferme à ne vouloir rien rabattre. Nous allons bien examiner la chose, afin d'envoyer demain ces messieurs (Navailles et Noailles) porter la réponse, et vous serez averti des résolutions, que le *confident* (le roi) aura prises par lui-même. »

Le cardinal fut obligé, après de longues discussions, de subir la plupart des conditions imposées par Hocquincourt. La somme fut seulement réduite à six

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 356.

cent mille livres[1], et l'on s'estima heureux d'échapper, par ce sacrifice, au danger de voir l'ennemi établi sur la Somme. Quant à Mme de Châtillon, qu'on n'avait arrêtée que pour effrayer Hocquincourt, elle trouva un défenseur dans l'abbé Fouquet. Rendant compte au cardinal de sa première entrevue avec la duchesse, l'abbé insistait sur ses excellentes dispositions[2] : « Mme de Châtillon, écrivait-il[3], souhaite plus que toutes choses de se raccommoder et de voir dans quelque temps la reine et Votre Éminence en particulier, et assurément elle changera de conduite, si elle n'est plus obsédée par Mme de Ricousse. »

Mazarin, qui avait atteint son but, accorda la liberté à Mme de Châtillon. L'abbé Fouquet l'en remercia avec une effusion, qui fait sourire, lorsqu'on connaît les sentiments de l'abbé pour la duchesse. Après avoir attesté la soumission et la gratitude de Mme de Châtillon, il ajoute : « Pour moi, je n'ose parler, ne pouvant point témoigner à Votre Éminence ma reconnaissance, et l'envie que j'aurais de mourir pour son service, la suppliant très humblement de vouloir bien me pardonner ce qui pourrait lui avoir déplu dans cette affaire[4]. » L'abbé

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 310 (édit. Michaud et Poujoulat).
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 894, fos 411-414. Cette lettre n'est pas datée ; mais elle doit être de la première quinzaine de novembre 1655.
[3] Ce passage est au fo 413.
[4] Cette lettre est autographe comme la précédente, et se trouve aux fos 417-418 du même volume.

Fouquet fait évidemment allusion à l'étrange détention de la duchesse, dont plaisantaient les contemporains et qui avait choqué la reine[1].

Le cardinal ne fit qu'en rire. Il se moquait également, dans une lettre à la reine, de ceux qui racontaient qu'il avait refusé de voir Mme de Châtillon, de peur d'en tomber amoureux. « J'ai été bien dur, écrivait-il à Anne d'Autriche le 23 novembre[2], de ne m'être [pas] rendu à l'esclavage de la dame. Jamais, de ma vie, je n'entendis une si grande extravagance, et je m'assure que vous me faites la justice de croire que le roi et la reine ne courent pas grande risque[3], à cause des beautés qui me pourraient surprendre. » Le cardinal avait, en effet, d'autres soucis; il songeait à conduire le roi à Ham et à Péronne pour affermir son autorité dans ces villes. Louis XIV visita les deux places, en décembre 1655[4]. Ce fut seulement lorsque tout danger eut disparu qu'il revint à Paris.

Les ennemis de la France ne furent pas seulement trompés dans les espérances, que leur avait données la folle et criminelle passion d'Hocquincourt. Ils se virent privés, à la même époque, du secours des troupes lorraines, qui, depuis l'arrestation de Char-

[1] Voy. ci-dessus, p. 318, note 3.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 382 v°.

[3] *Risque*, comme nous l'avons dit, s'employait alors au féminin, comme au masculin.

[4] Lettres de Mazarin à la reine (Aff. étr., FRANCE, t. 896, f°s 387-389).

les IV, servaient dans leur armée et y avaient joué un rôle important. Elles avaient pris part au siège d'Arras, en 1654, sous les ordres de Nicolas-François de Lorraine, frère du duc Charles IV; mais les Lorrains se plaignaient d'être traités avec mépris par Condé et par les généraux espagnols[1]. Ils étaient, d'ailleurs, sollicités par la duchesse Nicole, femme de Charles IV, qui n'avait cessé d'agir auprès des nobles lorrains pour les détacher des Espagnols, qui retenaient leur seigneur prisonnier[2]. Déjà plusieurs avaient répondu à son appel et s'étaient déclarés pour la France. Ainsi, Remenecour et Mauléon, colonels de cavalerie, avaient, dès le commencement de l'année 1655, abandonné les Espagnols[3]; mais ce fut surtout après la campagne, où les Français avaient pénétré dans les Flandres et bravé si audacieusement l'armée de Philippe IV, commandée par Condé, que les Lorrains prirent ouvertement le parti de la France. Les Espagnols les avaient exaspérés en exigeant, à la suite d'une négociation entamée par des seigneurs lorrains pour la liberté de Charles IV[4], que toutes les troupes lorraines

[1] Voy., pour les détails, l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. le comte d'Haussonville, t. II, p. 288 et suiv., de la 2e édition.

[2] Comp. la *Muze historique de Loret;* lettre du 3 juillet 1655.

[3] Monglat, *Mémoires*, p. 306, et l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, *ibid.*, p. 287.

[4] On trouvera tous les détails relatifs à cette négociation dans l'ouvrage de M. le comte d'Haussonville, t. II, p. 290 et suiv.

l'armée lorraine pendant leur séjour à Paris. Le surintendant, Nicolas Fouquet, chargé spécialement des dépenses, exécuta sur-le-champ cet ordre, et en avertit Mazarin le 30 novembre[2]. Enfin la *Muze historique*[3] nous apprend que le duc François, qui arriva à Paris en décembre, y fut accueilli avec empressement. Mazarin le présenta au roi et à la reine le 9 décembre, et tous les princes des diverses branches de la maison de Lorraine se réunirent pour lui faire une brillante réception[4]. Au milieu de ces réjouissances, le cardinal conclut avec les chefs lorrains un traité, en vertu duquel le roi prenait à son service les troupes de Charles IV, mais sans les fondre dans son armée; elles devaient conserver leurs chefs et leurs couleurs[5].

En résumé, l'année 1655 avait été signalée, en Flandre, par une heureuse campagne : la prise des trois villes de Landrecies, Condé et Saint-Guillain, en présence de l'armée ennemie, avait manifesté,

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 384.

[2] *Ibidem*, t. 894; la lettre de Fouquet est autographe; le passage indiqué est au f° 410.

[3] Lettres des 11, 18 et 24 décembre 1655.

Monseigneur le comte d'Harcour
. . . .
A régalé cette semaine
Tous ceux du beau sang de Lorraine,
Qui de présent sont à Paris,
Le duc François étant compris.

(*Muze historique*, lettre du 18 décembre 1655.)

Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, par M. le comte d'Haussonville, t. II, p. 295.

d'une manière éclatante, la supériorité des armes françaises. En Catalogne et en Italie, les succès furent balancés. Mazarin, cependant, avait préparé avec le plus grand soin l'expédition de Catalogne, dont la direction était confiée au prince de Conti. Une flotte, réunie à Toulon, sous les ordres de Vendôme, devait attaquer, par mer, les places, que Conti assiégerait, par terre. Dès le mois de février 1655, Mazarin donnait des ordres pour qu'on mît les vaisseaux en état de prendre promptement la mer[1]. Il écrivait à l'évêque d'Orange, le 12 février[2] : « Souvenez-vous de faire entendre au sieur de Neuchèse[3] et à tous les capitaines de son escadre, que le roi leur défend de désarmer, sous peine de la vie. »

Le 25 février, Mazarin revenait sur la nécessité de presser les armements maritimes de Toulon[4]. Le 27 mars[5], nouvelle et instante recommandation pour la flotte, qui doit agir sur les côtes de la Catalogne : « Il faut que la première escadre de vaisseaux,

[1] Le cardinal avait alors, pour principal correspondant à Toulon, l'évêque d'Orange, Hyacinthe Serroni. Cet Italien, né en 1617, avait été sacré évêque d'Orange, en 1647; il fut transféré d'Orange à Mende, en 1661, et, en 1678, à Albi, dont il fut le premier archevêque. Sa correspondance avec Mazarin remplit plusieurs volumes de la section FRANCE, aux Affaires étrangères, et est surtout relative à la marine. Elle pourrait fournir d'utiles renseignements aux historiens spéciaux de la marine française.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 895, f° 18.

[3] Il a été question ci-dessus, p. 208, de cet amiral.

[4] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 19.

[5] Affaires étrangères, *ibid.*, f°s 33-34.

...et toutes les choses que vous, et le sieur Colbert[1], avez ordre de préparer pour la Catalogne, soient prêtes à partir, au premier avis que vous recevrez, pour cet effet, de la part de M. le prince de Conti. » Les prescriptions pour la solde et la nourriture des matelots remplissent plusieurs dépêches de Mazarin. Il avertit, en même temps, l'évêque d'Orange que l'on équipe une flotte nombreuse, dans les ports de l'Océan[2]: « En ponant[3], Sa Majesté fait équiper une flotte très considérable des plus beaux et des plus grands vaisseaux, qu'on ait vus depuis longtemps sur l'Océan, le seul *Vendôme*, construit nouvellement au port de Brest, étant de deux mille tonneaux. » Mazarin reprochait vivement à Colbert du Terron de ne pas compléter les régiments, qui allaient s'embarquer pour la Catalogne. « Vous avez eu grand tort, lui écrivait-il le 2 avril[4], de ne pas fournir, de mon propre argent, pour faire mettre le régiment de Poitou à huit cents hommes, ainsi que je vous avais tant recommandé, et je ne comprends pas comme quoi vous avez pu manquer à cela, sachant combien de fois j'ai fait, par vos mains mêmes, de semblables avances pour le service du roi. Au nom de Dieu, ne différez

[1] Colbert du Terron, proche parent de J.-B. Colbert, était alors intendant de la marine à Toulon.

[2] Lettre du 2 avril 1655, Aff. étr., FRANCE, t. 895, f° 53. Ces correspondances prouvent que, contrairement à l'opinion généralement admise, Mazarin ne négligeait pas la marine.

[3] Ce mot désignait les mers et pays d'Occident.

[4] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 54.

pas un seul moment à réparer cette faute, incontinent la présente reçue. »

Les résultats de la campagne de Catalogne ne répondirent pas à l'importance des préparatifs. Le comte d'Illes [1], qui avait quitté le parti espagnol pour s'attacher à la France, avait, en l'absence du prince de Conti, pris plusieurs petites villes de Catalogne, voisines de Puycerda, entre autres Campredon, Ripoll ou Ripouil, sur le Ter, et Berga [2]. Le prince de Conti, longtemps retenu en Languedoc par la nécessité d'obtenir des États de cette province des subsides pour la continuation de la guerre de Catalogne, ne vint prendre le commandement de l'armée qu'au mois de juin 1655. Comme l'état de sa santé et sa capacité militaire n'inspiraient pas à Mazarin une entière confiance, il lui fit adjoindre le comte d'Estrades, maire perpétuel de Bordeaux [3], général aussi renommé que diplomate éminent. « Je désire vivement, écrivait Mazarin à la princesse de Conti, en lui annonçant la nomination de d'Estrades [4], que le prince profite de ses services et des talents, que Dieu lui a donnés. » Le but principal du

[1] Joseph d'Ardennes et d'Aragon, comte d'Illes, avait été nommé maréchal de camp, en 1646, et lieutenant général, en 1651; il mourut en 1677. (Voy. le détail de ses services dans la *Chronologie militaire* de Pinard, t. IV, p. 104 et suiv.)

[2] *Mémoires de Monglat*, p. 312.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 895, f°s 91-92.

[4] « Io desidero con passione che il signor principe profiti della servitù et delli talenti che Iddio, » etc. (Aff. étr., FRANCE, t. 895, f° 93.)

prince de Conti, au commencement de cette campagne de 1655, fut de dégager complètement la place de Roses, ou Rosas, que les Espagnols tenaient comme bloquée par l'occupation de Cap-de-Quiers et de Castillon ou Castellon. Cap-de-Quiers était un petit port de Catalogne, qui avait alors une certaine importance. Il fut attaqué, vers la fin du mois de mai, par le prince de Conti et le duc de Mercœur[1], qui commandait la flotte. Vivement attaquée, et par mer et par terre, la ville se rendit le 27 mai[2]. La place de Roses fut approvisionnée avec les munitions, qu'apportait la flotte de Mercœur.

Le prince de Conti alla ensuite assiéger Castillon, petite ville de la Catalogne, près de Roses. Elle avait déjà été prise par les Français et démantelée, mais les Espagnols l'avaient reprise, et y avaient mis une garnison de deux mille hommes, qui pillait le pays jusqu'aux portes de Roses. Assiégée dès le commencement de juin, elle ne se rendit que le 1er juillet[3].

[1] D'après les *Mémoires de Monglat* (p. 312), la flotte était commandée par le duc de Vendôme. Cette erreur est rectifiée par les lettres adressées à Mazarin. On lui écrivait le 8 juin 1655 : « Mgr de Mercœur..... a puissamment contribué à prendre Cap-de-Quiers. » (Aff. étr., FRANCE, t. 897, f° 90.) Colbert du Terron, après avoir rappelé la prise de Cap-de-Quiers, ajoutait : « Mgr le duc de Mercœur vint mouiller en cette rade avec les vaisseaux de la première escadre. » La lettre de Colbert du Terron est du 7 juin 1655. Enfin une lettre du duc de Mercœur lui-même, en date du 15 juin (*ibid.*, fos 93 et suiv.) ne laisse aucun doute sur ce point.

[2] *Mémoires de Monglat, ibid.*

[3] *Mémoires de Monglat, ibid.* On attachait une si grande importance à la prise de Cap-de-Quiers et de Castillon, qu'on fit

Le prince de Conti s'avança alors dans l'intérieur de la Catalogne. A son approche, l'ancienne ville épiscopale de Solsona se souleva et se déclara pour les Français. Vainement Don Juan d'Autriche tenta de reprendre immédiatement Solsona; il fut battu par le comte de Merinville, un des lieutenants généraux de l'armée française[1]. Merinville s'empara ensuite d'Ampurias, qui avait donné son nom à la contrée du Lampourdan ou l'Ampourdan. C'était une ancienne colonie grecque (*Emporion*, marché), qui avait été, dans l'antiquité, une des stations commerciales des plus importantes de l'Espagne; elle avait compté, dit-on, une population de cent mille habitants. La petite ville moderne d'Ampurias n'a rien conservé de l'ancienne splendeur d'*Emporion*.

Après la conquête du Lampourdan, le prince de Conti voulut mettre le siège devant une place plus importante, Palamos, port situé au nord-est de Barcelone. Il avait encore besoin du concours de la flotte, pour s'en emparer. Il pressa le duc de Vendôme, qui était arrivé à Toulon, d'attaquer Palamos, du côté de la mer[2]. Il fut convenu que la flotte se rendrait, le

frapper, pour en perpétuer la mémoire, une médaille, qui représentait un trophée orné de deux couronnes murales, avec cette légende : *Castilio et Cadaquesium captæ,* et pour exergue : *Ad oram Catalauniæ maritimam.*

[1] François de Montiers, comte de Merinville, avait été nommé lieutenant général en septembre 1650.

[2] Voy. un rapport, en date du 27 août 1655. (Aff. étr., FRANCE, t. 895, f° 152.)

10 septembre, devant cette ville. « Nous avons pris ce délai-là, écrivait-on à Conti, parce que monseigneur l'amiral n'avait pas ses poudres, lesquelles n'étaient pas encore, ce matin, passées à Tarascon [1]. »

Ces retards permirent aux Espagnols de faire entrer des renforts dans Palamos, et le prince de Conti fut contraint de renoncer à en faire le siège. Le duc de Vendôme sortit néanmoins de Toulon, avec la résolution de combattre la flotte espagnole. Il la rencontra et l'attaqua, le 29 septembre 1655. Les historiens ne sont pas d'accord sur les résultats de ce combat naval; la plupart n'en parlent que comme d'une action indécise. Il est donc utile de réunir tous les documents, qui peuvent en faire apprécier l'importance et les résultats. Les papiers de Mazarin nous ont conservé la relation d'un sieur de Janville[2], qui servait sous les ordres de Vendôme. Voici un extrait de son récit : « M. l'amiral eut avis, par un Turc qui s'était sauvé des galères d'Espagne, que leur armée [l'armée navale des Espagnols] devait arriver, si elle ne l'était, à Barcelone. Ce qui obligea Son Altesse à faire lever l'ancre, pour aller chercher les ennemis, dès le soir même, à cause d'un vent frais qui s'éleva, et [nous] mîmes le cap vers Barcelone toute la nuit. Le lendemain, nous trouvant dix de nos vaisseaux adirés [3], que le vent avait

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 895, f° 340.
[2] *Ibidem*, t. 897, f° 188.
[3] Égarés.

séparés de l'armée, sur les dix heures du matin, nous vîmes les ennemis au nombre de vingt et une voiles, et, à l'instant, Son Altesse fit revirer le bord et ordonna à M. le commandeur Paul de faire en sorte de gagner le vent. Ce qu'il fit, et, sur les trois heures après midi, nous trouvâmes les ennemis sous le vent; mais comme il était tard, on différa le combat jusques au lendemain.

» D'abord qu'il fit jour, Son Altesse fit mettre les marques du combat, et, après avoir fait tous les signaux à l'armée pour le combat, il fit arriver l'amiral sur les ennemis. Il fut fort étonné de voir qu'il n'y avait que cinq ou six vaisseaux, qui le suivaient. Nonobstant, Son Altesse ne laissa pas d'aller aux ennemis, gardant toujours le vent sur eux, et escorta lui-même nos brûlots, qui, par malheur, ne firent pas leur effet, ayant été dégréés du canon des ennemis. Nos autres vaisseaux, voyant que leur amiral combattait et qu'il faisait ce que jamais amiral n'avait fait, arrivèrent aussi, et l'on tira, de part et d'autre, et, après un combat de six heures, les ennemis, étant fort maltraités (car ils avaient quatre vaisseaux de démâtés), firent vent arrière pour se retirer vers Barcelone. Nous les suivîmes, tant qu'il fut jour, et la nuit les sauva. Son Altesse, jugeant qu'ils allaient à Barcelone, pour se fortifier de leurs galères, s'est retirée, et le lendemain nous ne les vîmes plus. Il y eut six de nos vaisseaux, qui nous joignirent ce même matin, et nous nous trouvâmes autant

en nombre que les ennemis, qui ne parurent point de tout le jour.

» Le lendemain, ils se mirent en mer avec huit galères; aussi avaient-ils moins de vaisseaux, en ayant laissé à Barcelone, qui ne purent se mettre à la voile, et nous nous trouvâmes à deux portées de canon, le matin, près les uns des autres. Un de nos vaisseaux se trouva parmi eux, commandé par le sieur des Ardents, croyant être parmi les nôtres, à cause de la peu (*sic*) de distance qu'il y avait entre les deux armées. Les ennemis le reconnurent; ils envoyèrent deux gallions et deux brûlots, pour le prendre ou pour le brûler. Il démâta un de leurs brûlots, et voyant que l'autre était prêt à le joindre, il aima mieux aborder à un de leurs gallions, afin de le faire brûler avec lui. Ce que ayant reconnu, le capitaine l'évita, et, au même temps, M. des Ardents mit le gallion entre lui et le brûlot, et se retira, et ne rendit pas un moindre service, en empêchant que les gallions et les brûlots prissent part au combat.

» Son Altesse, voyant que le vaisseau avait peine à se retirer, fit arriver sur les ennemis, et commença le combat. L'amiral d'Espagne, qui n'avait point combattu dans le premier combat, voulut venir contre le nôtre; ce qui réjouit Son Altesse. Il n'y fut pas longtemps, sans s'en repentir; car, si le calme ne nous eût point pris si malheureusement, il eût fallu qu'il y fût demeuré, avec quatre autres de ses vaisseaux. Étant près de couler à fond, il se fit remorquer

par trois galères, et fut obligé de se mettre à la bande[1]. Aussitôt qu'il fut hors de la portée de notre canon, les quatre autres vaisseaux firent la même chose que lui, et nous demeurâmes trois heures entières, sans avoir de vent; ce qui les sauva. Il se fit tard, et la nuit vint, qui leur donna autant de joie qu'à nous de tristesse. Nous les voulûmes suivre à leur fanal, mais ils firent une fausse route, et firent porter le fanal à une frégate. Ils ne parurent plus le lendemain, et nous avons toujours tenu la mer, croyant les rencontrer. Ce que nous avons fait; mais aussitôt qu'ils nous aperçurent, ils s'enfuirent, et nous ne les pûmes joindre. Nous avons été les attendre aux îles Saint-Pierre[2], qui est le chemin pour aller à Naples, où Son Altesse croyait qu'ils iraient désarmer. Ils n'y sont point venus, et, après les avoir attendus quatre ou cinq jours, il a jugé à propos de revenir en Provence, où il est arrivé aujourd'hui[3], [et] où il attendra les ordres de la cour. »

La double retraite des Espagnols prouvait que l'avantage était resté aux Français; mais, comme ils n'avaient pris aucun vaisseau ennemi, on contesta la victoire. Les félicitations, adressées par Mazarin, à cette occasion, au duc de Vendôme, paraissent bien froides, surtout lorsqu'on les compare avec l'abon-

[1] A la suite des vaisseaux, traîné par des chaînes.
[2] Probablement l'île Saint-Pierre, au S.-O. de la Sardaigne.
[3] Cette lettre est datée des îles d'Hyères, 22 octobre 1655.

dance ordinaire de son style élogieux. « J'ai appris, lui écrivait-il le 1er novembre 1655[1], le détail de ce qui s'est passé entre l'armée navale du roi et celle des ennemis, non sans beaucoup de joie de voir que l'avantage soit resté aux armes de Sa Majesté. » Cet avantage parut d'autant plus mince que Don Juan d'Autriche reprit, à la fin de la campagne de Catalogne, Solsona et Berga.

En Italie, les succès de la France furent dus principalement à la diplomatie, qui avait réussi à former une alliance étroite entre Louis XIV, le duc de Modène, le duc de Mantoue et la maison de Savoie. Comme on l'a vu plus haut[2], François d'Este, duc de Modène, avait marié son fils, Alphonse, à une nièce de Mazarin. Le cardinal faisait un grand éloge de ce prince dans sa correspondance avec Anne d'Autriche. « On [en] parle universellement, écrivait-il à la reine[3], comme d'un César, et avec beaucoup de raison, étant aussi brave et honnête homme[4] qu'on le peut être, sans en faire ostentation. »

Les Espagnols, irrités de la défection d'un pareil allié, envahirent ses États. Mais ils n'osèrent assiéger les places du duché de Modène, qui étaient en bon état, et apprenant que l'armée de Savoie se préparait

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 895, f° 340.
[2] Ci-dessus, p. 89.
[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 280.
[4] On sait qu'au dix-septième siècle on entendait, par *honnête homme*, un personnage qui avait toutes les qualités nécessaires pour briller dans le monde.

à attaquer le Milanais, ils repassèrent le Pô. Les Français, sous les ordres du prince Thomas de Savoie, et les Piémontais, commandés par le marquis Ville, vinrent mettre le siège devant Pavie, le 24 juillet. Le duc de Modène joignit bientôt ses troupes à celles des assiégeants. Mazarin, en apprenant la résolution prise par le prince Thomas et ses alliés, n'en augura pas favorablement. « Je suis marri, écrivait-il à la reine le 18 août 1655[1], de vous dire que je n'ai pas bonne opinion de l'entreprise de Pavie. Dès que j'ai reçu la nouvelle, je me défiai beaucoup du bon succès.... Peut-être que j'aurai ce bonheur d'être un mauvais prophète, ces messieurs, qui commandent en Italie, témoignant d'en avoir conçu des pensées toutes contraires. »

La tranchée fut ouverte devant Pavie, le 1er août. On avait jeté des ponts sur le Tesin, pour assurer les communications entre les différents corps d'armée des assiégeants. Le 4 août, les canons avaient commencé à battre les murailles de la place; mais le gouverneur, Galeasso Trotti, se défendit courageusement, et, de son côté, le marquis de Caracène, gouverneur de Milan, ne négligea rien pour secourir les assiégés. Il avait reçu, de Naples, un renfort de trois mille hommes et fait des levées de troupes en Allemagne. A leur tête, il s'empara du château d'Arena, et intercepta les communications entre l'armée coa-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, fos 214-215.

lisée et le duché de Modène. Les assiégeants se trouvèrent dans une position dangereuse, surtout lorsque Caracène eut occupé Mortara et séparé complètement leur armée du Piémont. Manquant de vivres et de munitions, le prince Thomas et le duc de Modène se décidèrent à lever le siège, dans la nuit du 13 au 14 septembre[1].

Mazarin rappelait à la reine, dans une lettre du 27 septembre 1655[2], qu'il avait prévu cet échec: « Vous aurez bien jugé que mon étonnement ne serait pas trop grand pour la nouvelle de la levée du siège de Pavie, puisque vous et le *confident* (le roi) savez bien qu'il ne m'a pas été possible de concevoir la moindre espérance du bon succès de cette entreprise.... Tous les ordres sont déjà donnés pour bien soutenir les affaires en Italie, afin que les alliés du roi ne soient exposés à recevoir aucun préjudice... Si nous n'avons pas Pavie, nous avons été assez heureux pour regagner le duc de Mantoue et Casal; [ce] qui n'est pas un petit progrès dans les affaires présentes. » Nous avons vu[3], en effet, que le duc de Mantoue, Charles de Gonzague, avait livré la place de Casal aux Français, qui payaient la garnison suisse chargée de la garde de cette forteresse. Mazarin attachait une grande importance à ce que cette

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 312. Le prince Thomas mourut peu de temps après cet échec.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 896, f° 261 v°.

[3] Ci-dessus, p. 302.

garnison de Casal reçût exactement sa solde[1]. En somme, la guerre heureuse en Flandre, avait eu des résultats peu décisifs en Italie et en Catalogne.

A l'intérieur, le cardinal s'efforçait de mettre un terme aux troubles, que les partisans de Retz n'avaient cessé de susciter, dans le diocèse de Paris. Il avait espéré[2] apaiser les querelles des Jansénistes et des Molinistes; malheureusement elles furent ranimées par les *Lettres à un duc et pair*, que publia Antoine Arnauld[3]. La Sorbonne fut chargée de juger la question théologique, discutée dans cet ouvrage. Comme Antoine Arnauld prévoyait que la Sorbonne le condamnerait, il en appela au parlement de Paris. La grand'chambre fut saisie de l'affaire, et on peut juger de l'importance qu'on attachait à cette question, par une lettre où le procureur général, Nicolas Fouquet, en rendait compte à Mazarin. « Il se passa hier au parlement, lui écrivait-il, le 30 novembre 1655[4], une affaire aussi importante qu'il y en ait dans l'État, à mon sens, et dont Votre Éminence jugera bien les conséquences. Les Jansénistes y avaient présenté requête pour empêcher

[1] C'est ce qui résulte de ses lettres aux surintendants des finances. (Aff. étr., FRANCE, t. 894, f[os] 346-347.)

[2] Voy. ci-dessus, p. 243 et suiv.

[3] Ces lettres, adressées au duc de Luynes, avaient été écrites à l'occasion du refus d'absolution qu'avait fait un prêtre de Saint-Sulpice au duc de Liancourt, partisan des Jansénistes.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. 894, f° 408 v°; autographe signé.

la censure du livre d'Arnauld. Cette requête fut portée à l'audience. On avait proposé au Conseil d'en ôter la connaissance au parlement et d'évoquer la cause à la personne du roi. Il est certain que cette contestation de juridiction eût jeté le parlement du côté des Jansénistes, qui, seuls, réclamant la protection de cette compagnie, l'eussent eue et eussent obtenu tels arrêtés qu'ils eussent voulu et les eussent bien fait valoir, en sorte qu'au moins les esprits des peuples étant partagés, ce parti en eût été fortifié. Cette cause a duré trois audiences, où était une foule de monde incroyable. L'avocat du roi, M. Talon, a plaidé deux heures en leur faveur, et, néanmoins, hautement ils ont perdu leur procès, et il a été ordonné que les commissaires, nommés par la Sorbonne, continueraient l'examen[1]. Ce coup est si terrible pour eux qu'il n'y a plus de ressource, n'y ayant plus de tribunal, après le pape, la Sorbonne, le Conseil et le parlement, qu'ils puissent espérer favorable. »

Fouquet comptait sans le tribunal de l'opinion publique, auquel en appela Pascal. Abandonnant la question théologique, à laquelle le public s'intéressait peu, il s'empara du côté moral, attaqua les principes relâchés des casuistes, et mettant en scène ses adversaires, les livra au ridicule et à la haine, avec un

[1] On trouve, dans les papiers de Mazarin, les procès-verbaux des séances de la Sorbonne, où furent condamnées les *Lettres à un duc et pair*.

merveilleux mélange d'ironie et d'éloquence indignée. Les *Provinciales* ont donné l'immortalité à une querelle théologique, dont les subtilités seraient oubliées depuis longtemps, sans cette œuvre de génie[1].

Ces querelles sont le triste côté de l'histoire ecclésiastique de cette époque ; mais lorsqu'on s'élève au-dessus de ces passions, on admire la sève puissante qui circulait alors dans le clergé de France. Jamais il n'avait fondé d'œuvres plus importantes ni plus durables. L'homme qui personnifie la charité chrétienne, saint Vincent de Paul, était déjà parvenu à un âge fort avancé. Né en 1576, il avait traversé toute la première partie du dix-septième siècle, en se signalant par son esprit de dévouement et de sacrifice. Il avait, depuis longtemps, fondé l'Hôpital des enfants abandonnés et institué les prêtres de la Mission, ou Lazaristes, destinés à répandre dans les campagnes les vérités religieuses. De concert avec Louise de Marillac, veuve de M. Legras, secrétaire des commandements de la reine, il avait formé la congrégation des Filles de la Charité, qui soignaient les pauvres et les malades. On avait vu, pendant les guerres de la

[1] Les *Provinciales* de Pascal parurent en 1656, et eurent bientôt, dans le clergé, une si grande réputation, que Bossuet, consulté sur les lectures qui pourraient le mieux convenir pour préparer à la prédication un prélat d'illustre famille, l'abbé d'Albret, plus tard cardinal de Bouillon, cite les *Lettres au provincial*, « dont quelques-unes, dit-il, ont beaucoup de force, et toutes une extrême délicatesse ». (*Études sur la vie de Bossuet*, par M. Floquet, t. II, p. 517.)

Fronde, avec quel zèle les disciples de saint Vincent de Paul s'employaient à soulager les malheurs de la France[1]. Ne pas tenir compte des grands services que rendit cet apôtre de la charité, ce serait méconnaître un des principaux devoirs de l'histoire. Elle ne doit pas seulement, à mon avis, retracer les crises politiques, les guerres, les traités et la vie extérieure des peuples. Toutes les grandes œuvres, qui manifestent le génie d'une époque, les fondations de la charité religieuse, comme les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, appartiennent à son domaine[2].

Ce fut en l'année où nous sommes parvenus, en 1655, lorsque la France se relevait des désastres de la Fronde, que Vincent de Paul entreprit de réorganiser le vaste établissement de l'Hôtel-Dieu. La foule des misérables s'était multipliée dans Paris, et l'Hôtel-Dieu ne pouvait suffire à leur donner asile. Vincent de Paul intéressa à son œuvre Mazarin et les

[1] M. Feillet a recueilli sur ce sujet des documents précieux dans son livre intitulé : *La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul.* J'ai signalé également le soin religieux, avec lequel notre regretté collègue, M. Casimir Gaillardin, a traité cette partie de l'histoire du règne de Louis XIV.

[2] Je demande seulement la permission d'ajouter un mot, à ce sujet : l'histoire ne doit pas être exclusive ; mais son domaine spécial est la vie politique des peuples. L'histoire littéraire, l'histoire des arts et l'histoire religieuse, forment autant de sujets particuliers et ont leurs historiens spéciaux. L'histoire proprement dite ne doit, à mon avis, que leur emprunter les traits nécessaires pour mettre en lumière le génie d'une nation, et caractériser les grandes œuvres qui l'ont manifesté. Aller plus loin, c'est confondre les différents genres et empiéter sur les histoires spéciales.

principaux personnages de la cour. La *Muze historique* de Loret nous apprend que, dès le mois de janvier 1655, au milieu de tous les soucis de la politique intérieure et extérieure de la France, Mazarin alla visiter l'Hôtel-Dieu[1], en parcourut toutes les salles, et en scruta toutes les misères, sans se laisser rebuter par ce triste spectacle[2]. Il reconnut combien il s'en fallait que l'hôpital fût assez spacieux pour la foule de malheureux qui y étaient accumulés[3]. Il promit le concours de l'État pour l'agrandissement de cet édifice, et donna lui-même une somme considérable. Grâce à la charité publique et privée, cette œuvre fut achevée en deux ans (1655-1657). Le gouvernement y contribua, en donnant à l'Hôpital général, les châteaux de Bicêtre et de la Salpêtrière. Le premier, après avoir été longtemps une maison de plaisance des princes, était devenu, dans les derniers temps, un asile pour les vétérans. Bicêtre, réuni, par une ordonnance de Louis XIV, à l'Hôpital général, fut destiné à recevoir les pauvres mendiants de la ville et des faubourgs de Paris.

[1] Lettre du 23 janvier 1655 :

Ces jours passez, Son Éminence
Quittant le Louvre et l'opulence,
Alla visiter l'Hôtel-Dieu, etc.

[2] Nous empruntons tous ces détails à Loret, dont les vers, souvent étranges, donnent d'utiles renseignements. Il dit du cardinal :

Il parcourut tout l'hôpital
. . . .
Ne s'en rebuta nullement.

[3] Loret parle (*ibid.*, vers 60) de :

Quatorze ou quinze cents malades.

La Salpêtrière, qui était, sous Louis XIII, une annexe de l'Arsenal, tirait son nom du salpêtre qu'on y fabriquait. Les bâtiments et vastes dépendances de la Salpêtrière furent, en 1655, réunis à l'Hôpital général, pour y loger les enfants et les femmes malades. Une commission de laïques, composée de personnages éminents, parmi lesquels on remarquait le premier président, Pomponne de Bellièvre, eut la haute direction de l'Hôpital général. Les Sœurs de la Charité y furent chargées du soin des malades et des pauvres. Cette fondation, d'une importance capitale, fut comme le couronnement des œuvres de saint Vincent de Paul. Elle eut un succès, attesté par les étrangers qui visitaient Paris. On ne voyait plus, disent-ils, un seul pauvre mendier[1].

D'autres établissements charitables datent du même temps. Il suffira de rappeler quelques-uns des principaux. Mme de Polallion, qui fut, comme Mme Legras, une collaboratrice zélée de saint Vincent de Paul, ouvrit un asile aux femmes repenties dans le couvent des filles de la Providence ; elle obtint d'Anne d'Autriche un local où elle pût établir cette communauté, dont elle resta supérieure jusqu'à sa mort, en 1647. Mme de Lamoignon avait fondé, en 1650, une association pour le soulagement et la délivrance des prisonniers. Les hospitalières de la Miséricorde

[1] P. 214 du *Voyage de deux Hollandais à Paris*. J'ai cité, ci-dessus (p. 20), un passage de ce curieux voyage, où sont relatées plusieurs des améliorations dues au gouvernement de cette époque.

de Jésus s'établirent, en 1655, dans la rue Mouffetard, avec mission d'assister les filles et les femmes pauvres et obtinrent des lettres patentes, qui furent, l'année suivante, enregistrées au parlement. Ces fondations s'étendirent bientôt aux provinces, et partout on vit s'élever des asiles, que la charité chrétienne ouvrait aux pauvres et aux malades. Nos colonies se ressentirent de ce mouvement religieux : la société de Notre-Dame de Montréal envoya des missionnaires au Canada et y fonda Ville-Marie[1].

On ne doit pas oublier que c'est aussi de cette époque que date, en France, l'organisation des séminaires destinés à former un clergé aussi remarquable par la science que par la régularité des mœurs. Deux prêtres surtout contribuèrent à cette œuvre : M. Bourdoise avait fondé le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui fut reconnu pour le séminaire diocésain de Paris ; il mourut en 1655. M. Olier, curé de Saint-Sulpice, avait eu le courage d'instituer, pendant les guerres civiles, le séminaire, qui est resté jusqu'à nos jours le modèle le plus parfait de ces établissements. Il se démit de sa cure, pour pouvoir se livrer tout entier à la direction du séminaire, et il mourut dans l'exercice de ses fonctions, en 1657[2]. Une autre congrégation de cette

[1] *Vie de M. Olier*, par un prêtre de Saint-Sulpice (Étienne-Michel Faillon), t. II, p. 433 et suiv. de la 1re édition.

[2] Je ne puis que renvoyer aux ouvrages spéciaux, comme la *Vie de M. Olier*.

époque, celle des Eudistes, fondée par le père Eudes, frère de l'historien Mézeray, était surtout destinée aux missions et à la direction des collèges. L'Oratoire, sous les deux supérieurs généraux, qui succédèrent au cardinal de Bérulle, les pères de Condren et de Bourgoing, contribua puissamment à cette renaissance de l'esprit religieux[1]. L'Oratoire a formé des savants modestes, dont les travaux ont contribué à préparer les études approfondies sur l'histoire de France. Le père Lecointe, qui travaillait alors à ses *Annales ecclésiastiques de la France*[2], y a réuni tous les documents propres à éclairer les premières époques de notre histoire. Sa science immense rivalisait avec celle des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et des Jésuites, Labbe, Sirmond et Petau. Mazarin, à la recommandation de Colbert, fit accorder au père Lecointe une pension de douze cents livres, pour encourager ses travaux érudits. Plusieurs de ces savants collaboraient à la grande collection des historiens byzantins, qui s'imprimait au Louvre sous la direction du chancelier[3].

A Port-Royal, les solitaires, parmi lesquels on distinguait Arnauld d'Andilly, Lemaître de Sacy,

[1] On doit consulter, pour les détails, l'*Oratoire au dix-septième siècle*, par Mgr Perraud, évêque d'Autun, et la *Bibliothèque oratorienne*, par le R. P. Ingold.

[2] *Annales ecclesiastici Francorum* (8 vol. in-f°). Cet ouvrage s'étend de 417 à 845.

[3] La collection des historiens byzantins, en 36 vol. in-f°, avait été commencée en 1644.

Nicole, Lancelot, s'occupaient à traduire l'Écriture Sainte et les pères de l'Église. Ils renouvelaient, dans leurs écoles, les méthodes d'enseignement. La langue française a profité de leurs savants travaux. Un des chefs-d'œuvre de notre littérature est sorti, comme nous l'avons rappelé, du milieu de ces hommes voués à des pratiques ascétiques[1].

C'est encore vers ce temps que la prédication religieuse, qui était restée, depuis plusieurs siècles, chargée, comme l'éloquence du barreau, de citations pédantesques, se dégagea de ce fatras d'érudition et s'éleva immédiatement à la plus grande hauteur. Bossuet commença, dès 1656[2], à prêcher dans Paris; il ne se laissa jamais entraîner par les passions, qui troublaient et attristaient l'Église. Il faut l'entendre caractériser, avec sa vigueur ordinaire, les deux sectes rivales des Jansénistes et des Molinistes[3] : « Deux maladies dangereuses ont affligé, en nos jours, le corps de l'Église. Il a pris à quelques docteurs une malheureuse et inhumaine complaisance, une pitié meurtrière, qui leur a fait porter des coussins sous le coude des pécheurs, chercher des couvertures à leurs passions pour condescendre à leur

[1] Pascal n'était pas un des solitaires de Port-Royal; mais on sait qu'ils lui fournissaient les matériaux des *Provinciales*.

[2] Voy. les savantes études de M. Floquet sur *la Vie de Bossuet*, t. I, p. 391 et 392, et les ouvrages de M. Gandar, intitulés : *Études critiques sur les sermons de la jeunesse de Bossuet*, et *Choix de sermons de la jeunesse de Bossuet*.

[3] *Oraison funèbre de Nicolas Cornet.*

vanité, et flatter leur ignorance affectée. Quelques autres, non moins extrêmes, ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très injustes : ils ne peuvent supporter aucune faiblesse; ils traînent toujours l'enfer après eux, et ne fulminent que des anathèmes... Quels excès terribles, et quelles armes opposées! Aveugles enfants d'Adam, que le désir de savoir a précipités dans un abîme d'ignorance, ne trouverez-vous jamais la médiocrité[1], où la justice, où la vérité, où la droite raison a posé son trône? »

Bossuet montrait la même vigueur, pour flétrir la corruption de Paris, dans un sermon prêché en 1656[2]. « Paris, s'écriait-il, dont on ne peut apaiser l'orgueil, dont la vanité se soutient toujours, malgré tant de choses qui la devraient déprimer.... Quand est-ce que j'entendrai cette bienheureuse nouvelle : le règne du péché est renversé de fond en comble, dans cette capitale? ses femmes ne s'arment plus contre la pudeur; ses enfants ne soupirent plus après les plaisirs mortels, et ne livrent plus en proie leur âme à leurs yeux. Cette impétuosité, ces emportements, ce hennissement des cœurs lascifs est supprimé[3]. »

[1] Ce mot est pris ici dans le sens *d'opinion moyenne, de juste milieu.*

[2] Ce sermon fut prêché le 2 novembre, jour des Morts.

[3] Les fêtes du carnaval de 1655, et l'ivresse de Paris, dont parle Loret (voy. ci-dessus, p. 247), expliquent la véhémence des paroles de Bossuet.

CHAPITRE V

TRAITÉ DE WESTMINSTER AVEC OLIVIER CROMWELL (1655).

Nécessité de l'alliance de l'Angleterre pour enlever aux Espagnols les places maritimes de la Flandre. — Mission de M. de Bordeaux en Angleterre (décembre 1652). — Son rôle en 1653. — Mazarin lui adjoint M. de Baas-Castelmore (janvier 1654). — Propositions faites à Cromwell (avril 1654); temporisation du Protecteur. — Conspiration contre lui (mai-juin); il prétend que M. de Baas en a été complice et le chasse d'Angleterre (juin). — La négociation continue avec M. de Bordeaux. — Armements et but de Cromwell. — Prétexte que lui fournissent les persécutions contre les Vaudois de la Savoie. — Le traité avec la France est enfin signé à Westminster, le 3 novembre 1655.

En 1653, Mazarin avait mis un terme à la Fronde provinciale; en 1654, Turenne, secondé par les habiles négociations du cardinal[1], avait chassé les Espagnols de la Champagne, et, en 1655, pénétré dans le Hainaut et fait camper le roi sur le territoire ennemi. Il restait à reprendre les villes maritimes, Gravelines, Mardick et Dunkerque. On ne pouvait espérer le succès de cette entreprise qu'avec le secours d'une des républiques maritimes, la Hollande

[1] Voy., sur les négociations avec le duc de Lorraine, ci-dessus, p. 122 et suiv.

ou l'Angleterre. C'était avec l'assistance de la flotte des Provinces-Unies que, dans les premières années de la minorité de Louis XIV, la France avait conquis les villes maritimes de la Flandre. Les Espagnols avaient repris ces places, comme l'avons vu[1], pendant les troubles de la Fronde. Dès 1650, Mazarin écrivait sur ses carnets[2] : « Il est important de se lier avec les Anglais, et, si cela ne peut réussir, se lier avec les états de Hollande, par le moyen de M. le prince d'Orange... Je compris, ajoutait-il, des discours de l'ambassadeur hollandais venu ici, que la puissance des Anglais est fort redoutable aux Provinces-Unies et qu'ils en sont mal satisfaits. »

Ce fut d'abord avec la Hollande que Mazarin tenta de conclure une alliance, par l'intermédiaire du prince d'Orange, Guillaume II. Il envoya en Hollande le gouverneur de Dunkerque, le comte d'Estrades. Un projet de traité fut rédigé, en octobre 1650, pour concerter les opérations militaires de la France et des Provinces-Unies contre l'Espagne[3]. Une flotte de cinquante navires hollandais devait seconder l'armée française. La ville et le marquisat d'Anvers auraient été donnés en toute souveraineté au prince d'Orange. La mort de ce stathouder, en novembre 1650, ne permit pas de donner suite à ces négocia-

[1] Voy. le tome précédent, p. 182, et p. 276.
[2] Bibl. nat., carnet X, p. 72.
[3] Ce projet et les correspondances qui s'y rapportent se trouvent dans les *Lettres, Mémoires et Négociations de M. le comte d'Estrades*, t. I, p. 99-103.

tions. Mazarin se tourna alors du côté de l'Angleterre, et nous avons vu les efforts qu'il fit, en 1651 et 1652, pour gagner Cromwell[1]. Il savait que l'Espagne s'était empressée de reconnaître la république d'Angleterre et avait accrédité près d'elle un ambassadeur, don Alonzo de Cardeñas, et que, de son côté, le prince de Condé avait chargé Barrière et Cugnac[2] d'aller solliciter les secours de Cromwell. Le général victorieux écoutait toutes les propositions. Son orgueil se plaisait à se voir entouré et sollicité par les représentants des rois et des princes, et sa politique espérait faire payer à un très haut prix l'alliance anglaise.

Mazarin apprit alors à connaître Olivier Cromwell; il n'avait vu d'abord, dans ce général, qu'un soldat heureux, que son génie militaire et son fanatisme puritain avaient mis à la tête des révolutionnaires d'Angleterre; il ne s'attendait pas à lutter contre un politique raffiné, capable de surpasser les diplomates les plus habiles en ruse et en duplicité. D'ailleurs, Cromwell n'était pas pressé de conclure une alliance, qui l'entraînerait dans des guerres étrangères; il voulait, avant tout, affermir son autorité en Angleterre, achever la soumission de l'Irlande et de l'Écosse, déjouer les conspirations royalistes et faire accepter son pouvoir suprême par des parlements, animés d'un esprit d'indépendance religieuse et politique.

[1] Voy. le tome précédent, p. 64 et suiv., p. 178 et suiv.
[2] Voy. le tome précédent, p. 61 et suiv.

Les affaires du continent n'avaient, en réalité, pour ce général qu'un intérêt secondaire. Il voyait la France et l'Espagne trop occupées de leurs luttes pour soutenir la cause des Stuarts et tenter de les rétablir sur le trône. Loin de nourrir de pareils projets, ces puissances recherchaient son alliance, et il pouvait dire, comme un des anciens rois d'Angletere, Henri VIII : qui je défends est maître. Pendant plusieurs années, Cromwell tint en suspens la France et l'Espagne, pesant et discutant leurs offres, sachant trouver quelque prétexte pour rompre les négociations, au moment où elles paraissaient devoir aboutir, puis les renouer et les traîner de nouveau en longueur. Son astuce et sa profonde dissimulation déconcertaient Mazarin, rompu cependant à toutes les ruses de la diplomatie. « La conduite du Protecteur, écrivait-il à d'Avaugour[1], représentant de la France en Suède, est si cachée et si pleine de replis, que je ne vois pas qu'il y ait lieu de rien se promettre d'assuré qu'après la signature même du traité[2]. » La lutte entre deux hommes d'une habileté aussi consommée et de génies aussi divers est digne de toute l'attention de l'histoire, et, cependant, on s'est généralement borné à en exposer les résultats, sans en suivre les péripéties pendant les années 1654 et 1655[3].

[1] Affaires étrangères, SUÈDE, t. 19, f°s 228-230.

[2] Le sens est *avant que le traité ait été signé*.

[3] M. Guizot, dans son *Histoire de la Révolution d'Angleterre et du Protectorat d'Olivier Cromwell*, a exposé quelques-unes des

Jusqu'à la fin de 1652, la France n'avait pas reconnu officiellement la république d'Angleterre. Ce fut seulement au mois de décembre de cette année que l'on envoya à Londres un résident, chargé de représenter Louis XIV auprès du parlement. Antoine de Bordeaux, auquel fut confiée cette mission, appartenait à une famille de traitants, qui s'était enrichie par des avances faites à l'État. Son père, Guillaume de Bordeaux[1], était devenu intendant des finances. Le fils entra dans la magistrature, fut nommé successivement maître des requêtes, président au grand conseil[2] et intendant de Picardie. Sa correspondance, où nous puiserons une partie des détails relatifs à son ambassade, nous le montre se ménageant habilement auprès d'un parlement révolutionnaire,

négociations qui précédèrent l'alliance de la France et de l'Angleterre; mais comme son but était surtout de retracer l'histoire d'Angleterre, il n'a pas insisté sur les diverses phases de ces négociations et sur le rôle qu'y joua Mazarin. Les *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par M. de Cosnac, contiennent un grand nombre de pièces tirées de la correspondance de M. de Bordeaux ; mais elles s'arrêtent avant l'année 1654, époque où la négociation prend un caractère plus sérieux.

[1] Guillaume de Bordeaux est attaqué, comme la plupart des traitants, dans les pamphlets de la Fronde, et représenté comme un financier « ardent et hardy » à acquérir des millions (voy. le tome II, p. 409, du *Choix des mazarinades*, publié par M. Moreau pour la *Société de l'histoire de France*). Gatien de Sandras des Courtilz a donné, sous le nom de *Mémoires de M. de Bordeaux, intendant des finances*, un des nombreux ouvrages, où il a mêlé le roman à l'histoire.

[2] Dans les lettres que lui adresse Mazarin, Antoine de Bordeaux est ordinairement appelé *M. le président de Bordeaux.*

et d'un général rusé et ambitieux, comme Olivier Cromwell. Bordeaux finit par atteindre le but où tendait Mazarin et par signer une alliance avec l'Angleterre; mais il n'y parvint qu'après plusieurs années d'efforts et de luttes.

Au moment où Antoine de Bordeaux arriva à Londres, les relations des deux pays étaient étranges: il n'y avait pas de guerre déclarée, et cependant les corsaires de France et d'Angleterre ne cessaient de piller les navires de commerce des deux nations. Ceux de la France s'étaient fait une réputation redoutable. C'était, sous prétexte de se venger de ces actes de piraterie, que Blake avait attaqué et pris, en 1652, plusieurs vaisseaux de guerre français, à la hauteur de Calais[1]. Un mémoire adressé à Mazarin, et rédigé par un Français qui habitait Rome, parle avec indignation des brigandages exercés par nos corsaires : « Dieu nous garde, écrivait-il en 1655 au cardinal[2], Dieu nous garde de cette funeste façon de dominer la mer, qu'ont tenue quatre ou cinq pirates français, depuis huit ou neuf ans, qui a ruiné les affaires du roi, en enrichissant quelques particuliers. N'est-ce pas une chose honteuse que ces pirates n'aient épargné ni Anglais, ni Hollandais, ni Hambourgeois, ni Portugais, ni Génois, et que les plaintes de toutes ces nations, et les dommages qu'en a reçus et qu'en reçoit encore la France

[1] Voy. le tome précédent, p. 274 et 275.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 894, f° 2.

n'aient pu arrêter le cours de ces désordres? Ce n'est pas merveille si un marchand français ne saurait aller ni sur l'Océan, ni sur la Méditerranée, que tout le monde ne lui courre dessus, parce que les corsaires français courent sus à tout le monde. Depuis que ce train dure en France, le commerce du Havre de Grâce, de Saint-Malo et de toute la côte est ruiné. Les Anglais nous pillent tout ce qu'ils rencontrent, parce que nous avons commencé les premiers. Les Hollandais sont enragés et font presque comme les Anglais Les Portugais ont défendu, sous peine de la vie, qu'on n'achetât point[1] les marchandises volées par les Français, et quand, dans ce pays-là, quelqu'un a dérobé, on dit que c'est un trait de Français. »

D'après cette lettre, la France aurait été surtout coupable des actes de piraterie, qui ruinaient le commerce. Mais les documents du temps prouvent que les corsaires anglais ne commettaient pas moins de violences que les Français. Les preuves en abondent. « L'on écrit de Bretagne, disaient à Mazarin les surintendants des finances Servien et Fouquet[2], que les Anglais continuent leurs déprédations sur les sujets du roi, avec une insolence qui n'eut jamais d'exemple. Depuis peu, ils ont pris un vaisseau malouin, dont la charge était fort riche ; [ce] qui a obligé les Bretons de faire arrêter tous les vaisseaux et les

[1] Tel est le texte. Il faudrait écrire grammaticalement : *qu'on achetât.*

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 892, f° 428.

effets appartenant aux Anglais, qu'on assure monter à des sommes très considérables. On dit même qu'on a arrêté, dans Saint-Malo, tous les Anglais qui s'y sont rencontrés. Il sera bien mal aisé, la chose continuant, qu'elle n'attire une rupture, à laquelle il importe de ne s'engager pas hors de saison. Si elle était inévitable, il faudrait ménager l'affaire auparavant, en sorte que les Hollandais[1] eussent sujet de croire que l'on s'y serait engagé pour l'amour d'eux, et que les Bretons et les Normands, qui font de continuelles plaintes, fussent obligés au roi de l'intérêt que Sa Majesté prendrait en leurs pertes. »

La mission de M. de Bordeaux devait avoir pour premier résultat de faire cesser cet état de luttes acharnées et de faire rendre à la France les vaisseaux de guerre, que Blake lui avait enlevés. Il reconnut bientôt l'impossibilité d'obtenir des Anglais ces restitutions; il continua cependant à les réclamer, quoiqu'il n'espérât pas réussir. Mais il comprit que son rôle devait être surtout celui d'un observateur attentif, et que sa principale fonction consistait à suivre les mouvements des différents partis en Angleterre, en Écosse et en Irlande; à surveiller les intrigues de l'Espagne et des frondeurs; à deviner les projets de la république et de ses chefs, en se ménageant des intelligences jusque dans leurs conseils,

[1] Les Provinces-Unies étaient, à cette époque, engagées dans une guerre contre l'Angleterre. On en a vu l'origine dans le tome précédent, p. 180.

enfin à rendre compte à Mazarin de la lutte de l'Angleterre et des Provinces-Unies.

Le président de Bordeaux s'acquitta, avec succès, de ce rôle, pendant l'année 1653. Il suffit, pour s'en convaincre, de citer quelques extraits de ses dépêches à cette époque[1]. Il insistait principalement sur l'effervescence des esprits, en Angleterre, à la suite des agitations révolutionnaires. « Les uns disent, écrivait-il au comte de Brienne, le 6 mars 1653[2], que l'on enverra une escadre de vaisseaux, pour tenir libre la mer Méditerranée. D'autres, que l'on enverra partie de la flotte, pour se rendre maîtres de la mer Baltique; enfin, il ne se parle que de faire de nouvelles conquêtes. » Le parlement, qui avait proclamé la république, et que l'on désigne dans l'histoire sous le nom de Long Parlement, excitait cette ardeur guerrière de la nation. « La politique de ce parlement, écrivait le président de Bordeaux, voulait entretenir toujours quelque guerre étrangère, afin d'avoir un prétexte de conserver l'armée[3]. » Mais le Long Parlement était composé d'éléments trop hétérogènes pour pouvoir lutter contre un général ambi-

[1] Cette correspondance se trouve aux Archives des Affaires étrangères. Elle remplit, pour les années 1653 et 1654, le tome 62 de la *Correspondance d'Angleterre*. On y trouve, outre les renseignements politiques, beaucoup de détails sur les objets d'art, que Mazarin faisait acheter en Angleterre. M. de Cosnac a insisté tout spécialement sur cette partie de la correspondance de Bordeaux, dans ses *Souvenirs du règne de Louis XIV*.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 62, f° 59.

[3] *Ibidem*, f° 61; lettre du 10 mars 1653.

tieux et un profond politique, qui, par ses talents militaires et ses victoires, avait conquis la plus grande autorité sur l'armée. Olivier Cromwell prononça, le 1er mai 1653, la dissolution de ce parlement, sans rencontrer de résistance. « L'autorité du général est telle, écrivait à ce moment Bordeaux[1], qu'il lui serait facile de prendre la qualité de roi. »

Cromwell se contenta de celle de protecteur de la république d'Angleterre, que l'armée lui décerna quelques mois plus tard[2] (décembre 1653). Ce fut à ce chef réel de l'État que Bordeaux dut s'adresser, à partir de cette époque, pour connaître les projets de l'Angleterre ; mais Cromwell ne se laissait pas deviner ; il ne répondait que par monosyllabes, dit Bordeaux[3]. « Je ne puis pas, ajoute-t-il, pénétrer dans son esprit. » Cependant il remarquait avec inquiétude la jalousie qu'excitait, chez les Anglais, le rétablissement de l'autorité royale en France. « L'on peut tout appréhender, écrivait-il le 17 juillet 1653, du désir qu'a cet État de voir nos prospérités[4], balancées par la conservation de Bordeaux et du parti de M. le Prince. » Mais l'Angleterre elle-même avait ses embarras intérieurs, qui ne lui permirent pas d'intervenir activement en faveur de la Fronde. « Les

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 118; lettre du 5 mai 1653.

[2] *Ibidem*, f° 349.

[3] *Ibidem*, f° 141 ; lettre du 26 mai 1653.

[4] Ce mot s'explique par ce qu'on a vu ci-dessus, liv. III, chap. II et III. A cette époque, la Fronde était vaincue en Guienne, et les Espagnols avaient été chassés d'une partie de la Champagne.

affaires de ce pays, écrivait Bordeaux[1], paraissent un peu altérées par le soulèvement d'Écosse, qui s'augmente et oblige cet État à faire de nouvelles levées. » Une grande partie de la population anglaise manifestait des dispositions hostiles à la puissance militaire, sur laquelle s'appuyait le Protecteur. Elles éclatèrent à l'occasion du procès intenté à un pamphlétaire, nommé Lilburne, adversaire déclaré de Cromwell. Il fut absous par le jury. « La grande joie, écrit Bordeaux[2], que le peuple a montrée, dans cette rencontre... fait connaître le peu d'inclination [qu'il a] pour ce gouvernement. »

Toutefois Cromwell, appuyé sur l'armée, finit par triompher des résistances intérieures. En même temps, il imposait à la république des Provinces-Unies, après une lutte de deux années[3], des conditions de paix, qui attestaient la puissance maritime de l'Angleterre. Au moment où les négociations se poursuivaient encore, Bordeaux montrait la république anglaise[4] « traitant toujours avec une supériorité plus grande qu'aucun prince ne l'a prétendue..., [et] s'arrogeant la souveraineté de la mer comme son propre patrimoine. » Elle voulait contraindre les Hollandais à baisser pavillon devant ses vaisseaux, à se soumettre au droit de visite et à

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 62, f° 258; lettre du 4 septembre 1653.

[2] *Ibidem*, lettre du 4 septembre.

[3] Voy., sur cette guerre, le tome précédent, p. 180 et suiv.

[4] *Ibidem*, f° 322; lettre du 6 décembre 1653.

accepter l'*acte de navigation*[1], qui leur enlevait la plus grande partie de leur commerce maritime.

Le triomphe de l'Angleterre et le peu de succès du président de Bordeaux, pour obtenir un traité de commerce, qui mît un terme aux actes de piraterie dont on se plaignait, finirent par le décourager. Vers la fin de l'année 1653, il demandait son rappel, pour « n'avoir pas le déshonneur, écrivait-il à Brienne[2], de voir reculer plus longtemps [par les Anglais] ce que leur propre intérêt les oblige de rechercher et pour quoi les marchands font tous les jours de nouvelles poursuites au Conseil. » Mazarin n'accorda pas à Bordeaux son rappel ni même un congé; mais il lui adjoignit un collègue, Paul de Baas[3], ou Baatz, de Castelmore. C'était un Béarnais, frère du célèbre mousquetaire, Charles de Baas, plus connu sous le nom d'Artagnan[4]. Ces deux frères étaient dévoués à

[1] Voy., sur cet acte, le tome précédent, p. 180.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 62, f[os] 275-276.

[3] Il signe toujours *Baas*, et les lettres de Mazarin l'appellent *le sieur* ou le *baron de Baas*. L'orthographe de ce nom varie : il s'écrit Baas, Baats, Baatz ou Batz. Ce baron était attaché à la maison du cardinal, comme gouverneur de son neveu Philippe Mancini.

[4] La généalogie des Baas, ou Batz-Castelmore, présente des difficultés, qu'il est difficile d'éclaircir. Les auteurs des *Dictionnaires généalogiques*, le P. Anselme, Moreri, La Chesnaye-des-Bois (article MONTESQUIOU), et, d'après eux, Jal (article ARTAGNAN), disent que Bertrand de Baas ou Batz, seigneur de Castelmore, épousa, en 1608, Françoise d'Artagnan-Montesquiou, et qu'il en eut deux fils : 1° Paul de Baas, seigneur de Castelmore, né en 1610, et mort en 1712, à cent deux ans, gouverneur de Navarreins. (Le P. Anselme et Moreri donnent la date de 1703, mais Jal l'a rejetée, d'après les *Mémoires de Saint-Simon*); 2° Charles de Baas-

la personne du cardinal; il connaissait leur esprit hardi et fécond en ressources, et compta sur le baron de Baas, pour ranimer une négociation languissante. A en juger par les dépêches du baron de Baas, qui sont conservées aux Affaires étrangères, Mazarin ne

Castelmore, comte d'Artagnan, capitaine-lieutenant des mousquetaires, tué au siège de Maëstricht, en 1673. Pinard, auteur de la *Chronologie militaire*, ouvrage fait avec soin, sur les documents du ministère de la guerre, cite un troisième Baas-Castelmore (Jean), né en 1614, maréchal de camp en 1653, lieutenant général en 1656, et plus tard gouverneur général des îles d'Amérique. Le baron de Baas, ou Baatz, envoyé en Angleterre, ne peut être que Paul ou Jean. Le second des frères, Charles de Baas, n'était connu, dès 1650, que sous le nom de sa mère, Artagnan. Il s'agit évidemment ici de l'aîné, Paul. En effet, Jean de Baas-Castelmore avait longtemps servi dans l'armée des princes en Guienne; c'était un des frondeurs, que Condé avait envoyés en Espagne, pour demander des secours à Philippe IV (*Mémoires de Lenet*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 360, 361, 406). Il n'avait déposé les armes qu'en 1653, à l'époque de la soumission de Bordeaux. On ne peut admettre que Mazarin lui ait confié, trois mois après lui avoir accordé sa grâce, une mission aussi importante que celle d'Angleterre. Le baron de Baas parle, dans ses lettres, d'un frère, qui avait eu besoin d'obtenir le pardon du cardinal, ou, comme il dit, « de se purifier. » Voici le passage (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 64, f° 71; autographe) : « Je remercie très humblement Votre Éminence de la bonté qu'elle a eue d'envoyer à mon frère un passe-port, pour aller en Béarn. Je puis l'assurer qu'il se donne à elle aussi entièrement que moy, et je suis asseuré qu'il ne sçauroit offrir davantage. Il aura l'honneur de aire la révérence, en passant, à Votre Éminence, ou ira attendre fchez moy ses commandements, comme il luy plaira. Il n'y a cependant nulle sorte de service qu'il ne souhaitât de rendre pour *se purifier*, et se rendre plus digne de la grâce qu'il a receue de Votre Éminence. » Ce frère du baron de Baas est certainement Jean de Baas, qui avait à se faire pardonner son rôle dans la guerre de Guienne. Voyez sur la famille de Baas-Castelmore, l'Appendice, n° III.

se serait pas trompé, s'il n'eût demandé au nouveau représentant de la France qu'un caractère ferme et un esprit entreprenant. Mais la patience et la prudence lui firent défaut et faillirent amener une rupture avec l'Angleterre.

De Baas arriva à Londres, en janvier 1654. A cette époque, le traité de l'Angleterre et des Provinces-Unies n'était pas encore signé. Mazarin recommanda au baron de Baas de ne rien négliger pour que la France fût comprise dans l'alliance qui se négociait. « S'il y avait moyen, écrivait-il le 17 janvier 1654[1], d'engager le sieur Beverninck[2] à servir cette couronne (la France), ainsi que, peut-être, il lui sera aisé de faire, en cette conjoncture, puisque MM. les États (des Provinces-Unies) ne peuvent avoir qu'une paix imparfaite avec l'Angleterre, si nous n'y sommes compris, Sa Majesté emploierait volontiers jusqu'à dix mille pistoles, et les ferait déposer en telles mains qu'il serait avisé entre vous, pour lui être délivrées immédiatement après que le roi aurait reçu le fruit de la parole qu'il lui aurait donnée. En suite de quoi, Sa Majesté continuerait encore à lui donner des marques de sa bienveillance, afin qu'il continuât aussi à la servir, dans les rencontres. »

Les efforts de Mazarin pour gagner l'ambassadeur hollandais, et faire comprendre la France dans le

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 63, f° 29 : minute.
[2] C'était un des négociateurs envoyés en Angleterre par les Hollandais. Ce diplomate, né en 1614, vécut jusqu'en 1690.

traité des deux républiques, excitèrent la défiance des Anglais. On reprocha au cardinal de vouloir entraver la conclusion de la paix et prolonger les hostilités entre les républiques maritimes, afin d'assurer la sécurité de la France. Il est assez probable que telle était la pensée de Mazarin ; mais elle ne réussit pas. Les Hollandais, vaincus dans plusieurs batailles, finirent par se soumettre aux dures conditions que leur imposa l'Angleterre, et signèrent la paix, le 5 avril 1654.

Pendant ces négociations, le baron de Baas avait eu plusieurs conférences avec Cromwell. Le Protecteur l'avait bien accueilli et avait témoigné le désir de s'unir étroitement avec la France; mais il avait déclaré que, pour une alliance aussi importante, il fallait que Louis XIV envoyât en Angleterre un ambassadeur titulaire. Baas retourna en France pour rendre compte à Mazarin de sa mission. Le cardinal fit droit à la demande de Cromwell : le président de Bordeaux reçut le titre d'ambassadeur en Angleterre, et le baron de Baas revint à Londres, en mars 1654, pour presser Cromwell de conclure enfin le traité, que souhaitait la France. Le Protecteur ne voulait que gagner du temps; il objecta que l'on aurait dû choisir, pour ambassadeur de France, un personnage de naissance illustre, et non un simple magistrat, intendant de province, comme M. de Bordeaux[1]. Mazarin, dans

[1] Affaires étrangères, t. 63, f[os] 152 et suiv.

un mémoire, adressé, le 25 mars 1654, aux deux représentants de la France en Angleterre, répondait à cette nouvelle difficulté. Après avoir déclaré que M. de Bordeaux avait toutes les qualités nécessaires pour la charge d'ambassadeur; qu'il était parfaitement au courant de la situation et plus capable qu'aucun autre de terminer promptement cette négociation, le cardinal ajoutait : « Si vous reconnaissez que, pour rendre le traité d'autant plus solennel, M. le Protecteur s'attache à désirer une ambassade de cette qualité (une ambassade de quelque grand seigneur), pour en porter la ratification, vous pouvez lui faire entendre que Sa Majesté s'y disposera. »

Mais, ni les concessions de Mazarin, ni les instances des envoyés français ne décidaient Cromwell à mettre un terme à ces délais artificieusement prolongés. Mazarin, malgré son flegme habituel, en témoignait de l'étonnement et de l'inquiétude. Il voyait, dans ces temporisations, un résultat des intrigues espagnoles, et il résolut, pour en triompher, de faire des offres considérables. Il chargea le baron de Baas de promettre à Cromwell douze cent mille écus par an[1], et il ajoutait : « Si l'on peut engager M. le Protecteur à rompre avec l'Espagne..., on pourrait s'avancer à lui offrir un corps de cavalerie, s'il voulait

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 166. M. Guizot a publié une partie de cette dépêche (t. II, p. 455 et suiv. de l'*Histoire de la République d'Angleterre et du Protectorat d'Olivier Cromwell;* mais il n'a pas donné l'addition, qui contient les conditions les plus importantes.

entreprendre sur Dunkerque, pendant que nous ferions la même chose sur Gravelines. Ce qu'il y a grande apparence qu'il entreprendra avec plaisir, vu que, de cette sorte, il ferait une guerre de laquelle il tirerait des avantages solides et infaillibles, avec applaudissement de toute l'Angleterre, pouvant, d'un côté, faire tous les progrès qu'il voudrait dans les Indes[1], et, de l'autre, il s'assurerait d'un poste, comme celui de Dunkerque, qui est de la haute importance que chacun voit, et plus encore dans la main des Anglais que dans celle de qui que ce soit. Il faut seulement tâcher, si M. le Protecteur se résout à cette rupture [avec les Espagnols], et qu'on ne se puisse empêcher de lui accorder tous les avantages dont je vous ai parlé, de le porter à nous accorder aussi, entre les autres [avantages], que nous pouvons prétendre, celui de nous assister, tous les ans, jusques à la paix, de quinze ou seize vaisseaux, pour nous en servir aux lieux où nous aurions quelque chose à entreprendre sur les Espagnols, ainsi que les Hollandais faisaient lorsque nous faisions conjointement la guerre contre les mêmes Espagnols[2]. Vous donnerez part de tout ceci à M. l'ambassadeur (à M. de Bordeaux), et aurez soin de me mander au plus tôt de vos nouvelles, que j'attends avec impatience. »

[1] Il s'agit ici des Indes occidentales, nom sous lequel on désignait alors l'Amérique.

[2] Voy. les siéges des Gravelines et de Dunkerque, dans l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. I, p. 282, et t. II, p. 251.

Les conditions, que Mazarin proposait en 1654, furent celles que Cromwell accepta trois ans plus tard, lorsqu'il signa une alliance défensive et offensive avec Louis XIV, en mars 1657. S'il retarda si longtemps la conclusion du traité, c'est qu'il espérait arracher à la France des stipulations encore plus avantageuses, ou peut-être profiter de ses désastres pour l'envahir et s'emparer de Calais : il savait, par l'ambassadeur espagnol, Cardeñas, et par les envoyés du prince de Condé, qu'une attaque formidable se préparait, en 1654, contre la France, dans les Pays-Bas espagnols. Nous avons vu, en effet, que Condé vint, à cette époque, assiéger Arras[1] et menaça de porter la guerre jusqu'aux portes de Paris. Cromwell attendait l'issue de cette lutte, qui ne pouvait que lui être avantageuse, puisqu'elle affaiblissait la France et l'Espagne. Ce fut en vain que le baron de Baas le pressa de donner une réponse aux offres de Mazarin. Le Protecteur trouva toujours des prétextes pour retarder la conclusion.

Baas, irrité, commença à se plaindre de Cromwell et de ses confidents. Il rechercha si leur puissance ne pourrait pas être ébranlée et semblait disposé à tenter de la renverser. « Il serait important, écrivait-il à Mazarin le 14 mai[2], d'envoyer quelqu'un dans l'armée d'Écosse et dans tous les endroits d'Angleterre, où il y a des troupes, pour savoir

[1] Voy. ci-dessus, p. 170 et suiv.
[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 64, f° 24 v°.

précisément les forces de cet État et les sentiments des officiers et des soldats. J'ai déjà écrit à Votre Éminence qu'avec de l'argent on peut presque tout en Angleterre. Elle m'enverra, s'il lui plaît, ses ordres, et je ferai mon devoir, suivant ses commandements. »

Avant même d'avoir procédé à l'enquête qu'il avait d'abord réclamée, le baron de Baas ajoutait que la domination de Cromwell et de son parti lui paraissait peu solide. « Ces messieurs, disait-il dans une lettre du 18 mai[1], ont eu la fortune si favorable, depuis tant de temps, et sont naturellement si pleins de l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, qu'ils ne connaissent ou n'examinent pas la grandeur des injures qu'ils font, et jugent de la puissance de la France par les avances qu'ils en ont reçues et par la paix que nous leur proposons. Cependant, voyant qu'ils n'ont pas trente mille hommes sur pré, dont il y en a la moitié en Irlande, et le reste est occupé à combattre les Écossais, ou à maintenir l'autorité du présent gouvernement en Angleterre; que ce sont des troupes accoutumées aux grands paiements et [à des paiements] bien réglés, à être bien vêtues, bien nourries et bien couchées; qu'une sentinelle a son bonnet de nuit sous son chapeau[2], et que l'on m'assure qu'il

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 64, f° 41.

[2] On s'étonne de cette critique des troupes de Cromwell. Personne n'ignore quelle était la réputation des soldats du Protecteur, connus sous le nom de *Côtes de fer*. Lorsque Cromwell eut, en 1657, signé avec la France une alliance défensive et offensive, il lui envoya des

est fort mal aisé de faire de nouvelles levées, qui même ne se contenteraient pas du paiement ordinaire, ajoutant à cela la rage des parlements cassés et la haine des peuples, toute publique, et que, bien éloignés d'équiper les vaisseaux....., les soldats et les mariniers se débandent tous les jours; j'avoue à Votre Éminence que je ne puis comprendre comme ils ne se hâtent de recevoir une alliance, par laquelle ils peuvent s'établir infailliblement au dedans, qui est leur véritable et principal intérêt. »

Mazarin, tout en se plaignant des hésitations de Cromwell, engageait le baron de Baas à ne pas perdre patience. « Il faut cultiver, lui écrivait-il[1], les bonnes dispositions que l'on témoigne de delà (du côté des Anglais). » Puis il revenait avec insistance sur les avantages que Cromwell trouverait dans l'alliance française et chargeait de Baas de les exposer de nouveau. « Je vous avoue, ajoutait-il, que je ne puis comprendre que [les Anglais], pouvant... s'emparer des deux flottes des Indes (d'Amérique), qui retournent en Espagne et qui apportent la valeur de six millions d'or, il (Cromwell) ne songe pas à profiter d'un projet de cette importance. » La cession de Dunkerque, la perspective assurée de conquêtes en Amérique, l'affermissement de sa puissance en An-

auxiliaires, qui se distinguèrent à la bataille des Dunes. Le baron de Baas se laisse ici entraîner par le mécontentement que lui causait la conduite artificieuse de Cromwell.

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 63, f° 412.

gleterre, tout se réunissait pour vaincre les hésitations du Protecteur. « Il pourra, écrivait Mazarin dans la même lettre, entreprendre tout ce qu'il voudra de plus grand et de plus glorieux, avec assurance du succès, et de s'affermir par là d'autant mieux dans tel rang et tel titre qu'il voudra prendre. » C'était inviter assez clairement Cromwell à se faire proclamer roi, comme il le souhaitait ardemment.

Cependant le Protecteur ne se laissa pas séduire par toutes les espérances de succès, que Mazarin faisait briller à ses yeux. Le baron de Baas, moins patient que le cardinal, s'irrita de plus en plus de ces délais. Son mécontentement alla-t-il jusqu'à méconnaître son rôle pacifique, pour encourager un complot contre Cromwell? Les Anglais l'en accusèrent; mais Baas soutint que ce prétendu grief n'était qu'un prétexte pour éluder la conclusion du traité. « Votre Éminence m'a commandé, écrivait-il à Mazarin le 15 juin, de travailler à découvrir si ces Messieurs avaient dessein de nous amuser et mener l'affaire en longueur. Je crois présentement qu'elle en peut juger mieux que moi, et que même, en quelque façon, elle peut être résolue (décidée) sur cette difficulté. Ils n'ont jamais fait un pas pour l'accommodement qu'après y avoir été forcés, et, lors même qu'ils ont été obligés de s'expliquer, ils ont éludé, tantôt par des propositions secrètes, que Son Altesse me devait faire, tantôt par un voyage que

je devais faire vers Votre Éminence, et finalement ils sont parvenus jusqu'à nous accuser d'une conjuration, et les tiens encore capables de pis, s'ils en trouvent l'occasion et le prétexte[1]. »

Un complot avait, en effet, été tramé, en mai 1654, contre le Protecteur. Les conjurés devaient l'attaquer et l'assassiner, lorsqu'il se rendrait de Whitehall à Hamptoncourt. La police de Cromwell, qui était très bien servie, en fut informée, et les principaux complices arrêtés. Parmi eux se trouvait un médecin français, nommé Naudin. Il « avait été trouver le sieur de Baas, écrivait Bordeaux à Mazarin, et s'était offert de gagner quelques officiers de l'armée, même quelques places, et de fomenter une division dans cet État, si la France voulait appuyer ce dessein, présupposant que nous ne devions pas rejeter des propositions si avantageuses, puisque ce régime[2] était entièrement porté à préférer l'amitié de l'Espagne à celle de la France. Quoique cette ouverture, dans un temps, auquel toutes nos instances pour l'amendement ne produisaient aucun effet, pût être écoutée, M. de Baas ne se voulut point engager, sur ce qu'il ne croyait pas que la cour eût intention d'entrer dans de semblables entreprises, tant qu'elle verrait jour à l'accommodement. Ledit Naudin ne laissa pas, de temps en

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 64, f° 96.

[2] Le mot *régime* est pris ici dans le sens d'*État*, de forme de gouvernement.

temps, de le revenir voir, croyant sans doute que Sa Majesté lui enverrait de nouveaux ordres. Ce commerce a continué, sans ma participation, jusques au jour que ledit Naudin a été fait prisonnier. »

Tels sont les seuls faits, à la charge du baron de Baas, que nous trouvions dans les correspondances d'Angleterre. Ils parurent suffisants à Cromwell pour accuser et ensuite expulser ce représentant de la France. Il le fit appeler devant son Conseil, le 25 juin. De Baas a raconté lui-même cette scène à Mazarin, et il faut entendre son récit[1] : « Je trouvai (le Protecteur), accompagné de Thurloe[2] et de cinq conseillers d'État. Sa manière de me recevoir et de me traiter fut civile, à son ordinaire; mais le fond et la matière furent fort différents. Il commença son discours, en me disant qu'il avait la mémoire fraîche des fortes expressions que j'avais employées, pour lui persuader la bonne volonté du roi, la sincérité de Votre Éminence et mon inclination propre pour notre accommodement et la liaison des deux États ; qu'il se souvenait aussi combien sincèrement il avait répondu, de sa part, à toutes mes offres, et la bonne disposition, où il avait toujours été, pour traiter

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 64, f°s 110 et suiv. Dépêche autographe du 25 juin, écrite immédiatement après la scène qu'elle retrace. Le passage cité peut donner une idée du caractère du baron de Baas.

[2] Secrétaire d'État, qui a laissé des *papiers d'État*, précieux pour l'histoire d'Angleterre à cette époque.

avec la France, et que, cependant, il avait su, avec étonnement, que j'étais du nombre de ceux qui travaillaient à le perdre.

» Je répondis que tous les commandements, que j'avais reçus de Votre Éminence, avaient été conformes aux paroles que je lui avais portées ; que tous nos ordres, tant de bouche que par écrit, étaient très exprès sur ce sujet ; que, par toutes nos instructions, nous devions travailler à toutes les choses qui regardaient la satisfaction particulière de Son Altesse et l'établissement de sa grandeur, et que, si l'on trouvait que j'y eusse contrevenu, Sa Majesté, sans doute, me ferait châtier, sur la plainte et les preuves de Son Altesse. Il me demanda si l'assassinat de sa personne, le soulèvement du peuple et la division de l'armée, qu'on voulait pratiquer, étaient des choses qui, toutes ensemble, ou une d'icelles, me pussent faire coupable envers le roi. Je lui répondis que non seulement elle me rendrait criminel, si j'étais engagé dans la moindre, mais que, pour lui faire voir l'étendue des commandements de Sa Majesté et la bonne foi de Votre Éminence, je le serais encore, s'il se trouvait que j'eusse reçu des propositions contre son service et les eusse écoutées favorablement.

» Il me fit ensuite lire la déposition d'un certain Français anabaptiste, nommé Naudin, qui dit qu'il m'a vu trois ou quatre fois ; que, dans nos conversations, je lui ai demandé des nouvelles; l'état des

forces de ce pays ; quel homme était Harrisson[1] ; s'il connaissait quelque mécontent, qui fût honnête homme ; qu'il avait répondu en connaître un très brave et qui avait de bons parents et amis, et m'avait promis que, pour de l'argent, on le ferait agir ; que j'avais promis d'en écrire à Votre Éminence et avais ensuite demandé si l'on pourrait faire quelque division dans l'armée, pour obliger M. le Protecteur à faire la paix.

» Après cette lecture, je lui dis que, lorsqu'on avait donné avis que Son Altesse traitait avec les Espagnols, au préjudice des paroles qu'elle nous donnait ; qu'il avait envoyé divers émissaires, pour débaucher les Huguenots de France ; fait proposer, par M. Whiteloc (*sic*)[2], l'alliance de Suède, d'Espagne et d'Angleterre ; assurer M. le prince de Condé de favoriser sa rébellion, Sa Majesté n'avait pas fait une affaire publique de cette connaissance, qu'on lui avait donnée ; que nous avions eu ordre de lui en parler en particulier, et que Votre Éminence s'était satisfaite de sa simple parole de désaveu ; que j'aurais pu espérer que Son Altesse en eût usé de même, en cette occasion ; que, si elle, ou M. Pickering[3], avait pris la peine de m'en parler, non seulement j'aurais satisfait sa curiosité, mais l'aurais obligé de me

[1] Harrisson avait été un des colonels de l'armée parlementaire. Il fut condamné à mort et exécuté sous Charles II, en 1660.

[2] Withelock avait été nommé un des commissaires du grand sceau, après la mort de Charles Ier.

[3] Membre du conseil d'État d'Angleterre.

savoir quelque gré de ma manière d'agir et de la grande pureté et sincérité, que j'avais fait paraître en toutes les occasions, où l'intérêt de Son Altesse s'était trouvé mêlé; mais qu'avoir assemblé son Conseil, m'interroger et vouloir prendre mes dépositions, dans les formes ordinaires, était une pratique sans exemple, et qui même me pourrait faire soupçonner avec quelque fondement que son intention n'était pas d'être éclairé.

» On répondit à cela qu'on ne prétendait pas m'interroger, mais qu'un homme était toujours bien aise de faire paraîtreson innocen ce. Je dis que mon innocence paraissait assez, dans la déposition de Naudin, et dans ce qu'elle n'avait nulle suite; mais que, n'ayant à répondre de mes actions qu'au roi, je la ferais voir à Sa Majesté, à la honte de ceux qui avaient pu me soupçonner, et que sans doute Son Altesse aurait un jour quelque confusion de m'avoir si peu connu. Il me dit encore que des gens de qualité et d'honneur déposeraient que j'avais dit que, dans un mois, il n'y aurait point de Protecteur en Angleterre. Ma réponse à cela fut que les gens de mon âge[1] ne s'avisaient point de dire des sottises de

[1] Nous avons vu, ci-dessus, que, d'après les généalogistes, Paul de Baas-Castelmore était né vers 1610; il avait donc quarante-quatre ans, au moment de sa mission en Angleterre. M. Jal donne cette date, dans son *Dictionnaire critique* (au mot ARTAGNAN); mais il serait possible que Paul de Baas fût né d'un premier mariage de Bertrand de Baas, vers 1600 ou 1602. Il aurait eu, en ce cas, plus de cinquante ans. Voy. l'Appendice, n° III.

cette nature ; puis, haussant un peu le ton de ma voix et m'approchant de M. le Protecteur, je lui dis que j'étais assuré qu'il ne trouverait personne, en toute l'Angleterre, qui eût la hardiesse de me venir dire cela, en particulier ; que je voyais bien que de très méchants esprits et plus ennemis du bien des deux nations que les miens [1], employaient toute sorte d'impostures et de mauvais prétextes, pour empêcher notre accommodement ; que j'étais en peine de savoir comment on expliquerait, dans le monde, la facile créance que Son Altesse donnait à si peu de chose ; mais que, puisqu'elle était persuadée, comme elle me l'avait dit, de la sincérité du roi et de Votre Éminence, elle ne pouvait mieux sauver sa réputation du blâme de cette action, qu'en concluant, dans cette conjoncture, ce traité qu'elle a si souvent promis de faire ; que je suppose que je fusse coupable, un grand ouvrage ne devait pas être ruiné par la faute d'un particulier ; que mon crime en paraîtrait plus grand par ce coup imprévu de sa bonne foi, et la justice, que Son Altesse en devait demander, lui serait rendue avec plus de rigueur contre moi.

» Les discours sur toutes ces matières furent, en certains endroits, plus étendus. Il ne répondit rien à ce dernier, mais s'étant retiré avec son Conseil, dans une autre chambre, à la réserve de M. Pickering, qui demeura avec moi et ne me dit que de fort

[1] Le texte porte bien *les miens* (*mes esprits*), dans le sens de *mes sentiments*.

petites choses, il y fut un demi-quart d'heure, et, étant de retour, me dit : Qu'après les convictions qu'il avait, il ne pouvait plus ni traiter avec moi, ni souffrir mon séjour en Angleterre, et me donna trois jours pour en sortir, offrant d'écrire au roi et à Votre Éminence les raisons qu'il avait eues de me donner cet ordre. Je lui dis, en lui faisant la révérence, qu'il verrait un jour la différence de notre procédé avec celui des ennemis, et sortis. »

Quoique l'on eût fermé les ports d'Angleterre, au moment où la conjuration avait été découverte, Mazarin avait été promptement instruit de ces événements. Il apprenait en même temps que les mécontents de Bordeaux avaient envoyé des députés à Londres pour demander au Protecteur de leur fournir des vaisseaux et des troupes. Ils promettaient, à ces conditions, de renouveler la guerre civile en Guienne, « l'assurant que les choses y sont plus disposées que jamais à une révolte [1] ». Ces émissaires des Bordelais avaient vu les envoyés de Condé à Londres, et « les ont priés, ajoute Mazarin, de lui écrire que, s'il revenait en ces quartiers, il serait reçu avec applaudissement ». Le cardinal était, d'ailleurs, averti que Cromwell imputait le dernier complot aux agents de la France [2]. Ce fut sous l'influence de ces

[1] Lettre de Mazarin à d'Estrades, en date du 20 juin 1654 (Arch. nat., KK, vol. 1221, f° 501).

[2] Mazarin rejetait ce soupçon avec indignation et rappelait qu'il avait toujours eu horreur des assassinats. (Lettre du 22 juin 1654 ; Aff. étr., ANGLETERRE.)

nouvelles qu'il écrivit, le 20 juin, à d'Estrades[1] : « Nous serons peut-être assez malheureux pour avoir bientôt la guerre contre les Anglais. Les Espagnols ont conclu leur traité avec eux ; ils (les Anglais) se sont obligés à avoir quarante vaisseaux en mer, pour favoriser nos ennemis[2]. » En donnant ces avis à d'Estrades, Mazarin lui recommandait de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en état de défense les côtes de la Guienne, de l'Aunis et de la Saintonge[3].

Lorsque le cardinal eut appris que le baron de Baas avait été expulsé d'Angleterre, il résolut, tout en se plaignant de cet affront, de ne pas rompre avec Cromwell ; il écrivait à Servien[4] : « Quoique le Protecteur nous veuille faire passer pour des assassins, il faut éviter un éclat. » Il était d'avis de maintenir toujours l'ambassadeur Bordeaux à Londres. « On ne le retirera, disait-il, qu'à l'extrémité. » Mais, tout en gardant des apparences pacifiques, il ne fallait rien négliger, ajoutait le cardinal, « pour susciter de nouvelles affaires au Protecteur[5] ». Mazarin signalait particulièrement l'Irlande, l'Écosse et la Hollande, comme les pays où l'on pourrait agir contre

[1] Arch. nat., KK, vol. 1221, f° 501.
[2] *Ibidem.*
[3] On se souvient qu'après la soumission de Bordeaux, le comte d'Estrades avait été nommé maire perpétuel de cette ville, et qu'il était chargé du gouvernement de l'Aunis et de la Saintonge.
[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f° 31.
[5] Même lettre en date du 3 juillet 1654.

Cromwell. L'Irlande, cruellement opprimée, était toujours frémissante. Les habitants des hautes terres d'Écosse étaient encore en armes, et la Hollande ne se résignait qu'avec indignation au honteux traité que l'Angleterre lui avait imposé ; elle saisirait la première occasion de renouveler la guerre. Cependant, en terminant cette dépêche, Mazarin insistait sur la nécessité d'agir avec une extrême circonspection. « Quand même, disait-il, la rupture avec les Anglais arriverait, s'ils ne faisaient point de descente [en France] et qu'ils continuassent seulement les hostilités sur la mer, il faudrait laisser passer la chose comme une [suite] de ce qu'ils ont fait jusqu'à présent et n'en point faire trop d'éclat, parce qu'assurément cela ne ferait que donner lieu aux mal intentionnés de jeter leur venin, et d'entreprendre toutes choses avec plus de hardiesse et d'insolence que jamais. »

Cette prudence semble peu digne d'un grand pays, comme la France ; mais elle s'explique par la situation où se trouvait alors le royaume. Louis XIV et Mazarin étaient occupés au siège de Stenai, et le cardinal y trouvait des difficultés, auxquelles il ne s'était pas attendu [1]. Condé, après avoir tenu longtemps en suspens les généraux français, venait de fondre sur Arras et avait bloqué cette place [2]. A

[1] Ci-dessus, p. 166.
[2] *Ibidem*, p. 170 et suiv.

Paris même, les esprits étaient toujours agités, et lorsque, peu de temps après, on apprit l'évasion du cardinal de Retz, le chapitre et les curés de Paris accueillirent avec joie cette nouvelle et firent chanter des *Te Deum*[1]. Cromwell, qui suivait attentivement les événements de la France, n'attendait, pour se déclarer, que l'issue du siège d'Arras[2]. On voit de quel danger Turenne sauva la France en délivrant cette place et en taillant en pièces une partie de l'armée ennemie[3].

Cependant Cromwell avait aussi ses ennemis intérieurs à surveiller, et ne se souciait pas de se lancer imprudemment dans une guerre contre la France. En renvoyant d'Angleterre le baron de Baas, il écrivit à Mazarin une lettre en langue latine[4], pour lui dé-

[1] Ci-dessus, p. 205.

[2] On en trouve la preuve dans une lettre que Bordeaux écrivait à Servient le 25 juillet 1654 (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 64, f° 505) : « Les mauvais bruits, qui courent du siège d'Arras et de l'état de nostre armée, peuvent encore donner de la fierté [aux Anglais], et même il se dit que jusqu'à ce que l'on voie quel en sera le succès, je n'aurai aucune résolution. » Gui Patin attribue aussi à la levée du siège d'Arras une grande influence sur les résolutions du Protecteur. Il écrivait, le 15 septembre 1654 : « On dit que Cromwell a été bien étonné de la levée du siège d'Arras et que cela l'obligera de changer de dessein. » (*Lettres choisies*, t. I, p. 245, édit. de La Haye, 1715).

[3] Ci-dessus, p. 179 et suiv.

[4] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 63, f° 448; original signé et scellé ; on a enlevé le sceau et la partie du papier où se trouvait la signature d'Olivier Cromwell. M. Guizot a publié la traduction de cette lettre (t. II, p. 416, de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre et du Protectorat d'Olivier Cromwell*).

clarer que, malgré les machinations dont le sieur de Baas s'était rendu coupable, il persistait dans la pensée de conclure avec la France une alliance solide et une étroite amitié, et, pour prouver que ce n'était pas là de vaines paroles, il envoya des commissaires à M. de Bordeaux avec un projet de traité.

Mazarin ne rejeta pas ces ouvertures. Il se borna à déclarer que le Protecteur devait fournir des preuves de la participation du sieur de Baas au complot, afin que le roi le punît, comme il l'avait mérité, ou, si les preuves manquaient, que l'innocence de ce gentilhomme fût hautement proclamée[1]. Cromwell, qui n'avait voulu probablement qu'éloigner un surveillant trop attentif de ses intrigues politiques, ne répondit pas à cet appel, dicté par un sentiment de justice[2]. Il se borna à renouer les négociations avec Bordeaux; mais plusieurs des propositions, qu'il lui fit porter

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 63, f° 477. Cette dépêche est du 13 juillet 1654.

[2] M. Guizot (t. II, p. 50-51, de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre et du Protectorat d'Olivier Cromwell*) paraît croire à la culpabilité de l'envoyé français. Il se borne à dire : « M. de Baas, envoyé extraordinaire de Mazarin à Londres, vers cette époque, et adjoint momentanément à la légation de M. de Bordeaux, n'était pas étranger aux conspirateurs et à leur dessein. Cromwell en fut si convaincu qu'il manda M. de Baas et l'interpella vivement à ce sujet, devant son Conseil. » M. Guizot ne cite pas la réponse de l'envoyé français à Cromwell et son attitude assez fière devant le Protecteur et ses conseillers. Il ne donne aucune preuve à l'appui des accusations, que repoussait vivement M. de Baas. Un mémoire du 16 juillet 1654, envoyé, de France, à M. de Bordeaux (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 63, f° 478), commence ainsi: « Il n'y a personne qui ne demeure d'accord que les soupçons, que l'on tesmoigne d'avoir

par ses commissaires, en juillet 1654, étaient inacceptables[1]. Les Anglais allaient jusqu'à demander qu'on commençât par leur donner une place de sûreté en France, comme garantie de l'exécution du traité. Cet article fut repoussé avec un juste sentiment d'indignation. Il en fut de même de l'article vingt-deux, qui aurait donné au Protecteur le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures de la France et de s'assurer si les édits, en faveur des protestants français, étaient scrupuleusement exécutés. Cette clause révèle un des projets de Cromwell, qui consistait à se faire, dans toute l'Europe, le chef du parti protestant. Mazarin avait, par une sage tolérance, rendu impossible le soulèvement des Huguenots français. Il pouvait répondre, comme il le fit, au président de Bordeaux, le 20 juillet 1654[2]: « Quant à ceux de la R. P. R. (religion prétendue réformée), quelque chose que l'on puisse dire à M. le Protecteur, il est certain que, comme ils sont fort bien traités (en France), ils sont aussi fort contents. J'entends, en général, parce que de même qu'il se trouve des factieux parmi les Catholiques, ce n'est pas une chose

contre le sieur de Baas, sont tout à fait ridicules, et qu'il faut nécessairement que ce soit un artifice de ceux qui sollicitent M. le Protecteur de se lier avec les Espagnols. » Ce mémoire chargeait Bordeaux de demander réparation de l'affront fait au roi dans la personne d'un de ses représentants.

[1] Les articles proposés étaient au nombre de trente et rédigés en latin (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 63, f° 508).

[2] Affaires étrangères, *ibid.*, t. 63, f° 489.

fort extraordinaire qu'il s'en rencontre aussi parmi les Huguenots, et, quoique personne n'ait le droit d'inspection sur ce que le roi fait dans son royaume, il n'y aura point de mal de se laisser entendre doucement que Sa Majesté ne laisse rien à désirer de sa bonté ni de sa justice à ces sujets de cette profession-là [1], et que aussi elle n'en a point de plus fidèles ni de plus zélés pour son service; que ceux qui font accroire à M. le Protecteur que les Huguenots sont disposés à quelque soulèvement sont des esprits brouillons, payés par le prince de Condé et ses adhérents, qui, sous ce prétexte, voudraient engager Son Altesse à rompre avec cette couronne..... Au fond, il serait bon que M. le Protecteur ne prît pas tant de soin d'entrer en ces matières-là; car, s'il lui est permis de s'informer si curieusement des traitements que reçoivent ceux de ladite religion, et si les édits de pacification sont observés, à plus forte raison le roi pourrait s'ingérer aussi dans les affaires d'Angleterre et prendre connaissance si les privilèges sont conservés au parlement, à la noblesse et au peuple, dans l'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse, et si, dans le gouvernement présent, il ne se fait rien de contraire aux lois fondamentales des trois royaumes. »

Cependant les prétentions exorbitantes de l'Angleterre n'entraînèrent pas la rupture immédiate des négociations. « Si M. le Protecteur, écrivait Mazarin,

[1] Qui professent cette religion.

ne juge pas à propos de se résoudre à rompre contre l'Espagne, le roi se contentera que l'on fasse le traité qui avait été projeté, par lequel, toutes les hostilités cessant et le commerce entièrement rétabli entre les deux nations », elles vivraient en bonne intelligence. Des commissaires devaient être chargés d'évaluer les pertes que la piraterie avait pu faire éprouver aux particuliers, et Mazarin ajoutait que la France était disposée à payer des indemnités s'élevant à cinquante ou soixante mille pistoles (cinq cent ou six cent mille livres), lorsque le traité serait signé.

On discuta, pendant quelque temps, les conditions de ce traité de commerce, mais sans pouvoir tomber d'accord. Ces lenteurs irritaient les commerçants anglais, autant que les négociateurs français. Mazarin savait que le parlement se plaignait de la conduite de Cromwell, et il engageait l'ambassadeur à aggraver ce mécontentement, en menaçant hautement de rompre les négociations et de quitter l'Angleterre. « Comme il est plus avantageux, lui écrivait-il[1], en cas que vous ayez à vous retirer, de le faire durant la tenue du parlement, afin que la chose soit de plus d'éclat, et que toute l'Angleterre, qui souhaite cet accommodement, voie qu'il n'aura tenu qu'au seul Protecteur de le conclure, le roi désire que vous redoubliez vos instances pour l'obliger à venir à la conclusion de l'accommodement, ou à avouer franchement qu'il

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 63, f° 590; dépêche du 19 octobre 1654.

ne le veut pas, et, comme il ne demande qu'à temporiser sans raison, vous l'embarrasseriez fort, le contraignant ainsi à se déclarer. »

Cromwell ne se dissimulait pas que sa politique excitait le mécontentement, dont parle Mazarin. Il savait que les Anglais se plaignaient des impôts excessifs, des entraves au commerce et du despotisme militaire. Il avait besoin, pour affermir son autorité, de quelque succès éclatant. Il le chercha dans une expédition maritime. On apprit, en France, qu'il faisait équiper deux flottes considérables, l'une sous les ordres de Blake, l'autre confiée à l'amiral Penn. Sur qui allaient tomber ces redoutables armements? Cromwell s'enveloppait, comme toujours, de silence et de mystère; mais, avant la fin de 1654, il avait, sans s'être encore déclaré, pris son parti. La France venait d'obtenir, devant Arras, un succès décisif. L'armée d'Espagne était réduite à l'impuissance, pendant que ses colonies présentaient une riche proie aux flottes anglaises. Ce fut sur elles que Cromwell résolut de faire porter les coups décisifs; mais il voulait en même temps intimider la France, en promenant sur la Méditerranée le drapeau victorieux de l'Angleterre. Le président de Bordeaux, que le gouvernement français avait chargé de pénétrer les projets de Cromwell, écrivait à M. de Brienne, le 9 novembre 1654, qu'il avait réussi à gagner un homme d'esprit, employé par les ministres anglais et proche parent de celui qui parais-

sait devoir succéder à Cromwell[1]. « J'ai retiré de sa première conversation, ajoutait-il[2], que Blake, dans ses instructions, qu'il dit avoir vues, n'a point d'ordre de chercher ni d'attaquer M. de Guise[3], mais bien de prendre nos vaisseaux marchands et de combattre tous ceux qui ne se laisseront pas visiter; que la flotte est de trente-deux grands vaisseaux, dont six portent cinquante à soixante pièces de canon; dix, quarante, et le moindre des autres, vingt; qu'elle doit toute se rendre devant Ligourne (Livourne), d'où dix vaisseaux seront détachés pour Smyne, et partie des autres pour Tripoli, et que le principal but de cette expédition est de donner de la terreur. Il confirme qu'aucun soldat n'a été embarqué dans ladite flotte, et qu'elle a quatre à cinq mille matelots.

» Quant à l'autre flotte, dont on menace depuis si longtemps tous les voisins, le même assure qu'elle doit faire voile devers l'île Saint-Dominique (Saint-Domingue)[4]; mais qu'auparavant elle s'arrêtera devant la Rochelle, à dessein, ce semble, de donner cœur à ceux de la Religion (aux protestants), que l'on fait entendre ici être très disposés à un soulèvement; qu'elle portera cinq mille hommes de pied et quelque trente chevaux. Sans le parlement, elle

[1] Il dit, dans une autre lettre, que cet homme était le frère du général Lambert.
[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 62, f° 631.
[3] On se rappelle que le duc de Guise dirigeait alors une expédition contre Naples. (Voy. ci-dessus, p. 193 et suiv.)
[4] Cette île des Antilles appartenait à l'Espagne.

serait déjà partie, et [l'on dit] que ce long retardement rendra l'expédition infructueuse; et, sur la demande, que je lui ai faite, du prétexte que prendrait M. le Protecteur, pour entreprendre contre l'Espagne, n'y ayant point de guerre déclarée, il m'a posé pour maxime qu'il était libre à un chacun de s'établir dans ce pays-là, ajoutant que ladite île n'était pas toute occupée par l'Espagne; et, touchant nos affaires, il croit que ce gouvernement n'a pas dessein de rompre avec la France, mais bien de continuer l'exécution des lettres de représailles, tant pour aider, par les prises qui seront faites sur nos marchands, à l'entretien de la flotte, que parce qu'il ne peut se persuader que Sa Majesté veuille acquitter les pertes souffertes par les Anglais, dont on fait monter le mémoire à des sommes excessives. »

L'expédition de Penn, contre les colonies espagnoles des Antilles, n'eut pas tout le succès que Cromwell s'en était promis. Lorsque Penn parut devant Hispaniola (c'était le nom qu'on donnait alors à Saint-Domingue), il trouva le gouverneur espagnol bien préparé à le recevoir, et, après une attaque infructueuse, il fut repoussé. Il fut obligé de se rabattre sur la Jamaïque, et s'en empara, le 9 mai 1655. Ce coup, frappé sur les colonies espagnoles, était une véritable déclaration de guerre, et Cromwell, qui avait toujours continué les négociations avec la France, sembla plus disposé à conclure le traité, dont les conditions étaient, depuis longtemps, discutées;

mais un nouvel incident vint encore suspendre la conclusion de l'alliance. Les vallées de la Savoie renfermaient un certain nombre de familles, qui ne professaient pas la religion catholique. Elles furent, en 1655, maltraitées par des troupes françaises envoyées au secours du duc de Modène. Cromwell, qui prenait, dans tous les États, la protection des protestants, se déclara aussitôt leur défenseur, et suspendit les négociations avec la France. Il se plaignit vivement de ces persécutions contre les Vaudois, dans une lettre du 25 mai 1655, adressée à Louis XIV[1]. Il fit déclarer en même temps au président de Bordeaux, « que la grande autorité qu'a le roi de France sur le duc de Savoie obligeait M. le Protecteur de rendre cet office aux protestants et ne lui permettait pas de signer un traité, dans cette conjoncture[2] ». « J'avoue, ajoute Bordeaux, d'être surpris de ce changement, encore que, comme il aura paru, dans ma dernière lettre, je fusse déjà entré en quelque méfiance, et que même j'eusse demandé des ordres, en cas que, sous ce prétexte de religion, on voulût m'amuser[3]. »

[1] L'original latin, signé de Cromwell, se trouve dans le tome 66, f° 60, des Affaires étrangères (ANGLETERRE). M. Guizot en a publié une traduction française (*Histoire de la République d'Angleterre*, etc., t. II, p. 519).

[2] Dépêche de Bordeaux à Brienne, 3 juin 1655.

[3] A en croire les lettres de Mazarin à Bordeaux, cette affaire de Savoie avait peu d'importance. « Le duc de Savoie, écrivait-il le 19 juin 1655 (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 66, f° 71), avait assigné pour

On voit percer ici une des causes qui retardèrent si longtemps la conclusion du traité entre la France et l'Angleterre. Le but que se proposaient les deux principaux négociateurs était essentiellement différent: Cromwell ne visait pas seulement à dominer en Angleterre et sur les mers; il voulait se faire le chef et l'arbitre de tous les protestants de l'Europe. Il concluait un traité avec la Suède, puissance protestante, et contribuait à la lancer contre la Pologne catholique. Ses émissaires parcouraient la France et cherchaient à y réveiller les passions religieuses; il avait même voulu se faire donner par Louis XIV le droit de surveiller l'exécution des édits, qui accordaient aux protestants français la liberté religieuse[1]. La pensée de Cromwell n'échappait pas à Mazarin; il la signale, dans plusieurs de ses lettres, et, entre autres, dans une dépêche du 3 octobre 1655: « Il (Cromwell), écrivait-il à Bordeaux, a toujours la pensée de se faire élire protecteur de tous les huguenots et protestants, et, outre ce que je vous ai mandé des voyages secrets qu'il a fait faire, en divers endroits de ce royaume, par des ministres de la Reli-

logement « aux troupes du roi, qui repassaient les monts pour aller au secours du duc de Modène », des vallées, « dont les habitants, faisant profession de la Religion prétendue réformée, refusèrent de recevoir lesdites troupes. Ce refus, ayant contraint les gens de guerre de venir aux mains avec les habitants, il y en eut environ cinquante de tués, sans autre cruauté, si ce n'est celles qu'ils ont exercées eux-mêmes; car ils ont fait cent fois pis aux catholiques. C'est la pure vérité du fait. »

[1] Voy. ci-dessus, p.381-382, la lettre de Mazarin du 20 juillet 1654.

gion prétendue réformée, il a envoyé encore depuis peu des gens en Suisse et en Allemagne, pour travailler à l'exécution de ce dessein. » En un mot, continuer, en Europe, le rôle de puritain fanatique, qui lui avait si bien réussi en Angleterre, telle était une des visées de la politique de Cromwell. Les prétentions du Protecteur à la domination européenne ne paraissent pas chimériques, lorsqu'on entend l'ambassadeur vénitien, Sagredo[1], déclarer qne la cour du Protecteur, était, en 1655, la plus redoutée et la plus brillante. Six rois (France, Espagne, Suède, Danemark, Pologne et Portugal) lui avaient envoyé des ambassadeurs, pour solliciter son alliance.

Mazarin, tout en négociant un traité avec Cromwell, pensait, comme Richelieu, que les passions religieuses du seizième siècle avaient cédé la place aux intérêts politiques. Ses traités avec la Hollande et la Suède, dans les premières années de la minorité de Louis XIV, n'avaient eu pour but que l'abaissement de la Maison d'Autriche, et ce but il l'avait constamment poursuivi en Allemagne, en Espagne, dans les Pays-Bas. Il avait encore récemment cherché à renouer l'alliance de la France avec la Suède, en indiquant, avec précision, l'objet qu'il se proposait[2]. Il espérait maintenant l'atteindre, par un traité avec Cromwell; mais il eut le plus grand soin, dans le cours de ces longues négociations, de résister aux

[1] Amb. vénit. (B. nat., *Filza* 118, f° 103); lettre du 6 juillet 1655.
[2] Voy. ci-dessus, p. 276.

prétentions du Protecteur, qni voulait organiser, en Europe, une confédération protestante, et, malgré tous les efforts de Cromwell, il réussit à triompher des ruses et de l'obstination des Anglais. Il conseilla au duc de Savoie d'enlever au Protecteur le motif, dont il se servait pour retarder la signature du traité, en accordant aux Vaudois du Piémont les libertés religieuses qu'ils réclamaient. Downing, que Cromwell avait envoyé en Piémont pour constater la situation des Vaudois, déclara qu'ils étaient satisfaits des conditions, que le duc de Savoie leur avait accordées (septembre 1655)[1].

Cromwell n'eut plus alors de prétexte pour ne pas conclure le traité, dont toutes les conditions étaient arrêtées. Cependant les relations de la France et de l'Angleterre étaient si étranges, qu'on ne savait pas encore, en octobre 1655, si l'on était en paix ou en guerre. Mazarin, consulté par le duc de Vendôme, qui commandait une flotte française sur les côtes d'Espagne, lui répondait que, s'il rencontrait les vaisseaux anglais, il ne devait pas les attaquer; mais que, dans le cas où Blake prendrait l'offensive, il ne fallait pas hésiter à lui livrer bataille. Ces incertitudes ne cessèrent qu'après la signature du traité de Westminster, le 3 novembre 1655[2]. Ce traité comprend vingt-huit articles publics

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 68, f° 576.

[2] Le texte de ce traité se trouve, manuscrit et imprimé, dans le tome 66, f°s 186, 187, de la *Correspondance d'Angleterre*, aux Affaires étrangères.

et un article secret. Les parties contractantes se promettent paix, amitié et liberté de commerce, dans tous les ports, havres et villes des deux nations. Elles s'engagent à ne plus assister ni les peuples ennemis ni les sujets rebelles. Les hostilités sur mer, les lettres de marque, les représailles sont formellement interdites. Le traité supprime les droits et coutumes contraires à la liberté du commerce, comme le droit d'aubaine.

Avant de prendre la mer, les capitaines fourniront aux amirautés caution qu'ils ne contreviendront en rien aux clauses stipulées pour la liberté du commerce. Les navires des deux nations pourront transporter toutes denrées, sauf les marchandises de contrebande, les armes, la poudre, les munitions de guerre, et les troupes destinées aux ennemis. Dans le cas où un vaisseau d'une des parties contractantes aurait été arrêté, pour contravention aux clauses du traité, il devait être consigné dans le port le plus voisin et remis, avec toutes pièces et marchandises, aux tribunaux de l'Amirauté. Rien ne pourrait en être distrait sans un jugement.

Les deux nations s'engageaient à fermer leurs ports à tous les pirates. Elles devaient nommer chacune trois commissaires, pour apprécier les pertes éprouvées pendant la guerre et en évaluer les indemnités. Ces commissaires se réuniront à Londres. Ils auront aussi à s'occuper des forts du Canada, que les Anglais ont occupés. Dans le cas où les commissaires

ne pourraient se mettre d'accord, on aura recours à l'arbitrage de la république de Hambourg. Les deux nations promettaient, si la guerre éclatait entre elles, d'accorder aux commerçants un délai de six mois, pour qu'ils pussent vendre, ou transporter, leurs biens et marchandises.

L'article secret du traité de Westminster était relatif aux réfugiés que la France et l'Angleterre devaient expulser de leur territoire. C'était un point délicat, mais dont Mazarin avait rendu l'exécution plus facile, en décidant, depuis plusieurs mois, Charles II, à se retirer à Cologne, et en envoyant le duc d'York, son frère, servir en Italie, dans l'armée du duc de Modène. Cromwell, de son côté, s'engageait à bannir d'Angleterre Marsin, Lenet, Pierre de Cugnac, Mazerolles, Trancart ou Trancas, Blaru, en un mot tous les émissaires de Condé et des Bordelais rebelles

Le traité de Westminster n'était, en réalité, qu'un traité de commerce; mais en mettant un terme aux actes de piraterie et aux attaques des Anglais contre les côtes de France, il permettait à Mazarin de diriger toutes les forces du royaume contre l'Espagne et de la contraindre promptement à la paix. « La signature du traité, dans la conjoncture présente, nous donne lieu de nous en promettre de grands avantages, écrivait le cardinal à Brienne, le 10 novembre 1655[1], soit pour l'avancement de la paix gé-

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 66, f° 1

nérale, soit pour la continuation de la guerre, si les ennemis sont si aveuglés de s'y vouloir opiniâtrer. »

La majorité de la France applaudit, comme Mazarin, à la paix avec l'Angleterre, et y vit un gage assuré de la fin prochaine d'une guerre longue et désastreuse. Il y eut, cependant, comme nous le dirons dans le prochain livre, des esprits plus touchés du point d'honneur que de l'intérêt patriotique, qui accusèrent le cardinal d'avoir sacrifié à un régicide les obligations de la famille royale envers ses parents d'Angleterre.

APPENDICE

I

LETTRES D'ANNE D'AUTRICHE A MAZARIN (1654 ET 1655)

Nous donnons, dans cet appendice, la suite des lettres d'Anne d'Autriche à Mazarin, pour les années 1654 et 1655, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, F. Clairembaut, tome 1144[1]. Mais d'abord une objection se présente : ces lettres sont-elles authentiques ? Ne sommes-nous pas dupes d'un de ces faussaires, qui, à toutes les époques, se sont amusés à tromper le public ? On se rappelle Angliviel de La Baumelle, inventant des lettres de M[me] de Maintenon, ou falsifiant celles dont le texte existait réellement. De nos jours, des imposteurs ont abusé de la crédulité d'un mathématicien célèbre, en lui vendant de prétendues lettres de Pascal, de Newton et d'autres personnages illustres. La méfiance est

[1] Voy. dans le tome précédent, p. 405, les lettres de janvier 1653.

juste, et il faut, avant de présenter des documents, qui piquent la curiosité, en examiner l'authenticité.

Le dépôt, où sont conservées les lettres d'Anne d'Autriche à Mazarin, est déjà une garantie. Elles font partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et viennent du généalogiste Clairembaut, grand collecteur de pièces curieuses, qui était chargé officiellement, comme généalogiste de France, du contrôle des titres. L'écriture, longue, peu régulière et souvent même peu lisible, est bien celle des billets écrits et signés par Anne d'Autriche [1]. Mais ce qui est décisif, ce sont les faits que relatent ces lettres.

Un faussaire, comme La Baumelle ou comme ceux qui, de nos jours, ont altéré les lettres de Marie-Antoinette, aurait cherché à éveiller la curiosité du lecteur par des traits ou des anecdotes empruntés aux mémoires du temps. Rien de semblable dans les lettres d'Anne d'Autriche. Elle parle, à la vérité, de plusieurs événements, qui étaient, pour elle et pour Mazarin, un sujet de vives préoccupations ; mais elle se sert de chiffres, dont nous n'avons pas la clé, et les allusions sont si obscures, que M. Victor Cousin, malgré sa sagacité et sa profonde connaissance des choses du dix-septième siècle, a déclaré que cette partie des lettres de la reine lui paraissait inintelligible. Nous n'avons pu en donner une explication, certaine pour quelques points, et plausible pour

[1] La dernière de ces lettres porte une annotation de la main de Mazarin ; ce qui est encore une garantie d'authenticité.

d'autres, qu'en comparant attentivement les lettres de la reine avec celles de Mazarin, de Le Tellier, de Servien et de l'abbé Fouquet, écrites dans le même temps.

Quant à la date des lettres d'Anne d'Autriche, elle n'est pas toujours exactement indiquée. Souvent la reine se borne à marquer le jour, sans l'année. Ce n'est pas ainsi qu'aurait procédé un faussaire ; il aurait eu soin de préciser les dates, surtout lorsque le contenu de la lettre permet de les déterminer. Ainsi, nous avons déjà parlé (ci-dessus, p. 164) d'une lettre, en tête de laquelle on ne trouve que ces mots : *mardi, au soir*. En la lisant attentivement, on voit que la reine était à Sedan, pendant que le roi et Mazarin s'étaient rendus à l'armée. Au moyen de ces indications, nous avons pu fixer la date de cette lettre au mois de juillet 1654. Le faussaire n'eût pas manqué de préciser la date, pour donner à son invention cette apparence d'authenticité. Ainsi, l'écriture, la nature des faits relatés, l'omission même des dates, tout prouve que les lettres, attribuées à Anne d'Autriche, ont été réellement écrites par cette princesse.

Que si on passe à la comparaison avec les autres documents de l'époque, on reconnaît que la reine seule a pu écrire de pareilles lettres. Les documents contemporains, qui nous ont permis de reconnaître de quels événements elle voulait parler, sont des papiers d'État. Les archives, qui renferment les lettres de Mazarin, de Le Tellier, de Servien, de l'abbé

Fouquet, étaient fermées, aux dix-septième et dix-huitième siècles. C'est depuis peu de temps que ces dépôts sont ouverts aux recherches historiques. Comment le faussaire aurait-il pu faire donner par la reine des renseignements relatifs à la négociation de l'évêque de Saintes[1], dont il n'est question dans aucun des Mémoires du temps? Il fallait, pour en parler, être initié aux affaires d'État, comme Mazarin, Le Tellier, Servien, ou la reine elle-même.

Ainsi, le texte même et la comparaison avec les autres documents fournissent des preuves décisives de l'authenticité des lettres d'Anne d'Autriche à Mazarin, et nous pouvons en toute sécurité en continuer la publication.

LETTRE DE 1654.

« Ce mardi, au soir[2].

» Puisque c'est par raison et non par volonté que vous ne revenez pas, je ne trouve rien à redire. Je veux grand mal aux destinées de vous obliger à demeurer plus longtemps que je ne voudrais, et vous croirez aisément que je ne suis point fâchée, quand je vois le *confident* (le roi), et ce qu'il aime, ici[3]. M. de Brienne

[1] Voy. la lettre de la reine, en date du 28 janvier 1653, dans le tome I, p. 430, de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*.

[2] Bibliothèque nationale f. Clairembaut, n° 1144, f° 88. Cette lettre est probablement du 6 juillet 1654 (voy. ci-dessus, p. 164, note 3).

[3] J'ai expliqué ci-dessus, p. 165, note 1, le sens qu'à mon avis on doit donner à ce passage.

m'a montré les lettres, que vous lui avez envoyées. Je lui ai dit de vous en envoyer une, qu'il a reçue de Reims, et ce que l'on lui mande est assez surprenant; mais, pour moi, je ne la suis [surprise][1], en rien, de ce qui regarde la personne, de qui elle parle; car je la tiens capable de toutes choses[2]. Embrassez, de ma part, le *confident*, et je vous donne le bonsoir; car, pour les nouvelles de Sedan[3], il n'y en a pas beaucoup. »

LETTRES DE 1655.

« A la Fère[4], ce 12 août 1655[5].

» Votre lettre du 8 a été reçue plus tard que celle du 9, puisque l'une le fut hier, et l'autre aujourd'hui. J'en étais en peine; car, comme je suis assurée que vous m'écrivez tous les jours, cela me manquait; elle est arrivée, et il n'y en a pas une de perdue. J'attends

[1] M. V. Cousin a lu : *Je ne l'assure en rien;* mais le manuscrit porte bien : *Je ne la suis en rien.*

[2] Je n'ai rien trouvé qui puisse expliquer ce passage. Le sacre venait d'avoir lieu à Reims. S'agit-il d'un complot dirigé contre le roi pendant la cérémonie, ou peut-être d'une attaque projetée par Condé contre cette ville?

[3] On a vu ci-dessus, p. 164, ue la reine était à Sedan, pendant le siège de Stenai.

[4] Voyez ci-dessus, p. 284; la reine était restée à La Fère, pendant que le roi se rendait à l'armée avec Mazarin.

[5] Bibliothèque nationale, mscr., f. Clairembaut, n° 1144, f° 95. C'est à tort que ces lettres ont été datées de 1653 par M. V. Cousin; elles se rapportent à la campagne d'août 1655. (Voy. ci-dessus, p. 284 et suiv.) Le chiffre 1655 est, d'ailleurs, bien marqué dans le manuscrit.

Gourville, qui n'est pas encore arrivé, et vous croirez bien que ce n'est pas sans quelque impatience, puisque je dois savoir vos résolutions par lui. J'ai vu un gentilhomme, que M. de Mantoue[1] envoyait au roi, et comme il y a tant de difficultés à l'aller trouver où il est, je lui ait dit de s'en retourner à Paris trouver[2] son maître, et aussi que je me chargeais d'envoyer sa lettre, et que je lui renverrais la réponse, afin qu'il la lui fît tenir. J'ai vu que les lettres vont si sûrement, par le soin que Bridieu[3] en prend, que je me suis résolue d'envoyer le présent[4] au *confident*, croyant qu'il ne sera pas fâché de l'avoir, et que, au pis aller, ils[5] ne gagneront rien, ni la curiosité ne sera pas trop satisfaite, puisqu'il me semble qu'ils ne comprendront pas pour qui il est. Je vous envoie un billet en chiffre, qui vient de Paris ; il est venu fort vite ; car j'ai reçu l'original, dès hier soir. Vous ne serez pas fâché, à mon avis, de voir ce qui est dedans. Pour

[1] M. V. Cousin s'est borné à écrire M. de M., en déclarant que le nom était difficile à lire. La réponse de Mazarin, en date du 13 août, lève la difficulté. On y lit : « Il faut qu'il [le roi] voie M. de Mantoue. » (Aff. étr., FRANCE, t. 896, f° 177 v°.)

[2] Le manuscrit porte *trouver*, et non *retrouver*.

[3] Gouverneur de Guise. (Voy. ci-dessus, p. 284, note 2.)

[4] Il est question, dans la lettre suivante, d'une boîte de corail. Ces petits détails, qui étaient fort clairs pour la reine et le cardinal, restent pour nous des énigmes. S'agirait-il de présents échangés entre le roi et Olympe de Mancini, dont on a vu, ci-dessus (p. 305 et suiv.), que la reine et le cardinal ne regardaient pas l'amour comme une passion dangereuse ?

[5] Les ennemis, qui pourraient s'en emparer. Il a été question ci-dessus, p. 285, des obstacles que présentait ce voyage.

moi, je ne l'ai pas été, et cela me fait résoudre à la patience, en cas qu'il fût nécessaire de l'avoir, puisque le lieu où est le *confident* ne plaît nullement et donne de la crainte qu'il ne passe plus avant. Pour moi, je le souhaite de tout mon cœur et n'en doute pas, puisqu'il suivra vos sentiments, que je suis assurée être comme il faut. Les miens seront toujours d'être ‡. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour cette fois, et que vous embrassiez le *confident* pour moi, puisque je ne le puis pas faire encore. Seiron[1] fera tout ce que vous lui mandez[2] le plus tôt qu'il se pourra. »

SECONDE LETTRE DE LA REINE A MAZARIN EN 1655.

« A la Fère, ce 13 août 1655

» Vous m'avez donné une grande joie, par votre lettre du 10, de l'espérance[4] de vous revoir dans cinq ou six jours. Je ne vous en dirai pas davantage sur ce sujet; car vous n'en douterez pas. Nous attendons toujours Gourville. Je crois que, si vous l'avez dépêché, quand vous me mandez, il sera ici aujourd'hui. Vous me faites bien du plaisir de me dire que le *confident* est satisfait des soins que je prends[5] pour

[1] On a vu que c'était le gouverneur de La Fère.
[2] M. V. Cousin a lu : *Tout ce que je lui ai mandé,* mais le texte du manuscrit est bien : *Tout ce que vous lui avez mandé.*
[3] Bibliothèque nationale, F. Clairembaut, *ibid.*, f° 96.
[4] Il y a bien *de* et non *en*, comme l'a imprimé M. V. Cousin.
[5] Ce mot est douteux; mais le sens de la phrase ne l'est pas.

lui. J'en recevrai beaucoup pour moi toutes les fois que je trouverai moyen de l'obliger. La boîte de corail a été donnée, et l'on a été fort aise de l'avoir. Je n'ai rien à ajouter à la lettre d'hier, par où il me semble que je mandais bien des choses. Nogent[1] est ici depuis deux jours. Je ne vous en dis rien ; car, lui[2], écrit tout ce qui se peut écrire au monde. Embrassez le *confident*, et croyez-moi de tout mon cœur ‡. »

TROISIÈME LETTRE DE LA REINE A MAZARIN EN 1655

« A la Fère, ce 13 août 1655[3].

» Enfin Gourville est arrivé cette après-dînée, et m'a rendu vos lettres du 11 et du 12, et dit tout ce que vous lui aviez donné charge de me dire. Il m'a tirée d'une grande peine en me le disant, et vous m'en avez sauvé une furieuse, en faisant, par raison, consentir le *confident* à demeurer au Quesnoi, pendant que l'armée se promènera[4]. Je prie Dieu que sa promenade soit telle que je la lui souhaite. J'ai été ravie d'avoir vu, dans une de vos lettres, que mes sentiments aient été pareils aux vôtres touchant la

[1] Guillaume Bautru, comte de Nogent ; voy. ci-dessus, p. 300.
[2] M. V. Cousin a lu : *J'ai écrit;* mais il y a bien : *Lui écrit*. La reine veut parler de la lettre de Nogent, que l'on trouvera plus loin. Bautru y donne des détails sur toute la cour.
[3] Bibliothèque nationale, *ibid.*, f° 97.
[4] Voy. ci-dessus, p. 286 et suiv.

visite que le *confident* me voulait faire[1], puisque j'aime mieux ce qui est de sa gloire et de son service que mon contentement particulier. Je m'assure que vous n'en doutez pas. J'attendrai donc avec patience que ses affaires lui permettent de venir, et remets à vous d'en juger quand il sera temps. Car il me semble que vous jugez assez bien de toutes choses, et que le mal de tête, que vous avez eu[2], ne vous en a pas empêché. Je suis bien aise que vous ne l'ayez plus, et, si vous avez autant de santé que je vous [en] désire, vous serez longtemps sans avoir aucun mal. Je ne sais si, à la fin, la quantité de mes lettres ne vous importuneront point[3]. Voici la deuxième d'aujourd'hui; mais, si vous êtes aussi aise d'en recevoir que nous, je suis bien assurée qu'elles ne le seront point[4]. Je suis bien aise que les cavaliers de Guise[5] s'acquittent si bien de leurs voyages. Je crois que j'ai

[1] Voy. ci-dessus, p. 290.

[2] Mazarin s'était plaint, d'un violent mal de tête, dans ses lettres du 10 et du 11 août.

[3] La reine et Mazarin s'écrivaient tous les jours, et souvent plusieurs fois par jour. Nous n'avons retrouvé que trois lettres de la reine à Mazarin, pour l'année 1655. Celles du cardinal sont beaucoup plus nombreuses.

[4] Qu'elles ne vous seront point importunes.

[5] Mazarin envoyait ses lettres à Guise, d'où le gouverneur, Bridieu, les expédiait à la reine par des cavaliers de la garnison. Mazarin parle avec éloges, dans une lettre du 11 août 1655, de la rapidité de ces cavaliers : « Il faut, écrivait-il à la reine, le 11 août, que ces cavaliers de Guise soient sorciers, ou que les beaux présents, que vous leur faites, les obligent à faire diligence tout extraordinaire. »

trouvé le charme qu'il faut pour les prendre pour sorciers[1]. Ceux qui portent cette lettre sont venus avec Gourville, qu'il a amenés exprès, afin que vous sachiez son arrivée et sa diligence. Pour des nouvelles d'ici, après toutes celles que Nogent a mandées[2], il serait difficile d'en dire aucune ; c'est pourquoi, je m'en remets entièrement à ce qu'il en a écrit. Dites au *confident* que je suis bien aise qu'il se souvienne de ce que je lui dis, en partant, et qu'il s'en acquitte, puisque, de lui, lui viendra tout son bonheur, et que, lui en souhaitant beaucoup[3], comme je fais, je suis fort aise qu'il fasse ce qu'il faut pour cela[4]. Je ne lui écris point, puisque aussi bien il sait que vous serez l'interprète de ma lettre, qui sera[5] pour tous deux; mais je la finis, en vous priant toujours d'une même chose, qui est de l'embrasser bien pour moi, et de croire que je serai tant que je vivrai ‡. »

[1] Il y a bien, dans le manuscrit, *sorciers*, et non *courriers*, comme l'a lu M. V. Cousin. La reine reprend le mot de Mazarin, cité dans la note précédente.

[2] Voy. la lettre de Guillaume Bautru, comte de Nogent, au numéro suivant de l'Appendice.

[3] M. V. Cousin a changé cette phrase, en la coupant. Il a imprimé : *Et que nous en lui souhaitons beaucoup. Comme je suis fort aise*, etc. J'ai reproduit exactement le texte du manuscrit.

[4] Le mot *cela* est douteux.

[5] M. V. Cousin a lu : *Qui sert pour vous deux.*

II

LETTRE DE GUILLAUME BAUTRU, COMTE DE NOGENT, A LOUIS XIV[1].

(Voy. ci-dessous, p. 300.)

La reine fait allusion, dans ses deux lettres du 13 août 1655, à une lettre où Guillaume Bautru, comte de Nogent[1], retraçait la situation de la cour. Cette lettre est un spécimen du style maniéré et prétentieux d'un homme, qui avait alors la réputation de bel esprit[2]. C'est, à ce titre, que je la cite. En voici la partie la plus importante :

« La Fère, 13 août 1655.

» Il y a déjà si longtemps que je suis parti de Paris que cela me dispense d'en donner des nou-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 893, f[os] 269-271.

[2] Saint-Simon dit de ce personnage : « Il avoit fait sa fortune par beaucoup d'esprit et de souplesse, sur la fin de Louis XIII, et surtout pendant la minorité de Louis XIV, et étoit devenu capitaine de a porte. » Il mourut en 1661. Son fils aîné, Armand Bautru, comte de Nogent, lui succéda dans cette charge et fut tué au passage du Rhin, en 1672.



velles au plus soldat monarque de l'univers... J'ai laissé le bois de Vincennes tout plein de perdreaux et de faisandeaux, et le parc si beau, pour les grandes pluies qu'il a fait, que, si vous aimiez autant les autres bois que les lauriers, vous y seriez dans quinze jours, pour y prendre tous les divertissements imaginables. Pour les bâtiments, je les ai laissés en [tel] état que ceux, qui ont leurs chambres, feront bien de les conserver, la maçonnerie et la charpenterie ne pouvant pas être encore en état d'y habiter pour cette année.

» Si votre chambre du Louvre était aussi achevée de dorer par les côtés, comme elle l'est par le haut, il n'y aurait plus rien à y faire.

» L'appartement nouveau de M. le maréchal de Villeroi sera logeable, dès qu'il sera achevé. Pour ce qui est des logements destinés pour M. le duc Damville, pour M. Vallot et pour Nogent, les maçons ni les charpentiers ne seront point battus ; car ils n'ont rien fait.

» La reine se divertit ici à son ordinaire, allant tous les jours à la promenade, quand il fait beau. Elle y verra, ce soir, la compagnie du chevalier de Nogent[1], qui est arrivée ici, il y a quatre jours, en

[1] Guillaume Bautru avait trois fils: Armand, Nicolas et Louis. Le premier portait le titre de Nogent; le second, de Vaubrun; le troisième était désigné sous le nom de chevalier de Nogent. Saint-Simon parle de ce chevalier de Nogent, qui survécut à ses deux frères. L'aîné avait péri au passage du Rhin (1672), le cadet (Vaubrun), au combat d'Altenheim (1675). Le chevalier de Nogent vécut

assez bon état ; elle me coûte tant d'argent que, n'était la passion extraordinaire que j'ai pour le service du roi et pour ceux qui le servent si bien et si fidèlement, je ne me pourrais quasi pas résoudre à l'aller voir. Quand je vois cela, la plaie du régiment de Vaubrun [1] se rouvre. J'ai grande impatience que cette compagnie joigne le régiment, et le chevalier en a encore davantage.

» Si la reine, notre belle, bonne et chère maîtresse, n'aimait pas cent fois mieux son cher fils qu'elle-même, elle ne se consolerait pas d'une si longue absence. Rien au monde, présentement, ne lui est plus agréable que lorsque l'on lui vient dire : *Voilà des cavaliers de Bridieu* [2], *qui arrivent*. Plût-il à Dieu qu'elle me fît aussi bonne chère qu'à eux, et qu'elle me traitât aussi bien qu'elle en traita, hier, un, à qui le cheval mourut de vieillesse, arrivant à la Fère, et qui lui avait coûté vingt pistoles ; elle lui en fit donner trente. Mme de Beauvais [3] eût quasi autant aimé que ce fût le chevau-léger qui fût mort que son

jusqu'en 1708 : « C'étoit, dit Saint-Simon, une manière de cheval de carrosse.... Ce chevalier de Nogent étoit assez familièrement avec le roi ; mais, depuis longtemps, fort peu à la cour et dans le monde. Tout son mérite étoit son attachement à M. de Louvois. »

[1] On sait qu'à cette époque les colonels étaient chargés de former et d'équiper leurs régiments. Bautru fait allusion à ce que lui avait coûté le régiment de Vaubrun, son second fils.

[2] Voy. ci-dessus, p. 403, note 5.

[3] Tous les mémoires du temps donnent des détails sur cette dame de Beauvais, qui avait le titre de première femme de chambre de la reine.

cheval. L'on enterre ici fort honnêtement un chevau-léger pour cent sols.

» L'on ne s'aperçoit point encore, ici, que les jours accourcissent. Si toutes les fois que les filles de la reine bâillent, elles me devaient une pistole, j'aimerais mieux cela que les contributions d'Arras et de la Bassée[1]. M. l'archevêque de Sens[2] en eut pitié hier, et les régala d'un aussi beau souper qu'il se puisse faire. Monsieur y était, qui y fit fort bonne chère. Si la reine trouvait de beau fruit aussi facilement que M. de Sens, sans doute elle vous en enverrait en Flandres, où je crois qu'il est bien rare. On n'en trouve pas de plus beau, à Paris, que celui d'hier au soir. Jamais M[me] Du Puis[3] n'a trouvé ses pochettes si petites. Depuis ce souper-là, j'en trouve M[lle] Gourdon[4] encore mieux qu'elle n'était. C'était M[me] de Beauvais qui faisait l'honneur de la maison, ou, pour mieux dire, de la chambre.

» N'était l'espérance que l'on a ici d'avoir l'honneur de vous revoir bientôt ici[5], chacun serait au désespoir. Pour moi, je suis trop heureux de trouver

[1] Les contributions levées en Flandres par les garnisons d'Arras et de La Bassée.

[2] Louis-Henri de Gondrin. (Voy. sur cet archevêque de Sens, ci-dessus, p. 31.)

[3] Gouvernante des filles de la reine.

[4] C'était une Écossaise, qui faisait partie des filles d'honneur de la reine. Loret en parle, dans sa lettre du 18 septembre 1655, l'occasion d'un bal où elle dansait.

[5] La répétition de *ici* est bien dans la lettre de Bautru.

plus de la moitié du jour M. l'abbé de Coursan [1], de bonne compagnie, comme il est. Nous nous voyons souvent. Je crains que M. Seyron [2] ne perde l'esprit, si, après le convoi qu'il prépare présentement, il y en faut encore faire trois ou quatre. Mme de Souvré [3] est trop heureuse de se plaire à travailler à son ouvrage. Plût-il à Dieu que chacun fît sa charge aussi exactement que la fait M. le comte d'Orval [4]. M. de Saint-Pierre [5] s'en acquitte bien aussi. Pour M. l'évêque de Valence [6], il est un peu plus colère, au reversis, qu'il n'est au berlan (*sic*) et à petite prime [7]. M. de la Rocheposay [8] n'est pas malheureux d'avoir trouvé une sœur ici. Il s'impatiente fort que la cour n'y revienne [9]. M. l'abbé de Brassac [10] me mena, hier,

[1] Claude Bruillart de Coursan, abbé de Saint-Symphorien de Metz.

[2] Gouverneur de La Fère.

[3] Catherine de Neufville, mariée à Jean de Souvré, marquis de Courtenvaux, était dame d'atour d'Anne d'Autriche.

[4] François, de Béthune, comte, puis duc d'Orval, était premier écuyer de la reine.

[5] Probablement Charles Castel, marquis de Saint-Pierre.

[6] Daniel de Cosnac, dont il a été question ci-dessus, avait été nommé évêque de Valence en 1654. Il vécut jusqu'en 1708.

[7] Jeu de cartes, où l'on ne donnait que quatre cartes. On gagnait la prime, lorsqu'on avait quatre cartes de couleurs différentes.

[8] Probablement Charles Chasteignier, marquis de La Rocheposay. Il ne laissa qu'une fille, qui, par un mariage, contracté en 1662, avec René-Isoré, marquis de Pleumartin, porta aux Pleumartin les biens des La Rocheposay.

[9] Le sens est : *Il s'impatiente fort en attendant que le roi revienne à La Fère.*

[10] La famille de Galard de Brassac joua un rôle important, à l'époque de la minorité de Louis XIV. Mme de Brassac avait été dame d'honneur d'Anne d'Autriche

voir ses chevaux ; je les trouvai *cossi, cossi*[1]. MM. de Montellon[2], de La Vau[3] et Cantarini[4], sont mieux accompagnés à midi qu'à deux heures[5]. Les dames du lit[6] servent la reine avec plus de subjection et d'adresse que jamais. M. Valory[7] et M. Joyeux[8] pensèrent hier troquer leurs chevaux, à la promenade.

» Il ne viendra de longtemps nouvelle à la cour,

[1] Il y a bien, dans l'autographe, *cossy, cossy*. Cette locution, dont la forme ordinaire est *couci-couci*, signifie *à peu près, ni bien ni mal*. C'était probablement une locution familière à l'abbé de Brassac, que Bautru tourne en raillerie.

[2] Serait-ce François de Monthelon ou Montholon, conseiller d'État depuis 1645, mort en 1679 ?

[3] On trouve, à cette époque, un personnage nommé Louis Irland de La Vau, qui fut membre de l'Académie française, et mourut en 1694.

[4] Cantarini était un banquier italien, établi en France et en relation d'affaires avec Mazarin. Il était, de plus, contrôleur général de la maison d'Anne d'Autriche.

[5] Quel est le sens de cette plaisanterie ? Ces trois personnages étaient-ils recherchés par les parasites de la cour, à l'heure du dîner, qui, à cette époque, avait lieu à midi ? On sait que plusieurs officiers de la maison royale tenaient table ouverte pour les gentilshommes.

[6] Ce titre, que Saint-Simon dit avoir été inventé par Louvois pour Mme du Fresnoi, sa maîtresse, était usité, comme on le voit, depuis longtemps. Seulement, Louvois fit créer une charge unique de *dame du lit*, qui avait la haute direction de la chambre de la reine.

[7] Gui de Valori, seigneur de Chantepie, etc., avait été gentilhomme de la chambre de Louis XIII. Il mourut en 1657.

[8] Michel Thomassin, dit *Joyeux*, était attaché à la maison de la reine. Il devint, dans la suite, premier valet de chambre du fils de Louis XIV, et gouverneur de Meudon et de Chaville. Il mourut, dans un âge très avancé. Saint-Simon en parle, à l'occasion de sa mort, arrivée en 1706.

qui d'abord ait plus embarrassé le monde, que lorsque chacun se disait tout bas : *M. Vallot*[1] *est blessé ; mais, Dieu merci, ce ne sera rien.*

» MM. de Brienne[2], de la Vrillière[3] et du Plessis[4], ne manquent guère à la promenade, après avoir expédié toutes leurs affaires.

» M. le maréchal du Plessis[5] prit, hier, médecine ; il s'en porte bien. M. de Guitaut[6] n'est pas encore en état de sortir du lit.

» Si la reine ne m'avait gagné, hier au soir, dix pistoles au piquet, je serais de meilleure humeur.

» Excusez, je ne vous voyais pas[7].

» Je finis ma petite relation par un vers latin, que mon cher ami, le duc Damville[8], expliquera :

Nil mihi rescribas, attamen ipse veni[9].

» Je vous supplie très humblement que le meilleur

[1] Vallot était premier médecin du roi.

[2] Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, secrétaire d'État, chargé spécialement des affaires étrangères, depuis 1643. Il mourut en 1666.

[3] Louis Phélypeaux, seigneur de La Vrillière et de Châteauneuf, était secrétaire d'État depuis 1629. Il vécut jusqu'en 1681.

[4] Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis et de Plancy, était, comme les deux précédents, secrétaire d'Etat. Il mourut en 1676.

[5] César de Choiseul, comte, puis duc du Plessis-Praslin, maréchal de France, mort en 1675.

[6] François de Cominges, comte de Guitaut, capitaine des gardes de la reine; il mourut en 1663, à quatre-vingt-deux ans.

[7] Ce passage ferait supposer que la reine lisait par-dessus l'épaule de Bautru, pendant qu'il écrivait, et que, se retournant, il lui adresse cette excuse, pour avoir parlé d'elle, dans la phrase précédente.

[8] Est-ce une épigramme contre l'ignorance de ce jeune seigneur?

[9] Ne me répondez pas ; mais venez vous-même.

de vos amis[1] trouve ici mes assurances de services.

» Je prie Dieu qu'il vous donne autant de bénédictions à tous deux, que vous en souhaite le secrétaire de la présente[2]. »

[1] Je suppose que ces mots désignent Mazarin. On verra qu'à l'occasion d'une maladie dangereuse du roi, en 1658, Mazarin répéta plusieurs fois qu'il craignait de perdre le meilleur de ses amis.

[2] Cette lettre est un complément naturel de celles de la reine, et donne une idée du style d'un personnage plus connu, comme je l'ai déjà dit, par ses bons mots que par ses écrits. Elle est remplie d'allusions, très claires pour le roi, et qui, pour nous, sont peu intelligibles. On voit bien que Bautru plaisante de la gourmandise de Mme Dupuis et de l'avarice de Mme de Beauvais. Mais que signifie ce qu'il dit de Valori et de Joyeux, qui manquèrent de troquer leurs chevaux à la promenade? Il est probable que, tous deux, avaient de mauvais chevaux, dont se moquaient les courtisans.

III

PAUL DE BAAS, OU DE BAATZ, DE CASTELMORE

J'ai déjà indiqué (p. 360, note 4) les difficultés de la généalogie du baron de Baas, que Mazarin envoya en Angleterre, en janvier 1654. Les Dictionnaires généalogiques du père Anselme, de Moreri, de La Chesnaye des Bois, etc., n'indiquent que deux fils de Bertrand de Baas de Castelmore : l'aîné, nommé Paul de Baas, gouverneur de Navarreins[1], qui a vécu jusqu'au dix-huitième siècle ; le cadet, Charles de Baas, qui est devenu célèbre, sous le nom de comte d'Artagnan, qu'il tenait de sa mère (Françoise d'Artagnan). M. Jal, dans son *Dictionnaire critique*, au mot ARTAGNAN, n'indique également que ces deux frères ; mais le cabinet des titres de la Bibliothèque nationale en ajoute deux autres. Le troisième, Arnaud de Baas, embrassa la carrière ecclésiastique, et le quatrième, Jean de Baas, suivit d'abord le parti des

[1] Cette petite ville est aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Basses-Pyrénées.

princes et joua un rôle dans la guerre de Guienne. Il était alors major du régiment de Persan, et est cité, dans l'*Histoire de la guerre de Guienne*, par Balthazar[1]. Après la soumission de Bordeaux, Jean de Baas se réconcilia avec la cour et obtint le grade de maréchal de camp[2]; il servit avec distinction en Italie, fut nommé lieutenant général, en 1656, et gouverneur de Mortara, en 1658. Il fut chargé, en 1667, du commandement de toutes les troupes françaises en Amérique, et, d'après la *Chronologie militaire*, il disparaît, à cette époque. Pinard suppose qu'il mourut dans la traversée d'Amérique. C'est sur ce jeune frère que Paul de Baas appelait la bienveillance de Mazarin (ci-dessus, p. 361).

Quant à Paul de Baas, que nous avons vu figurer, en 1654, comme représentant la France en Angleterre, sa biographie se réduit à peu de faits. Il était gouverneur du jeune Philippe Mancini, neveu de Mazarin. Le cardinal l'avait chargé, en 1652, d'aller négocier la pacification de Bordeaux, en même temps que Gourville, Chouppes et autres émissaires secrets, qui traitaient avec les chefs de la Fronde bordelaise. Il servait, comme son frère, le comte d'Artagnan, dans les mousquetaires; ce qui a contribué à faire attribuer au plus connu des deux frères la mission en Angleterre. Nous verrons, en 1657, Paul de Baas

[1] Page 361 de cet ouvrage, édit. Jannet, avec des notes de M. C. Moreau.

[2] Pinard, *Chronologie militaire*, t. IV, p. 238.

accompagner Philippe Mancini à Mardick. Après la mort du comte d'Artagnan, son frère, il devint gouverneur de Navarreins, en 1672, et vécut jusqu'à une extrême vieillesse. C'est seulement par son ambassade d'Angleterre que Paul de Baas mérite l'attention de l'histoire, et cette attention, il ne l'a pas obtenue. Les mémoires apocryphes de son frère, Artagnan, font honneur de l'ambassade d'Angleterre à ce capitaine-lieutenant des mousquetaires, et l'auteur, ordinairement exact, de la *Chronologie militaire*, n'a pas craint d'adopter, dans un ouvrage sérieux, les inventions romanesques de Sandras des Courtilz. Nous avons cherché à rendre au baron de Baas le rôle historique, qu'il a joué en face d'Olivier Cromwell, et où, s'il a manqué de prudence, il a déployé une activité et une fermeté remarquables.

Il reste à examiner, relativement à Paul de Baas, une question fort secondaire, l'époque de sa mort. Je ne m'y arrêterais pas, si les *Mémoires de Saint-Simon* et le *Dictionnaire critique* de Jal n'en avaient parlé. Saint-Simon n'en dit que deux mots [1] : « L'aîné (des fils du baron de Baas) mourut en 1712, à plus de cent ans, gouverneur de Navarreins. » Les documents du cabinet des titres de la Bibliothèque nationale ne sont pas d'accord avec Saint-Simon. Le généalogiste, Chérin, dit, dans les pièces relatives aux Baas, ou Baatz, de Castelmore,

[1] Tome VII, p. 388 de l'édition de 1856, in-8°, et t. VII, p. 110, de l'édition de 1873, in-12 (Paris, Hachette).

que le testament de Paul de Baas, gouverneur de Navarreins, fut ouvert, le 24 mai 1703, lendemain de son décès. Jal (art. ARTAGNAN), s'appuyant sur le passage de Saint-Simon, que nous avons cité, prétend que les généalogistes se sont trompés. Mais entre Saint-Simon, qui ne parle qu'en passant du gouverneur de Navarreins, et Chérin, qui donne la date précise et les dispositions du testament de Paul de Baas, il semble que l'autorité du généalogiste doit l'emporter. Ce n'est là, je le répète, qu'un point très secondaire, et je ne m'y suis arrêté qu'à cause de l'importance que Jal y a attachée, dans son *Dictionnaire critique*. Si l'on veut, comme le disent les généalogistes, ainsi que Saint-Simon et Jal, que Paul de Baas ait vécu jusqu'à cent deux ans, on peut supposer, comme je l'ai indiqué, ci-dessus (p. 374, note 1), qu'il était né, vers 1601, d'un premier mariage de Bertrand de Baas, et que d'Artagnan n'était son frère que du côté paternel.

IV

SUR UN MANUSCRIT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, INTITULÉ : HISTOIRE DES TROUBLES DE LA FRANCE

(Voy. ci-dessus, p. 59, note 1.)

J'ai cité un manuscrit des Affaires étrangères intitulé : *Histoire des troubles de la France*. Ce manuscrit, qui porte les n°s 86, 87 et 88 de la section FRANCE, de la nomenclature actuelle, paraît être la traduction d'un ouvrage de Vittorio Siri, intitulé : *Delle turbulenze del regno di Francia*. G. F. de Bure cite ce manuscrit dans le n° 4370 de sa *Bibliographie instructive* (Paris, 1768, in-12). Cet auteur donne, n° 4369 du même ouvrage, les renseignements suivants sur l'*Histoire des troubles de la France*, composée par Vittorio Siri et restée inédite : « Ces volumes n'ont jamais pu, jusqu'à présent, passer à l'impression et sont restés manuscrits. Il en existe un exemplaire à Paris, dans le cabinet de M. le comte de Lauraguais, et cet exemplaire..... passe pour être la copie qui fut déposée au Louvre,

et que le cardinal Dubois en retira pour la mettre dans sa bibliothèque. On peut regarder ce manuscrit comme un morceau d'autant plus précieux qu'on le croit unique. »

Racine, qui, en sa qualité d'historiographe, a fait des recherches sur l'histoire de Louis XIV, parle dans ses *Fragments et notes historiques*[1], du XVI[me] volume du manuscrit du *Mercure* de Siri, qui semble être le I[er] volume de l'histoire des *Troubles de la France*, comme le dit M. P. Mesnard, dans sa savante édition des *Œuvres de Jean Racine*[2]. Il ajoute que l'on ne trouve aujourd'hui, dans les Bibliothèques publiques de Paris, aucun manuscrit de Siri, qui réponde à l'indication donnée par Racine.

L'auteur du manuscrit des Affaires étrangères (*Histoire des troubles de la France*) cite Vittorio Siri comme sa principale source, et paraît s'être borné à traduire, en l'abrégeant, l'historien italien. L'ouvrage s'arrête en 1653. Les deux morceaux, relatifs aux négociations de Lionne, à Madrid, en 1656, et à la paix des Pyrénées, en 1659, qui terminent le manuscrit des Affaires étrangères, semblent aussi des extraits, ou des traductions, de Vittorio Siri.

On voit, par la correspondance de Mazarin, que le cardinal était en relation avec cet historien et qu'il

[1] Tome V, p. 83, des *Œuvres de J. Racine*, édit. des *Grands écrivains de la France*.

[2] Note sur le passage cité des *Fragments et notes historiques* de Jean Racine.

lui faisait remettre les documents, dont il s'est servi pour ses ouvrages. Il n'est donc pas sans intérêt de signaler les recueils, où l'on peut retrouver des traductions d'une histoire inédite de l'abbé Siri [1].

[1] Cet historien italien est suspect, à juste titre, comme pensionnaire de Mazarin, et on ne doit le consulter qu'avec précaution ; mais il a eu communication de beaucoup de pièces originales, et on aurait tort de ne pas tenir compte de son témoignage.

FIN DU TOME DEUXIÈME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III

PUISSANCE DE MAZARIN APRÈS SON RETOUR EN 1653. — FIN DE LA FRONDE PROVINCIALE. — PREMIÈRES CAMPAGNES DE LOUIS XIV (1653). — SACRE DU ROI (1654). — SIÈGE ET DÉLIVRANCE D'ARRAS (1654).

LIVRE IV

RETZ ET LIONNE A ROME. — ORIGINE DE LA LÉGENDE : L'ÉTAT, C'EST MOI. — SUITE DES CAMPAGNES DE LOUIS XIV. — TRAHISON D'HOCQUINCOURT. — TRAITÉ DE WESTMINSTER AVEC OLIVIER CROMWELL (1655).

APPENDICE

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DEUXIÈME

ADDITIONS ET CORRECTIONS

DU DEUXIÈME VOLUME

J'ai suivi, dans ce volume, la nouvelle nomenclature adoptée par les Affaires étrangères pour la section FRANCE.

Pages 1, ligne 5, 1655, *lisez* 1654.
ligne 6, août 1655, *lisez* août 1654.

28, ligne 13, supprimez le signe de la note 4.

43, dernière ligne, a cour, *lisez* la cour.

57, note 2. Rétablir ainsi cette note effacée : Ancienne ville de Provence avec le titre de baronnie; aujourd'hui chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône.

59, note 1, ligne 5 : FRANCE, 50. Ce manuscrit des Aff. étr. porte dans la nomenclature actuelle, les n[os] 86, 87 et 88. J'en ai parlé, avec détails, dans l'Appendice IV.

81, note 2, ligne 1, Mméoires, *lisez* Mémoires.

82, note 1, ligne 4, chap. III de ce livre, *lisez* chap. V du liv. IV.

85, ligne 15, remplacer le signe de la note 1 par le signe de la note 2.

104, ligne 2, pû, *lisez* pût.

118, ligne 7, e, *lisez* et.

118, note 1, ligne 2, De, *lisez* « De.
ligne 3, Amiens, *lisez* à Amiens.

123, ligne 12, estre, *lisez* être.

128, ligne 7, gauvernement, *lisez* gouvernement.

162, note 2, ligne 2, maréchа, *lisez* maréchal.

163, ligne 4, Stenai, ne, *lisez* Stenai ne.

182, ligne 13, Surintendants, *lisez* Surintendants :

199, ligne 15, 7, *lisez* 6.

207, note 3, ligne 1, Gu, *lisez*, Gui.

213, ligne 1, cardina, *lisez* cardinal.

217, ligne 4, cardinal, *lisez* cardinal, [1].

240, ligne 4, ... que, *lisez* ce que.

Pages 241, ligne 18, et. *lisez* et,
ligne 22, lorsu'elles, *lisez* lorsqu'elles.

256, L'ambassadeur Vénitien, Sagredo (Bibl. nat., *Filza* 118, f° 45, v°), confirme dans une dépêche du 20 avril 1655, les détails donnés sur le lit de justice tenu par Louis XIV, le 13 avril. Il insiste sur la couleur du vêtement du roi, qui parut extraordinaire : « Questa forma .... inaudita di vedere il rè non vestito di nero, secondo l'ordinario. »

262, dernière ligne, a liberté, *lisez* la liberté.

273, ligne 7, n, *lisez* en.

274, ligne 8, 4, *lisez* 1.
ligne 15, ur, *lisez* sur.

275, ligne 5, e, *lisez* le.

276, dernière ligne, d'-un, *lisez* d'un.

303, Pons [1], *lisez* Pons [2].

306, ligne 9, paraître, *lisez* paraît.

321, dernière ligne, le signe de la note 4 est mal indiqué.

326, notes 4 et 5, les signes de ces deux notes ne sont pas marqués.

342, note 1, ligne 5, les lettres *de* sont effacées.

344, ligne 18, *Polallion*, *lisez* *Pollallion*.

361, note, ligne 25, aire, *lisez* faire.
ligne 26, fchez, *lisez* chez.

379, note 2, ligne 12, Servient, *lisez* Servien.

388, titre courant, se fair, *lisez* se faire.

389, ligne 9, qne, *lisez* que.

399, note 3, que, *lisez* que.

405, note 2, ligne 4, a porte, *lisez* la porte.

409, note 4, François, de Béthune, *lisez* François de Béthune.

411, ligne 15, rescribas., *lisez* rescribas,

Motteroz, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, A, rue Mignon, 2, Paris.

